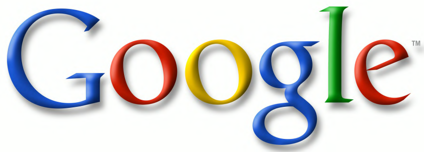




EXPOSITION INTERNATIONALE DE PHILADELPHIE

—

BELGIQUE

—

CATALOGUE

DES

PRODUITS INDUSTRIELS

ET DES

ŒUVRES D'ART



BRUXELLES

IMPRIMERIE PARENT ET Ce, MONTAGNE DE SION, 17

—

1876

Exposition Universelle de Philadelphie en 1876.

BELGIQUE.

CATALOGUE

DES

PRODUITS INDUSTRIELS

ET DES

ŒUVRES D'ART

BRUXELLES

IMPRIMERIE PARENT ET Cᵉ, MONTAGNE DE SION, 17

1876

INTRODUCTION.

Ce volume se divise en quatre parties.

La première partie reproduit les actes officiels concernant l'Exposition belge, avec la désignation des personnes chargées de représenter la Commission ou de fonctionner sous ses ordres.

La seconde partie donne le catalogue des produits industriels, répartis par départements et par classes, conformément au mode de classification adopté par la Commission du Centenaire.

Le catalogue des œuvres d'art forme la troisième partie du recueil.

Enfin, la quatrième partie fournit la liste alphabétique des exposants compris dans la section industrielle et dans la section des beaux-arts.

EXPOSITION UNIVERSELLE DE PHILADELPHIE

EN 1876.

PREMIÈRE PARTIE.

I

PIÈCES OFFICIELLES

CONCERNANT L'EXPOSITION.

Arrêté qui institue la Commission belge de l'Exposition internationale de Philadelphie.

LÉOPOLD II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Considérant qu'il y a lieu d'instituer une Commission chargée d'organiser et de diriger la participation des producteurs et des artistes belges à l'Exposition internationale des arts, de l'agriculture et de l'industrie qui aura lieu, en 1876, à Philadelphie (États-Unis d'Amérique);

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Sont nommés membres de la Commission

belge de l'Exposition internationale de Philadelphie, en 1876 :

MM. Ancion (Alfred), fabricant d'armes, à Liége;
De Curte (L.), architecte, membre de la Commission royale des monuments et du Conseil de perfectionnement des arts du dessin, à Bruxelles;
De Smet-De Smet (Ch.), fabricant, président du Cercle commercial et industriel, à Gand;
Duhayon (Félix), fabricant de dentelles, juge au tribunal de commerce, à Bruxelles;
Duisberg (E.), directeur-gérant des papeteries de la maison Godin, à Huy;
Havenith (Jules), armateur, consul d'Autriche-Hongrie, à Anvers;
Paquot (Remy), directeur-gérant de la Société anonyme du Bleyberg-ès-Montzen, près Verviers;
Pauwels (Ferd.), peintre d'histoire, à Anvers;
Robert (Alex.), artiste peintre, membre de l'Académie royale des beaux-arts, lettres et sciences de Belgique, à Bruxelles;
Sadoine (E.), directeur général de la Société John Cockerill, à Seraing, lez-Liége;
Simonis (Alfred), membre de la Chambre des représentants, fabricant de draps, à Verviers.

La Commission désignera dans son sein son président et son secrétaire.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 16 janvier 1875.

Par le Roi : LÉOPOLD.

Le Ministre de l'intérieur,
Delcour.

(*Moniteur belge* du 17 janvier 1875, n° 17.)

—

La Commission instituée par l'arrêté qui précède a été complétée par un arrêté royal en date du 24 mars 1875, dont voici la teneur :

LÉOPOLD, II, Roi des Belges,

A tous présents et à venir, SALUT.

Revu Notre arrêté du 16 janvier dernier, relatif à la nomination de la Commission chargée d'organiser et de diriger la participation des producteurs et des artistes belges à l'Exposition internationale des arts, de l'agriculture et de l'industrie qui aura lieu en 1876, à Philadelphie (États-Unis d'Amérique) ;

Sur la proposition de Notre Ministre de l'intérieur,

Nous avons arrêté et arrêtons :

Art. 1er. Sont nommés membres de la Commission belge de l'Exposition internationale de Philadelphie, en 1876 :

MM. DE WOELMONT (baron GUSTAVE), sénateur, à Bruxelles ;

MEEUS (EUGÈNE), membre de la Chambre des représentants, industriel, à Anvers ;

BECO (JEAN), ingénieur des mines, à Bruxelles ;

BELPAIRE (A.-J.), inspecteur général au Ministère des travaux publics ;

CLERFEYT (J.), chef de bureau au Ministère de l'intérieur, secrétaire du Conseil supérieur de l'industrie et du commerce ;

FAYN (JOS.), ingénieur des mines, consul des Pays-Bas, à Liége ;

GHYS-BRUYNEEL (P.-F.), fabricant de dentelles, à Grammont ;

KINDT (J.), inspecteur général de l'industrie au Ministère de l'intérieur ;

Morel (Alphonse), maître de verreries, à Lodelinsart, près Charleroi ;

Morel (Henri), filateur de lin, à Gand ;

Parmentier (Edmond), fabricant, à Bruxelles ;

Ronnberg (Aug.), directeur général de l'agriculture et de l'industrie au Ministère de l'intérieur ;

Sauveur (Jules), directeur général de l'instruction publique au Ministère de l'intérieur ;

Schaar (E.-E.-A.), ingénieur en chef à l'Administration des chemins de fer de l'État, directeur de l'Arsenal, à Malines.

Art. 2. Notre Ministre de l'intérieur est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 24 mars 1875.

LÉOPOLD.

Par le Roi :

Le Ministre de l'intérieur,

Delcour.

(*Moniteur belge* du 27 mars 1875.)

La Commission belge de l'Exposition internationale et universelle de Philadelphie, ainsi définitivement constituée, s'est réunie en séance plénière, le 1er avril 1875, pour pourvoir à la constitution de son bureau.

Ont été élus, à l'unanimité des suffrages :

Président : M. le baron Gustave de Woelmont, sénateur ;

Secrétaire : M. J. Clerfeyt, ancien secrétaire des

Commissions organisatrices et des jurys belges des Expositions universelles de Paris, de Londres et de Vienne.

MM. ROBERT (ALEXANDRE), artiste peintre, à Bruxelles, et DE SMET-DE SMET, industriel, à Gand, ont été nommés ensuite *vice-présidents* de la Commission belge, le premier pour la *section des beaux-arts*, le second pour la *section de l'industrie et de l'agriculture*.

A la suite d'une démarche faite près du Prince par le bureau de la Commission, SON ALTESSE ROYALE MONSEIGNEUR LE COMTE DE FLANDRE A BIEN VOULU ACCEPTER LA PRÉSIDENCE D'HONNEUR DE LA COMMISSION BELGE.

—

La Commission belge décida, dans sa séance du 1er avril 1875, qu'elle ferait un *appel immédiat* aux artistes et aux producteurs belges pour les engager à prendre part à l'Exposition internationale de 1876. Nous reproduisons ci-après le texte des circulaires qui ont été adressées aux uns et aux autres par la Commission belge, sous la date du 5 avril 1875 :

Circulaire aux industriels et aux agriculteurs belges.

Bruxelles, le 5 avril 1875.

Messieurs,

Une Exposition universelle et internationale des œuvres d'art, des produits de l'agriculture et de l'industrie sera ouverte à Philadelphie (États-Unis d'Amérique), du 10 mai au 10 novembre 1876.

Cette Exposition, qui a été décrétée par un Acte

Quant au transport par eau, la Commission prendra les mesures requises pour qu'il puisse être effectué aux moindres frais possibles, moyennant un mode de groupement et de centralisation des colis à déterminer ultérieurement; aucune démarche ne sera négligée en vue d'obtenir nn dégrèvement notable du prix du fret: Des indications précises sur les conditions faites par les diverses Compagnies de transport et sur le taux des primes d'assurances seront d'ailleurs transmises aux exposants dans un bref délai.

2° Les *frais d'installation*, c'est-à-dire de construction ou de location des meubles, tels que tables, vitrines, étagères, comptoirs, etc., servant au placement et à l'étalage des objets, et dont le type devra avoir été approuvé préalablement par la Commission belge, chargée de fixer le groupement d'ensemble des produits nationaux. Avant de s'engager dans des dépenses d'installation qui ne se prêteraient pas aux dispositions générales arrêtées par les organisateurs locaux, les exposants sont donc priés de nous transmettre les plans cotés des meubles qu'ils se proposent d'utiliser pour l'installation de leurs produits. Nous les engageons, d'ailleurs, vivement à s'imposer quelques dépenses en vue de présenter leurs étalages sous l'aspect le plus favorable.

Voilà les seules charges qui incombent aux industriels exposants. Aucune taxe d'emplacement n'est à payer par eux en 1876.

Nous espérons que la Législature, votant, comme précédemment, les crédits nécessaires pour couvrir les frais de réception, de déballage, de placement et de réemballage des produits belges, de même que les frais d'emmagasinage des emballages, ceux de

surveillance et de garde, nous pourrons, par là, encourager efficacement les efforts de nos exposants, et leur assurer cette sécurité indispensable au succès de leur collaboration.

Chargés par le Gouvernement de recueillir les adhésions et de diriger la participation des nationaux à l'Exposition de 1876, nous venons, Messieurs, vous engager à y envoyer les produits de votre industrie, et à mettre ainsi à profit les avantages du patronage officiel. En cas d'adhésion de votre part, vous êtes priés, Messieurs, de nous renvoyer, dûment rempli, *avant le 1er mai* 1875, le bulletin d'inscription ci-inclus (annexe C). Nous devons insister sur la stricte exécution de cette prescription; car les Commissaires américains désirent recevoir, à la date du 15 mai, la liste indiquant l'emplacement qui devra être réservé, en totalité, à chaque pays, dans chacun des locaux affectés à l'Exposition de 1876 (palais de l'industrie, halle aux machines, halles de l'agriculture et de l'horticulture). Les industriels qui désireraient ériger des constructions dans le parc, à l'effet d'y présenter des expositions spéciales, sont priés de notifier leurs intentions à cet égard, *avant le 1er juin* 1875, en indiquant les dimensions générales et le mode de construction de ces établissements.

Nous avons demandé aux Commissaires américains une prolongation du délai d'inscription; mais comme nous ne connaissons pas encore leur décision, nous n'oserions répondre de l'admission des industriels et des agriculteurs qui ne nous enverraient pas leur adhésion à la date réglementaire.

Nous recommandons aux producteurs de se fédé-

Quant au transport par eau, la Commission prendra les mesures requises pour qu'il puisse être effectué aux moindres frais possibles, moyennant un mode de groupement et de centralisation des colis à déterminer ultérieurement ; aucune démarche ne sera négligée en vue d'obtenir nn dégrèvement notable du prix du fret: Des indications précises sur les conditions faites par les diverses Compagnies de transport et sur le taux des primes d'assurances seront d'ailleurs transmises aux exposants dans un bref délai.

2° Les *frais d'installation*, c'est-à-dire de construction ou de location des meubles, tels que tables, vitrines, étagères, comptoirs, etc., servant au placement et à l'étalage des objets, et dont le type devra avoir été approuvé préalablement par la Commission belge, chargée de fixer le groupement d'ensemble des produits nationaux. Avant de s'engager dans des dépenses d'installation qui ne se prêteraient pas aux dispositions générales arrêtées par les organisateurs locaux, les exposants sont donc priés de nous transmettre les plans cotés des meubles qu'ils se proposent d'utiliser pour l'installation de leurs produits. Nous les engageons, d'ailleurs, vivement à s'imposer quelques dépenses en vue de présenter leurs étalages sous l'aspect le plus favorable.

Voilà les seules charges qui incombent aux industriels exposants. Aucune taxe d'emplacement n'est à payer par eux en 1876.

Nous espérons que la Législature, votant, comme précédemment, les crédits nécessaires pour couvrir les frais de réception, de déballage, de placement et de réemballage des produits belges, de même que les frais d'emmagasinage des emballages, ceux de

surveillance et de garde, nous pourrons, par là, encourager efficacement les efforts de nos exposants, et leur assurer cette sécurité indispensable au succès de leur collaboration.

Chargés par le Gouvernement de recueillir les adhésions et de diriger la participation des nationaux à l'Exposition de 1876, nous venons, Messieurs, vous engager à y envoyer les produits de votre industrie, et à mettre ainsi à profit les avantages du patronage officiel. En cas d'adhésion de votre part, vous êtes priés, Messieurs, de nous renvoyer, dûment rempli, *avant le 1er mai* 1875, le bulletin d'inscription ci-inclus (annexe C). Nous devons insister sur la stricte exécution de cette prescription; car les Commissaires américains désirent recevoir, à la date du 15 mai, la liste indiquant l'emplacement qui devra être réservé, en totalité, à chaque pays, dans chacun des locaux affectés à l'Exposition de 1876 (palais de l'industrie, halle aux machines, halles de l'agriculture et de l'horticulture). Les industriels qui désireraient ériger des constructions dans le parc, à l'effet d'y présenter des expositions spéciales, sont priés de notifier leurs intentions à cet égard, *avant le 1er juin* 1875, en indiquant les dimensions générales et le mode de construction de ces établissements.

Nous avons demandé aux Commissaires américains une prolongation du délai d'inscription; mais comme nous ne connaissons pas encore leur décision, nous n'oserions répondre de l'admission des industriels et des agriculteurs qui ne nous enverraient pas leur adhésion à la date réglementaire.

Nous recommandons aux producteurs de se fédé-

rer pour organiser ces exhibitions collectives qui ont obtenu tant de succès aux concours antérieurs. C'est par cette entente entre les industriels, qui a pour résultat d'éliminer les doubles emplois et les spécimens parasites, que le but de l'Exposition peut être atteint, et non par une grande accumulation de produits réunis sans discernement.

On peut se convaincre, par les renseignements donnés ci-dessus, que l'Exposition des Etats-Unis est un objectif digne de l'activité industrielle belge; il est utile et désirable, sous tous les rapports, que le pays y occupe la place à laquelle il a le droit de prétendre, par le développement qu'il a su donner à la culture des arts et à la production agricole et industrielle. Nous espérons que l'appel que nous adressons ici aux producteurs de tous les rangs sera entendu.

En terminant, nous devons vous faire remarquer, Messieurs, qu'en acceptant la mission d'organiser et de diriger le concours des artistes et des industriels belges à l'Exposition universelle de 1876, nous n'entendons assumer aucune responsabilité matérielle du chef de ce mandat, notre intervention devant se borner à fournir aux exposants les renseignements qui leur seraient utiles, à faciliter l'expédition, le déballage, le placement et la réexpédition de leurs objets.

Afin de profiter de la franchise de port par la poste, toutes les lettres et communications adressées à la Commission belge devront porter la suscription suivante :

A Monsieur le Président de la Commission belge de l'Exposition internationale de Philadelphie, 26, boulevard du Régent, à Bruxelles.

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Le Membre Secrétaire, J. CLERFEYT.

Le Président, Baron G. DE WOELMONT.

Circulaire aux artistes belges.

Bruxelles, le 5 avril 1875.

Messieurs,

Une place importante est réservée aux beaux-arts à l'Exposition universelle qui sera ouverte à Philadelphie (États-Unis d'Amérique) du 10 mai au 10 novembre 1876, concours auquel les peintres, les statuaires, les graveurs et les architectes de tous les pays sont conviés à prendre part.

Le Gouvernement a institué une Commission pour organiser et diriger la participation de nos nationaux à l'Exposition universelle de 1876 : MM. Robert (Alex.), Pauwels (Ferd.) et De Curte représentent l'élément artistique au sein de cette Commission, appelée à recueillir dans un délai rapproché les adhésions des artistes belges.

Nous venons, Messieurs, à cet effet, faire appel à votre concours, et vous engager à saisir une occasion nouvelle de faire valoir les œuvres de notre École dans un pays prospère, où le public éclairé et ami des arts n'a pu, jusqu'à présent, apprécier que

d'une manière insuffisante les qualités qui la distinguent.

Devant rendre compte aux Commissaires américains, dès le 15 mai 1875, du nombre et de l'importance des envois des artistes belges, nous vous adressons une formule du *Bulletin d'inscription*, que nous vous saurions gré de nous renvoyer, dûment remplie, *avant le 1er mai prochain.*

Nous avons demandé aux Commissaires des États-Unis une prolongation du délai d'inscription; mais comme nous ne connaissons pas encore leur décision, nous n'oserions répondre de l'admission des artistes qui ne nous enverraient pas leur adhésion à la date réglementaire.

Nous sommes autorisés à vous faire connaître que le Gouvernement est disposé à encourager les efforts de nos exposants. Nous espérons que la Législature votera, comme précédemment, les crédits nécessaires pour couvrir les frais de réception, de déballage, de placement, d'emmagasinage des caisses et de réemballage des œuvres d'art belges.

Comme, d'un autre côté, les artistes n'ont rien à payer pour la location des emplacements mis à leur disposition dans la galerie des beaux-arts de l'Exposition de Philadelphie, les seules charges qu'ils auront à supporter sont celles qui résulteront du transport, aller et retour, des œuvres exposées. La gratuité entière sera accordée sur le parcours des lignes de chemins de fer de l'État belge. Quant au transport par eau, la Commission prendra les mesures requises pour qu'il puisse être effectué aux moindres frais possibles, moyennant un mode de groupement et de centralisation des colis à déterminer ultérieurement;

aucune démarche ne sera négligée en vue d'obtenir un dégrèvement notable du prix du frêt, et des indications précises sur les conditions faites par les diverses Compagnies de transport et sur le taux des primes d'assurances seront d'ailleurs transmises aux exposants dans un délai rapproché.

Nous espérons que les artistes belges mettront à profit ces avantages, et qu'ils répondront à l'appel que leur adressent le Congrès et les Commissaires américains, et dont nous nous rendons les interprètes.

Afin de jouir de la franchise de port par la poste, toutes les lettres adressées à la Commission belge devront porter la suscription suivante :

A Monsieur le Président de la Commission belge de l'Exposition universelle de 1876, 36, *boulevard du Régent, à Bruxelles.*

Agréez, Messieurs, l'assurance de notre considération très-distinguée.

Le Membre Secrétaire, J. CLERFEYT.

Le Président, Baron G. DE WOELMONT.

En ce qui concerne le *Catalogue belge* et le *Jury des récompenses*, la Commission a envoyé aux industriels exposants la circulaire ci-après :

Bruxelles, le 15 octobre 1875.

Monsieur,

Vous trouverez ci-joint, en ce qui vous concerne, un projet d'insertion pour le *Catalogue belge*, projet rédigé en conformité des indications que vous avez consignées sur votre bulletin d'inscription (*Annexe A*). Veuillez nous le renvoyer *d'urgence*, avec vos observations, s'il y a lieu.

Vous pouvez faire insérer au *Catalogue belge* la liste *détaillée* de vos objets, ainsi que leurs prix de vente; nous vous engageons même à ne pas omettre ce dernier renseignement, dont la portée économique ne vous échappera point, en présence des droits élevés dont les produits de l'Europe sont frappés sur le marché des États-Unis.

Nous projetons d'arrêter un type d'étiquette pour marquer tous les produits belges, document sur lequel les prix seront transcrits en francs et en dollars, et dont nous vous enverrons, en temps utile, quelques exemplaires en nombre suffisant.

En nous restituant votre insertion pour le catalogue belge, veuillez y joindre une liste alphabétique des diverses catégories d'objets que vous vous proposez d'exposer; car nous avons l'intention de publier un relevé alphabétique général de cette espèce, indépendamment des renseignements contenus dans les catalogues antérieurs, c'est-à-dire : 1° une liste détaillée des exposants, avec mention de leurs objets rangés

dans l'ordre de la classification adoptée par la Commission du Centenaire des États-Unis; 2° un index alphabétique des firmes exposantes. Vous trouverez ci-annexé le modèle à remplir pour nous transmettre ces indications (*Annexe B*).

Nous joignons ici le règlement relatif au *système des récompenses* (1).

A l'effet de faciliter la tâche du délégué officiel qui sera chargé de défendre vos intérêts au sein du Jury international des récompenses, nous vous prions de bien vouloir remplir, en double exemplaire, le bulletin que nous vous adressons également avec la présente circulaire (*Annexe C*).

Vous ne tarderez pas à recevoir les documents et instructions concernant l'expédition des produits, laquelle devra s'effectuer dans les premiers jours du mois de février prochain. Vous savez que le Gouvernement belge accorde, aux produits destinés à l'Exposition de 1876, la gratuité entière du parcours sur ses lignes de chemins de fer, et que, quant au transport par mer, *d'Anvers à Philadelphie, par expédition directe*, des réductions de fret très-importantes seront accordées aux exposants belges par une Compagnie d'Anvers.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Membre Secrétaire,
J. CLERFEYT.

Le Président,
Baron GUST. DE WOELMONT.

(1) Voir ci-après ce règlement, page LXVIII.

On reproduit ci-après les circulaires que la Commission belge a adressées aux exposants relativement à *l'installation des produits industriels.*

INSTALLATION DES PRODUITS INDUSTRIELS.

A. *Machines.*

Bruxelles, le 25 octobre 1875.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le règlement relatif à la *Halle aux Machines* de l'Exposition internationale de Philadelphie, en 1876 (1).

Nous y joignons une série de dessins montrant l'élévation Nord, la façade orientale et le système des ancrages et charpentes en fer de cette construction, ainsi que deux coupes transversales, dont l'une donne une vue du transept de la halle, et l'autre met en lumière l'élévation des extrémités Est et Ouest.

Un *Bulletin d'emplacement*, ci-inclus, détaille l'espace que nous vous avons provisoirement alloué dans la section belge de cette halle. Avec ce document, nous vous adressons, Monsieur, le plan coté de la partie du bâtiment où vous exposerez, et dans les limites de laquelle vous aurez à régler l'installation que nous vous convions à nous proposer.

La Commission belge devant procéder, *dans un délai très-rapproché*, à la répartition *définitive* des emplacements concédés à la Belgique dans les divers locaux de l'Exposition, nous vous serions obligés, Monsieur, de nous faire connaître *d'urgence* les di-

(1) Voir ci-après ce règlement, page LXXIII.

mensions exactes de chacune des machines que vous vous proposez d'envoyer à Philadelphie.

Veuillez joindre à votre réponse un plan ou dessin coté (à l'échelle de 1/10e ou de 1/20e) de ces installations.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Membre Secrétaire, J. CLERFEYT.

Le Président, Baron GUSTAVE DE WOELMONT.

B. *Produits manufacturés.*

Bruxelles, le 10 décembre 1875.

Monsieur,

Nous vous avons provisoirement alloué, dans le compartiment belge de l'Exposition internationale de Philadelphie, l'espace qui se trouve détaillé dans le bulletin ci-inclus.

La Commission devant procéder, dans un délai très-rapproché, à la répartition des emplacements qui sont concédés à la Belgique dans les diverses parties du Palais de l'Exposition, nous vous serions obligés de nous faire connaître le mode que vous vous proposez de suivre pour l'installation et l'arrangement de vos produits, ou, en d'autres termes, comment et au moyen de quels établissements de menuiserie ou autres (tables, vitrines, comptoirs, étagères, cloisons, etc.), vous comptez utiliser l'espace mentionné sur la pièce incluse.

Veuillez joindre à votre réponse un plan ou dessin

coté (à l'échelle de 1/10e ou de 1/20e) de ces dispositions ou établissements.

Ces renseignements étant indispensables pour le travail de répartition et de groupement auquel la Commission belge va devoir se livrer, nous vous saurions gré de nous les fournir dans un délai aussi rapproché que possible, et, en tout état de choses, ***avant le* 20 *décembre*** 1875.

Pour vous faciliter le travail que nous vous demandons, nous joignons ici divers dessins de vitrines, comptoirs, etc., — ainsi qu'une notice intitulée : ***Règles proposées pour l'installation des produits dans les Expositions.*** — Vous trouverez également ci-annexé le plan coté de la partie du Palais où vous exposerez, et dans les limites de laquelle vous aurez à régler l'installation que nous vous convions à nous proposer.

Enfin, nous vous adressons le règlement qui a été arrêté par les Commissaires américains en ce qui concerne les ***installations***, et auquel nous ne pouvons que nous référer (1).

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,

Baron GUSTAVE DE WOELMONT.

Le Membre Secrétaire,

J. CLERFEYT.

(1) Ce règlement est inséré ci-après, page LXIX.

Annexe à la circulaire du 10 décembre 1875.

RÈGLES PROPOSÉES

POUR L'INSTALLATION DES PRODUITS DANS LES EXPOSITIONS.

NOTICE.

Il est plus important qu'on ne le pense de bien choisir et de bien disposer les surfaces d'exhibitions.

Quoique de grands progrès aient été réalisés sous ce rapport depuis la première Exposition universelle de Londres, en 1851, on ne saurait nier, cependant, que les exposants ne font pas toujours preuve de discernement dans le choix des emplacements et dans le mode de les utiliser.

Se rendre compte exactement comment il convient d'exposer est parfois un problème assez difficile, et qu'on ne peut résoudre par l'application de règles générales. Chaque cas particulier appelle un choix spécial, choix dépendant de la grandeur, de la forme, de la couleur des objets à exposer, de la manière dont ils doivent être vus, des proportions, dimensions et conditions d'éclairage des galeries ou locaux.

Une règle fondamentale que l'observation fait bientôt découvrir, c'est qu'aucun objet ne doit être placé directement sur le sol au niveau des voies de circulation. Les pianos, les meubles, les instruments de physique, les machines sont mieux exposés sur un socle ou sur un plancher surélevé.

Les installations qu'il convient d'employer com-

prennent deux systèmes bien distincts : les expositions sous vitrine et celles à l'air libre. Certains produits, en effet, doivent, par leur nature ou par leur valeur, être mis à l'abri du contact de l'air ou de la main ; d'autres gagnent à être exposés à découvert.

I. — *Installations sous vitrine.*

L'installation sous vitrine peut être étudiée au triple point de vue de la forme, des dimensions et des matériaux.

Forme des vitrines. — Les vitrines sont de plusieurs formes : les vitrines basses ou *tables ;* les vitrines hautes simplement appelées *vitrines*, qui comprennent les vitrines *droites* et les vitrines munies d'un avant-corps ou vitrines à *pupitre*. Les unes et les autres peuvent être *isolées* au milieu d'une salle, ou *adossées* à un mur ou à une cloison.

Un principe général à observer consiste à restreindre autant que possible les parties inutiles de l'installation, telles que les corniches et les soubassements pleins. Il y avait, dans les Expositions de Londres, de Paris, de Vienne, etc., telles vitrines dans lesquelles les objets exposés n'occupaient guère que la moitié de la hauteur ; l'effet en était généralement considéré comme disgracieux. On remarquait, au contraire, les vitrines droites dont le soubassement n'avait que la hauteur d'un simple tiroir ; les tables et vitrines à pupitre dont la partie inférieure était vitrée, et qui offraient ainsi une plus grande surface d'exposition ; celles qui reposaient sur des pieds cannelés ou tournés, etc. Par suite du même principe, les vitrines isolées étaient utilement garnies de

glaces sur toutes leurs faces, de manière à former de véritables cages de verre, maintenues par des cornières de bois ou de métal.

Les vitrines droites ont été trop uniformément employées dans les premières Expositions universelles (Londres, 1851, et Paris, 1855). Plus tard, on usa, mais sur une échelle encore trop restreinte, des vitrines à pupitre et des tables vitrées : celles-ci sont d'une forme plus élégante que les vitrines droites et donnent du dégagement au passage.

Les plus anciennes installations furent celles où l'armoire adossée au mur sous forme de bibliothèque jouait le principal rôle (livres, collections scientifiques, etc.) : c'est avec ces combinaisons précoces qu'on a été très-longtemps satisfait et qu'on continue à l'être souvent encore, quoique la combinaison exclusive de surfaces réunies à angles droits donne aux expositions un aspect de monotonie fatigante; il est vrai que ce mode, par sa simplicité, dispense de tout travail de réflexion et de recherche, et s'impose par l'habitude. Quelle diversité de combinaisons, pourtant, ne trouve-t-on pas au moyen des surfaces inclinées, qui laissent le choix entre tous les angles de 0 à 180 degrés? La nature ne nous présente pas tous les objets à angles droits; la verticale de la gravité et l'horizontale de l'eau ne sont qu'une des nombreuses combinaisons qu'offrent les dispositions des objets dans la nature et le paysage. Il importe de ne pas transporter la monotonie des rues dans les Expositions industrielles, et de faire un emploi moins circonscrit des *surfaces inclinées* pour les installations.

On peut distinguer deux espèces de surfaces dé-

clives, celles sur lesquelles plonge notre vue, que nous appellerons des *surfaces à pupitres*, et celles qui se dressent devant nos yeux, que nous désignerons sous le nom de *surfaces à tentes*.

On a appliqué les surfaces à pupitres pour des expositions de minerais, de tissus, de parures, d'objets d'orfévrerie et de bijouterie, etc. Tous les objets qui demandent beaucoup de jour devraient être étalés de cette manière ; ce n'est qu'ici que la lumière tombe perpendiculairement, et ce sont ces installations qui, en même temps, fatiguent le moins le spectateur.

Les surfaces à tentes ne s'appliquent qu'à des objets d'un emplacement très-élevé; il est évident d'ailleurs que plus ces objets se rapprochent du sol, moindre devra être l'angle formé entre ces surfaces et la verticale. L'ornementation de ces mêmes surfaces est rendue bien plus visible que celle des murs. Elles sont, il est vrai, — à moins d'être transparentes, — moins exposées au jour que les surfaces à pupitres; mais elles partagent avec ces dernières l'avantage que le rayon visuel est presque vertical ou peu incliné. Ce genre de surfaces doit donc être employé avec discernement et réserve.

On peut, en outre, user des combinaisons des surfaces de table que l'on rencontre dans les armoires, les étagères, etc.; mais ces combinaisons ne sont pas fréquemment bien entendues.

Les combinaisons d'armoires ou vitrines sont trop connues pour que nous nous y arrêtions.

Comme dispositions spéciales assez heureuses, on peut signaler les vitrines d'orfévrerie, etc., dont les soubassements ou les pieds ont été établis en retraite

du corps principal; celles dont les angles principaux ont été formés de glaces arrondies.

L'exposition sous vitrine ne convient pas seulement à beaucoup de produits manufacturés. Il est bon d'exposer ainsi certaines matières premières, par exemple : les minerais métalliques, pour leur donner plus d'éclat; les aciers, pour les préserver de la rouille; les cuirs, à cause de leur odeur.

La combinaison d'une table avec des surfaces de pupitres de plus en plus raides, et celle d'une surface sur mur avec des surfaces de tentes de plus en plus saillantes, sont deux modes d'exhibition recommandables. La première, toutefois, a ce désavantage d'absorber beaucoup de place; la seconde, au contraire, réalise une économie superficiaire notable.

Dimensions des vitrines. — La hauteur des pupitres est généralement de 0m90 à 1 mètre, depuis le sol jusqu'à l'arête du bord extérieur: leur inclinaison est assez faible et ne dépasse guère 5 à 6 degrés dans les installations les mieux entendues; elle va quelquefois jusqu'à 18 et 20 degrés; la moyenne est de 12 degrés.

La hauteur totale des vitrines droites ou à pupitre doit être en relation directe avec la largeur des passages qu'elles laissent entre elles. Elle doit être réglée de telle sorte que le spectateur puisse, et sans se déplacer et se courber, embrasser tous les objets du même coup d'œil. Un grand nombre d'observations a conduit à la règle suivante :

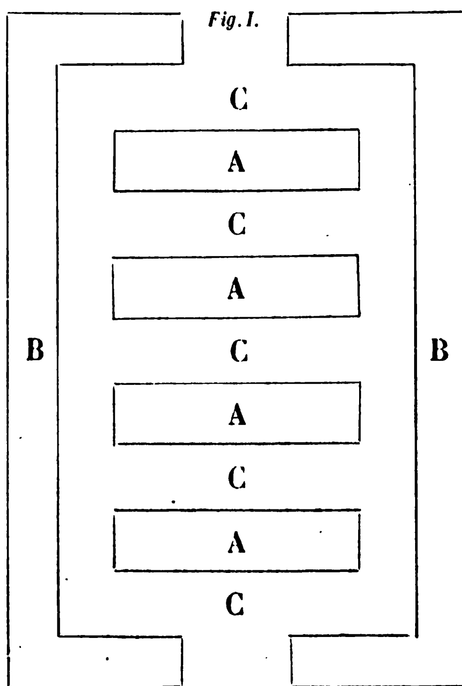
L'angle compris entre la ligne horizontale passant par l'œil de l'observateur, placé au milieu du passage, et le rayon visuel tangent à l'arête supérieure de la corniche, ne doit pas dépasser 35 degrés.

Cette règle conduit à une formule empirique qui permet de déterminer la hauteur d'une vitrine, étant donnée la largeur du passage :

$$H = 1^{m}55 + 0^{m}35\ L + 0^{m}2\ I.$$

Dans cette formule, H représente la Hauteur totale de la vitrine, L est la Largeur du passage, et I la saillie du pupitre, variable entre $0^{m}60$ et $0^{m}90$; $1^{m}55$ est le chiffre de la taille moyenne des visiteurs.

La limite donnée par cette formule ne serait pas dépassée sans inconvénient, surtout (*voir* figure I) pour



les vitrines isolées (A) ; elle doit l'être le moins possible pour les vitrines adossées à une cloison ou muraille (B), et seulement dans le cas où à ces vitrines aboutissent des passages perpendiculaires (C) permettant un plus grand recul que les passages parallèles (D).

Dans les vitrines droites, il convient d'observer en outre les proportions suivantes pour se conformer à un principe indiqué plus haut :

Soubassement . . .	1/5	de la hauteur totale.
Corniche	1/10	id.

Voici quelques applications des règles concernant la *hauteur* des installations :

Figure II. — La hauteur des tables ne doit pas dépasser $0^{m}80$.

Figure II.

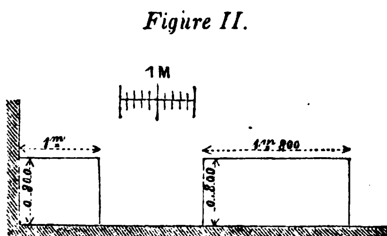
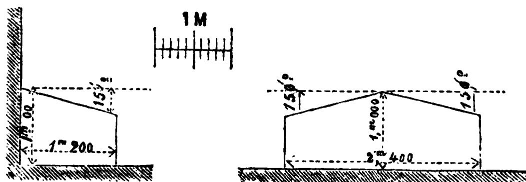


Figure III. — *Hauteur des rayons d'une vitrine, d'une étagère, etc.* — La largeur du couloir de passage étant de 3 mètres, le spectateur se trouvera à $1^{m}50$ du meuble. Ce couloir ayant 5 mètres de largeur, la distance du spectateur sera de $2^{m}50$. En admettant la hauteur de l'œil du spectateur en moyenne à $1^{m}55$, et considérant, de plus, que l'œil humain

ne peut se mouvoir sans fatigue dans un angle supérieur à 35 degrés, il en résulte, dans le premier cas, une hauteur des meubles de 2^m30, dans le second de 3^m10.

Figure III.



Les autres dimensions (la profondeur notamment) sont rendues visibles par les dessins ci-contre, qui indiquent aussi les distances variables qui doivent séparer entre elles les surfaces des tables.

La profondeur des vitrines est variable avec la nature des objets exposés. La profondeur hors d'œuvre des installations les mieux construites n'excède pas généralement :

Pour les tables adossées	0^m90
Pour les tables isolées	1^m80
Pour les vitrines droites	1^m00
Pour les vitrines à pupitre . . .	1^m20

Les surfaces sur mur ne doivent pas être occupées au delà de 4 mètres de hauteur ; pour des objets plus élevés, il conviendra d'employer les surfaces à tentes qui ont eu tant de succès à l'Exposition universelle de 1867, notamment pour l'étalage des tapis, etc.

La figure IV indique l'installation de pupitres adossés et accrochés au mur.

Figure IV.

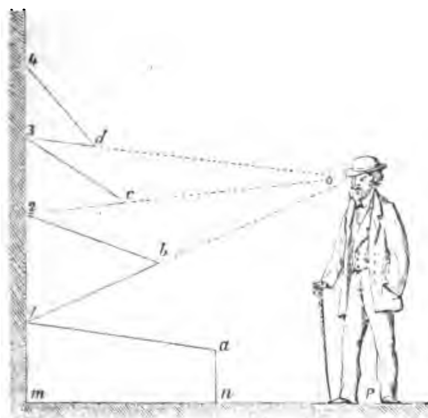
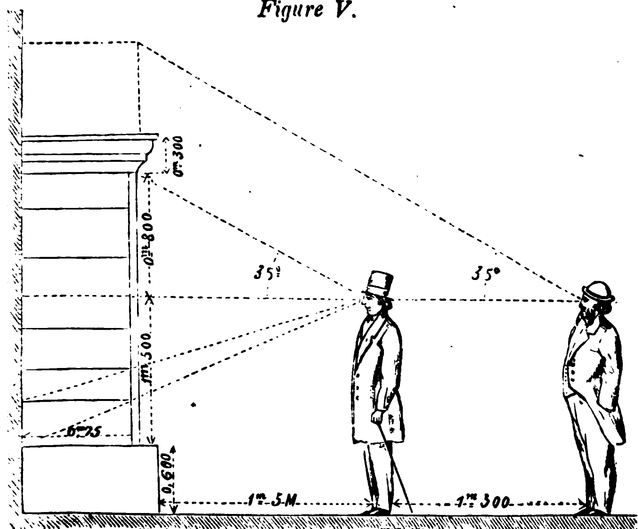


Figure V.



La figure V montre une combinaison de surfaces à pupitres permettant que le rayon visuel partant de chaque bord des différents rayons forme le même angle que les surfaces des rayons elles-mêmes.

Matériaux employés pour la construction des vitrines; décor des vitrines. — Aux précédentes Expositions, un certain nombre d'exposants ont cherché à faire ressortir leurs produits par le luxe, non moins que par la convenance de leurs installations. Ils ont évité de se servir de bois blancs, peints et vernis, et ont construit leurs vitrines avec des bois de couleurs foncées, tels que le poirier noirci, ciré ou verni, le vieux chêne, l'acajou, le palissandre. Ces bois étaient quelquefois sculptés et à filets d'or. Souvent ils étaient rehaussés par des baguettes d'acier poli ou de laiton doré.

Certains exposants ont employé avec succès dans leurs installations les produits mêmes qu'elles devaient contenir. On a remarqué, notamment, des objets de verrerie posés sur un guéridon de cristal; une installation de bougies dont le soubassement était formé de plaques de stéarine; des vitrines d'agriculture dont la partie inférieure était employée comme herbier.

Les parois de fond et les planchettes intérieures des vitrines, lorsqu'elles ne sont pas en glaces, doivent être garnies d'étoffes dont la couleur fasse ressortir les objets exposés.

La règle générale pour l'emploi des matériaux consiste, comme il a été dit ci-dessus, à diminuer autant que possible la charpente de la vitrine, afin que l'œil ne s'arrête que sur les produits.

II. — *Installations à l'air libre.*

Les installations à l'air libre rendent les objets plus accessibles à la vue et donnent plus de vie à l'Exposition. Elles conviennent, par exemple, à un grand nombre de matières premières, aux machines, aux meubles, aux objets de verrerie et de céramique. Leurs dispositions peuvent varier à l'infini.

Nous ne nous arrêterons pas aux diverses dispositions possibles de tables, de comptoirs, d'étagères, de gradins, de chevalets et autres meubles affectés aux installations à l'air libre ; elles sont suffisamment connues. Ces dispositions, combinées entre elles, peuvent donner lieu à des installations également variées, dont les grandes Expositions internationales ont donné d'intéressants spécimens. On peut citer, notamment, les comptoirs adossés à des cloisons en bois, très-propres à une double exposition de tissus déroulés ou drapés et en pièces, les cloisons et comptoirs à baldaquin, etc.

Les chevalets tournants se prêtent parfaitement à l'exhibition des gravures, des dessins, des miniatures, des photographies et des autres ouvrages graphiques qui demandent à être examinés de près.

Les gradins pour les menus objets, quand les marches et contre-marches sont égales, équivalent à des pupitres inclinés à 45 degrés.

Pour les surfaces à tentes et pour les hauteurs qu'il convient de donner aux installations, on se réfère ici à ce qui a été dit plus haut en ce qui concerne les installations sous verre (*voir* : dimensions des vitrines).

Plusieurs installations à l'air libre ont mérité de fixer l'attention à Londres, à Paris et à Vienne. Des échantillons de houille et de minerais y avaient été placés dans des boîtes de dimensions uniformes, rangées symétriquement, portant sur leur face la plus apparente des renseignements utiles à connaître. Des bois et autres matériaux de construction de toute espèce provenant des colonies avaient été disposés avec ordre sur des gradins adossés à des cloisons, sur lesquelles étaient étalées des cartes géologiques. Des dispositions semblables avaient été adoptées pour les produits des mines et des usines métallurgiques.

On remarquait encore des échantillons de grandes dimensions de fers et fontes posés sur des chevalets qui étaient eux-mêmes des spécimens de la fabrication ; des produits pharmaceutiques rangés en bibliothèque sur des rayons peu profonds ; des meubles placés dans quelque cour couverte par un *velum* ou sous des baldaquins, de manière à mieux représenter l'effet qu'ils doivent produire dans un appartement ; des objets de culte exposés dans des salles qui rappelaient une chapelle ou un oratoire ; des cristaux placés sur des tables à gradins, au-dessus desquelles étaient suspendus les lustres ; des porcelaines exposées également à l'air libre sur des tables couvertes d'un plafond porté par des colonnes ; des mosaïques placées sur le sol dans leur position usuelle, etc., etc.

Parmi les installations de cette nature, il convient de mentionner aussi les trophées de métaux ouvrés, qui ont le charme de la force unie à la grâce. On remarquait ceux qui se dressaient de chaque côté de l'escalier de la galerie des machines de l'Exposition

universelle de Paris, en 1867, et qui y avaient été élevés par quelques grandes maisons françaises.

M. Letrange avait construit l'édifice le plus rapproché de l'escalier : un temple à quatre colonnes avec dôme et soubassement. Les colonnes étaient des tuyaux de cuivre soudés reliés en faisceau. Le fronton était une grande pièce de chaudronnerie en cuivre. Au milieu de la base, des clous en cuivre, placés de champ, dessinaient un aigle aux ailes éployées, et jusqu'à la foudre qu'il tenait dans ses serres. Çà et là étaient distribués sur ce socle, en manière d'ornements, des clous en différentes substances : clous à ardoises, clous à doublages, clous à bordages, clous à river, clous fondus, clous faits à la mécanique. Entre les colonnes reposait une cuve en cuivre rouge, de $2^{m}750$ de diamètre, $1^{m}250$ de profondeur, 7 millimètres d'épaisseur, et d'un poids de 670 kilogrammes. Des rubans d'acier, de cuivre et de zinc ornaient le fronton de leurs festons. Enfin, devant l'édifice, était couché un rouleau de plomb laminé, formé d'une feuille large de $2^{m}90$, longue de $20^{m}20$, et pesant 3,125 kilogrammes.

Tout à côté du précédent, s'élevait le monument de MM. Laveissière, sorte de pyramide à base carrée formée par la superposition de parallélipipèdes de moins en moins larges, et qui, surmontée des pavillons de tous les pays qui emploient les produits de la maison, allait presque toucher à la voûte de cette galerie. Ces parallélipipèdes étaient, comme les colonnes de M. Letrange, formés d'un assemblage de tuyaux en cuivre, mais ici les tuyaux étaient sans soudure; ils avaient été étirés. Autour de cet édifice principal, divers échantillons, groupés avec art, per-

mettaient d'apprécier les qualités propres à ce genre de tuyaux.

Derrière cette double exposition figurait celle de MM. Estivant, frères, principalement composée de tubes martelés sans soudure, et qui soutenait à tous égards la comparaison avec celles de MM. Laveissière et Letrange.

Ces trois expositions occupaient le côté gauche de l'escalier de la galerie des machines de l'Exposition universelle de 1867 (secteur français).

A droite de l'escalier, et faisant pendant au temple et à la pyramide de MM. Estivant et Laveissière, était une sorte d'arc de triomphe, édifié par les forges d'Ars-sur-Moselle et entièrement formé de fers spéciaux. Derrière cette porte, s'appuyait, le long du mur de la galerie, l'exposition de la Compagnie des forges de la Franche-Comté, qui figurait assez bien un autel; au milieu se dressait une plaque de tôle haute de 6^{m}55, large de 2 mètres et pesant 1,200 kilogrammes. De chaque côté, des fers spéciaux étaient placés debout. Devant ceux-ci, des paquets de fils d'acier et des spirales de ressorts à sommiers simulaient des lustres. Des supports en porcelaine pour fils télégraphiques, des échantillons de fonte brisés, pour en montrer le grain brillant; de jolis fers tordus et étamés, destinés à fournir des balanciers de pendules; des fils galvanisés, un immense assortiment de clous de toute sorte, agrémentaient la construction, flanquée de gros blocs de minerais et sur laquelle couraient des guirlandes de fils métalliques et de chaînes en fer.

Ce genre d'exposition a également été réalisé, avec succès, à Vienne, en 1873, par nos grandes forges

et fabriques de matériels de chemins de fer (Sociétés de Marcinelle et Couillet, de Sclessin, de l'Espérance, M. Goffin, etc.), par nos fabricants de tôles, par MM. Chaudoir, frères (tuyaux de fer et de cuivre sans soudure), etc.

Observation générale.

L'attrait exercé sur les visiteurs par quelques expositions d'ensemble (notamment, en 1862, à Londres : l'exposition romaine et la salle des meubles de l'Angleterre), montrait combien les objets exposés gagnent à être placés dans une enceinte d'étendue très-circonscrite, éclairée par le haut et couverte d'un faux plafond. Cette disposition permet d'approprier aux convenances de chaque classe d'objets les dimensions de la salle qui les renferme.

Expositions collectives.

On ne saurait trop recommander les expositions collectives. Les plus belles installations qu'on remarquait dans les Expositions universelles de Londres, de Paris et de Vienne, étaient incontestablement celles qui avaient été établies par des fédérations de producteurs d'une même industrie.

Pour le visiteur, l'exposition collective offrait d'abord ce grand avantage d'éliminer les doubles emplois et les spécimens parasites dans la représentation de quelque catégorie distincte de fabricats industriels. A chacun des participants, elle permettait de voir ses produits étalés dans un meuble plus beau, plus orné que celui qu'à grands frais, il aurait fait construire isolément. On constatait encore que les objets installés dans ces meubles collectifs étaient

présentés avec ce goût et cette connaissance particulière des ressources de l'article que peut seul acquérir l'homme du métier : c'était presque toujours un délégué choisi par tous les membres de la collectivité qui était chargé de l'arrangement et de l'étalage. Or, si chaque exposant avait dû envoyer un représentant ou fondé de pouvoirs spécial, acheter ou louer une vitrine séparée, il se serait astreint à des dépenses considérables sans rencontrer le succès qu'il a obtenu, son nom étant inscrit avec ceux de ses confrères au fronton d'un étalage monumental. Pour qu'une installation isolée soit remarquée, il faut en effet qu'elle soit présentée dans un meuble très-soigné qui frappe l'attention du visiteur. D'un autre côté, l'envoi de ce meuble, son montage à l'étranger, et le placement des produits par une personne du choix de l'exposant, donnent lieu, pour celui-ci, à des dépenses qui, réparties sur une collectivité, peuvent se réduire dans une proportion notable.

Ce qu'on préconise, en se basant sur l'expérience des faits acquis, c'est l'association entre les divers producteurs d'un même article, association bornée aux agencements matériels : l'installation des produits, c'est-à-dire l'achat ou la location d'un meuble collectif d'installation, et l'envoi à frais communs d'un délégué chargé de faire le placement et l'étalage des objets.

On croit devoir rappeler, comme exemples d'excellents résultats obtenus sous ce rapport par les industriels belges, en 1855, en 1862, en 1867, en 1873, les associations des fabricants de dentelles, des filateurs et fabricants de tissus de laine de Verviers, des imprimeurs, des tanneurs, corroyeurs et mégissiers,

des arquebusiers et fabricants d'armes, des filateurs et fabricants de tissus cotonniers de Gand, des filateurs de lin, des fabricants de toiles, des filetiers, des maîtres verriers, des fabricants de produits chimiques et de substances alimentaires, etc. Dans ce système, et chaque fédération élisant un comité exécutif (un président, un secrétaire, un trésorier et un ou deux commissaires), les collectivités répartissent entre leurs membres un emplacement global que la Commission belge met à leur disposition, et fixent le type de vitrines, étagères, etc., le plus convenable pour chaque exposition respective, le mode d'étalage ou d'arrangement des objets, le prix des installations en raison de l'espace occupé au mètre, bref toutes les dispositions matérielles convenables.

J. CLERFEYT.

Description des locaux.

L'Exposition internationale de 1876 est installée dans le magnifique *Parc de Fermont*, situé au N.-O. de la ville. Les bâtiments principaux affectés à l'exposition des produits sont : le *Palais de l'Industrie*, la *Galerie des Beaux Arts*, la *Halle aux Machines* et les *Halles de l'Agriculture* et de l'*Horticulture*. Réunis, ces locaux couvrent une surface carrée d'environ 40 acres (1).

(1) L'acre valant 0 hect. 40 4671 (soit environ 40 1/2 ares), 40 acres représentent une surface de 16 hectares, 18 684.

Voici, comme terme de comparaison, les chiffres déterminant

PALAIS DE L'INDUSTRIE. (*Main Building.*)

Le *Palais de l'Industrie* est situé à l'est de l'intersection des *avenues de Belmont* et *d'Elm*, sur le plateau *Lansdowne*. Il s'élèvera à 170 pieds en-deçà du côté nord de l'*avenue d'Elm*, l'espace entre le bâtiment et l'avenue étant utilisé pour des produits spéciaux, qui pourront être exhibés en plein air. Il y aura également un espace de 300 pieds de largeur entre le Palais de l'Industrie et la Galerie des Beaux-Arts sur le nord, lequel sera décoré pour être affecté à des installations particulières sur sol.

Le Palais est dans la forme d'un parallélogramme, s'étendant sur une longueur de 1,880 pieds, de l'est à l'ouest, et sur une largeur de 464 pieds, du nord au sud. Il est construit en fer, briques et verre.

La partie la plus grande de l'édifice comporte un étage en hauteur, et montre la corniche principale sur le côté extérieur à 45 pieds au-dessus du sol, la hauteur intérieure étant de 70 pieds. Au centre des côtés les plus longs, les projections ont 416 pieds de longueur, et dans le centre des côtés les plus courts ou des extrémités du Palais, les projections ont 216 pieds de longueur. Dans ces projections, au centre des quatre côtés, sont situées les entrées principales,

la superficie totale *couverte* affectée aux grandes Expositions universelles antérieures :

Vienne.	1873	12	hectares.
Paris	1867	16	»
Londres	1862	14	»
Paris	1855	10	»
Londres	1851 . . . . :	8	»

qui sont pourvues d'arcades reposant sur le sol, et de façades centrales s'élevant à une hauteur de 90 pieds.

L'*entrée orientale* sera réservée aux voitures, les visiteurs étant autorisés à mettre pied à terre aux portes du Palais sous l'abri de l'arcade.

La *galerie méridionale* sera affectée à la réception des chariots et charrettes, les bureaux pour la délivrance des billets étant situés *avenue d'Elm*, avec des voies couvertes ménagées pour l'entrée dans le Palais même.

Le *grand portail* du côté nord communique directement avec la *Galerie des Beaux-Arts*, et le *grand portail* sur le côté ouest ouvre la principale voie de communication avec les *Halles des Machines* et *de l'Agriculture*.

Aux angles du bâtiment s'élèvent quatre tours de 75 pieds de hauteur, et entre les tours et les projections centrales ou entrées, on a intercalé un toit plus petit présentant une corniche à 24 pieds au-dessus du sol.

En vue d'obtenir un effet caractéristique pour l'ensemble du Palais, le toit couvrant la partie centrale, sur une superficie de 184 pieds carrés, a été exhaussé au-dessus de la partie environnante, et quatre tours, de 48 pieds carrés, s'élevant à 120 pieds de hauteur, ont été établies aux angles ou coins du toit exhaussé.

Les superficies couvertes sont les suivantes :

	Pieds carrés.	Acres.
Sol	872.320	20,02
Planchers supérieurs, dans les projections.	37.344	0,85
Planchers supérieurs, dans les tours. . .	6.344	0,60
	936.008 (1)	21,47

L'arrangement général du plan du sol présente une avenue ou nef centrale de 120 pieds de largeur se développant sur une longueur de 1,832 pieds. C'est la plus longue galerie de cette largeur qui ait jamais été introduite dans un Palais d'Exposition. De chaque côté de cette nef, il y a une avenue de 100 pieds sur 1,832 de longueur. Entre la nef et ces avenues latérales, il y a des ailes de 48 pieds de largeur, et sur les côtés antérieurs du bâtiment, des ailes plus petites de 24 pieds de largeur.

A l'effet de rompre la grande longueur des lignes du toit, trois avenues transversales ou transepts ont été élevées de mêmes longueurs et dans les mêmes positions relatives l'une vis-à-vis de l'autre que la nef et les avenues courant longitudinalement, savoir : un transept central de 120 pieds de largeur sur 416 pieds de longueur, avec un transept de chaque côté de 100 pieds sur 416, et des ailes de 48 pieds entre ces transepts.

Les intersections de ces avenues et transepts dans la partie centrale du bâtiment se déterminent en divisant le sol en neuf espaces ouverts ne portant aucune colonne, et couvrant une superficie totale de

(1) Soit 86,955 mètres carrés, un mètre carré valant 10,7643 pieds carrés d'Angleterre ou des États-Unis.

416 pieds carrés. Quatre de ces espaces ont 100 pieds carrés, quatre 100 pieds à 120 pieds, et l'espace central ou pavillon 120 pieds carrés. Les intersections des ailes de 48 pieds produisent quatre cours intérieures de 48 pieds carrés, une à chaque coin ou angle de l'espace central.

Les allées de circulation principales entre la nef et le transept central ont chacune 30 pieds de largeur, et celles entre le centre des avenues et transepts latéraux 15 pieds chacune. Toutes les autres voies de circulation ont 10 pieds de largeur et aboutissent aux portes de sortie.

Le tableau suivant donne les dimensions principales de différentes parties du bâtiment :

DIMENSIONS.

MESURAGES PRIS DE CENTRE EN CENTRE DES COLONNES DE SOUTÈNEMENT.

Longueur du bâtiment	1880	pieds.
Largeur du bâtiment	464	»
Avenue centrale ou *grande nef.*		
Longueur.	1832	»
Largeur	120	»
Hauteur jusqu'au sommet des colonnes de soutien.	45	»
Hauteur jusqu'au faîte du toit . .	70	»
Avenues latérales.		
Longueur.	1832	»
Largeur	100	»
Hauteur au sommet des colonnes .	45	»
Hauteur au faîte du toit	65	»

Transepts latéraux.

Longueur.	416	»
Largeur	100	»
Hauteur au sommet des colonnes .	45	»
» faîte du toit	65	»

Ailes centrales.

Longueur à l'extrémité E.	744	»
» » O.	672	»
Largeur	48	»
Hauteur jusqu'au toit	30	»

Ailes latérales.

Longueur à l'extrémité orientale .	744	»
» » occidentale.	672	»
Largeur	24	»
Hauteur jusqu'au toit	24	»

Espace central ou *Pavillon.*

Sol	120 pieds carrés.
Hauteur jusqu'au sommet des colonnes.	72 pieds.
Hauteur jusqu'au faîte du toit.	96 »

Tours au-dessus des cours.

Sol	48 pieds carrés.
Hauteur jusqu'au toit	120 pieds.

Tours aux angles.

Sol	24 pieds carrés.
Hauteur jusqu'au toit	75 pieds.

Les fondations sont en maçonnerie.

La construction est composée de colonnes en fer ouvré qui supportent des gîtes de toiture également en fer.

Comme règle générale, les colonnes sont placées dans le sens longitudinal du bâtiment à une distance uniforme de 24 pieds, et les côtés du bâtiment, à la hauteur de 7 pieds du sol, sont garnis de boiseries formant panneaux entre les colonnes, et au-dessus des 7 pieds, de fenêtres à châssis, dont une partie est mobile pour la ventilation.

Les colonnes en fer forgé sont composées de barres cannelées tournées avec des plaques rivées aux flancs.

Les gîtages en fer pour la toiture sont similaires dans la forme à ceux qui sont généralement usités pour les dépôts et les magasins, et consistent en soliveaux droits avec des barres d'attache et de soutènement.

L'espace assigné à chaque nation est dans la forme d'une section traversant le bâtiment du Nord au Sud. Coupant ces espaces à angle droit et courant dans le sens longitudinal du bâtiment, les divisions ou départements établis pour le groupement et la classification des objets exposés sont au nombre de sept, savoir :

I. *Mines et Métallurgie.*
II. *Produits manufacturés.*
III. *Éducation et Science.*
IV. *Art.*
V. *Machines.*
VI. *Agriculture.*
VII. *Horticulture.*

De ces départements, le V[e] est installé dans la *Halle aux Machines*, le IV[e] entièrement dans la

Galerie des Beaux-Arts, et les départements VI et VII respectivement dans les *Halles de l'Agriculture* et *de l'Horticulture*.

GALERIE DES BEAUX-ARTS.

La *Galerie des Beaux-Arts* est située sur une ligne parallèle et septentrionale au Palais de l'Industrie.

Elle couvre la partie la plus importante du grand *plateau Lansdowne* et regarde au sud la ville.

Elle est élevée sur une terrasse située à six pieds au-dessus du niveau général du plateau, — le plateau même formant une éminence de 116 pieds au-dessus de la surface de la rivière Schuylkill.

L'édifice entier est dans le style de la renaissance moderne. Les matériaux sont le granit, le verre et le fer. Aucun bois n'est employé dans la construction, et le bâtiment est entièrement à l'épreuve du feu. Il mesure 365 pieds de longueur, 210 pieds de largeur, et 59 pieds en hauteur au-dessus d'une base ou assise spacieuse de 12 pieds de hauteur; un dôme couronne l'édifice.

DÉTAILS.

Extérieur. — I. *Façade principale*. — La façade principale regarde le sud; elle présente trois détails caractéristiques de construction et d'ornementation :

1° Une entrée principale, au centre de l'édifice, consistant en trois ouvertures ou passages à arches colossales d'égales dimensions;

2° Un pavillon à chaque extrémité;

3° Deux arcades reliant les pavillons au centre;

section centrale : 95 pieds de longueur, 72 de hauteur; pavillons : 45 pieds de longueur et 60 de hauteur; arcades : chacune, 90 pieds de longueur, 40 de hauteur.

La façade ou le côté méridional de la section centrale déploie une série de treize marches devant l'entrée large de 70 pieds. L'entrée comprend trois passages à arches, chacun de 40 pieds de hauteur et 15 pieds de largeur, donnant accès dans une grande salle. Entre les arches des passages sont des faisceaux ou groupes de colonnes se terminant par des dessins emblématiques relatifs aux sciences et aux arts.

Les portes, qui sont en fer, sont rehaussées de panneaux en bronze, portant les armes de tous les États et Territoires.

Au centre de la frise principale sont fixées les armes des États-Unis.

La corniche principale est surmontée d'une balustrade avec candélabres. A chaque extrémité est une figure allégorique représentant la Science et l'Art.

Le dôme s'élève au centre de l'édifice, à la hauteur de 150 pieds au-dessus du sol. Il est construit en fer et en verre, et se termine en une cloche gigantesque, d'où se dresse la figure de la Colombie étendant ses mains protectrices.

Une figure de dimension colossale s'appuie à chaque angle de la base du dôme. Ces figures représentent les quatre parties du globe.

Chaque pavillon est muni d'une fenêtre de 30 pieds de hauteur et de 12 pieds de largeur; il est également orné de carrelages, de guirlandes de chêne et

de laurier, de treize étoiles dans la frise, et d'un grand aigle à chacun de ses quatre angles.

Les arcades, motif général d'ornementation dans les vieilles *villas* romaines, mais entièrement nouvelles ici, sont établies pour couvrir les longues murailles de la galerie.

Ces arcades, — qui consistent chacune en cinq arches accouplées, — forment des promenades d'où l'on domine au dehors le parc et au dedans les jardins ouverts qui s'étendent derrière le mur principal du bâtiment. Ces jardins, qui ont chacun 90 pieds de longueur sur 36 de profondeur, sont ornés de fontaines et disposés pour recevoir l'exposition des œuvres de la statuaire. Un chemin à escaliers partant de ces jardins atteint la ligne supérieure des arcades, formant une seconde promenade élevée de 35 pieds au-dessus du sol. Sa balustrade, qui est ornée de vases, est désignée pour recevoir des statues. Les corniches, les attiques et les chapiteaux sont partout très-ornementés.

Les murs des côtés E. et O. de l'édifice embrassent les pavillons et les murs des galeries de peinture, et sont rehaussés par cinq niches désignées pour abriter des statues; la frise est richement décorée.

L'arrière, ou la façade nord, est du même caractère que la façade principale; mais, en place de l'arcade, est une série de fenêtres cintrées au nombre de douze, avec une entrée au centre; en tout treize ouvertures, en une ligne non interrompue, s'étendant sur toute la longueur de l'édifice; entre les pavillons est placé le grand balcon, promenade de 275 pieds de longueur sur 45 de large, élevée de 40 pieds au-

dessus du sol, et regardant dans la direction du nord le vaste panorama du *Parc Fairmont*.

L'entrée principale ouvre sur une halle de 82 pieds de longueur sur 60 de largeur et 53 de hauteur, décorée dans le style de la renaissance moderne ; sur le côté opposé de cette salle, trois passages, chacun de 16 pieds de large sur 25 de haut, ouvrent sur la halle centrale, qui a 83 pieds carrés, le plafond du dôme la dominant à une hauteur de 80 pieds.

A ses côtés est et ouest, s'étendent les galeries, chacune de 98 pieds de longueur sur 48 de largeur et 35 de hauteur. Ces galeries comportent des divisions temporaires pour l'exposition plus avantageuse des peintures. La halle centrale et les galeries forment un grand salon de 287 pieds de longueur et 85 pieds de largeur, pouvant contenir huit mille personnes, à peu près deux fois les proportions de la salle la plus grande du pays. Des passages font communiquer les deux galeries avec deux galeries plus petites, de 28 pieds de largeur sur 87 pieds de longueur. Celles-ci donnent accès au nord et au sud dans des appartements privés, qui sont joints à des pavillons ou salles, formant deux galeries latérales de 210 pieds de longueur. Le long du côté nord des galeries principales et de la halle centrale, sur tout leur développement, s'étend un corridor de 14 pieds de largeur, qui ouvre sur sa ligne nord en une série de chambres ou salles particulières, au nombre de treize, affectées aux études et à des expositions de menus objets.

Toutes les galeries et la halle centrale sont éclairées du haut ; les pavillons et salles d'études (*studios*) sont éclairés par les côtés. Les pavillons et la halle cen-

trale sont spécialement désignés pour les expositions de sculpture.

Halle aux Machines.

Cette construction est située à l'ouest de l'intersection des avenues de Belmont et d'Elm, à une distance de 542 pieds de la façade occidentale du Palais de l'Industrie, et de 274 pieds du côté septentrional de l'avenue d'Elm. Le côté nord du bâtiment sera sur la même ligne que le front du Palais de l'Industrie, présentant ainsi, et à partir des extrémités orientales jusqu'aux extrémités occidentales des constructions de l'Exposition, une façade de 3,824 pieds sur l'avenue principale, à l'intérieur des terrains.

Le bâtiment consiste en une halle principale de 360 pieds de largeur sur 1,402 de longueur, et en une annexe, du côté sud, de 208 pieds sur 210. La superficie entière couverte par la halle et l'annexe est de 558,440 pieds carrés, ou 12,82 acres. En y comprenant des galeries supérieures, le bâtiment présentera une surface de sol de 14 acres.

La partie principale de la construction montre la corniche principale à une élévation de 40 pieds, la hauteur intérieure jusqu'au sommet des ventilateurs dans les galeries étant de 70 pieds, et dans les ailes de 40 pieds. Pour rompre les longues lignes, à l'extérieur, des projections ont été introduites, aux quatre côtés, et les entrées principales se terminent en façades, lesquelles s'élèvent à 78 pieds. L'entrée orientale donnera accès aux charrettes et camions, venant du Palais de l'Industrie et du dépôt du chemin de fer. Le long du côté sud seront placés les abris des chau-

dières et des autres machines spéciales requises. L'entrée occidentale offre la communication la plus directe avec la colline de Georges (George's Hill), dont le sommet domine le plus beau point de vue de toute l'Exposition.

Plan de sol.

L'arrangement du plan du sol montre deux avenues principales de 90 pieds de largeur sur 1,360 de longueur, avec une aile centrale entre elles et une aile de chaque côté. Chaque aile a 60 pieds de largeur; les deux avenues et les trois ailes formant une largeur totale de 360 pieds. Au centre de l'édifice se trouve un transept de 90 pieds de largeur, qui, à son extrémité méridionale, se prolonge derrière la halle principale. Ce transept, commençant à 36 pieds de ladite halle et s'étendant à 208 pieds, est flanqué, de chaque côté, d'ailes de 60 pieds de largeur, et forme l'annexe pour les machines hydrauliques. Les promenades dans les avenues ont 15 pieds de largeur; dans le transept 25 pieds, et dans les ailes 10 pieds. Toutes les autres promenades traversant le bâtiment ont 10 pieds de largeur, et conduisent à chaque extrémité à des portes de sortie.

Construction.

Les fondations sont en maçonnerie. La structure supérieure consiste en colonnes de bo's de charpente supportant le plafond construit de bois rassemblés par des fermes et des boulons en fer. Comme règle générale, les colonnes sont placées le long du bâtiment, et espacées de 16 en 16 pieds; elles ont 40 pieds de haut. Les murailles extérieures sont en

maçonnerie jusqu'à une hauteur de 5 pieds, et au-dessus sont formées de châssis vitrés, placés entre les colonnes. Une partie de ces châssis est mobile pour la ventilation. Le bâtiment est éclairé par les côtés.

Transmissions.

Le bâtiment sera pourvu du système de transmission le plus complet, les facilités accordées sous ce rapport étant les plus efficaces. Huit arbres principaux de transmission seront établis, s'étendant dans toute la longueur de l'édifice, et des transmissions transversales seront introduites dans les ailes sur tous les points. Les supports seront placés à une hauteur de 20 pieds au-dessus du sol.

Annexe hydraulique.

L'annexe pour les machines hydrauliques contient un réservoir de 60 pieds sur 160, avec une profondeur d'eau de 10 pieds. Mis en connexion avec ce réservoir, les machines et appareils hydrauliques pourront être exposés en pleine activité. A l'extrémité sud de ce réservoir il y aura une chute d'eau de 35 pieds de hauteur sur 40 pieds de largeur, activée, au moyen du réservoir, par les pompes exposées.

Halle de l'Agriculture.

Le bâtiment sera édifié au nord de la Halle de l'Horticulture, et sur le côté oriental de l'avenue Belmont. Il montrera une nouvelle combinaison de matériaux et pourra être érigé en peu de mois. Les matériaux sont le bois et le verre. La construction consiste en une longue nef coupée par trois transepts, cette nef et ces transepts étant formés de séries

d'arches, de style gothique. La nef est de 820 pieds de longueur sur 125 pieds de largeur et sur une hauteur de 75 pieds à partir du plancher jusqu'à la pointe de l'arche. Le transept central est de la même hauteur, et d'une largeur de 100 pieds; les deux transepts terminaux ont 70 pieds de hauteur et 80 pieds de largeur.

Les quatre cours comprises entre la nef et les transepts, et également les quatre espaces aux angles ou coins du bâtiment, espaces dont deux des côtés sont la nef et les transepts terminaux, recevront une toiture et formeront des emplacements utilisables par les exposants. Dans ces conditions, le plan de sol du bâtiment sera un parallélogramme de 540 sur 820 pieds, couvrant un espace d'environ dix acres. Dans son voisinage immédiat seront élevées des installations pour l'exposition des chevaux, du bétail, des moutons, des porcs, du gibier, etc.

Halle de l'Horticulture.

Les appropriations libérales de la ville de Philadelphie ont pourvu le Département de l'Horticulture de l'Exposition d'un édifice extrêmement orné et commode, qui doit rester établi d'une manière permanente à titre d'ornement du Parc de Fairmont. Cet édifice est situé sur la Terrasse Lansdowne, à une courte distance nord du Palais de l'Industrie et du Palais des Beaux-Arts; il a une vue étendue sur la rivière Schuylkill et la partie nord-ouest de la cité. Le dessin est dans le style mauresque de l'architecture du douzième siècle, les principaux matériaux extérieurs étant le fer et le verre. La longueur du bâti-

ment est de 383 pieds; la largeur, 193 pieds, et la hauteur jusqu'au sommet de la lanterne, 72 pieds.

Le plancher principal est occupé par la serre centrale, 230 pieds sur 80, et 55 pieds de hauteur, surmontée d'une lanterne de 170 pieds de longueur, 20 pieds de largeur, et 14 pieds de hauteur. Une galerie de 5 pieds de largeur court tout autour de cette serre, à une hauteur de 20 pieds au-dessus du sol. Sur les côtés nord et sud de cette pièce principale, sont situées quatre salles ou maisons pour le *forçage* ou la propagation des jeunes plantes, chacune d'elles de 100 pieds sur 30, couverte de toits courbés en fer et verre. Sur chacun de ces côtés, un vestibule de 30 pieds carrés divise les deux salles ou maisons de *forçage*. Au centre des extrémités est et ouest se trouvent placés des vestibules similaires, sur chacun des côtés desquels sont installés les restaurants, les salons de réception, les bureaux, etc. Des escaliers richement ornés conduisent des vestibules aux galeries internes de la serre, ainsi qu'aux quatre galeries extérieures, chacune de 100 pieds de longueur sur 10 pieds de largeur, qui surmontent les toits des maisons ou salles de *forçage*. Ces galeries extérieures sont attenantes à une grande promenade, abritée par les toits des salles, et qui a une superficie de sol de 1,800 yards carrés.

S'élevant de terrasses de 80 pieds sur 20, un escalier à marches de marbre bleu donne accès sur les entrées est et ouest, au centre de chacune desquelles se dresse un kiosque ouvert de 20 pieds de diamètre. Les angles de la serre principale sont ornés de huit fontaines ornementales. Les corridors qui relient la serre avec les chambres avoisinantes ouvrent de

belles perspectives visuelles dans chaque direction.

Dans les fondations, qui sont à l'épreuve du feu, sont situés les cuisines, les appareils de chauffage, les magasins pour le charbon, les provisions, les réduits pour les cendres, etc.

Règlement général pour la participation des pays étrangers.

Le Congrès des Etats-Unis d'Amérique a décidé l'institution d'une Exposition des arts, de l'agriculture et de l'industrie. Une proclamation du Président, en date du 4 juillet 1873, annonçait cette Exposition, et la recommandait à toutes les nations.

Sur la proposition des Gouverneurs des Etats et Territoires des Etats-Unis, le Président a nommé des délégués chargés de représenter chaque Etat et Territoire au sein de la Commission générale qui a pour mission de compléter et de mener à bonne fin l'Exposition.

L'Administration de cette Commission est composée ainsi qu'il suit :

Président,	Joseph R. Hawley (Connecticut).
Vice-Présidents,	A. T. Goshorn (Ohio).
	Orestes Cleveland (New-Jersey).
	Wm. M. Byrd (Alabama).
	John D. Creigh (California).
	Robert Lowry (Iowa).
	Robert Mallory (Kentucky).
Directeur-Général,	Alfred T. Goshorn (Ohio).

ment est de 383 pieds; la largeur, 193 pieds, et la hauteur jusqu'au sommet de la lanterne, 72 pieds.

Le plancher principal est occupé par la serre centrale, 230 pieds sur 80, et 55 pieds de hauteur, surmontée d'une lanterne de 170 pieds de longueur, 20 pieds de largeur, et 14 pieds de hauteur. Une galerie de 5 pieds de largeur court tout autour de cette serre, à une hauteur de 20 pieds au-dessus du sol. Sur les côtés nord et sud de cette pièce principale, sont situées quatre salles ou maisons pour le *forçage* ou la propagation des jeunes plantes, chacune d'elles de 100 pieds sur 30, couverte de toits courbés en fer et verre. Sur chacun de ces côtés, un vestibule de 30 pieds carrés divise les deux salles ou maisons de *forçage*. Au centre des extrémités est et ouest se trouvent placés des vestibules similaires, sur chacun des côtés desquels sont installés les restaurants, les salons de réception, les bureaux, etc. Des escaliers richement ornés conduisent des vestibules aux galeries internes de la serre, ainsi qu'aux quatre galeries extérieures, chacune de 100 pieds de longueur sur 10 pieds de largeur, qui surmontent les toits des maisons ou salles de *forçage*. Ces galeries extérieures sont attenantes à une grande promenade, abritée par les toits des salles, et qui a une superficie de sol de 1,800 yards carrés.

S'élevant de terrasses de 80 pieds sur 20, un escalier à marches de marbre bleu donne accès sur les entrées est et ouest, au centre de chacune desquelles se dresse un kiosque ouvert de 20 pieds de diamètre. Les angles de la serre principale sont ornés de huit fontaines ornementales. Les corridors qui relient la serre avec les chambres avoisinantes ouvrent de

belles perspectives visuelles dans chaque direction.

Dans les fondations, qui sont à l'épreuve du feu, sont situés les cuisines, les appareils de chauffage, les magasins pour le charbon, les provisions, les réduits pour les cendres, etc.

Règlement général pour la participation des pays étrangers.

Le Congrès des Etats-Unis d'Amérique a décidé l'institution d'une Exposition des arts, de l'agriculture et de l'industrie. Une proclamation du Président, en date du 4 juillet 1873, annonçait cette Exposition, et la recommandait à toutes les nations.

Sur la proposition des Gouverneurs des Etats et Territoires des Etats-Unis, le Président a nommé des délégués chargés de représenter chaque Etat et Territoire au sein de la Commission générale qui a pour mission de compléter et de mener à bonne fin l'Exposition.

L'Administration de cette Commission est composée ainsi qu'il suit :

Président,	Joseph R. Hawley (Connecticut).
Vice-Présidents,	A. T. Goshorn (Ohio).
	Orestes Cleveland (New-Jersey).
	Wm. M. Byrd (Alabama).
	John D. Creigh (California).
	Robert Lowry (Iowa).
	Robert Mallory (Kentucky).
Directeur-Général,	Alfred T. Goshorn (Ohio).

Secrétaire,	John L. Campbell (Indiana).
Comité exécutif,	Daniel J. Morell (Pennsylvania).
	Alfred T. Goshorn (Ohio).
	Walter W. Wood (Virginia).
	E. A. Straw (New-Hampshire).
	N. M. Beckwith (New-York).
	James T. Earle (Maryland).
	George H. Corliss (Rhode Island).
	John G. Stevens (New-Jersey).
	Alexander R. Boteler (West-Virginia).
	Richard C. Mc Cormick (Arizona).
	Lewis Waln Smith (Georgia).
	John Lynch (Louisiana).
	James Birney (Michigan).

I. L'Exposition aura lieu à Philadelphie, dans le parc de Fairmont; elle sera ouverte le 10 mai 1876, et close le 10 novembre de la même année.

II. Les Gouvernements étrangers sont invités à nommer des Commissions pour l'organisation de leurs sections respectives. La nomination des dites Commissions devra être notifiée au Directeur-Général avant le premier janvier 1875.

Des plans complets des bâtiments et du terrain seront envoyés aux Commissions étrangères dès le 1er février 1875; ces plans indiqueront l'espace réservé à chaque pays, mais ils pourront cependant subir certaines révisions ou modifications.

III. Les demandes d'espace ou tous autres renseignements à ce sujet devront être adressés directement à la Commission du pays auquel l'exposant appartient.

IV. Les Commissions étrangères sont invitées à faire connaître au Directeur-Général, avant le 1er mai 1875, si elles désirent une augmentation ou une diminution de l'espace qui leur a été accordé, et quelle quantité.

V. Les Commissions étrangères devront envoyer au Directeur-Général, avant le 1er décembre 1875, des plans de détail indiquant la répartition de l'espace, avec une liste de leurs exposants et tous les renseignements nécessaires à la rédaction du catalogue général officiel.

Les produits destinés à l'Exposition internationale qui arriveront aux Etats-Unis dans les ports de Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, Portland, Port-Huron, Nouvelle-Orléans ou San-Francisco, pourront être dirigés vers l'enceinte de l'Exposition sous la surveillance des employés de la Douane, et sans être visités aux ports d'arrivée. A la clôture de l'Exposition, ils pourront être dirigés vers le port d'où ils doivent être réexportés. Aucun droit ne sera prélevé sur ces produits, à moins qu'ils n'aient été déclarés comme devant servir à la consommation dans les Etats-Unis.

VI. Le transport, la réception, le déballage et l'installation des produits destinés à l'Exposition seront à la charge de l'exposant.

VII. L'installation des produits très-lourds, qui demandent des fondations particulières, devra commencer, suivant un arrangement spécial, aussitôt que l'avancement des travaux le permettra. La réception générale des produits de l'Exposition commencera à partir du 1er janvier 1876, et aucun produit ne sera admis après le 31 mars 1876.

VIII. Le Directeur-Général disposera des espaces accordés aux Commissions étrangères, s'ils n'ont pas été occupés à la date du 1er avril 1876.

IX. L'exposant qui désirera que ses produits ne concourrent pas, devra en faire la déclaration ; ils seront alors exclus de l'appréciation du Jury international.

X. Un catalogue général officiel sera publié en quatre langues, savoir : Anglais, Français, Allemand et Espagnol. La Commission se réserve le droit de vente des dits catalogues.

Les produits de l'Exposition seront répartis en sept départements, dans l'ordre suivant :

I. Mines et Métallurgie.
II. Manufactures.
III. Éducation et Science.
IV. Art.
V. Machines.
VI. Agriculture.
VII. Horticulture.

XI. Les Commissions étrangères pourront publier un catalogue de leurs sections respectives.

XII. L'espace est accordé gratuitement aux exposants.

Une quantité limitée de force motrice et d'eau sera mise gratuitement à la disposition des exposants. Elle sera définitivement arrêtée lors de la répartition des espaces. Si l'exposant a besoin d'une force excédant celle qui lui est allouée, la Commission la lui fournira à un certain prix qui sera fixé ultérieurement. Les demandes, dans ce cas, seront aussi réglées lors de la répartition des espaces.

XIII. Les vitrines, gradins, étagères, comptoirs, etc., ainsi que les branchements sur l'arbre de couche de la galerie des machines, les poulies et courroies sont à la charge de l'exposant. La disposition des produits et la décoration devront être conformes au plan adopté par le Directeur-Général.

Les constructions spéciales, soit à l'intérieur soit à l'extérieur des bâtiments, ne pourront être érigées qu'avec le consentement écrit du Directeur-Général.

La Commission prendra toutes les dispositions nécessaires à la sûreté des objets exposés, mais elle ne sera, en aucune manière, responsable des pertes, dommages ou accidents occasionnés par le feu ou autrement, de quelque origine qu'ils proviennent.

XIV. Des facilités seront données aux exposants ou aux Commissaires étrangers, afin qu'ils puissent faire assurer leurs produits.

Les exposants auront la faculté de faire garder leurs produits par des agents de leur choix, qui devront être agréés par le Directeur-Général.

XV. Les Commissions étrangères ou les agents désignés par elles, seront responsables de la réception, du déballage et de l'installation des objets, ainsi que de leur enlèvement après la clôture de l'Exposition : toutefois, il ne sera admis d'autres représentants que ceux qui se légitimeront auprès du Directeur-Général par des pleins-pouvoirs émanés à cet effet des Commissions étrangères.

XVI. Chaque colis devra être adressé : « A la Commission de (nom du pays) à l'Exposition internationale de 1876, Philadelphie, États-Unis d'Amérique. » Il devra porter au moins deux étiquettes

sur deux côtés différents, mais non opposés. Ces étiquettes donneront les renseignements suivants :

XVII. (1) Le pays d'où le colis vient; (2) le nom ou la raison sociale de l'exposant; (3) son adresse; (4) le numéro du département auquel il appartient; (5) le nombre des colis expédiés; (6) le numéro d'ordre dudit colis.

XVIII. Chaque colis devra renfermer une liste des objets y contenus.

XIX. Si, au moment de l'arrivée des colis à l'Exposition, il ne se trouve aucun agent pour les recevoir, ils seront aussitôt mis en dépôt aux frais et risques des intéressés.

XX. Seront exclues de l'Exposition : les matières explosibles ou facilement inflammables, ainsi que toutes les préparations dans lesquelles il entre des matières dangereuses ou offensives.

XXI. Les objets exposés ne pourront, en aucun cas, être enlevés des bâtiments avant l'époque fixée pour la clôture de l'Exposition.

XXII. Les croquis, dessins, photographies ou autres reproductions des objets exposés ne seront permis qu'avec le consentement de l'exposant et du Directeur-Général; mais des vues d'ensemble d'une partie du bâtiment pourront être prises avec l'autorisation seule du Directeur-Général.

XXIII. Aussitôt après la clôture de l'Exposition, les exposants procéderont au réemballage et à l'enlèvement de leurs produits et de leurs installations particulières. Ces travaux devront être terminés avant le 31 décembre 1876. Dans le cas contraire, le Directeur-Général se réserve le droit de faire enlever et vendre les produits pour se couvrir des frais, ou

de les remettre à la Commission qui en disposera à sa volonté.

XXIV. Chaque exposant s'engage à reconnaître les programmes et les dispositions des règlements, et à s'y conformer.

Il sera publié ultérieurement des règlements spéciaux pour l'Exposition des Beaux-Arts, l'organisation du Jury, la distribution des récompenses, la vente de certains produits dans l'Exposition et autres sujets qui ne sont pas traités dans ces instructions préliminaires.

XXV. Toute communication relative à l'Exposition et émanant des Commissions étrangères, devra porter l'adresse suivante : « The Director-General, International Exhibition, Philadelphia, U. S. A. »

La Commission se réserve le droit d'expliquer ou d'amender ce règlement selon qu'elle le jugera nécessaire aux intérêts de l'Exposition.

A.-T. Goshorn,
Directeur-Général.

John L. Campbell,
Secrétaire.

Philadelphie, le 4 juillet 1874.

Règlement concernant les beaux-arts.

1. L'Exposition sera ouverte le 10 mai 1876 et clôturée le 10 novembre suivant.

2. Les œuvres d'art seront admises à l'Exposition, qu'elles aient été exposées antérieurement ou non.

3. Les demandes d'espace et les mesures ou dé-

marches relatives à cet objet devront être réglées entre l'exposant et la Commission de son pays.

4. Aucune taxe n'est payée pour l'emplacement occupé par les œuvres d'art.

5. L'admission à l'Exposition des œuvres d'art étrangères, à l'exception de celles désignées sous le n° 9, est laissée aux soins exclusifs des Commissions instituées par les Gouvernements respectifs.

6. Les colis contenant des œuvres d'art de l'étranger devront être revêtus de la marque : « Département des Beaux-Arts, » et adressés à la Commission de l'exposition belge, à Philadelphie (États-Unis d'Amérique).

7. Les œuvres des artistes étrangers seront placées sous la garde de la Commission du pays auquel ils appartiennent.

8. Les œuvres d'artistes étrangers appartenant à des habitants des *États-Unis*, seront admises à l'Exposition dans une galerie spéciale, sous l'approbation du comité « de choix. »

9. Les Commissions étrangères devront transmettre au Directeur-Général de l'Exposition, ***avant le 1er mars*** 1876, les indications nécessaires à la rédaction du catalogue officiel, en ce qui concerne les ouvrages d'art exhibés par leurs nationaux respectifs.

10. Le placement des œuvres d'art admises à l'Exposition se fera sous la direction de la Commission du pays auquel elles appartiennent.

11. Toutes les œuvres d'art devront posséder une valeur artistique sérieuse, et celles qui ont été produites par des citoyens des États-Unis ne seront admises que sous l'approbation du comité « de choix. »

12. Les colis expédiés par les exposants des États-Unis devront, pour être admis dans ce département, être munis de la marque « Département des Beaux-Arts, Exposition internationale, Philadelphie. » On fixera également tant à l'extérieur qu'à l'intérieur de chaque colis une étiquette (*label*) donnant le nom et l'adresse de l'exposant, la désignation ou le titre, et le nombre des objets contenus dans le colis.

13. Tous les tableaux, qu'ils soient ronds ou ovales, devront être placés dans des cadres carrés. Les cadres d'une largeur excessive ou à moulures trop saillantes devront être évités. Les caisses noires que l'on emploie pour protéger les cadres ne pourront pas dépasser de plus d'un pouce (trois centimètres). On refusera les peintures à l'huile recouvertes d'une glace.

14. Les œuvres d'art destinées à la vente devront être renseignées à ce titre dans le catalogue officiel.

15. Toutes les œuvres d'art devront être rendues à Philadelphie *avant le* 1er *avril* 1876, et ne pourront pas être retirées de l'Exposition avant sa clôture.

16. Celui qui présente des œuvres d'art pour l'admission, s'engage par là à se conformer aux règles spéciales prescrites pour ce département et aux dispositions générales établies pour l'administration et l'organisation de l'Exposition.

JOHN L. CAMPBELL,
Secrétaire.

A. T. GOSHORN,
Directeur-Général.

1er mars 1875.

Réglement concernant le système des récompenses en faveur des exposants.

1. Les récompenses seront basées sur des rapports écrits attestés par les signatures de leurs auteurs.

2. Deux cents jurés ou juges seront délégués pour faire ces rapports, la moitié de ces juges se composant d'étrangers, et l'autre moitié de citoyens des États-Unis. Ils seront choisis pour leurs qualités et leur caractère connus, et fonctionneront à titre d'experts dans les départements auxquels ils auront été attachés. Les membres étrangers de ce corps international seront nommés par la Commission de chaque pays, en raison de la quotité d'espace respectivement allouée aux diverses nationalités, et qui leur sera notifiée prochainement. Les jurés des États-Unis seront institués par la Commission du Centenaire (*Centennial Commission*).

3. Une somme de mille dollars (5,000 francs) sera payée à chaque juge régulièrement commissionné, en vue de couvrir ses dépenses personnelles.

4. Les rapports et les récompenses seront basés sur le *mérite*. Les éléments du mérite devront être établis en tenant compte des considérations relatives à l'originalité, l'invention, la découverte, l'utilité, la qualité, l'habileté, la main-d'œuvre, la convenance au point de vue de la destination, l'adaptation à des besoins publics, l'économie et la dépense.

5. Chaque rapport sera remis à la Commission du Centenaire aussitôt qu'il aura été complété en vue de la récompense finale et de la publication.

6. Les récompenses seront définitivement décré-

tées par la Commission du Centenaire des États-Unis, en exécution de l'Acte du Congrès, et consisteront en un diplôme joint à une médaille en bronze d'un type uniforme, et à un rapport spécial des jurés au sujet de la récompense décernée.

7. Chaque exposant aura le droit de reproduire et de publier le rapport du jury qui le concerne, mais la Commission du Centenaire se réserve le droit de publier et de disposer de tous les rapports de la manière qu'elle croira la plus convenable dans l'intérêt général, et également de distribuer ces documents à titre de compte-rendu de l'Exposition.

Le Secrétaire, JOHN L. CAMPBELL.

Le Directeur-Général, A. T. GOSHORN.

Les deux règlements ci-après concernent l'installation des produits industriels :

RÈGLEMENT RELATIF A L'INSTALLATION DES OBJETS EXPOSÉS DANS LE PALAIS DE L'INDUSTRIE (MAIN BUILDING).

ARTICLE PREMIER. — L'espace concédé à un exposant dans l'intérieur du bâtiment est utilisable comme espace sur sol, indépendamment des passages laissés entre les produits exposés. Cet espace sur sol peut être occupé de plusieurs manières, comme il suit :

En posant directement sur le sol les produits exposés.

En construisant une plate-forme basse sur laquelle ils puissent être placés.

En établissant des comptoirs sur lesquels ils puissent être déployés.

En élevant des colonnes ornementales, des pyramides, des cônes et des cloisons pour obtenir un espace vertical tenant lieu d'espace de mur.

En érigeant des vitrines dans lesquelles les produits puissent être étalés avec goût.

Art. 2. — Aucune taxe d'emplacement n'est à payer; mais les plates-formes, comptoirs, cloisons ornementales, vitrines et dépendances, doivent être établis aux frais de l'exposant. Aucune forme ou dessin n'est imposé pour ces vitrines, comptoirs, etc; mais ces meubles ne dépasseront pas les hauteurs suivantes, si ce n'est moyennant une permission spéciale du chef du bureau d'installation :

Vitrines et cloisons. — Quinze pieds (1) au-dessus du sol.

Comptoirs. — Deux pieds dix pouces (2) au-dessus du sol, sur le côté contigu au passage.

Plates-formes. — Un pied au-dessus du sol.

Art. 3. — A l'effet d'assurer l'installation avantageuse et satisfaisante des produits exposés, les exposants qui désirent ériger des vitrines, des comptoirs ou des cloisons, doivent transmettre à la Commission belge, avant le 10 novembre 1875, un dessin ou un croquis à l'échelle, montrant clairement l'élévation et la figuration sur le sol de ces meubles, et indiquant spécialement les faces des vitrines destinées à être ouvertes pour l'examen.

Art. 4. — Les exposants sont autorisés à placer

(1) Un pied américain = 0.3048 mètres; 15 pieds américains représentent donc 4 mètres 572 millimètres.

(2) Soit 86 centimètres.

tées par la Commission du Centenaire des États-Unis, en exécution de l'Acte du Congrès, et consisteront en un diplôme joint à une médaille en bronze d'un type uniforme, et à un rapport spécial des jurés au sujet de la récompense décernée.

7. Chaque exposant aura le droit de reproduire et de publier le rapport du jury qui le concerne, mais la Commission du Centenaire se réserve le droit de publier et de disposer de tous les rapports de la manière qu'elle croira la plus convenable dans l'intérêt général, et également de distribuer ces documents à titre de compte-rendu de l'Exposition.

Le Secrétaire,	*Le Directeur-Général,*
JOHN L. CAMPBELL.	A. T. GOSHORN.

Les deux règlements ci-après concernent l'installation des produits industriels :

RÈGLEMENT RELATIF A L'INSTALLATION DES OBJETS EXPOSÉS DANS LE PALAIS DE L'INDUSTRIE (MAIN BUILDING).

ARTICLE PREMIER. — L'espace concédé à un exposant dans l'intérieur du bâtiment est utilisable comme espace sur sol, indépendamment des passages laissés entre les produits exposés. Cet espace sur sol peut être occupé de plusieurs manières, comme il suit :

En posant directement sur le sol les produits exposés.

En construisant une plate-forme basse sur laquelle ils puissent être placés.

Commission du Centenaire des Etats-Unis; et on n'y autorisera ni trophées, ni décorations, ni portiques, ni fontaines, ni d'autres expositions spéciales, si ce n'est avec l'autorisation expresse du Directeur-Général.

Art. 8. — Chaque colonne dans le bâtiment portera une lettre et sera numérotée; les lettres désignant les lignes des colonnes longitudinalement, de l'est à l'ouest, et les nombres désignant les lignes dans le sens transversal, du nord au sud. Chaque exposant aura son emplacement défini eu égard à la colonne la plus voisine, et le bureau de la direction officielle du bâtiment donnera les places conformément à ce système.

Art. 9. — Les exposants qui disposent d'emplacements alloués dans le voisinage immédiat des colonnes ou des murailles extérieures du bâtiment, recevront, par les soins du bureau, des dessins montrant la forme des colonnes, les conduites d'eau, et l'espace de mur utilisable.

Art. 10. — Des cartes ou étiquettes fournies par la Commission du Centenaire seront fixées sur les produits, mentionnant le nom de l'exposant, son adresse et le lieu de sa fabrique, la classe à laquelle l'objet appartient, le numéro du catalogue, et le prix.

Les cartes d'affaires des exposants, les circulaires, les échantillons, peuvent être placés dans l'emplacement affecté à leur distribution, mais les visiteurs ne pourront être contraints à les recevoir.

Art. 11. — Lorsque l'allocation de l'espace sera définitivement faite, chaque exposant recevra un bulletin déterminant cet espace.

Art. 12. — Tous les produits de la section des

États-Unis doivent être enregistrés à l'office du chef du bureau de l'installation, et avant le déballage et l'arrangement des articles, l'entrée doit être endossée sur le bulletin d'emplacement.

Art. 13. — Tous les produits arrivant aux portes du bâtiment par rail, wagon ou autrement, seront reçus par le bureau des transports, et dirigés vers l'emplacement alloué. Chaque exposant sera invité alors à déballer et à arranger ses objets sans délai (1). Des mesures seront prises par la Direction-Générale pour le transfert et la bonne conservation des caisses vides et des emballages immédiatement après le déballage des colis.

Art. 14. — Tous les objets doivent être installés et définitivement arrangés à la date du 1er mai 1876.

Le chef du bureau de l'installation est chargé d'allouer les emplacements aux exposants des États-Unis.

Est réservé le droit d'amender ou de modifier les règles qui précèdent.

Règlement concernant les installations dans la halle aux machines.

1. Les objets classés dans le Département des machines seront reçus dans la Halle aux Machines depuis le 5 janvier 1876 jusqu'au 10 avril suivant. Les machines lourdes et encombrantes devront être montées et installées à la date du 20 avril, et les autres objets le 1er mai 1876.

(1) La Commission belge se charge du déballage et du placement des produits, mais sans responsabilité.

2. Lorsque l'allocation d'espace sera définitivement faite, chaque exposant recevra un permis ou bulletin d'emplacement.

3. Tous les objets exposés dans la section des États-Unis doivent être enregistrés à l'office du chef de bureau délégué au Département, et préalablement au déballage et à l'arrangement des produits, l'entrée doit être endossée sur le bulletin d'emplacement.

4. Dans l'intérieur de la Halle aux Machines, et adjacentes à ce bâtiment, des voies ferrées ont été établies pour le transport des objets, qui, de ces voies, seront dirigés, au moyen de grues, vers les emplacements où ils doivent être installés.

5. Les fondations seront construites aux frais des exposants, et devront être achevées et prêtes à recevoir les machines à la date du 1er mars 1876. Les exposants qui désirent faire construire des fondations recevront à cet effet toutes les facilités désirables du chef de bureau.

6. Le plancher de la Halle aux Machines est posé directement sur le sol, et se compose de 1 1/2 pouce de planches de sapin jaune, placées sur des longrines de bois de 3 pouces sur 8, espacées de 2 en 2 pieds. Le plancher peut être coupé, lorsque cela est nécessaire pour la construction de fondations, moyennant l'autorisation du chef du bureau.

7. Les lignes principales de tuyaux pour la conduite de la vapeur, de l'eau, du gaz, ainsi que les égouts, seront établis par la Commission américaine, mais les exposants doivent fournir les tuyaux en connection. Il ne pourra être établi de joints aux tuyaux de vapeur ou d'eau placés sur les voies de communication.

8. Une quantité limitée de vapeur et d'eau pourra être accordée gratuitement : la vapeur à une pression atmosphérique de 70 livres par pouce carré; l'eau à la pression basse d'une colonne de 34 pieds, et à la pression haute d'une colonne de 70 pieds.

9. La vapeur, l'eau et la force motrice ne seront fournis gratuitement que pour l'exposition de machines en activité, et aucune machine ne pourra marcher plus longtemps qu'il est nécessaire dans ce but, à moins d'une permission du chef du bureau.

10. Il y aura huit arbres de transmission, quatre de chaque côté du transept, s'étendant dans toute la longueur du bâtiment; sept de ces arbres auront une rapidité de 120 évolutions, et le huitième de 240 tours par minute; le calibre de l'arbre moteur le plus voisin de l'espace accordé à un exposant, sera indiqué au moment de l'allocation de l'espace.

11. Les poulies pour les arbres principaux, de même que les arbres d'embranchement (*counter-shafts*) et les courroies de transmission, doivent être fournis par les exposants à leurs propres frais. Les poulies pour les arbres principaux doivent être équilibrées, par moitiés, d'au moins trois pieds (1) de diamètre, et garanties de manière à ne pas endommager ou affaiblir l'appareil de transmission.

12. Le chef du bureau aura la garde et la haute surveillance des arbres moteurs principaux, mais tous les engins fournis par les exposants seront sous leur propre garde; les exposants désigneront aussi les mandataires ou délégués chargés de soigner leurs

(1) Un pied américain = 0,3048 mèt.; 3 pieds américains représentent donc 0,91 mèt.

machines, et qui seuls seront autorisés à les mettre en mouvement.

13. Pour assurer la sécurité des visiteurs, les exposants seront requis d'entourer les machines en mouvement de barrières ou balustrades d'une hauteur uniforme de deux pieds et demi (1) au-dessus du sol. Les exposants de machines non actives auront la faculté de placer des barrières autour de l'emplacement qu'ils occupent. Toutes les balustrades ou barrières doivent être placées dans l'espace assigné, et le dessin doit en avoir été préalablement approuvé par le chef du bureau.

14. Les fabricants de machines à vapeur qui désireraient les exposer en activité, doivent, en adressant leur demande d'espace au chef du bureau, lui notifier cette intention. Des arrangements spéciaux ont été faits pour l'emploi de machines destinées à être tenues en activité pendant un temps déterminé.

15. Les fabricants de chaudières à vapeur, qui voudraient les exposer en vue du service moteur, doivent notifier leur intention au chef du bureau dans le délai le plus rapproché possible. Si ses chaudières sont acceptées, l'exposant doit garantir qu'il les déposera dans l'enceinte de l'Exposition au plus tard le 1[er] mars 1876. Toutes les chaudières seront soumises à une épreuve hydrostatique avant d'être acceptées dans le but sus-indiqué.

16. La Commission du Centenaire érigera des abris convenables pour les chaudières, installera celles-ci conformément aux plans fournis par les exposants, fera tous les joints et ajustages connexes aux tuyaux

(1) 76 centimètres.

8. Une quantité limitée de vapeur et d'eau pourra être accordée gratuitement : la vapeur à une pression atmosphérique de 70 livres par pouce carré; l'eau à la pression basse d'une colonne de 34 pieds, et à la pression haute d'une colonne de 70 pieds.

9. La vapeur, l'eau et la force motrice ne seront fournis gratuitement que pour l'exposition de machines en activité, et aucune machine ne pourra marcher plus longtemps qu'il est nécessaire dans ce but, à moins d'une permission du chef du bureau.

10. Il y aura huit arbres de transmission, quatre de chaque côté du transept, s'étendant dans toute la longueur du bâtiment; sept de ces arbres auront une rapidité de 120 évolutions, et le huitième de 240 tours par minute; le calibre de l'arbre moteur le plus voisin de l'espace accordé à un exposant, sera indiqué au moment de l'allocation de l'espace.

11. Les poulies pour les arbres principaux, de même que les arbres d'embranchement (*counter-shafts*) et les courroies de transmission, doivent être fournis par les exposants à leurs propres frais. Les poulies pour les arbres principaux doivent être équilibrées, par moitiés, d'au moins trois pieds (1) de diamètre, et garanties de manière à ne pas endommager ou affaiblir l'appareil de transmission.

12. Le chef du bureau aura la garde et la haute surveillance des arbres moteurs principaux, mais tous les engins fournis par les exposants seront sous leur propre garde; les exposants désigneront aussi les mandataires ou délégués chargés de soigner leurs

(1) Un pied américain = 0,3048 mèt.; 3 pieds américains représentent donc 0,91 mèt.

vapeur et l'eau, et la force motrice à vapeur ou hydraulique, seront fournis gratuitement.

21. Les exposants de locomotives, de wagons et de grues roulantes devront fournir les rails sur lesquels ces engins doivent être posés.

22. Les machines à feu admises à l'Exposition et acceptées pour le service général seront gardées et maniées avec les soins nécessaires, et le combustible alimentaire leur sera fourni, le tout sans frais pour les exposants.

23. Aucun exposant n'est autorisé à installer ou à arranger ses objets de manière à intercepter la lumière, ou à occasionner des inconvénients, des dommages, ou à exercer un effet désavantageux sur l'exposition d'autres exposants.

24. On n'autorisera pas les enseignes ou signes qui se projetteront en dehors de la surface de sol de l'emplacement alloué, et les enseignes ou marques de papier ou de canevas sont prohibées. Les dimensions des enseignes et signes quelconques sont soumises à l'approbation préalable.

25. Les transepts, les avenues, les ailes et les passages publics restent placés sous le contrôle de la Commission du Centenaire des États-Unis; et on ne peut y élever ni trophées, ni décorations, ni portiques, ni fontaines ou d'autres installations spéciales, sans la permission du Directeur-Général.

26. Des étiquettes, fournies par la Commission du Centenaire, peuvent être fixées aux objets, étiquettes mentionnant le nom et l'adresse de l'exposant, le siége de la manufacture, la classe, le numéro du catalogue et le prix.

27. Les cartes, circulaires et échantillons de com-

merce peuvent être placés dans les étalages des exposants, et distribués aux visiteurs, mais sans importunité ni contrainte.

28. Les meubles d'étalage de toute espèce, les plates-formes, comptoirs, cloisons ornementales, vitrines et aménagements divers doivent être érigés aux frais de l'exposant, et n'excéderont pas les dimensions suivantes, si ce n'est en vertu d'une permission spéciale du chef du bureau :

Vitrines. — Quinze pieds (1) au-dessus du sol.

Comptoirs. — Deux pieds dix pouces (2) au-dessus du sol, sur le côté attenant au passage.

Plates-formes. — Un pied (3) au-dessus du sol.

Des cloisons de diverses hauteurs et formes peuvent être établies dans différentes parties du bâtiment, les dimensions de ces installations étant données par l'exposant au moment où il recevra la notification de l'espace qu'il peut occuper.

29. En vue d'assurer aux exposants une installation uniforme et satisfaisante, ceux qui désirent ériger des vitrines, des comptoirs ou des balustrades doivent adresser au chef du bureau d'installation un dessin ou croquis montrant l'élévation et le plan sur sol de ces constructions.

30. Le chef du bureau des machines est chargé d'allouer l'emplacement aux exposants de la section des États-Unis.

Est réservé le droit d'amener le présent règlement.

A. T. Goshorn, *Directeur-Général.*

J. Albert, *Chef du bureau des machines.*

(1) 4 mèt. 57 cent.

(2) 86 centimètres.

(3) 30 1/2 centimètres.

RÈGLEMENT CONCERNANT LE TRANSPORT DES OBJETS.

1. La réception générale des objets dans les bâtiments de l'Exposition commencera le 5 janvier 1876, et sera terminée le 19 avril 1876. Les machines et les autres objets lourds seront admis aussitôt que les fondations spéciales qui les concernent seront préparées, et il est désirable qu'ils puissent être en place avant la réception des autres produits.

2. Pour les caisses employées à l'emballage, il convient de faire usage de vis au lieu de clous.

3. Chaque colis doit être adressé, « A M. le Directeur-Général de l'Exposition internationale de 1876, à Philadelphie, » et doit être marqué sur deux côtés contigus, de manière à donner les indications suivantes :

Nom de l'exposant.
Côté par lequel le déchargement doit être opéré.
Désignation de l'emplacement alloué à l'exposant.
Poids du colis.
Nombre total de colis envoyés par l'exposant.
Nombre sériaire de chaque colis particulier.

Dans chaque colis seront placées une liste des objets inclus dans ledit colis et une copie des renseignements placés à l'extérieur (voir ci-dessus).

Chaque colis ne contiendra que des produits appartenant à un seul Département.

Note. — Pour faciliter la livraison des colis ainsi marqués, on a construit sur les terrains de l'Exposition plusieurs lignes de chemins de fer. A des points convenables de ces lignes, sont établis des accotements et des plates-formes pour la distribution des objets destinés à être exposés dans le voisinage immédiat.

Chaque accotement est désigné par un nombre, et l'étiquette-adresse apposée sur chaque colis doit donner le chiffre de l'accotement où il doit être délivré. L'étiquette-adresse doit également déterminer l'emplacement qui, dans le bâtiment, doit être affecté à l'objet, conformément au mode de désignation des emplacements, de la manière suivante :

« Chaque colonne à l'intérieur du bâtiment doit recevoir une lettre et un numéro ; les lettres désignant les lignes de colonnes dans le sens de la longueur, de l'Est à l'Ouest, et les nombres ou chiffres les lignes transversales, du Nord au Sud. L'emplacement de chaque exposant sera déterminé ou défini par rapport à la colonne la plus rapprochée, et la direction officielle du bâtiment répartira les places conformément à ce système. »

4. Les arrangements exceptionnels pris par la Commission du Centenaire des États-Unis avec les Compagnies de transport n'affectent en aucune manière les règlements réguliers de ces Compagnies concernant la classification des marchandises, ni les conditions de réception et de transport des dites Compagnies, excepté quant à l'obligation du payement préalable du fret. Les taxes pour le transport des objets destinés à l'Exposition seront perçues par les agents des Compagnies de transport au port d'embarquement et non à Philadelphie.

5. Des connaissements seront délivrés de manière à ce que les marchandises soient envoyées directement à l'Exposition, sans que l'affrêteur ait à y intervenir. Ces documents préciseront la voie ou la route par laquelle les colis devront être transportés, afin d'assurer le retour par la même voie. Si le transport a lieu par eau, la ligne qui l'effectue doit être mentionnée. Une copie du connaissement devra être adressée par l'affrêteur au chef du bureau des transports de la Commission du Centenaire, à Philadelphie ; et des lettres d'avis lui seront également trans-

mises, donnant information des chargements faits, et fournissant des indications complètes en ce qui concerne les objets volumineux ou d'un poids excessif.

6. Le transport des colis, aller et retour, est à la charge des exposants belges ; mais l'État accorde la gratuité complète du parcours sur ses lignes de chemins de fer, et les Compagnies concessionnaires de voies ferrées accordent soit la gratuité, soit d'importantes réductions, de sorte qu'en Belgique les exposants n'ont à couvrir que le fret d'Anvers à Philadelphie, et vice-versâ, fret qui subira un notable dégrèvement (1).

La réception, le déballage, l'installation et l'étalage, le réemballage et le transport jusqu'au lieu de réembarquement sont à la charge de la Commission belge, ainsi que le remisage et la conservation des caisses vides ; ces opérations se feront sous la direction immédiate des agents et délégués de ladite Commission. Aucune personne ne peut être autorisée à agir au même titre à moins qu'elle ne puisse donner au Directeur-Général la preuve écrite de l'approbation de sa délégation par la Commission belge.

7. Afin de pouvoir établir un relevé complet de tous les objets admis à l'Exposition et pour assurer efficacement l'ordre et la célérité dans la réception et l'installation des produits, tous les colis, à leur arrivée dans l'enceinte de l'Exposition, seront reçus par le chef du bureau des transports. Ils seront alors déchargés et dirigés vers l'emplacement alloué à l'exposant ;

(1) Voici le *fret* arrêté par la *Red Star Line*, d'Anvers, dont les conditions sont les plus favorables :

25 shellings (31 fr. 25 c.), plus 10 p. c., par quarante pieds cubes ou par 1,000 kilogr., au choix de la Compagnie.

— et à la clôture de l'Exposition, ils seront, après le réemballage, enlevés des bâtiments et transférés jusqu'au lieu de chargement. Pour ce service, que la Commission du Centenaire des États-Unis entreprendra spécialement dans l'intérêt des exposants ou des Commissions étrangères, une taxe ou charge terminale ou finale lui sera payée par la Commission belge, d'après les bases suivantes :

Pour tout objet ou colis pesant 500 *livres, ou moins*, 1 dollar.

Pour tout objet ou colis pesant plus de 500 *livres*, 20 cents (un cinquième de dollar) par 100 livres.

Les produits pesant plus de 10,000 livres, les objets fragiles, le verre en feuilles, etc., et les ouvrages d'art peuvent être soumis à une charge additionnelle après leur arrivée à l'Exposition, pour couvrir, le cas échéant, les charges extraordinaires de manutention.

8. La taxe pour la manutention, la conservation et la restitution des caisses vides et emballages des exposants est fixée comme il suit :

Pour les caisses vides ou emballages mesurant 27 *pieds cubes* (*soit* 0,771 *mètre cube*), *ou moins*, 50 cents (1/2 dollar).

Pour les caisses vides ou emballages mesurant de 27 *à* 75 *pieds cubes* (*soit de* 0,771 *à* 2,143 *mètres cubes*), 75 cents.

Pour les caisses vides ou emballages de plus de 75 *pieds cubes, par pied cube*, 1 cent.

9. Au moment de leur réception dans l'enceinte de l'Exposition, les objets devront être libérés de toutes charges relatives à leur transport.

10. Les règlements douaniers, arrêtés par le Secrétaire de la Trésorerie des États-Unis, autorisent, à la suite de l'importation, le transport immédiat, à Philadelphie, des marchandises venant des contrées étrangères. Elles seront transportées par une ligne de service rattachée au port d'arrivée de Philadelphie, et seront délivrées au percepteur ou collecteur de cette ville, où des droits d'emmagasinage seront à payer dans tous les cas. Les règlements douaniers pour ces produits devront être strictement observés.

11. Si aucune personne autorisée ne se présente pour déballer et arranger les produits dans le local de l'Exposition, ils seront transférés et emmagasinés, aux frais et aux risques de celui que la chose concerne (1).

12. L'Exposition sera close le 10 novembre 1876. L'enlèvement des objets ne sera pas autorisé avant cette date, et il devra être complétement effectué avant le 31 décembre 1876. Les objets restants à cette date seront enlevés par le Directeur-Général et vendus pour couvrir les dépenses, ou il en sera autrement disposé sous la direction de la Commission du Centenaire des États-Unis.

Cette Commission se réserve le droit d'expliquer ou d'amender le présent règlement, si elle le juge nécessaire aux intérêts de l'Exposition.

A.-T. Goshorn,
Directeur-Général.

A. Torrey,
Chef du Bureau des Transports.

Philadelphie, 16 novembre 1875.

(1) La Commission belge se charge de ce soin, lorsque l'exposant n'a pas de mandataire ou représentant spécial.

RÈGLEMENT SPÉCIAL CONCERNANT LA LIBRE IMPORTATION DES MARCHANDISES DESTINÉES A L'EXPOSITION INTERNATIONALE DE 1876, A PHILADELPHIE.

Département du Trésor,

Washington, D. C., le 1er novembre 1875.

Un Acte du Congrès, approuvé le 18 juin 1874, et intitulé « Acte pour admettre en franchise des droits d'entrée les produits destinés à l'Exposition internationale de 1876, » stipule ce qui suit :

Il est arrêté par le Sénat et la Chambre des Représentants des États-Unis d'Amérique, assemblés en Congrès, que tous les produits qui seront importés à la seule fin de figurer à l'Exposition internationale qui aura lieu dans la ville de Philadelphie en l'année 1876, seront admis en franchise des droits ou taxes de douanes, ou des charges, sous tels règlements que le Secrétaire du Trésor prescrira : *Pourvu*, que tous ceux de ces produits qui seront vendus dans les États-Unis, ou retirés pour la consommation, à quelque moment que ce soit après la date d'importation, seront soumis aux droits, s'il en existe, imposés sur lesdits produits par les lois sur le revenu en vigueur à la date de l'importation : *Et pourvu, ensuite*, que dans le cas où quelques produits importés sous les dispositions de cet Acte seraient retirés pour la consommation, ou seraient vendus sans qu'on eût soldé les droits requis par la loi, toutes les pénalités prescrites par les lois sur le revenu seront appliquées et exécutées contre lesdits produits et contre les personnes qui seraient coupables d'un tel retrait ou vente. »

Comme suite aux dispositions de cet Acte, le règlement suivant est prescrit :

1. Aucuns droits, frais ou charges pour le service de la douane ne seront perçus sur de telles importations, excepté en cas d'entrée, ainsi que le stipule l'article 14 de ce règlement.

2. Les ports de mer de Portland, Boston, New-York, Philadelphie, Baltimore, Nouvelle-Orléans et San-Francisco et les ports intérieurs de la frontière septentrionale, comme Saint-Albans, Rouse's-Point, Suspension Bridge, Buffalo, Detroit, Port-Huron et Chicago, seront les seuls ports d'entrée par lesquels de telles importations pourront être faites.

3. Les produits destinés à cette Exposition, importés par les ports de la frontière ci-dessus désignés, pourront être expédiés de la même manière que les lois et règlements le permettent maintenant pour d'autres importations.

4. Les factures mentionnant les marques, les numéros, la nature, la quantité et la valeur sur le marché étranger de produits destinés à cette Exposition devront être légalisées par la signature et le sceau du Commissaire pour l'Exposition internationale délégué par le Gouvernement du pays d'où lesdits produits sont importés, et seront faites en triple expédition et envoyées : une expédition au percepteur des douanes du port par où ces produits entreront dans les États-Unis, une seconde expédition au percepteur des douanes du port de Philadelphie, et la troisième expédition au consignataire ou agent de l'affrèteur.

Dans le cas où il serait impossible d'avoir l'attestation d'authenticité du Commissaire sous le sceau officiel, la vérification par un officier consulaire des

États-Unis pourra être acceptée pour en tenir lieu.

5. Tous les colis contenant lesdits produits devront être adressés au « Directeur-Général de l'Exposition internationale de 1876, à Philadelphie. »

6. A l'arrivée, à l'un des ports ci-dessus désignés, excepté ceux de la Nouvelle-Orléans et de San-Francisco, de colis ainsi marqués, et contenant des produits destinés à cette Exposition, un certificat d'entrée, en double, selon la formule prescrite, pourra en être dressé par le consignataire ou l'agent, pour le transport immédiat à Philadelphie, par une route entrepositaire duement autorisée, mais aucun transport d'entrepôt ne sera requis.

7. Le certificat d'entrée ayant été comparé avec la facture reçue du Commissaire, trouvé exact, et numéroté et enregistré dans un livre *ad hoc*, le percepteur délivrera un permis spécial pour le transfert desdits colis du navire importateur aux voitures de transport, en ayant soin d'identifier complétement les colis au moyen des marques et numéros tels qu'ils sont décrits dans le bulletin de chargement et d'entrée et dans la facture, et transmettra le certificat d'entrée à l'Inspecteur, avec ordre de chargement.

8. Ledit transfert devra être fait par chariots ou camions fermés, et un officier de douane délégué à cet effet devra escorter les colis depuis le moment où ils sont enlevés du navire importateur jusqu'au moment où ils seront placés dans les voitures de transport, et cet officier sera requis de surveiller le chargement et de garantir les voitures au moyen des serrures et des cachets de la douane.

9. Des manifestes en triple exemplaire pour chaque voiture ainsi chargée, mentionnant la marque,

le numéro, etc., desdits colis, ainsi qu'ils sont décrits au certificat d'entrée, seront formulés et signés par l'agent de la Compagnie du chemin de fer par laquelle ces colis doivent être transportés. Chacun des manifestes susmentionnés sera certifié exact par l'inspecteur du chargement, qui délivrera un de ces titres au directeur ou à l'agent de la Compagnie du chemin de fer, et renverra au percepteur les deux autres exemplaires, ainsi que le bulletin d'entrée, certifié également par lui.

10. Le certificat d'entrée ayant été duement enregistré et certifié, ainsi qu'il est requis ci-dessus, le percepteur le transmettra, avec la facture, le bulletin de chargement et le manifeste, au percepteur des douanes à Philadelphie, les deux autres exemplaires du manifeste étant retenus pour les archives de la douane, au port d'entrée.

Dans les ports où il y a un bureau de la marine (*naval office*), les certificats d'entrée pour le transport seront faits en triple expédition : une pour les archives de ce bureau, une seconde pour le bureau du percepteur, et une troisième pour être transmise, comme il est dit plus haut, à Philadelphie.

11. Dès l'arrivée des voitures contenant lesdits produits aux bâtiments de l'Exposition, à Philadelphie, le directeur ou l'agent de la Compagnie du chemin de fer rendra compte de cette arrivée par la présentation du manifeste à l'officier des douanes désigné pour recevoir les documents de l'espèce, lequel comparera ce manifeste à la copie reçue par la malle-poste, et surveillera l'ouverture des voitures, en ayant soin de constater l'identité des colis au moyen des marques et numéros définis dans les manifestes. En cas

de non-réception des manifestes, le déchargement des voitures ne sera pas différé pour ce motif, mais la facture sera utilisée pour établir l'identité des colis.

12. Notification immédiate de cette arrivée des produits sera donnée par le percepteur des douanes de Philadelphie au percepteur du port où ces produits ont été débarqués, et cette notification sera numérotée de manière à correspondre avec le certificat d'entrée, et la date de sa réception inscrite dans le registre des entrées dont la tenue est prescrite dans les ports où sont faites des entrées pour le transport. Les colis seront retenus dans le bureau des officiers de la douane, au palais de l'Exposition, et ne seront déballés que lorsqu'une déclaration spéciale d'entrée en entrepôt, libellée dans les formes qui seront prescrites, aura été faite par le propriétaire, le consignataire ou l'agent autorisé, mais aucun droit d'entrepôt ne sera perçu.

13. Dès l'accomplissement des formalités relatives à l'entrée en entrepôt, les colis seront ouverts, et un examen soigneux du contenu sera fait, dans les bâtiments de l'Exposition, par le vérificateur des douanes, qui tiendra compte de la dépréciation que le voyage aura pu occasionner aux produits. Le vérificateur sera nanti de la facture des produits soumis à son contrôle, et il endossera son rapport d'estimation et son allocation pour dommage, le cas échéant, sur ladite facture, de la même manière que si ces produits étaient entrés pour la consommation ou l'entrepôt. Toutefois, aucune allocation pour dommage, excédant 50 pour cent, ne sera faite sans l'approbation du département. L'entrée sera alors liquidée, le montant

total des droits assurés, et toute la transaction transcrite sur un registre qui sera délivré à cet effet.

14. Les produits pourront alors être installés sur l'emplacement assigné à leur exposition, mais ils resteront sous la garde et le contrôle des bureaux de la douane, et ne pourront être transférés de la place assignée sans un permis du percepteur des douanes ou de l'officier qui sera désigné pour conférer de tels permis. En aucun cas, ces produits ne pourront être retirés du bâtiment de l'Exposition, ou soustraits à la garde des officiers de la douane, à moins qu'ils n'aient été régulièrement enregistrés à la douane de Philadelphie pour la consommation, l'entrepôt ou l'exportation.

15. En cas d'exportation desdits produits, seront non avenus les règlements existants qui prescrivent que les exportations doivent être faites dans les colis originaux.

16. L'entrée de produits destinés à l'Exposition, arrivant par les ports de San-Francisco ou de la Nouvelle-Orléans, doit être faite de la manière actuellement prescrite par les lois et règlements sur l'importation des marchandises soumises à des droits soit pour l'entrepôt et le transport immédiat en entreposage, soit pour le transport immédiat sans estimation. A l'arrivée de ces produits à Philadelphie, ils seront reçus en la garde des officiers de la douane (dont le certificat à cet effet, dans la forme qui sera prescrite, sera suffisant pour annuler le bon (*bond*) de transport), et à cet égard une entrée spéciale pour l'entrepôt sans bon pourra être faite comme il est stipulé par ces règlements.

17. Quand lesdits produits arrivent à Philadelphie

par navire directement d'un pays étranger, le certificat d'entrée pour le transport ne sera pas requis, mais un certificat spécial pour l'entrepôt, dans le genre de celui stipulé ci-dessus, pourra être fait, d'où suivra un permis spécial pour le transfert des produits des navires importateurs jusqu'aux voitures affectées au transport direct du bateau aux bâtiments de l'Exposition; et les mêmes formalités quant à l'identification des produits, leur transfert du navire jusqu'aux voitures, la préparation des manifestes, et la surveillance attentive et continuelle d'un officier de la douane sur toute la transaction, seront requises comme dans tous autres ports.

18. A l'arrivée de ces voitures au bâtiment de l'Exposition, après qu'une entrée spéciale d'emmagasinage des colis aura été faite, ils seront ouverts, et leur contenu examiné et vérifié comme il est stipulé ci-dessus.

19. Les formules spéciales d'entrées, de permis, de manifestes et de registres qui devront être employées d'après le présent réglement seront préparées et fournies par le Département du Trésor.

20. Les percepteurs des douanes rendront compte au Secrétaire du Trésor de tout cas relatif à une importation pour l'Exposition, dans lequel ils regarderaient ces règlements comme insuffisants pour assurer les intérêts du revenu, et des instructions spéciales seront données pour leur gouverne dans ce cas.

21. Les règlements donnés sous les dates des 3 octobre 1874 et 18 mai 1875 sont rapportés et annulés : en stipulant, toutefois, qu'aucuns droits ou

intérêts acquis sous l'empire de ces règlements ne seront affectés au préjudice des parties en cause.

Copie officielle : (Signé) : B. H. BRISTOW,
A. T. GOSHORN, *Secrétaire.*
Directeur-Général.

RÈGLEMENT CONCERNANT L'AGRICULTURE.

Animaux vivants.

1. L'exhibition des animaux vivants à l'Exposition internationale aura lieu pendant les mois de septembre et octobre 1876 ; la période consacrée à chaque classe et famille étant de quinze jours, et la division comme suit :

Chevaux, mulets et ânes, du 1er au 15 septembre.

Bêtes à cornes (de toutes variétés), du 20 septembre au 5 octobre.

Moutons, porcs, chèvres et chiens, du 10 au 25 octobre.

La volaille sera exposée du 28 octobre au 10 novembre.

2. Pour être admissibles à l'Exposition internationale, les animaux doivent être, à l'exception des bêtes de trot, des chevaux de selle, ou d'attelages accouplés, du bétail gras et du bétail de trait, d'une descendance telle que l'exposant puisse fournir au chef du bureau les preuves évidentes des faits suivants :

Pour ce qui concerne les chevaux complétement dressés, qu'en remontant jusqu'à la cinquième géné-

ration d'ancêtres, des deux côtés de l'ascendance, ils sont de pur sang et d'une même race.

Pour le bétail à courtes cornes, qu'il est inscrit dans les livres spéciaux dit *herd-books*, d'Allen, d'Alexandre, ou Anglais.

Pour le bétail du Holstein, d'Hereford, d'Ayrshire, de Devon, de Guernsey, de Bretagne, de Kerry et autres races pures, qu'il est importé, ou qu'il est une descendance d'animaux importés, des deux côtés de la souche.

Pour le bétail de Jersey, qu'il est inscrit dans le registre dit *Herd-Register* du club américain du bétail de Jersey, ou dans celui de la Société Royale d'Agriculture de Jersey.

Pour les moutons et porcs, qu'ils sont importés ou qu'ils proviennent d'animaux importés, et que l'animal domestique soit de pur sang en remontant jusqu'à la cinquième génération.

3. Le terme *race*, tel qu'il est employé, est destiné à comprendre toutes les divisions de familles, où la différence dans les formes et le caractère reste persistante; par exemple, il est reconnu que le produit d'un pur sang Jersey et d'un pur sang Guernsey est un animal croisé, et, comme tel, est nécessairement exclu.

4. En accordant des prix aux animaux de pur sang, les juges prendront en considération principalement les mérites quant à la puissance de transmission des qualités de ces animaux; un point principal de l'exposition étant de provoquer l'amélioration du bétail de race.

5. En cas de doute relativement à l'âge d'un animal, une preuve satisfaisante doit être fournie, ou

bien l'animal sera soumis à l'examen d'un médecin vétérinaire ; et l'état de la dentition indiquerait-il que l'âge n'aurait pas été correctement établi, la personne inscrite comme exposant sera exclue comme telle dans toute classe.

6. Les programmes de classification des récompenses, tels qu'ils sont spécifiés sous chaque rubrique ci-après (excepté dans le cas d'animaux de trot, de chevaux de selle, d'attelages accouplés, de bétail engraissé et de bétail de trait), sont applicables aux animaux de toutes races pures qui sont inscrits pour le concours.

7. L'Exposition étant internationale, il est de la plus grande importance que les meilleurs animaux de leur espèce soient seuls présentés à chaque concours, puisque la valeur de ces concours ressortira de la moyenne générale.

8. Les exposants sont invités à fournir leurs propres domestiques et gens de service, auxquels incombera toute la responsabilité du soin de la nourriture, de l'abreuvage et du nettoyage des animaux, ainsi que le nettoyage des écuries.

9. Le fourrage et le grain seront livrés, au prix coûtant, aux dépôts établis dans l'enceinte. On pourra se procurer de l'eau à toute heure, de grandes facilités ayant été établies pour son transport et sa distribution parmi les parcs à bestiaux.

10. Les exposants devront fournir tous les harnais, articles de sellerie, véhicules et autres équipements, et tous ces objets devront être placés dans les abris qui y seront affectés.

11. La Commission du Centenaire érigera d'amples aménagements pour l'exposition et la protection des

animaux vivants; néanmoins, les exposants qui désireraient prendre des arrangements spéciaux pour l'exhibition de leur bétail trouveront des facilités à leurs propres frais. Les animaux vicieux, les étalons, les juments avec leurs poulains ou les taureaux seront pourvus de stalles appropriées.

12. Toutes les stalles seront régulièrement et distinctement numérotées; des chiffres correspondants apposés sur des étiquettes de type uniforme seront donnés à chaque exposant, et aucun animal ne pourra sortir de sa stalle s'il n'est porteur de son numéro.

13. Les numéros seuls distingueront le bétail dans les cours d'exposition, avant la proclamation des prix.

14. Les juges du bétail vivant feront l'examen de tous les animaux au jour d'ouverture de chaque exposition sériaire, et auront seuls, ce jour-là, accès dans la cour d'exposition.

15. Aucune prime ne sera décernée à un animal inférieur, même s'il n'y a pas de compétition.

16. Tous les animaux seront sous la surveillance d'un médecin vétérinaire, qui les examinera avant leur admission, pour les préserver contre l'infection, et qui fera aussi une inspection et un rapport journaliers. En cas de maladie, l'animal sera conduit dans un enclos spécialement approprié au traitement médical qu'il devra subir.

17. Quand des animaux tombent malades, les exposants pourront ou diriger eux-mêmes le traitement, ou permettre au médecin vétérinaire délégué par la Commission de traiter le mal. Dans ce dernier cas, l'exposant aura à sa charge tous les frais dûs. Les animaux exposés seront traités avec tous les soins

possibles, mais la Commission ne pourra être rendue responsable des accidents qui pourraient surgir.

18. Un enclos sera créé pour l'exercice des chevaux et du bétail.

19. Le dernier jour de chaque exposition sériaire, une vente publique pourra être faite des animaux que les exposants désireraient céder. Les animaux pourront être vendus au public pendant tout le temps de leur exposition. Pendant la période d'une exposition sériaire, aucun animal, même dans le cas où il est vendu, ne pourra être retiré.

20. Un catalogue officiel des animaux exposés sera publié.

21. Les exposants d'animaux complétement élevés devront, au moment de leur entrée, fournir au chef du bureau un état de leur descendance, affirmé et assermenté devant un officier autorisé à prendre des *affidavits*, et les documents ainsi remplis seront remis au jury d'experts.

22. L'âge du bétail vivant devra être calculé à dater du jour de l'ouverture de l'exposition de la classe à laquelle il appartient.

23. Les éleveurs de moutons qui désirent exposer de la laine ne pourront pas étaler moins de cinq toisons.

24. Tous les animaux devront être inscrits, pour l'entrée, selon les règles prescrites et suivant des formules dont les modèles seront fournis par le chef du bureau de l'agriculture, à la demande des intéressés.

Chevaux de race.

Les juments inscrites comme animaux de race doivent avoir eu des poulains dans l'année de l'exposition, ou être pleines. Des certificats doivent être fournis à cet égard.

Tous les poulains exposés doivent être la progéniture de la jument près de laquelle ils sont placés.

Des récompenses seront conférées aux races respectives pour :

Des étalons de course pur sang, de six ans et plus.

Des étalons de course pur sang, de plus de quatre ans et de moins de six ans.

Des étalons de course pur sang, de plus de deux ans et de moins de quatre ans.

Des juments de course pur sang, de six ans et plus.

Des juments de course pur sang, de plus de deux ans et de moins de six ans.

Des récompenses seront données pour :

Des étalons de trot, de six ans et plus.

Des étalons de trot, de quatre ans et de moins de six.

Des étalons de trot, de deux ans et au-dessous de quatre.

Des étalons de trait pur sang, de six ans et plus.

Des étalons de trait pur sang, de plus de quatre ans et de moins de six.

Des étalons de trait pur sang, au-dessus de deux ans et au-dessous de quatre.

Des juments de trait de six ans et plus.

Des juments de trait pur sang, au-dessus de deux ans et au-dessous de six.

Des poulinières de course de six ans et plus.

Des pouliches de course de quatre ans et au-dessous de six.

Des pouliches de course au-dessus de deux ans et au-dessous de quatre.

Les chevaux de course et de trot seront jugés conformément aux inscriptions arrêtées à la date du 15 août 1876, et en tenant compte des conditions présentes.

Des récompenses seront décernées pour :

Des chevaux de course ayant fait le trajet le plus rapide.

Des étalons de trot ayant fait un mille en *deux-trente* (*two-thirty*).

Des juments et hongres ayant parcouru un mille en *deux-vingt-cinq* (*two-twenty-five*).

Chevaux de selle.

Les solides chevaux de promenade, élevés pour l'agriculture ou pour la selle, concourront pour des récompenses dans l'enclos.

Attelages accouplés.

Des récompenses seront données pour :

Attelages accouplés ayant trotté un mille en *deux-trente-cinq*.

Étalons accouplés pour de lourdes charges, ayant plus de seize mains de hauteur et pesant plus de quinze cents livres chacun.

Hongres accouplés pour de lourdes charges, ayant

plus de seize mains de hauteur et pesant plus de quinze cents livres chacun.

Juments accouplées pour de lourdes charges, ayant plus de quinze mains de hauteur et pesant plus de quatorze cents livres chacune.

Mulets accouplés pour de lourdes charges, ayant plus de quinze et demi mains de hauteur et pesant plus de treize cents livres chacun.

Anes de race.

Des récompenses seront attribuées aux produits suivants :

Anes de pure race de plus de six ans.

Anes de pure race de plus de trois ans et au-dessous de six.

Anesses de pure race de plus de six ans.

Anesses de pure race de plus de trois ans et au-dessous de six.

Espèce bovine.

Aucune vache ne sera admise pour l'inscription sans un certificat constatant qu'elle a eu un veau vivant endéans les quinze mois précédant l'Exposition, ou que le veau, s'il était mort-né, naquit juste à son terme.

Aucune génisse inscrite comme veau ne pourra concourir pour un prix sans un certificat constatant qu'elle a été saillie avant le 1er avril, ou qu'elle présente pour les jurés des preuves évidentes du fait.

Aucun taureau au-dessus d'un an ne pourra être inscrit s'il n'est muni d'un anneau dans le nez, et que le conducteur ne soit armé d'une canne plombée,

dont il doit se pourvoir chaque fois que l'animal sera retiré de l'écurie.

Des récompenses seront décernées au meilleur troupeau de chaque espèce respective, consistant comme suit, en :

Un taureau.

Quatre vaches, dont aucune en-dessous de quinze mois.

Le gros bétail, pour chaque race respective, pourra concourir individuellement pour des récompenses.

Taureaux de trois ans et plus.

Taureaux de plus de deux et de moins de trois ans.

Taureaux de plus d'un an et de moins de deux.

Vaches de quatre ans et plus.

Vaches de plus de trois ans et en-dessous de quatre.

Vaches ou génisses de plus de deux ans et en-dessous de trois.

Génisses d'un an.

Une récompense spéciale sera accordée au meilleur taureau de toute race, ainsi qu'à la meilleure vache.

Bétail gras et de trait.

Les animaux inscrits comme bétail gras ou de trait ne doivent pas être de pur sang, mais concourront pour leur mérite individuel.

Le bétail gras devra être pesé, et en général les animaux seront considérés les meilleurs qui ont le plus grand poids avec le moins de surface et d'abats.

Des récompenses seront données pour :

Le bouvillon le plus gras de tout âge et race.

La plus forte paire de bœufs.

La paire de bœufs marchant le plus vite.

La paire de bœufs entièrement dressée.

L'attelage de trois ou plusieurs paires de bœufs entièrement dressées.

Moutons de race.

Tous les moutons présentés pour l'exposition devront être accompagnés d'un certificat constatant qu'ils ont été tondus depuis le 1er avril, et la date de la tonte.

Seront exclus du concours, les moutons qui n'auront pas été tondus convenablement, en vue de cacher des défauts ou en vue de changer la forme et l'apparence des sujets exposés.

Des récompenses seront attribuées aux plus beaux lots de races respectives.

Moutons gras.

Les moutons gras inscrits aux concours devront être pesés, et en général ceux qui seront jugés les meilleurs sont ceux qui auront le plus grand poids avec le moins de surface et d'abats.

Porcs de race.

Toute truie pour le concours, de plus d'un an, doit avoir eu une portée, ou être pleine, et le propriétaire devra, s'il en est requis, apporter les preuves du fait.

Des récompenses seront décernées aux meilleures races.

Porcs gras.

Les porcs gras inscrits pour le concours devront être pesés, et en général ceux qui auront le plus grand

poids avec le moins de surface et d'abats seront jugés les meilleurs.

Chiens.

Des récompenses seront données aux races respectives pour :

Des chiens de deux ans et plus.

Des chiens d'un an et de moins de deux.

Des petits chiens.

Une récompense spéciale sera conférée au meilleur chien de toute race envoyé par un exposant étranger.

Une récompense spéciale sera attribuée au meilleur chien indigène de toute race.

Des récompenses seront décernées aux races respectives pour :

Des chiennes de deux ans et plus.

Des chiennes d'un an et de moins de deux.

Des nichées de jeunes chiens.

Une récompense spéciale sera donnée à la meilleure chienne de race envoyée par un exposant étranger.

Une récompense spéciale sera attribuée à la meilleure chienne indigène de toute race.

Oiseaux de basse cour.

Les volailles ne pourront être exposées que dans des cages dont les modèles seront fournis par le bureau de l'agriculture.

Des récompenses seront données aux races respectives pour :

Des couples d'un an et plus : de poules, dindons,

canards, oies, cygnes, pigeons et oiseaux d'ornementation.

Des couples de moins d'un an.

Poissons.

Les poissons vivants seront exposés dans des *aquaria* d'eau douce et salée.

Des récompenses seront conférées à la plus nombreuse collection de poissons de chaque espèce et à la collection la plus nombreuse de toutes espèces.

A.-T. GOSHORN,
Directeur Général.

BURNET LANDRETH,
Chef du bureau de l'agriculture.

Philadelphie, 10 novembre 1875.

RÈGLEMENT CONCERNANT L'HORTICULTURE.

1. La Halle de l'Horticulture et les terrains y attenants recevront les objets exposés jusqu'au 1er mai 1876; après cette date, aucun produit ne sera plus admis, excepté les plantes qui ne seraient pas suffisamment fortes pour pouvoir être déplantées avant une époque plus reculée de la saison; ces plantes ne seront plus admises après le 1er juin, et leur enlèvement ne sera pas autorisé avant le 1er octobre 1876.

2. L'espace alloué à un exposant est, ou une surface de terrain, ou une surface de plancher, en dehors des promenades et des passages : la surface de ter-

rain *(ground space)* pour les expositions à l'air libre, la surface de plancher (*floor space*) pour les expositions abritées dans la Halle.

L'espace de sol dans le bâtiment peut être utilisé comme suit :

En plaçant les produits sur le sol;

En construisant une plate-forme basse pour leur installation;

En plaçant des tables ou comptoirs sur lesquels les produits seront étalés;

En érigeant des vitrines. *(Toutes ces constructions sont aux frais des exposants.)*

3. Chaque exposant fournira un plan ou croquis, montrant l'élévation et la surface de sol, dessin qui devra être approuvé avant qu'on puisse autoriser le placement de l'installation.

4. A l'effet d'assurer un emplacement satisfaisant et d'obtenir que les produits exposés soient régulièrement inscrits au catalogue, les personnes qui sollicitent un espace devront fournir au bureau d'horticulture une liste complète desdits produits.

5. Quand l'allocation de l'espace est faite, chaque exposant recevra un permis et un diagramme de l'espace alloué. Un tel permis n'est pas transmissible.

6. *Tous les produits arrivant sur les terrains ou dans le bâtiment doivent être inscrits au bureau du chef du bureau de l'horticulture, et cette entrée doit être endossée sur le permis d'espace par le dit chef de bureau, avant le déballage et le placement des produits.*

7. Les enseignes ne pourront pas saillir hors de

l'espace alloué, et le type doit en avoir été approuvé avant qu'elles soient installées.

8. Les cartes d'adresses des exposants, les catalogues et les circulaires pourront être placés dans les limites de l'espace alloué à ces exposants, mais les visiteurs ne pourront être contraints à les recevoir.

9. Les allées et passages restent sous le contrôle de la Commission du Centenaire des États-Unis, et nuls trophées, décorations, portails, fontaines ou autres objets décoratifs spéciaux ne seront installés sur ces voies si ce n'est en vertu d'une permission spéciale du Directeur-Général.

10. Le nom de l'exposant doit être distinctement mentionné sur une étiquette ou carte.

11. L'exposant est autorisé à placer des balustrades ou garnitures de clôture, soit comme façade, soit tout autour de son exposition; mais le dessin de ces constructions devra avoir été approuvé préalablement à leur installation.

12. L'espace de sol alloué aux exposants sera approprié à la réception des plantes par les soins du bureau; mais la plantation, les soins journaliers et les frais qui en résultent sont à la charge de l'exposant.

13. L'espace alloué pour les plantes doit être tenu en bon état et bien garni pendant toute la durée de l'Exposition.

14. Les plantes malades doivent être remplacées par d'autres; l'arrosage, le binage et tous les travaux journaliers nécessaires à l'entretien des produits horticoles doivent être effectués après la fermeture ou avant l'ouverture de chaque exposition journalière.

15. Tous les produits exposés, à l'exception des

plantes qui ne sont pas suffisamment fortes pour être replantées si ce n'est plus tard dans la saison, doivent être en place et définitivement appropriés à la date du 1er mai 1876 au plus tard.

16. Le chef du bureau de l'horticulture est chargé d'allouer les emplacements aux exposants horticoles.

17. Le droit d'amender le présent règlement est réservé.

A. T. Goshorn,
Directeur-Général.

Chas. H. Millet,
Chef du bureau de l'horticulture.

Philadelphie, 21 octobre 1875.

EXPÉDITION DES COLIS.

On reproduit ci-après la circulaire de la Commission relative à l'*expédition des objets et aux conditions du transport* d'Anvers à Philadelphie :

CIRCULAIRE AUX EXPOSANTS.

Bruxelles, le 15 janvier 1876.

Monsieur,

Nous avons l'honneur de vous transmettre le règlement arrêté par les Commissaires du Centenaire des États-Unis en ce qui concerne le *transport des objets exposés*, règlement que nous avons complété en vue de son application aux exposants belges.

Nous croyons devoir attirer votre attention sur

l'art. 2 de ce règlement, d'après lequel on recommande de fermer les caisses d'emballage au moyen de vis et non de clous.

D'après l'art. 3 du même règlement, tout colis doit porter l'adresse du Directeur-Général de l'Exposition, adresse contenant, en outre, le nom et le domicile de l'exposant, l'indication du côté par lequel le déchargement doit être opéré, la désignation de l'emplacement alloué à l'exposant, le poids du colis, le nombre total de colis envoyés par l'expéditeur et le nombre sériaire de chaque colis particulier.

Vous trouverez ci-joint un certain nombre de formules de cette adresse réglementaire, que vous êtes prié d'apposer sur deux côtés contigus de chacun de vos colis, et dont un exemplaire devra être placé également à l'intérieur du colis.

Comme les caisses subiront une série de manipulations, pendant lesquelles les étiquettes-adresses sont exposées à être lacérées ou froissées, nous vous engageons, par surcroît de précaution, à peindre les couleurs belges et votre firme sociale sur l'un des côtés de chacune des caisses.

Le transport des objets, aller et retour, est à la charge des exposants belges; mais l'État confère la gratuité complète du parcours sur ses lignes de chemins de fer, et les Compagnies concessionnaires de voies ferrées accordent soit la gratuité, soit d'importantes réductions, de sorte que les exposants nationaux n'ont à couvrir que le fret d'Anvers à Philadelphie, et *vice-versâ*.

Pour obtenir les conditions les plus favorables possibles, la Commission belge a fait appel aux armateurs et affréteurs du pays et de l'étranger, et, à la

suite de l'enquête qu'elle a ouverte sur les propositions reçues, elle a résolu de confier le service des transports à la Compagnie de la *Red Star Line*, à Anvers, dont M. B. von der Becke, résidant dans cette ville, est l'agent général en Europe.

Cette Compagnie dispose de steamers solides, à double fond, qui font le trajet direct d'Anvers à Philadelphie et *vice-versâ* (en quatorze jours).

Vous trouverez ci-joint un prospectus de cette Compagnie, indiquant le prix du transport et les conditions du remboursement de ce prix par les exposants. Les colis de ceux-ci seront cubés à Anvers, par les soins des agents de la Compagnie, qui percevront le fret avant l'embarquement des colis.

La Commission belge s'est assurée que toutes les précautions seront prises par la Compagnie du *Red Star* pour la mise à bord et la manutention des colis, lors de leur chargement et de leur déchargement.

Les frais de réception des colis, depuis le quai de débarquement jusqu'au Palais de l'Exposition, et ceux de manutention des objets dans les locaux, incombent à la Commission belge; mais en fait ce service est dirigé et exécuté par les agents de la Commission du Centenaire, qui, pour le réaliser, perçoit une taxe ou charge finale dont nos exposants sont exonérés.

La Commission belge prend également à son compte les dépenses afférentes aux opérations suivantes : conservation et remisage des caisses vides et emballages, déballage et réemballage des objets exposés, transfert des colis depuis l'Exposition jusqu'au lieu de réembarquement.

La Commission belge se charge enfin de l'installation et du placement des objets quand ces opérations

ne rencontrent pas de difficultés techniques, ou ne nécessitent pas l'emploi d'engins spéciaux et une main-d'œuvre extraordinaire.

Des surveillants belges seront préposés à la garde et à l'entretien des objets du compartiment national pendant toute la durée de l'Exposition.

Nous vous prions de nous donner avis de l'expédition de vos objets, et, à cet effet, de nous adresser, trois jours avant le départ des colis, un exemplaire du *Bulletin d'expédition* dont nous vous transmettons trois formules avec la présente. Un second exemplaire servira de lettre de voiture et accompagnera l'expédition ; enfin, le troisième exemplaire devra être placé dans la caisse, sous le couvercle, et tiendra lieu de la « liste des objets inclus, » dont la production est exigée par l'art. 3 du règlement relatif aux transports.

Ce *Bulletin d'expédition* remplit l'office d'une liste-facture des produits expédiés, document dont les lois des États-Unis d'Amérique exigent la production en vue de constater l'origine et la valeur des dits produits. A chaque exemplaire du *Bulletin* susmentionné, devra être annexée une *déclaration* libellée dans les deux langues et dont vous trouverez ci-joint la formule en triple expédition. Veuillez signer *trois fois* chacune de ces déclarations, qui sont signées par le Commissaire délégué et revêtues de son sceau officiel.

Pour votre gouverne, des *départs directs* d'Anvers pour Philadelphie auront lieu aux dates ci-après : 16 janvier, 9 février et 4 mars 1876.

Pour profiter de ces départs, il conviendra que les colis soient arrivés en gare à Anvers une huitaine de jours avant la date de l'embarquement.

Les objets lourds et pondéreux devront être envoyés avant les autres, c'est-à-dire *au plus tard le 9 février ;* tels sont les appareils et engins mécaniques, les machines de toute espèce, les produits réfractaires, les fers, etc. Il est désirable que le steamer affrété en droiture à cette date puisse emporter également le matériel de menuiserie (vitrines, comptoirs, tables, etc.), destiné à l'installation et à l'étalage des objets et qui doit être soumis à un travail de montage, d'appropriation, de peinture, etc.

Les Commissaires du Centenaire ont arrêté un type de carte ou d'étiquette pour être apposé sur les produits. Vous trouverez ci-joint un certain nombre de ces formules, dont l'emploi est facultatif.

Agréez, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

Le Président,

Baron Gustave de Woelmont.

Le Membre Secrétaire,

J. Clerfeyt.

P. S. — Les étiquettes portant l'adresse de l'Agent général de la Compagnie *the Red Star Line*, à Anvers, doivent être collées à côté de l'adresse anglaise.

BUREAU DES MACHINES.

I. Règlement pour la construction des fondations dans la halle aux machines.

Les exposants qui désirent construire des fondations pour leurs machines seront requis de se conformer aux prescriptions ci-après :

1. — Ils devront notifier au *Chef du Bureau des Machines* la date probable où ils livreront les matériaux employés dans la construction de leurs fondations.

2. — A leur arrivée, ces matériaux seront immédiatement déchargés ; aucuns matériaux, terres ou décombres ne seront admis en dehors de l'espace alloué à l'exposant.

3. — Les exposants qui désirent que les fondations de leurs machines soient construites pour eux doivent notifier cette intention au Chef du Bureau, et fournir les plans et dessins nécessaires. Des arrangements spéciaux ont été faits avec MM. Stokes et Parrish, de cette ville, pour exécuter de pareils travaux conformément au tarif suivant :

Maçonnerie.

	Dollars.	Cents.
En pierre de Conshohocken (par perche ou 22 pieds cubes)	5	00
En briques communes, par mille. .	19	00
Rebords de front et de revers (extra)	5	00
Briques posées dans du ciment . .	5	00

Briques réfractaires, par mille . .	60 00
Briques comprimées, par mille . .	40 00
Excavation (tranchée, creusement), par yard cubique.	0 50
Pour un maçon, par heure. . . .	0 50
Pour un voiturier	0 30
Beton ou concret (par perche ou 22 pieds cubes)	6 00

Maçonnerie spéciale et boulons aux prix du marché.

—

II. Tarif des prix pour l'atelier des machines (1).

	Par heure. Dollars. Cents.
Ouvrage de vissage.	0 45
Machine à percer ou forer.	0 10
Forets	0 60
Tours oscillants de 10 à 14 pouces. .	0 60
Id. de 14 à 24 pouces. .	0 70
Tour sur arbre de couche.	0 75
Machine d'atelier	0 50
Machine à planer, petite	0 60
Id. moyenne	0 70
Id. grande	0 80
Marteau à vapeur, grand	1 50
Scie	0 70
Scie circulaire	0 60
Tours pour les bois	0 60
Forge.	0 90

(1) Le but et la raison d'être de cet atelier sont expliqués dans l'art. 19 du *Règlement relatif à l'installation des Machines*. V. page LXXVII.

Les comptes des différents travaux ci-dessus mentionnés seront transmis directement aux exposants par les entrepreneurs, MM. Stokes et Parrish.

A. J. Goshorn,
Directeur-Général,

John S. Albert,
Chef du Bureau des Machines.

Philadelphie, 4 janvier 1876.

ASSURANCE MARITIME.

Les exposants qui désirent faire assurer leurs objets contre les risques de mer, ont été invités par la Commission belge à s'adresser directement à M. B. von der Becke, agent général de la Compagnie de navigation du *Red Star Line*, à Anvers.

PERSONNEL EXÉCUTIF.

—

A. — **Bureau de la Commission belge.**

PRÉSIDENT :

M. le Baron de Woelmont (Gust.), sénateur, 36, boulevard du Régent, à Bruxelles.

VICE-PRÉSIDENTS :

Pour la *section des Beaux-Arts*: M. Robert (Alex.), artiste peintre, membre de l'Académie royale des Beaux-Arts, Lettres et Sciences de Belgique, 6, chaussée de Louvain, à Bruxelles.

Pour la *section de l'Industrie* : M. De Smet-De Smet (Ch.), fabricant, président du Cercle industriel et Commercial de Gand, 39, rue Neuve Saint-Jacques, à Gand.

MEMBRE SECRÉTAIRE :

M. J. Clerfeyt, ancien Secrétaire des Commissions royales et des Jurys belges des Expositions Universelles de Paris 1867 et Vienne 1873, et membre secrétaire des Commissions royales belges des Expositions internationales annuelles de Londres, 1871 et 1872, — 1, rue Latérale, à Bruxelles.

B. — **Délégation.**

M. Beco (Jean), ingénieur des mines, membre de la Commission belge, a été nommé Commissaire

délégué avec mission de diriger sur les lieux les services de l'installation et du placement des produits industriels, des machines, etc.

C. — **Commissariat belge**.

M. le Comte d'Oultremont (Adrien) a été appelé aux fonctions de Commissaire de Belgique.

Un chef de service est chargé d'organiser et de diriger la section belge des Beaux-Arts : c'est M. Van Brée (J.), attaché au Département de l'Intérieur.

M. Gody (J.), chef de section de l'Administration des chemins de fer, postes et télégraphes de l'Etat, remplit les fonctions de chef de bureau du Commissariat belge et d'inspecteur attaché au service des installations.

La surveillance des objets, dans les diverses parties du compartiment belge, est confiée à un détachement de six soldats d'artillerie, placés sous les ordres d'un sergent-major, et mis par M. le ministre de la Guerre à la disposition du Commissariat.

CATALOGUE DES PRODUITS INDUSTRIELS.

DEUXIÈME PARTIE.

CATALOGUE

DES

EXPOSANTS BELGES

DE LA SECTION INDUSTRIELLE.

DÉPARTEMENT I.

ART DES MINES ET MÉTALLURGIE.

—

MINÉRAUX, MINERAIS, PIERRES A BATIR ET PRODUITS DES MINES.

CLASSE 100. — *Minéraux, minerais, etc. Minéraux métalliques et non métalliques, à l'exclusion de la houille et des huiles. Collections de roches et de minéraux, systématiquement classés; collections géologiques.*

1. — **Société anonyme du Bleyberg-ès-Montzen**, à Montzen (province de Liége). — Directeur-gérant : M. Remy Paquot, officier de l'ordre de Léopold.

Minerais bruts de zinc et de plomb.
Blende ou sulfure de zinc.
Galène ou sulfure de plomb.

Carbonate de plomb.

Chloro-phosphate de plomb (pyromorphite).

Alquifoux ou galène chimiquement pure.

Mélanges de ces divers minerais avec leurs gangues composées de grès, schiste, calcaire, argiles diverses, pyrites de fer, etc.

(Voir classe 113 pour les produits retirés des minerais ci-dessus.)

Les minerais susmentionnés sont exploités, au Bleyberg même :

1° Dans un filon qui coupe le terrain houiller et connu aujourd'hui sur près de 5,000 mètres de longueur et 190 mètres de profondeur, d'une inclinaison moyenne de 90° et d'une puissance variant de 0m,60 à 3 mètres ;

2° Dans des amas rencontrés sur la direction du filon principal. Ces amas se trouvent particulièrement au contact du terrain houiller et du calcaire carbonifère, et dans les calcaires ;

3° Dans le filon qui traverse le calcaire carbonifère.

Prize medal Londres 1851. Méd. d'or Paris 1867, et mention honorable pour institutions ouvrières. Grand diplôme d'honneur Amsterdam 1869. Rappel méd. d'or Paris 1872 (économie domestique). Méd. de progrès Vienne 1873. — M. Remy Paquot, le directeur-gérant, nommé chevalier de l'ordre de Léopold à la suite de l'Exposition de 1867, et officier après celle de 1873.

CLASSE 102. — *Pierres à bâtir, marbres, ardoises,* etc. *Bruts, fendus, sciés, ou polis, pour bâtiments, ponts, murs, ou autres constructions, et pour la décoration intérieure, ou l'ameublement. — Marbres employés dans la construction, la décoration, la statuaire, les monuments, ou l'ameublement, en blocs ou feuilles non manufacturés.*

2. — **Vincent** fils, à Basècles (Hainaut).

Marbre noir en blocs et en tranches de toutes dimensions.

Échantillons de pavements en marbre noir de Basècles.

Mention honorable Lyon 1872. Méd. de mérite Vienne 1873.

Classe 106. — *Pierres lithographiques, pierres à aiguiser, pierres à moudre, matériaux à broyer, à moudre et à polir, quartz siliceux, grenat, topaze, diamant, émeri, etc.*

3. — **Dassonville de Saint-Hubert** (L.), à Namur.

N° 8,101 et n° 8,102. Meules à moudre les grains. (*Pour le concours*). (*Halle aux Machines.*)

N° 8,103 et n° 8,104. Meules à moudre le ciment. (*Hors concours*). (*Halle aux Machines.*)

Méd. d'argent Bruxelles 1847. Prize medal Londres 1851. Méd. 1re classe Paris 1855. Prize medal Londres 1862. Prize medal Dublin 1865. Méd. d'or Cologne 1865. Preiss med. Stettin 1865. Med. d'arg. Leipzig 1869. Méd de vermeil Bruxelles 1868 et 1874. Méd. d'arg. Lyon 1872. Méd. de progrès Vienne 1873, etc., etc.

Classe 107. — *Eaux minérales, eaux tirées de puits artésiens, saumures naturelles, efflorescences et solutions salines et alcalines. Matières fertilisantes minérales, gypse, phosphate de chaux, marnes, coquilles, coprolithes, etc., non ouvrées.*

4. — **Ville de Spa** (Administration communale).

Meuble-trophée montrant les vues de la ville et des environs, les plans des travaux de captage des eaux minérales, ainsi que des échantillons de ces eaux, article d'exportation, etc. (*Compartiment verviétois.*)

Les peintures de ce meuble ont été exécutées par MM. Boland (Charles), Bronfort (H.), Crehay père (G.-J.), Debrus (Alexandre), Debrus (Alexis), Krins (E.) et Marcette (Henri).

PRODUITS MÉTALLURGIQUES

CLASSE 111. — *Fers et aciers en saumons, lingots, et en barres, plaques et feuilles, avec spécimens des scories, laitiers et résidus, et produits de la fabrication.*

5.— **Bonehill** frères, successeurs de **Bonehill** (Th.), (Hauts fourneaux, Laminoirs, forges et fonderie de l'*Espérance*), à Marchienne-au Pont, lez-Charleroi.

Fers profilés, tels que : Poutrelles ou fers **I**, fers ⊔, fers cornières L, fers ⊥ pour ponts de navires, et fers dits *Larges plats*, — produits exposés pour le bon marché résultant des procédés de fabrication.

Prix moyen, au cours actuel : fr. 210 les mille kilogrammes, franco bord à Anvers.

Méd. de bronze Paris 1855 et 1867.

6. — **Constant-Bonehill** (Émile), à Monceau-sur-Sambre, près Charleroi.

Fers profilés de différents modèles; fers nerveux; fers à texture et autres, produits exposés pour l'excellence du travail.

Voici le relevé détaillé de ces produits :

33 profils pour chassis et vitrages.
9 Id. pour carrossiers.
3 Id. ovales, pour anneaux de bâches et fermants de soufflets de voitures.
18 Id. demi-ronds pleins.
4 Id. id. irréguliers.
1 Id. id. creux.
2 Id. chanfreins pour poëliers.
2 Id. ⊔.

11 Profils octogones.
21 Id. équerres à branches égales.
2 Id. id. modèles allemands.
7 Id. id. à branches inégales.
10 Id. T.
4 Id. rails.
4 Id. pour éclisses.
4 Id. pour grilles de locomotives.
3 Id. poutrelles.
20 échantillons fers nerveux à textures.
(Voir classe 284.)
Mention honorable Paris 1867.

7. — **Jowa, Delheid** et C[ie], maîtres de forges, rue Grétry, 143, à Liége.

Fers petits, ronds laminés pour tréfilerie, clôtures, etc.

Fils de fer de toute espèce, fils télégraphiques.

Tôles galvanisées ondulées pour toitures et tabliers de ponts.

Tôles galvanisées ondulées et cintrées pour toitures sans charpentes.

Ces divers produits sont exposés pour l'excellence du travail et le bon marché, les tôles ondulées réalisent une application nouvelle.

Méd. 2e classe Paris 1855. Méd. 1re classe Metz 1861. Méd. de bronze Paris 1867. Méd. d'arg. Le Havre 1868. Méd. de mérite Vienne 1873.

8. — **Mabille** (Valère), à Mariemont (Hainaut).

Fers ouvrés : tous les appareils qui constituent le système de fonçage Kind-Chaudron, notamment un grand trépan de 25,000 kilogr., un petit trépan de 14,000 kilogr., une cuiller, un grappin, une fauchère, etc., — objets exposés pour l'excellence du travail.

(Voir Départ. V, classe 573.)
Méd. de mérite Vienne 1873.

9. — **Pâris-Isaac** (Joseph), ingénieur civil, à Marchienne lez-Charleroi. — Ateliers de construction de ponts, charpentes et gitages en fer, poutrelles, poutres rivées, etc.

Poutres rivées en fer pour la construction des bâtiments.

Mention extraordinaire Amsterdam 1869. Méd. Lisbonne 1873.

10. — **Société anonyme de la fabrique de fer de Charleroi**, à Marchienne-au-Pont, près Charleroi. (M. Victor Gillieaux, Administrateur délégué; M. Camille Gillieaux, Directeur.)

Fers de construction et autres.

Méd. Paris 1867. Méd. Le Havre 1868. Diplôme d'excellence Amsterdam 1869. Méd. de progrès Vienne 1873.

11. — **Société anonyme des forges et laminoirs à tôles de Régissa**, près Huy. Dépôt général, rue du Rouleau, 21A, à Bruxelles, chez M. F. Sillyé-Pauwels, Administrateur délégué de la Société.

Tôles en fer et en acier polies et non polies, au bois et au coke.

Méd. de bronze Paris 1867. Méd de mérite Vienne 1873.

12. — **Société anonyme des laminoirs, hauts fourneaux, forges, fonderies et usines de la Providence**, à Marchienne-au-Pont, près Charleroi (M. Théophile Ziane, Administrateur délégué). — Usines en France : à Hautmont (Nord) et à Rehon (Meurthe-et-Moselle).

Fers spéciaux de construction, produits exposés pour leur fini et leur bon marché.

Roues en fer, sans soudure, laminées d'une pièce par un système de laminoir conique breveté.

Méd. d'arg. Paris 1849, 1855 et 1867. Prize med. Londres 1862. Diplôme d'honneur Amsterdam 1869.

13. — **Société des aciéries d'Angleur** (F. de Rossius, Pastor et Cie), à Renory, lez-Liége.

Produits en acier fondu *Bessemer* : rails, bandages, essieux, pièces de forges et barres laminées, — produits exposés pour la qualité et le bon marché.

14. — **Société des laminoirs, forges et fonderie de Jemmapes** (V. Demerbe et Cie), à Jemmapes (Hainaut).

Fers en barres de toute espèce.
Fers brisés et pliés.
(Voir classe 577.)

Ces diverses espèces de fers sont exposées pour l'excellence de leur qualité et des procédés de fabrication.

Diplôme de mérite Vienne 1873.

CLASSE 112. — *Cuivre en lingots, en barres et laminé, avec spécimens des divers états d'élaboration.*

15. — **Bivort-Raymond** (Henri), à Arbre (province de Namur). — Fonderie, laminoir, tréfilerie et batterie de cuivre.

Feuilles, fils et chaudrons en cuivre, produits exposés pour leur qualité supérieure et pour les difficultés que rencontre leur élaboration.

Maison fondée en 1725. — Médailles Harlem 1825, Bruxelles 1835 et 1847, Namur 1849, Paris 1867, Amsterdam 1869.

Classe 113. — *Plomb, zinc, antimoine et autres métaux; résultats des procédés d'extraction.*

16. — **Société anonyme du Bleyberg-ès-Montzen**, à Montzen (province de Liége). — Directeur-gérant : M. Remy Paquot.

Minerais de zinc (sulfure). Produits des ateliers de séparation à différents degrés de grosseur et de teneur en zinc.

Minerais de plomb (sulfure, carbonate et chlorophosphate). Produits des ateliers de séparation à différents degrés de grosseur et de teneur en plomb.

Alquifoux ou galène pure, produit par la préparation.

Zinc en lingots pour le laminage et la galvanisation, etc.

Plomb en saumons pour le laminage.

Plomb pur en saumons pour la fabrication des miniums, des céruses et des cristaux. (Les plombs vendus en Amérique portent la marque : *Montzen-Selected*; ceux destinés aux autres pays sont marqués : *Bleyberg-Belgique. Extra.*)

Argent retiré des plombs.

Céruse. Minium. Litharge. Cristal brut et cristaux taillés, provenant desdits plombs.

(Voir classe 100.)

Les ateliers de préparation renferment des machines à laver, à broyer, des classeurs divers, des cribles continus, dont quelques systèmes ont pris leur origine au Bleyberg, des tables à schlams (tables à secousses, Rittinger et autres).

Les fonderies de zinc contiennent des fours dits du système liégeois, modifiés au Bleyberg, et des fours de grillage.

Les fonderies de plomb ont des fours à réverbère pour le traitement direct des minerais riches, des fours de grillage et des demi-hauts fourneaux.

Les plombs sont purifiés et désargentés par des systèmes spéciaux employés au Bleyberg.

(Pour les récompenses, *Voir* classe 100 ci-dessus.)

IIe DÉPARTEMENT.

MANUFACTURES.

ARTS CHIMIQUES.

CLASSE 200. — *Produits chimiques, préparations pharmaceutiques. — Acides minéraux et procédés de fabrication. — Alcalis et leurs carbonates. — Sel et sa production. — Poudres à blanchir et chlorure de chaux*, etc.

17. — **de Hemptinne** fils (A.), 10, quai de Willebroeck, à Molenbeek-St-Jean, lez-Bruxelles.

Plan d'un nouvel appareil destiné à la fabrication de l'acide sulfurique.

Diplôme de mérite Vienne 1873.

18. — **Desespringalle** (A.), fils, 81, rue de la Senne, à Bruxelles (fabrique à Auderghem, lez-Bruxelles).

Produits chimiques appliqués à la médecine, aux arts et à la peinture.

Prize medal Londres 1862. Méd. Paris 1867.

19. — **Meeus** (Martin-Joseph) (**Firme** : M. et J. **Meeus**), 36, rue Zirk, à Anvers.

Soufres raffinés.

Soufre raffiné, purifié de tout corps étranger par les

procédés les plus perfectionnés connus, sous la dénomination de soufre en canons.

Soufre raffiné, sous forme de farine impalpable, dénuée du moindre grenu, sous la dénomination de soufre en fleur sublimé.

Soufre raffiné, même qualité, purifié par les mêmes procédés que le soufre en canons, coulé d'un seul jet en barriques, sous la dénomination de soufre en gâteau.

20. — **Solvay** et **Cie**, à Couillet, lez-Charleroi, et 33, rue du Prince Albert, à Ixelles, lez-Bruxelles.

Produits chimiques. Sels de soude.

Méd. de bronze Paris 1867. Diplôme d'honneur Vienne 1873, et M. Ernest Solvay nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

CLASSE 201. — *Huiles, savons, chandelles, bougies, gaz d'éclairage*, etc.

21. — **des Cressonnières** (veuve) et fils, 72, chaussée de Gand, à Molenbeek-Saint-Jean, lez-Bruxelles.

Savons de toilette superfins.

Méd. bronze et argent Bruxelles 1835, 1841 et 1847. Deux prize med. Londres 1862. Deux méd. argent Paris 1867. Méd. d'or Amsterdam 1869 et Lyon 1872. Méd. de progrès Vienne 1873.

22. — **Staes-Sproelants**, à Termonde (Flandre orientale).

Huile de lin belge.
id. id. épurée.
id. Mer d'Azof.
id. Mer Noire.
id. Mer Baltique.
id. des Indes.

Huile de colza belge.
id. id. épurée.
id. de Hongrie.
id. des Indes.
Huile de chanvre belge.
— d° id. épurée.
— d° de Russie.
Huile de coton brute.
— id. décolorée.
— id. triple raffinée.
Résidu d'épuration d'huile de colza.
— d° — de coton.

Maison établie depuis 1627.

CLASSE 202. — ***Couleurs, pigments, teintures, térébenthine, vernis, encres d'impression et à écrire, cirage.***

23. — **Botelberge** (Gustave) et Cie, à Melle, lez-Gand (Flandre orientale).

1. Bocal bleu d'outremer pour l'azurage du papier.
2. Bocal bleu d'outremer pour impressions sur tissus.
3. Bocal bleu d'outremer pour papiers peints.
4. Bocal bleu d'outremer pour la peinture.
5. Bocal bleu d'outremer pour la fabrication des encres d'impression, pour tapis et cuirs vernis, et cires à cacheter.
6. Bocal bleu d'outremer pour l'azurage des fils, tissus, sucres, etc., etc.
7. Bocal bleu d'outremer, en boules, pour la lessive.
8. Deux bocaux bleu d'outremer brut.

Méd. Bruxelles 1847, Londres 1851 et 1862, New-York 1853, Paris 1855 et 1867, Dublin 1865, Amsterdam 1869, Vienne 1873.

24. — **Gilkinet** (C.-J.), à Ensival, près Verviers.

Cache-épouti, ou encre spéciale en toutes couleurs, destinée à l'apprêt des draps et étoffes; à pointer au moyen d'une plume d'oie les défauts de teinture et à les débarrer. (*Compartiment verviétois.*)

Cette encre présente une grande économie pour la main-d'œuvre.

25. — **Lummerzheim** (Michel-Hubert) et Cie, à Wondelgem, lez-Gand (Flandre orientale).

Carton bitumé et réasphalté pour couvertures de toitures et doublage de navires.

Noirs divers pour la lithographie, l'imprimerie, la fabrication de carreaux céramiques, bâches, cuirs vernis, vêtements imperméables, etc.

26. — **Offergeld** frères, à Forest, lez-Bruxelles.

Minium de fer brun, marron et rouge.

27. — **Planche** (Édouard), fils, 108-110, rue de Molenbeek, à Laeken, lez-Bruxelles.

Encres à écrire et colles liquides.

Mention honorable Dublin 1865. Méd. de bronze Amsterdam 1869. Diplômes Londres 1871 et 1872. Diplôme de mérite Vienne 1873.

28. — **Planche** (Melchior), (ancienne maison *Victor Planche père*), 54, rue d'Orléans, à Ixelles, lez-Bruxelles.

Encres à écrire dites *encres belges* et *encre Melchior Planche.*

Mention honorable Dublin 1865. Méd. bronze Amsterdam 1869. Mention honorable Paris 1872 (économie domestique).

29. — **Singer** (Max), 2, rue des Bouchers-Saint-Jacques, à Tournai (Hainaut). Fabricant de produits d'aniline pour teinture; colorants fabriqués avec l'aniline, la phéniline, la diphylamine, etc., etc.

Produits d'aniline pour teinture, tirés du goudron de houille.

Méd. argent Paris 1867. Méd. de mérite Vienne 1873. Grande méd. à l'Exposition polytechnique de Moscou 1872.

30. — **Société anonyme de la fabrique de céruse et de minium de fer d'Auderghem**, à Auderghem, près Bruxelles.

Céruse.— Minium de fer.— Mastics divers.

Méd. d'or Paris 1867. Méd. de mérite Vienne 1873.

31. — **Van der Velden** (Léopold), 15, rue de Chestret, à Liége.

Encres à écrire, fixes et communicatives, propres à tout usage.

Encres à tamponner, à marquer le linge, etc.

Colle liquide et autres.

Spécialité d'encres indélébiles pour archives et papiers publics.

Teinture à marquer les sacs et caisses.

Mention honorable Amsterdam 1869. Diplôme Londres 1872. Diplôme de mérite Vienne 1873.

32. — **Van Laer** (Guillaume), professeur de teinture à l'École professionnelle de Verviers.

Aide-mémoire pratique du teinturier : recueil des principaux procédés de teinture à mordant. (*Compartiment verviétois.*)

CLASSE 203. — *Extraits volatils, parfumerie, essences, pommades, cosmétiques.*

33. — **De Marbaix** (Auguste), 7, rue Saints Pierre et Paul, à Anvers (distillerie à Berchem, lez-Anvers, rue du Robinet, 28).

Spécialité de parfumerie dite : *Eau d'Anvers.*

Distillation des plantes aromatiques ou fabrication des huiles essentielles de Carvi, de Cèdre de Cuba, de Tanaisie de Mille Feuilles, d'Iris de Florence, de Girofle, de Géranium, etc.

Distillation d'extraits concentrés de fleurs, et de plantes aromatiques dites : *Bouquet d'Anvers.*

CLASSE 204. — *Mélanges et matières explosibles et fulminantes, en petites quantités seulement, et sous des règles spéciales, et exposables au moment où le bâtiment ne renfermera plus ni caisses, ni charrettes. Poudre noire de divers dosages. Nitro-glycérine et les méthodes d'emploi et d'explosion. Poudre géante, dynamite, dualine, tri-nitro glycérine.*

34. — **Cooppal** et **Cie**, à Wetteren (Flandre orientale). Directeur : C. Van Cromphaut.

A. Charbon de chenevotte carbonisé à la vapeur surchauffée.

B. Charbon de bois de bourdaine carbonisé à la vapeur surchauffée.

C. Charbon de bois de bourdaine carbonisé en vases clos.

D. Soufre raffiné et pulvérisé.

E. Salpêtre raffiné en neige.

F. Poudre de chasse superfine.

G. Poudre de chasse pour le Gouvernement belge.

H. Poudre de chasse n° 2, à grains ronds, pour carabine Minié.

I. Poudre de chasse n° 3, à grains ronds, pour carabine.

J. Poudre de chasse n° 3, à grains anguleux, pour carabine.

K. Poudre d'infanterie belge de 1 m/m à 1 m/m 3.

L. Poudre d'artillerie belge de 1 m/m 3 à 2 m/m 3.

M. Poudre d'artillerie belge de 2 m/m 5 à 4 m/m pour canons de gros calibre.

N. Poudre d'artillerie à grains de 10 à 13 m/m.

O. Poudre d'artillerie à grains de 13 à 16 m/m.

P. Poudre d'artillerie à grains de 16 à 20 m/m.

Q. Poudre d'artillerie à grains de 20 à 25 m/m.

R. Poudre d'artillerie à grains ronds de différentes grandeurs, selon demande.

S. Poudre de mine.

T. Poudre de traite pour l'exportation.

U. Poudre de mine comprimée en cartouches de 20, 25, 30 et 35 m/m.

Méd. d'or Bruxelles 1847 et Gand 1849. Méd. de 1re classe Paris 1855. Prize medal Londres 1862. Méd. d'or Paris 1867 et Le Havre 1868. Méd. de progrès Vienne 1873.

CÉRAMIQUE.

CLASSE 206.—*Briques, tuyaux de drainage, terres cuites, et poterie architecturale.*

35. — **De Koninck** frères, 52-54, rue de la Station, à Diest (Brabant).

Poteries artistiques (25 objets).

Méd. Amsterdam 1869.

CLASSE 207. — *Produits réfractaires, creusets, pots, fourneaux. Poterie pour les arts chimiques, grès*, etc.

36. — **Henroz** (Camille), à Floreffe (Namur).

Produits réfractaires.
— en silice pure.
— en grès artificiel.

37. — **Société anonyme des produits réfractaires et terres plastiques de Seilles lez-Andenne et de Boufflouix**, (ancienne maison *André De Lattre et Cie*), à Seilles, lez-Andenne (province de Liége). Directeur-gérant : Léon De Lattre, ingénieur civil.

Objets en terre cuite réfractaire : briques spéciales pour fours à gaz et appareils à air chaud, pour fours de laminoirs, pour aciéries, pour hauts fourneaux, etc.
Pots de verrerie.
Cornues à gaz.
Tuyauterie de grès.
Pavés en grès artificiel.
Terres plastiques réfractaires.

Méd. de bronze Paris 1867. Diplôme Londres en 1871. Méd. de mérite Vienne 1873.

CLASSE 210. — *Porcelaine pour les chimistes, les droguistes*, etc. *Faïence, grès*, etc.

38. — **Barth** (Désiré), à Andennelle, près Andenne (province de Namur).

Pipes en terre.
La caisse de 3 grosses, franco sous vergues à Anvers, depuis fr. 5.75.

Mentions honorables Dublin 1865, Paris 1867. Diplôme Londres 1871.

39. — Wingender, frères, à Chokier, lez-Liège.

Pipes de terre blanches et noircies.

VERRERIE.

Classe 214. — *Verre employé dans la construction et pour la miroiterie. Verre à vitres. Glaces brutes et polies. Verre durci.*

40. — Compagnie de Floreffe, à Floreffe, lez-Namur.

Une glace de vitrage.
Une glace argentée.

Pour ses produits chimiques : Prize medal Londres 1851. Méd. d'arg. Paris 1867. Méd. de mérite Vienne 1873. — Pour ses glaces : Méd. d'honneur Paris 1855. Prize medal Londres 1862.

Exposition collective de l'arrondissement de Charleroi.

COLLECTION DE VERRES A VITRES.

41. — Andris-Lambert et Cie, à Marchienne-au-Pont, près Charleroi (Hainaut).

Verres à vitres blancs, mousseline et mat.

Mention honorable Londres 1862. Méd. bronze Paris 1867. Méd. de mérite Vienne 1873.

42. — Baudoux (Léon) et Cie, à Charleroi.

Verres à vitres blancs et colorés, mats cannelés, mousselines blancs et colorés, bordures et rosaces blanches et colorées, mousselinées, gravées et taillées. Manchons blancs, colorés et cannelés.

Établissement fondé en 1842.

43. — BAUDOUX (Eugène) et JONET, à Lodelinsart.

Verres à vitres colorés et de fantaisie.
Verre opale.

Méd. de mérite Vienne 1873.

44. — BENNERT et BIVORT (*Verreries de la Coupe*), à Jumet, près Charleroi.

Verres à vitres. Spécialité de grandes dimensions. Les verres exposés mesurent : 114 1/2 × 33 — 113 1/2 × 33 — 102 × 40 1/2 — 103 × 43 pouces anglais.

Prize medal Londres 1851. Méd. 1re classe Paris 1855. Prize medals Londres 1862 et Dublin 1865. Méd. d'arg. Paris 1867. Diplôme d'honneur Vienne 1873 M. Bennert a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1862, et M. Bivort a obtenu la même distinction en 1867.

45. — BOUGARD (A.), LE BRUN (H.) et Cie, à ROUX, près Charleroi.

Verres à vitres.

Méd. bronze Paris 1867. Méd. d'arg. Amsterdam 1869. Méd. de mérite Vienne 1873.

46. — DE DORLODOT (L.) et Cie, à Lodelinsart.

Verre à vitres, mat, cannelé, verre de serre et *cathedrall glass* pour la peinture sur verre (imitation de verre ancien). Verre pour la photographie. Spécialité pour l'argenture. — Verre mousseline. — Pannes brésiliennes.

L'établissement a été fondé en 1826.

Méd. bronze 1re classe Bruxelles 1847. Méd. bronze Paris 1855, Londres 1862, Dublin 1865, Paris 1867. Méd. d'arg. Le Havre 1868. Méd. de mérite Vienne 1873.

47. — DE LOOPER, HAIDIN et Cie, à Gosselies-Courcelles.

Verres à vitres, procédé contre l'irrisation du verre.

Médailles Paris 1867 et Vienne 1873.

48. — DESSENT (J.) et frères, à Jumet.

Verres à vitres. — Production ordinaire et journalière en 1er, 2e, 3e choix, 1 1/2 épaisseur pour consommation aux Etats-Unis.

Prix par caisse de 50 pieds carrés :

1er choix,	2me choix,	3me choix,
fr. 30.	fr. 25.	fr. 16.50.

pour mesures de 80 à 84 pouces réunis.

49. — FOURCAULT—FRISON (A.) et Cie, successeurs de Jules Frison et Cie, à Dampremy, près Charleroi.

Verres à vitres.

Window-glass. — Free from rust and stain.

Méd. d'or Bruxelles 1841. Prize medal Londres 1851. Méd. 1re classe Paris 1855 et 1867. Méd. de mérite Vienne 1873.

50. — HANS (Octave) et Cie, à Jumet, près Charleroi.

Verres à vitres.

51. — LAMBERT (Casimir), fils, à Charleroi.

Verres à vitres.

52. — LAMBERT (L.) et Cie, (Verreries des Hamendes), à Jumet. — Marque de fabrique déposée en Belgique et à l'étranger.



Verres à vitres, spécialité de dimensions extra grandes, teinte très-claire.

Méd. de mérite Vienne 1873.

53. — MONDRON (Léon), à Lodelinsart, près Charleroi.

Verres à vitres.

Méd. Londres 1862, Dublin 1865, Paris 1867. Hors concours (comme membre du Jury) : Le Havre 1868, Amsterdam 1869, Vienne 1873.

54. — MONNOYER (J.) et fils, à Dampremy, près Charleroi.

Verres à vitres.

55. — MOREL (Alphonse), à Lodelinsart, près Charleroi.

Verres à vitres de toute dimension.

Mention honorable Paris 1867. Méd. Amsterdam 1869. Méd. de mérite Vienne 1873. Diplôme d'honneur Marseille 1874.

56. — SCHMIDT (A.) et Cie (Société de verrerie de l'*Alliance*), à Jumet (Brûlotte, près Charleroi).

Verres à vitres :

Simple; 1 1/2; double; triple et quadruple épaisseur.

Spécialités :

Verres cannelés de tous genres et de toutes dimensions. En cannelures *fines*, *moyennes*, *larges* et *très-larges*.

Verre vert pour serres.

Verre cathédrale.

57. — SCHMIDT, DEVILLEZ et Cie, à Dampremy, près Charleroi.

Verres à vitres, grandes dimensions, fortes épaisseurs.

Mention honorable Paris 1867. Méd. d'arg. Amsterdam et Altona 1869. Méd. de mérite Vienne 1873.

58. — SOCIÉTÉ ANONYME DES VERRERIES DE CHARLEROI. Usine de Lodelinsart. Administrateur-gérant : M. Andris-Jochams.

Verres à vitres.

59. — **Société anonyme de Courcelles pour la fabrication des glaces** Directeur-gérant : M. Aug. Robert, à Courcelles, près Charleroi.

Glaces polies en blanc et étamées.

Méd. de mérite Vienne 1873.

60. — **Société anonyme de glaces et verreries du Hainaut** (Directeur-gérant : M. A. Monseu, à Roux, près Charleroi.

Une glace de vitrage en blanc.

Une glace argentée.

Echantillons de glaces à divers degrés de fabrication.

Méd. d'arg. Amsterdam 1869. Méd. de progrès Vienne 1873.

61. — **Société anonyme des manufactures de glaces, verres à vitre, cristaux et gobeleteries**, (Administrateur-gérant : M. Cuttier), 3, rue de Jéricho, à Bruxelles.—Agent principal, chargé de représenter la Société à l'Exposition : M. A. Noël, directeur du dépôt de New-York; adjoint : M. Benj.-H. Shoemaker, de Philadelphie, sous-agent local.

Deux glaces étamées à l'argent et encadrées.

Une glace non étamée, également encadrée.

Méd. d'or Bruxelles 1847. Prize medal Londres 1862.

CLASSE 216. — *Verrerie et gobeleterie pour le service de la table et pour l'usage décoratif.*

62. — **Bougard** (A.), à Manage (Hainaut).

Cristaux et demi-cristaux unis et taillés. Carafes,

gobelets, verres à eau, à vins et à liqueurs, vases, pots à conserves, etc.

63. — **Société anonyme des verreries réunies de Boussu, Familleureux et Blanc Misseron**, à Boussu, près Mons (Hainaut).

Cristal et demi-cristal: service de table, articles pour l'éclairage.

Mention honorable Paris 1867. Diplôme de mérite Vienne 1873.

—

AMEUBLEMENT ET OBJETS D'USAGE GÉNÉRAL DANS LA CONSTRUCTION ET L'HABITATION.

CLASSE 217. — *Meubles. — Chaises, tables, garnitures d'antichambres et de salons, bibliothèques et meubles de bureau, ameublement et fournitures pour le vestibule. — Ameublement et décors d'église.*

64. — **Dogny** (Jean Baptiste), tourneur en bois, rue Notre-Dame-de-Grâce, 10, à Bruxelles.

Collection de balustres pour rampes d'escaliers et galeries; rosaces pour panneaux de porte, etc., le tout fait au tour.

Méd. Paris 1872. Diplôme à l'Exposition des Arts industriels de Bruxelles 1874.

65. — **Goyers** (Joseph-Alexis et Henri), frères, 37, rue boulevard de la Station, à Louvain.

Chaire à prêcher en style ogival.

Méd. 1re classe Paris 1855. Méd. d'honneur Metz 1861. Prize medal Londres 1862. Méd. d'or Paris 1867. Premier grand prix Rome 1870. Méd. de progrès Vienne 1873. — M. J.-A. Goyers a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold en 1867 et M. Henri Goyers en 1874.

66. — **Snyers-Rang** et Cie, 27, rue d'Or, à Bruxelles.

Un meuble à bijoux, en bois de noyer sculpté, *style Renaissance*, intérieur en ébène incrusté en ivoire.

Deux chaises en bois sculpté.

Une console, bois sculpté et doré, style Louis XIV.

Un cadre de glace, bois sculpté et doré, style Louis XVI, glace biseautée.

Un bahut en bois de chêne sculpté, style de la Renaissance flamande, orné de plaques en faïence peinte.

Méd. Bruxelles 1835, 1847, 1854, 1857, 1859 et 1874; Paris 1867; Londres 1871 et 1872; Vienne 1873. Chevalier de l'ordre de Léopold, 1875.

67. — **Teugels** (Émile), 100, rue Notre-Dame, à Malines (province d'Anvers).

Meubles sculptés :

Un bahut, style flamand du XVIe siècle.

Une chaise, style flamand du XVIe siècle.

68. — **Zech** (H.), 27, Pré-aux-Oies, à Malines.

Meuble cabinet, style François Ier, en noyer ciré, sculpté avec statues. Prix : 3,000 fr.

Un bureau plat en chêne, sculpté. Prix : 200 fr. (prix commercial, rendu à Anvers sur bateaux, 125 fr.)

Méd. Londres 1873 et 1874.

69. — **Boucneau** (Léon), 140, rue Verte, à Schaerbeek, lez-Bruxelles.

1° Une cheminée en marbre statuaire de style Louis XVI, à cariatides. — Prix : 6,500 francs.

2° Une cheminée en marbre statuaire, style Louis XVI. — Prix : 6,000 francs.

73. — **Tainsy** (F.), (ancienne maison A.-J. Leclercq), 1, rue Cornet-de-Grez, à Bruxelles.

Cheminées de marbre :

1° Cheminée monumentale en marbres de couleurs, surmontée d'un encadrement en bois, glace, garnitures et foyers (style flamand).

2° Trois cheminées de commerce, différents genres.

3° Spécimen de marbres bruts et polis.

Méd. Bruxelles 1847, Londres 1851 et 1862, Paris 1855 et 1867, Dublin 1865, Vienne 1873.

Classe 219. — *Miroirs, verre coloré et émaillé, verre découpé et gravé, et autres objets décoratifs.*

Exposition collective de l'arrondissement de Verviers (1).

74. — Brodure (Mathieu), peintre-sculpteur, à Spa.

Ouvrages en bois sculptés, peints et vernis.

Mention honorable Paris 1867 et décoration industrielle 1873.

75. — Bronfort, frères, 1, place Pierre-le-Grand, à Spa.

Boîtes et autres ouvrages en bois peint et verni, dits : *Ouvrages de Spa*, dont détail suit :

Un pupitre à musique : *La Culotte déchirée*, d'après Beyschlag, peint par H. Bronfort. — Prix : 150 francs.

Une boîte à jeux (reversis) : *Les Fantômes*, d'après Piette, peinte par le même. — Prix : 125 francs.

Un coffret : *Don Quichotte*, peint par le même. — Prix : 200 francs.

Un coffret : *Fleurs*, *Bouquet*, arrangé par V. Bronfort. — Prix : 150 francs.

(1) Cette exposition collective est représentée à Philadelphie par M. Alph. Müllender, négociant à Verviers.

Un porte-journaux : *Roses*, par V. Bronfort. — Prix : 50 francs.

Une boite à gants : *Fleurs variées*, par le même. — Prix : 30 francs.

Une boite à gants : *Roses*, par le même. — Prix : 30 francs.

Un semainier : *La Curée*, d'après Otto Weber, peinte par Henri Bronfort. — Prix : 60 francs.

Un buvard, sujet d'après Watteau, peint par le même. — Prix : 75 francs.

Un buvard : *Le Jaloux*, d'après A. Dieffenbach, peint par le même. — Prix : 100 francs.

76. — Debrus-Leclaire (veuve), rue de la Promenade des Sept Heures, à Spa.

Boîtes et autres ouvrages en bois peint et verni, dits : *Ouvrages de Spa*, savoir :

Buvards, semainiers, vide-poche, porte-monnaie, porte-cigares, boîtes à bijoux, boîtes à thé, boîtes à jeux, boîtes à mouchoirs, boîtes à tricot, boîtes à gants, boîtes à cigares, boîtes à poudre, boules à tricot, broches et boucles d'oreille sculptées, etc., etc.

77. — Debrus-Willem (Alexandre), rue de l'Hôtel-de-Ville, à Spa.

Ouvrages en bois peint et verni, dits : *Articles de Spa*.

Diplôme à l'Exposition de Londres 1871. Décoration industrielle de 2e classe à l'Exposition de Vienne 1873. Diplôme à l'Exposition de Bruxelles 1874.

78. — Krins (E.), à Spa.

Ouvrages dits : *de Spa*, en bois peint et verni.

79. — **Van Ginderdeuren**, 6, rue Steen-Poort, à Bruxelles.

Ameublements en chêne sculpté.
Ameublements de fantaisie.

Mention honorable Paris 1867. Diplôme de mérite Vienne 1873.

CLASSE 222. — *Appareils et installations pour le chauffage et la cuisson*, — *poêles*, *cendriers*, *grilles*, *chauffoirs*, etc.

80. — **Costermans** (Jean), rue de Rollebeek, 27, à Bruxelles.

Foyer en similor Renaissance flamande.

Mention honorable Bruxelles 1841, et 1er prix en 1847.

81. — **Miedel** (Dieudonné), à Sombreffe, près Gembloux (province de Namur).

Un ventilateur fumiste, utile aux cheminées des habitations et dans la fosse d'un charbonnage.

(*Halle aux Machines*.)

Méd. et brevets d'invention.

82. — **Serta** (G.-N.), chef de section à l'administration des chemins de fer de l'État, 5, rue de la Station, à Tirlemont.

1. Un appareil de chauffage consistant en *une cuisine économique « au thermosyhon », à double action, avec système de chauffage à l'eau à pression moyenne*, utilisant la chaleur perdue du poêle, tant pour chauffer que pour ventiler tous les locaux d'une maison d'habitation.

2. Une série de trois appareils de cheminées, dits

« *ventilateurs-aspirateurs* » pour activer le tirage des cheminées.

(*Halle aux Machines*).

(Voir classe 571, *Département V.*)

CLASSE 223. — *Appareils et matériel pour l'éclairage, — lampes, suspensions et becs à gaz*, etc.

83. — **Société anonyme « l'Éclair »**, à Kessel-Loo, lez-Louvain (Brabant).

Allumettes-bougies.

CLASSE 224. — *Appareils et ustensiles pour la cuisine et le garde-manger, — à l'exception de la coutellerie.*

85. — **Pas** (Gérard), 21, rue Sainte-Catherine, à Bruxelles.

Articles de ménage en argent neuf et en cuivre bronzé et inaltérable.

Cuisines au pétrole perfectionnées, etc.

Diplôme d'admission Exposition des Arts industriels Bruxelles 1874.

86. — **Trémouroux** (N. et J.), frères, 20, rue de la Source, à Saint-Gilles, lez-Bruxelles.

Ustensiles de ménage en fer battu, poli, verni, bronzé, étamé et émaillé. — Poterie en fonte émaillée.

Prize med. Londres 1862 et Dublin 1865. Méd. arg. Porto 1865, Paris 1867, et Havre 1868. Méd. d'or Amsterdam 1869. Méd. de progrès Vienne 1873.

—

FILS ET TISSUS DE MATIÈRES VÉGÉTALES OU MINÉRALES.

CLASSE 230. — *Fils et tissus de coton, blanchis et non blanchis.*

Exposition collective de l'industrie cotonnière gantoise :

87. — BAERTSOEN (A.) et BUYSSE (A.), 6, place de la Station, à Gand. Tissage de coton et de lin.

Tissus de coton divers : velours de coton, tissus teints et imprimés, etc.

(Voir classe 233.)

88. — DE SMET (E.) et Cie, à Gand.

Fils en paquets, chaines ourdies, écrues et teintes.

Méd. d'or Paris 1855.

89. — DE SMET frères, à Gand.

Tissus écrus, blanchis et teints.

Prize med. Londres 1862.

90. — PARMENTIER, VAN HOEGAERDEN et Cie, 6, boulevard de l'Industrie, à Gand. Filature et tissage de coton.

Cotons filés. — Tissus de coton écrus, blanchis et imprimés.

Classe 231. — *Fabricats de coton teints, à l'exclusion des indiennes et des calicots.*

91. — **Devos** (Camille) et frère, à Courtrai. — Maison à Paris.

Tissus de coton, de fr. 0-50 à fr. 1-30.

Tissus de laine et coton, étoffes à pantalons, etc., de fr. 1-00 à fr. 2-20.

(Voir classe 233.)

Méd. de mérite Vienne 1873.

92. — **Idiers** (Émile), à Auderghem, lez-Bruxelles.

Cotons filés teints en rouge d'Andrinople et autres couleurs grand teint.

Maison fondée en 1828. — Méd. Londres 1862, Dublin 1865, Paris 1867, Le Havre 1868, Amsterdam 1869, Vienne 1873.

Classe 233. — *Fabricats de lin et d'autres matières végétales, bruts ou teints.*

93. — **Baertsoen** (A.) et **Buysse** (A.), 6, place de la Station, à Gand.

Tissus de lin divers.

(Voir classe 230.)

94. — **De Brandt** (Jacques), place des Fabriques, à Alost.

Linges de table damassés et ouvrés.

Linges de toilette damassés et ouvrés.

Spécialité de linges chiffrés et armoriés.

Méd. Dublin 1865. Méd. bronze Paris 1867.

95. — **Declercq-Clément**, rue de Roulers, à Iseghem (Flandre occidentale).

Fils de lin retors à 3 et 6 bouts pour machines à coudre. — Fils de lin à 2 bouts pour la couture à la main.

(Voir classe 252.)

Méd. bronze Amsterdam 1869. Mention honorab'e Lyon 1872. Diplôme de mérite Vienne 1873. Méd. Londres 1874.

96. — **Devos** (Camille) et frère, à Courtrai. — Maison à Paris.

Coutils pur fil, de fr. 0-78 à fr. 1-60.

Coutils mi-fil, fantaisie et façonnés, de fr. 0-58 à fr. 1-40.

Coutils meubles, de fr. 1-40 à fr. 4-00.

Toiles pour doublure, de fr. 0-45 à fr. 1-25.

(Voir classe 231.)

Méd. de mérite Vienne 1873.

97. — **Eliaert-Cools**, à Alost (Flandre orientale). — Représenté par M. Leynen-Hougaerts, de Peer.

Fils de lin et d'étoupes à tisser; fils de lin retors en tous genres pour machines, filets, tricots, etc., etc.

98. — **Govaert** frères, rue de Bruxelles, à Alost (Flandre orientale).

Vingt pièces de toile :

Toile à voiles.

Toile à sacs.

Toile à emballages.

Six sacs à grains.

Six sacs à farines.

Six sacs à fruits.

Six sacs à légumes.

Six sacs à houblon.
Six sacs à charbon.
Six sacs à ciment.
Six sacs à plâtres.
Six sacs à sel.
Six sacs à minerais.
Six sacs à écorces.
Six sacs à café.
Six sacs à guano.
Six sacs à laines.
Six sacs à peaux.

Mention honorable Amsterdam 1869. Diplôme de mérite Vienne 1873.

99. — **Rey** aîné, 24, rue Fossé-aux-Loups, à Bruxelles. — Représenté par M. Jules Wellens, à Philadelphie.

Tissus de lin en tous genres, dont détail suit :

1° *Toiles écrues.* — Se fabriquent chez l'exposant, depuis 65 centimètres jusqu'à 3 mèt. 50 c. de largeur, pour tous usages, et depuis le prix de fr. 0,45 le mètre jusqu'à 10 francs. (*Spécialité* pour tailleurs.)

2° *Toiles lessivées.* — Fabriquées en une largeur de 1 mèt. 10 c. et 1 mèt. 20, elles sont destinées à être teintes en bleu d'indigo, ou à être vendues pour robes de dames et costumes d'enfants; prix : de fr. 1,05 le mètre à 3 francs. (*Spécialité* pour robes de dames en toile lustrée, fini soyeux.)

3° *Toiles crêmées.* — D'une largeur de 70 centimètres à 3 mèt. 50 c., ces toiles sont propres à des usages très-variés, et conviennent spécialement pour le blanchiment, y compris le genre dit *Russias*; les prix vont de fr. 0,60 jusqu'à 6 francs. (*Spécialité* de *Russias* pour la Havane depuis 25 francs pièce.)

4° *Toiles en fils blanchis.* — De largeur variant depuis 65 centimètres jusqu'à 1 mèt. 80 c., ces toiles sont af-

fectées à diverses destinations domestiques et également au blanchiment; elles comprennent les draps de lit dits *loom sheeting*, et les genres *Dowlas* destinés aux Indes occidentales; les prix sont échelonnés depuis 52 centimes jusqu'à 2 fr. 20 c.

5° *Toiles bleues.* — Comprenant les tissus d'une largeur de 65 centimètres jusqu'à 1 mèt. 40 c., teints en bleu d'indigo et appliqués à l'article « blouses, tabliers, pantalons. » Prix : Depuis 55 centimes jusqu'à 3 francs le mètre. (*Spécialité* de toiles bleues pour les Antilles dites : *Hollandilas de Hilo*.)

6° *Toiles blanches.* — Dans les genres variés qu'elles embrassent, ces toiles constituent la branche principale de la fabrication de la maison, et sont tissées avec les meilleurs lins des Flandres et de Courtrai. Ces toiles ont une largeur qui va de 70 centimètres jusqu'à 3 mèt. 10 c.; elles entrent dans la catégorie des tissus moyens et lourds, les premiers (tissus moyens, *medium linen*) étant appliqués surtout à l'article « chemises, taies d'oreillers, devants de chemises, etc., » et les seconds (tissus lourds, *heavy linen*) servant pour les draps de lit et la lingerie domestique. Prix : de 50 centimes à 5 francs le mètre.

(L'exposant croit devoir fixer l'attention sur l'article large toile pour draps de lit sans couture, à l'usage des familles et des hôtels, dont les prix sont de 1 fr. 40 c. à 10 francs le mètre, et aussi sur l'article toile à chemises bien conservée au blanchiment.)

7° *Linges de table : nappes et serviettes.* — Spécialité de linges ouvragés en nappes et en serviettes, de 66 à 82 centimètres de largeur pour les serviettes, et de 1 mèt. 40 c. à 2 mètres de largeur pour les nappes; les premières se vendent aux prix de 7 fr. 50 à 16 francs la douzaine, et les secondes aux prix de 1 fr. 85 c. à 3 fr. 90 c. le mètre.

8° *Linge de toilette.* — Il comprend une grande variété d'articles, depuis 65 centimètres jusqu'à 90 centimètres de largeur, aux prix de fr. 0.60 à fr. 1.80 le mètre. (Les plus importants de ces articles sont connus, sur le marché anglais, sous les noms de *Diaper bird's eye, huck a back*, etc.)

9° *Essuie-mains.* — Essuie-mains, torchons, en fil écru, crêmé ou blanchi, destinés à tous les usages domestiques, depuis 65 centimètres jusqu'à 80 centimètres carrés, et aux prix de 29 à 65 centimes le mètre.

10° *Mouchoirs de poche.* — Mouchoirs en toile, façon belge, mesurant de 42 à 68 centimètres carrés, et se vendant de 3 fr. 90 c. jusqu'à 18 francs la douzaine.

Maison fondée en 1806. — Méd. d'or Bruxelles 1847. Méd. d'or Gand 1849. Prize medal Londres 1851. Méd. de 1re classe Paris 1855, et M Rey aîné, le fondateur de la maison, nommé chevalier de l'ordre de Léopold. Méd. d'or Porto 1865. Méd. d'or Paris 1867, et feu M. Rey aîné promu au grade d'officier de l'ordre national. Diplômes d'honneur Amsterdam 1869 et Vienne 1873. M. Henri Rey, le chef actuel de la maison, nommé chevalier de l'ordre de Léopold à la suite de cette dernière Exposition, février 1874.

(Voir *in fine,* aux *Annexes*, la description des objets en langue anglaise.)

100. — **Sak-Volders** (Joseph), à Turnhout (province d'Anvers).

Coutils pour lits, stores et costumes.

Méd. argent Paris 1867.

101. — **Société de la Lys,** à Gand.

Fils de lin, d'étoupe et de jute simples, écrus et blanchis.

Méd. d'or Bruxelles 1841. Rappel de cette médaille Bruxelles 1847. Méd. d'or Gand 1849. Méd. d'or Paris 1855. Méd. d'honneur Paris 1867. Diplôme d'honneur Vienne 1873.

M. Eugène Morel, Directeur-gérant de la Société, a été nommé officier de l'ordre de Léopold à la suite de l'Exposition de 1867.

102. — **Van Damme**, frères, 9, place de la Station, à Roulers (Flandre occidentale).

Toiles en tous genres, spécialité de toiles bleues.

Prize med. Londres 1862, et Dublin 1865. Méd. Boulogne-sur-Mer 1868. Méd. d'or Paris 1867 (collectivité de Roulers). Méd. argent Le Havre 1868.

103. — **Van de Wynckele**, frères, et **Alsberge**, 44, rue Basse des Champs, à Gand.

Fils de lin et d'étoupes blanchis à tous les degrés.

Méd. Metz 1861. Mention honorable Londres 1862. Méd. Dublin 1865. Méd. argent Paris 1867. Méd. de mérite Vienne 1873.

104. — **Wilford** (William), à Tamise (Flandre orientale).

Toiles à voiles : une collection complète de toile dite : *imperial;* une collection complète de toile dite : *extra flax;* une collection complète de toile dite : *navy canvass;* une collection complète de toile dite : *merchant.*

Quelques échantillons de lin peigné et de fil servant à la fabrication des diverses qualités de toile ci-dessus. Les fils employés à la fabrication des toiles à voiles sont filés chez l'exposant.

Méd. bronze Bruxelles 1835 et 1847. Méd. vermeil Gand 1849. Prize med. Londres 1851. Méd. bronze Paris 1855. Méd. argent Paris 1867. Méd. argent La Haye 1867. Prix d'excellence Amsterdam 1869. Méd. de progrès Vienne 1873, et John Wilford nommé chevalier de l'ordre de Léopold.

FABRICATS TISSÉS ET FEUTRÉS DE LAINE ET MÉLANGES DE LAINE.

CLASSE 235. — *Fabricats de laine cardée. — Fils, draps, doeskins, étoffes de fantaisie en laine. Produits feutrés.*

Exposition collective des filateurs et fabricants d'étoffes de laine de l'Arrondissement de Verviers (1).

Filateurs de laine cardée :

105. — HAUZEUR-GÉRARD, fils, à Verviers.

Fils de laine cardée, en tous genres.

Prize med. Londres 1862. Méd. d'argent Paris 1867. Méd. de progrès Vienne 1873. M. Pierre Hauzeur-Gérard nommé chevalier de l'ordre de Léopold à la suite de l'Exposition de Paris en 1867.

106. — PELTZER et fils, à Verviers.

Fils de laine cardée, blancs et mélangés. (Voir ci-après : *Tissus de laine.*)

Méd. d'argent Paris 1867. Méd. de progrès Vienne 1873.

107. — TASTÉ (Jean), à Verviers.

Fils de laine cardée, en écru et en mélanges. (Voir ci-après : *Tissus de laine.*)

Méd. de bronze Paris 1867. Méd. de mérite Vienne 1873.

Fabricants de draps et d'étoffes de laine :

108. — BARAS-NAVAUX, à Verviers.

Draps et étoffes de laine.

109. — BETTONVILLE (Clément), à Hodimont, lez-Verviers.

Draperies et étoffes paletot.

Méd. d'argent Paris 1855 et 1867. Méd. de mérite Vienne 1873.

(1) Pour tous ordres à remettre ou renseignements à obtenir, s'adresser à M. Alph. Müllender, représentant à l'Exposition les industries de l'arrondissement de Verviers.

110. — BIOLLEY (François) et fils, à Verviers.

Draps et étoffes de laine.

Méd. d'or Harlem 1825. Méd. d'or Bruxelles 1835 et 1847. Prize med. Londres 1851. Méd. de 1re classe Paris 1855. Prize medal Londres 1862. Méd. d'or collective et méd. d'argent personnelle Paris 1867. Méd. de mérite Vienne 1873.

111. — BIOLLEY, frères et Cie, à Juslenville, près Verviers.

Draps et étoffes de laine.

Méd. de mérite Vienne 1873.

112. — CHATTEN (M.) et Cie, à Dison, lez-Verviers.

Draps et étoffes de laine, pour vêtements d'hommes, depuis fr. 5-60 jusqu'à fr. 11-50 le mètre.

Méd. de bronze Paris 1867.

113. — DELHEZ, frères, à Dison.

Draps et étoffes de laine.

Méd. de mérite Vienne 1873.

114. — DEVOSSE-BLAISE, à Dison.

Draps et étoffes de laine; prix variant de fr. 6-50 à 11 francs le mètre.

115. — DOLNE, LEKEUX et Cie, à Dison, près Verviers.

Draps et étoffes de laine :

Nos 1 à 10 inclus, étoffes d'été, à fr. 6-50 net, le mètre.

Nos 11 à 12 inclus, étoffes d'été, à fr. 6-75 net, le mètre.

Nos 13, 14, 15 inclus, étoffes d'été, à fr. 7-50 net, le mètre.

Nos 16 à 25 inclus, étoffes d'hiver, à fr. 8-25 net, le mètre.

Diplôme de mérite Vienne 1873.

116. — DOMKEN, frères, à Verviers.

Draps et étoffes de laine.

Méd. de mérite Vienne 1873.

117. — DRÈZE (H. et J.), à Dison.

Draps et étoffes de laine.

Méd. d'argent Paris 1867.

118. — FRANCK, frères, à Dison.

Flanelles en tous genres.

119. — HENRION (J.-J.), à Dison.

Draps et étoffes de laine.

Prize medal Londres 1862. Méd. d'argent Paris 1867. Méd. de mérite Vienne 1873.

120. — HERVE-FANCHAMPS, à Verviers.

Draps et étoffes de laine.

121. — LECLOUX (G.-J.), à Dison.

Draps et étoffes de laine.

Mention honorable Paris 1867.

122. — LEJEUNE-VINCENT (H.-J.), à Dison.

Draps et étoffes de laine.

Prize medal Londres 1862. Méd. d'argent Paris 1867. Méd. de progrès Vienne 1873, et chevalier de l'ordre de Léopold 1874.

123. — OLIVIER (J.-J.) et fils, à Verviers.

Draps et étoffes de laine, suivant relevé ci-après :

N° 38763. — Satin extra fin, bleu foncé sur cuve, à fr. 14-50 le mètre.

N° 19310. — Satin superfin, bleu foncé sur cuve, à fr. 12-50 le mètre.

N° 38764. — Satin extra fin noir, à fr. 12-25 le mètre.

N° 17441. — Satin noir (d'hiver), à fr. 10-35 le mètre.

N° 19300. — Satin superfin noir, à fr. 9-75 le mètre.

N° 19317. — Satin superfin, garance solide, à fr. 12-25 le mètre.

N° 38769. — Castor extra fin noir, à fr. 12-60 le mètre.

N° 38766. — Castor extra fin, bleu foncé sur cuve, à fr. 13-50 le mètre.

N° 38765. — Drap extra fin, bleu foncé sur cuve, à fr. 13-25 le mètre.

N° 28630. — Drap extra fin, bleu flor sur cuve, à 12 fr. le mètre.

N° 17432. — Drap fin, bleu flor sur cuve, à 11 fr. le mètre.

N° 17405. — Drap fin, bleu flor sur cuve, à 11 fr. le mètre.

N° 17444. — Drap fin, vert sur cuve, à 11 fr. le mètre.

N° 17437. — Drap fin, brun marron, à 10 fr. le mètre.

N° 17430. — Drap fin, soie, à fr. 9-50 le mètre.

N° 19321. — Cuir laine superfin, soie, à 11 fr. le mètre.

N° 19328. — Cuir laine, fin marengo, à 11 fr. le mètre.

N° 20481. — Cuir de Russie, superfin marengo, à fr. 11-75 le mètre.

N° 19315. — Étoffe extra fine, grain de poudre, bleu vif, à fr. 9-75 le mètre.

N° 19398. — Étoffe extra fine, grain de poudre, noir uni, à fr. 8-75 le mètre.

N° 19324. — Étoffe superfine, grain de poudre, brun uni, à 8 fr. le mètre.

N° 17443. — Étoffe superfine, grain de poudre, bleu et orange, à 8 fr. le mètre.

N° 17450. — Étoffe superfine, grain de poudre, bleu et brun, à 8 fr. le mètre.

N° 20483. — Cachemérienne superfine, marengo, à fr. 6-75 le mètre.

N° 20484. — Cachemérienne superfine, gris foncé, à fr. 6-75 le mètre.

Ces prix s'entendent : marchandise prise et payable à Verviers, au comptant, sans escompte.

Mentions honorables Londres 1851 et Paris 1855 Méd. de bronze Paris 1867.

124. — PELTZER et fils, à Verviers.

Draps plats et croisés, satins et étoffes de laine dites nouveautés. (Voir ci-dessus : *Fils de laine*)

Méd. d'argent Paris 1867. Méd. de progrès Vienne 1873.

125. — SIMONIS (Iwan), à Verviers.

Draps, satins, étoffes de laine et étoffes laine et soie.

Méd. d'or Harlem 1825. Rappel Bruxelles 1835 et 1841. — Méd. d'or New-York 1853. Méd. d'argent Paris 1855. Prize medal Londres 1862. Méd. d'argent Paris 1867, et diplôme d'honneur Vienne 1873. M. Iwan Simonis nommé chevalier de l'ordre de Léopold 1874.

126. — TASTÉ (Jean), à Verviers.

Draperies militaires. — Étoffes nouveautés en laine. (Voir ci-dessus : *Fils de laine cardés.*)

Méd. de bronze Paris 1867. Méd. de mérite Vienne 1873.

127. — WIHL (M.) et Cie, à Verviers.

Draps et étoffes de laine, nouveautés.

128. — **Jamme** (Armand), à Saint-Hadelin (Nessonvaux), près Verviers (Belgique).

Fils de laine cardée de 1,000 à 100,000 mètres au kilogramme. Blancs, mélanges et unis.

Méd. de mérite Vienne 1873.

CLASSE 237. — *Couvertures, robes et châles.*

129. — **Begasse** (Charles), à Liége.

Feutres pour papeteries; étoffes pour avant-chef; couvertures de laine.

Méd. d'argent Berlin 1822, et Bruxelles 1847. Méd. de bronze Bruxelles 1835 et 1856, et Paris 1855. Méd. d'or Amsterdam 1869. Méd. de mérite Vienne 1873.

130. — **Jacobs, Poelaert** et Cie, 24, rue de Berlaimont, à Bruxelles. *Usine :* 105, Chaussée de Mons, à Cureghem, lez-Bruxelles.

Couvertures de laine.

Méd. bronze Paris 1867. Diplôme Londres 1871. Méd. d'argent Lyon 1872 et Paris 1872. Méd. de mérite Vienne 1873.

131. — **Rolin** fils (Hipp.) et Cie, à Saint-Nicolas (Flandre orientale).

Châles tartans très-fins; petits draps légers; tweens, waterproofs; buskings ; lady cloth, ainsi qu'une grande quantité de draperies légères, fantaisie.

Méd. arg. Paris 1867 (exposition collective de Saint-Nicolas). Méd. d'or Amsterdam 1869.

CLASSE 239. — *Tapis et tapisseries.*

132. — **Manufacture royale de tapis de Braquenié** frères, à Malines, 20, rue de Stassart.

Onze panneaux en tapisserie de haute-lisse et de basse-lisse :

1° Portrait de Rubens, d'après Gallait;

2° Portrait de Cousin en costume arabe, d'après Gallait;

3° Huit panneaux réunis représentant huit dieux de l'Olympe avec tous leurs attributs, d'après Audran;

4° Un grand panneau de chasse, d'après une ancienne tapisserie des Gobelins;

5° Un tapis de pied, style Louis XVI.

Médailles à Londres 1871, 1872, 1873, et à Vienne 1873.

SOIES ET SOIERIES, ET FABRICATS DANS LESQUELS LA SOIE FORME LA MATIÈRE PRINCIPALE.

CLASSE 245. — *Soieries unies, lustrines, satins, serges, foulards, tissus pour la chapellerie, tissus de mode, etc.*

133. — **Van Bellingen** fils, (Jos.), rue des Escrimeurs, 50, à Anvers.

Cachemires de « soie d'Anvers. »

Soie de « faille d'Anvers. »

Armures de « soie noire d'Anvers » pour confections.

Ces étoffes se recommandent par leur solidité. Elles ne graissent pas et ne cirent pas à l'usage. Le noir résiste aux acides et l'étoffe lavée conserve son brillant et sa beauté.

Voici le tarif des prix des qualités courantes, largeur de 24 pouces anglais (62 centimètres).

Cachemire de « soie noire d'Anvers, » garanti à l'usage et ne graissant pas :

Qualité n°	1. . . .	2.75	dollars le yard.
»	2. . . .	2.50	«
»	3. . . .	2.35	»
»	4. . . .	2.20	»

Qualité nº	5. . . .	2.05	dollars le yard.
»	6. . . .	1.90	»
»	7. . . .	1.80	»
»	8. . . .	1.65	»
»	9. . . .	1.50	»
»	10. . . .	1.45	»

Prix nets, payables à Anvers, en or, au comptant, sans escompte, par pièce de 85 yards environ.

Consulter les étiquettes pour le prix des soies de faille d'Anvers, larges de 48 pouces anglais (120 centimètres); même observation pour les armures.

Méd. Londres 1873.

134.—**Van Bellingen** (J. H.) et **Suremont** (Max.), 9, Marché au Linge, à Anvers. — La plus ancienne fabrique de la Belgique.

Tissus de soie noire d'Anvers.

Méd. argent Haarlem 1825; rappel de cette médaille Bruxelles 1835 et 1841. Méd. vermeil Bruxelles 1847. Diplôme d'excellence Amsterdam 1869.

VÊTEMENT, JOAILLERIE ET ORNEMENTS, OBJETS DE VOYAGE ET D'ÉQUIPEMENT.

CLASSE 250. — *Vêtements confectionnés, ouvrages en tricot et bonneterie, habillements militaires, vêtements ecclésiastiques, costumes, waterproof, et vêtements spéciaux.*

135. — **Dujardin** frères, rue d'Ath, à Leuze (Hainaut).

Bonneterie en coton et en laine.

Méd. de mérite Vienne 1873.

136. — **Leynen-Hougaerts** (J.-A.-H.), 35, rue de l'Eglise, à Peer (province de Limbourg). — Succursales à Baexem (Hollande), à Lisbonne (Portugal) et à Glasgow (Ecosse).

Vêtements sacerdotaux : chasubles et diverses broderies.

Statues en pierre artificielle polychromée.

Méd. Paris 1872, Londres et Lyon 1873. Diplôme de mérite Vienne 1873.

CLASSE 251. — *Chapeaux, casquettes, bonnets et coiffures diverses, bottes et souliers, gants, mitaines, etc., chapellerie de paille et de feuilles de palmier, et articles de mode.*

137. — **Bouhon** (François), 13, rue du Gymnase et 83, rue Spintoy, à Verviers.

Chaussures ordinaires et chaussures de luxe. Sabots de luxe. — Chaussettes et couvertures en laine pour l'usage civil et militaire.

138. — **De Bruycker** (Théoph.) et **C**ie, 12, rue du Poinçon, à Bruxelles.

Caleçons pour hommes et enfants en flanelle rose, écarlate et blanche, aux prix de 3-50 à 8 fr. la pièce.

Caleçons pour dames, même assortiment de nuances, festonnés, de 5 à 7-50 fr. la pièce.

Chemisettes ou collerettes, percale et toile, de 4-50 à 12 fr. la douzaine.

Chemises pour hommes, toile et coton, de 24 à 144 francs la douzaine.

Cols de dames, soie, tous genres, de 4 à 60 fr. la douzaine.

Faux-cols, cinquante différents modèles, coton et toile, de 2-50 à 9 fr. la douzaine.

Cols-cravates, de tous modèles, de 1-75 à 60 fr. la douzaine (noirs et couleurs).

Gilets de flanelle, roses, écarlates, blancs, de 30 à 90 francs la douzaine.

Méd. de bronze Amsterdam 1869. Méd. de mérite Vienne 1873.

139. — **Frenay** frères, à Roclenge-sur-Geer (Limbourg).

Tresses de paille.

Mention honorable Londres 1862. Méd. Dublin 1865. Méd. bronze Paris 1867 Méd. de mérite Vienne 1873.

140. — **Level** (Léon), 1, rue des Croisades, à Bruxelles.

Gants de chevreau, qualités supérieures, égales aux qualités françaises; spécialité de gants de fantaisie en chevreau, duchesse, couronne, etc., etc.

Méd. de mérite Vienne 1873.

141. — **Vandenbos-Poelman** (G.), 16, place d'Armes, et rue Soleil, à Gand.

Chaussures en tous genres.

Méd. argent Gand 1849. Prize med. Londres 1851. Seule méd. pour la chaussure belge, Paris 1855. Prize med. Londres 1862 et Dublin 1865. Méd. d'argent Paris 1867. Méd. d'or (jury compétent) et méd. d'argent (jury central) Amsterdam 1869. Méd. de progrès Vienne 1873.

142. — **Watrigant** (Alph.), 73, Montagne de la Cour, à Bruxelles.

Chaussures pour hommes, femmes et enfants.

Méd. Londres 1862, Dublin 1865, Paris 1867.

CLASSE 252. — *Dentelles, broderies et garnitures pour habillements, ameublement et voitures.*

143. — **Begerem** (René), 51, rue de Lille, à Ypres.

Dentelles Valenciennes.

Méd. Paris 1867.

144. — **Buchholtz** et **Cie**, 1, rue Léopold, à Bruxelles. — Maisons à Londres, à Vienne et à Valenciennes.

Dentelles application de Bruxelles, dentelles gaze, etc., etc.

Prize medal Londres 1862. Méd. argent Paris 1867. Méd. de progrès, et chevalier de l'ordre de Léopold, Exposition de Vienne 1873.

145. — **Crommelinck-Decoeyère**, à Courtrai.

Dentelles Valenciennes.

146. — **Dassonville** (Elisa), à Courtrai.

Dentelles Valenciennes et guipure.

147. — **Declercq-Clément**, rue de Roulers, à Iseghem (Flandre Occidentale).

Dentelles communes, dites *tirettes*, en fil de lin retors.

(Voir classe 233.)

148. — **De Vergnies** (O.) et sœurs, successeurs de **Vanderkelen-Bresson**, 26, rue des Paroissiens, à Bruxelles.

Dentelles.

Méd. Bruxelles 1847, Londres 1851, Expositions des arts industriels de Bruxelles 1853 et 1854, et Paris 1855.

148bis. — **Duhayon-Brunfaut** et Cie, (*hors concours*), 20, Place des Martyrs, à Bruxelles.

Dentelles application de Bruxelles, Valenciennes, etc. etc.

Maison fondée en 1837. — Méd. d'or Bruxelles 1847. Prize medal Londres 1851. Méd. d'honneur Paris 1855. Hors concours Londres 1862, Paris 1867, et Vienne 1873, le chef de la maison étant membre du jury des récompenses. Chevalier de l'ordre de Léopold 1874.

149. — **Everaert** (Julie) et sœurs, 4, passage de la Bibliothèque, rue Royale, à Bruxelles.

Dentelles noires et blanches.

Méd. Londres 1851 et 1862, New-York 1853, Paris 1855 et 1867, Porto 1865.

Exposition collective des fabricants de dentelles noires de Grammont.

150. — Bruyneel, aîné, à Grammont.

Dentelles noires.

Méd. Bruxelles 1847 et Londres 1862. Méd. or (exposition collective de la ville de Grammont) Paris 1867.

151.— De Groote-Vierendeel (B.), à Grammont.

Dentelles noires.

Méd. d'or (exposition collective) Paris 1867. Diplôme Londres 1871. Méd. de mérite Vienne 1873. Diplôme Bruxelles 1874.

152. — Everaert-Leclercq (Jules), à Grammont.

Dentelles noires.

153. — Ghys-Bruyneel, à Grammont.

Dentelles noires.

Méd. Dublin 1865. Méd. d'or (exposition collective) Paris 1867.

154. — Leclercq-Van Achter (veuve), à Grammont.

Dentelles noires.

Méd. d'or (exposition collective) Paris 1867.

155. — **Gillon-Steyaert**, fournisseur de S. M. la Reine des Belges, 16, rue Longue des Pierres, à Courtrai.

Dentelles Valenciennes.

156. — **Rectem** (Jean), 13, rue Philippe-de-Champagne, à Bruxelles.

Portrait brodé en or, représentant S. M. Léopold II, Roi des Belges.

157. — **Sacré** (L.), 86, rue Royale, à Bruxelles.

Dentelles.

Volants et bandes, point gaze.

Echantillons de volants en point gaze, très-fine qualité.

Volants et bandes application de Bruxelles.

Echantillon en très-fine application, points mélangés.

Eventails en fin point à l'aiguille, avec les armes de la Belgique.

158. — **Saligo-Van den Berghe**, à Grammont.

Dentelles noires et blanches.

Méd. 1re classe Bruxelles 1847. Mention honorable Londres 1862. Méd. d'or Paris 1867 (exposition collective).

159. — **Vandezande-Goemaere**, à Courtrai.

Dentelles Valenciennes en tous genres.

Méd. de bronze Paris 1867. Méd. Lisbonne 1873. Diplôme Bruxelles 1874.

160. — **Verdé-Delisle** et Ce (Compagnie des Indes), 1, rue de la Régence, à Bruxelles. Maison à Paris.

Dentelles.

Méd. 1re classe Paris 1855 et Prize medal Londres 1862. Méd. d'or et décoration de la Légion d'honneur Paris 1867. Diplôme d'honneur Vienne 1873, et décoré de l'ordre de Léopold 1874.

CLASSE 254. — *Fleurs artificielles, coiffures, boutons, garnitures et ajustements, épingles, crochets et œillets, éventails, ombrelles, parasols, cannes, pipes et menus objets d'habillement et de parure, à l'exclusion de la joaillerie. Jouets et articles de fantaisie.*

161. — **Coryn** (Jules), 15, Marché aux Grains, à Gand (Flandre orientale).

Chignons et perruques pour l'exportation.

Méd. de mérite Vienne 1873.

162. — **Gossieaux** (Félicien), 1, rue du Progrès, à Wavre (Brabant).

Tableau en cheveux, avec quatre médaillons.

PAPIER, REGISTRES ET FOURNITURES DE BUREAU.

CLASSE 258. — *Fournitures de bureau, papeterie, plumes, crayons, encriers et autres articles pour l'écriture et le dessin.*

163. — **Van Damme** (Pierre-Jean), graveur-timbreur, 6B, rue des Trois Têtes, à Bruxelles.

Epreuves de gravures sur acier pour timbrages en couleurs, rehaussés d'or et d'argent.

Chronogrammes et armoiries.

Diplôme de mérite Vienne 1873. Décoration industrielle, 1874.

CLASSE 259. — *Papier à écrire et enveloppes, papier à registres, à obligations, papier pour dessinateurs, papier-toile, etc.*

164. — **John Pfeffer** et C°, place de l'Entrepôt, à Gand.

Matières premières pour la fabrication du papier : chiffons et vieux papiers, nettoyés, classés et délissés pour l'Amérique.

Export of Rags and Waste Papers screaned, sorted and dressed specially for the american market.

165. — **De Tournay-Catala,** 23, rue du Grand-Hospice, à Bruxelles.

Papier pour journal, écriture, etc.; papier pour emballage, etc.; carton en feuilles.

CLASSE 262. — *Cartes à jouer, cartonnages, boîtes à papier, cartons de reliure, etc.*

166. — **Poissonniez** (Jean-Baptiste), 18, rue d'Isabelle, à Bruxelles.

Cartonnages de commerce; boîtes pour bijoutiers, confiseurs, pharmaciens, gantiers, chocolatiers, parfumeurs et fabricants de dentelles.

Carte d'échantillons.

Mention honorable Paris 1867. Médaille de mérite Vienne 1873.

CLASSE 264. — *Papiers de tenture, papiers émaillés et coloriés, imitations de cuirs, de bois, etc.*

167. — **Daye** (F.) et Ce, 39, rue Philomène, à Schaerbeek lez-Bruxelles.

Carton-cuir repoussé pour tentures, reproduction des anciens cuirs de Cordoue et de Malines.

Méd. exposition des arts industriels de Bruxelles 1861, et Metz 1861. Prize medal Londres 1862. Méd. bronze Paris 1867. Méd. Liége 1864 et Altona 1869

ARMEMENTS MILITAIRES ET NAVALS, ARTILLERIE, ARMES A FEU, ET INSTRUMENTS DE CHASSE.

CLASSE 265. — *Armes de guerre de petite dimension, carabines, pistolets et canons de fusils, avec leurs munitions.*

168. — **Fusnot** (Charles) et Ce, 33, rue des Goujons, à Cureghem lez-Bruxelles.

Collection de différents types de cartouches de chasse et de guerre pour toutes armes.

Méd. bronze 1re classe Bruxelles 1847. Mention honorable Londres 1862. Méd. bronze Paris 1867. Grande méd. argent Moscou 1872. Méd. de mérite Vienne 1873

169. — **Heuse** (E.), **Lemoine** et Cie, à Nessonvaux, près Liége.

Canons de fusils de chasse et de guerre.

170. — **Mairlot** (L.) et **Heuse** (P.), à Fraipont (Liége). — Représentés par M. Alph. Müllender, de Verviers.

Canons de fusils de luxe, de guerre et d'exportation.

CLASSE 269. — *Armes à feu de chasse et de sport, et autres instruments pour le même usage.*

171. — **Bayet** frères, à Liége.

Armes de luxe et d'exportation.

Mentions honorables Metz 1861 et Londres 1862. Méd. Dublin 1865. Méd. argent Paris 1867. Méd. argent Altona 1869. Grande méd. argent Moscou 1872. Méd. de progrès Vienne 1873. Méd. de mérite Vienne 1873 pour leur système de revolver de guerre à batterie visible.

172. — **Neumann** frères, 5, rué Saint-Remy, à Liége.

Armes de chasse et canons damassés dans les diverses phases de fabrication.

173. — **Tambeur** (Michel), 14, rue Trappé, à Liége.

Armes, savoir :

N° 10.	Canons à baguette, la paire à fr.	9	»
N° 11.	» Rubans détaché. . . .	8	50
N° 12.	» » London. . . .	10	»
N° 13.	» » Anglais. . . .	12	»
N° 14.	» » damassé . . .	13	50
N° 15.	» » d'York	15	50
N° 16.	» » Boston	15	50
N° 17.	» damas anglais	15	50
N° 18.	» damas en acier	17	»
N° 19.	» » plus fin .	18	»
N° 20.	» » moucheté. . . .	20	»
N° 21.	Pour montrer la fabrication du damas et la formation du canon.		
N° 22.	Carabine Flobert 6 m/m	15	»
	Sûreté pour tirer la cartouche 220, un fr. 25 c. en plus.		
	Tire-cartouche Flobert, depuis un franc et plus.		

N° 100.	Fusil simple		. . . .	6	75
N° 200.	»	double	. . . .	15	»
N° 201.	»	»	faux damas . . .	20	»
N° 202.	»	»	» . . .	28	»
N° 203.	»	»	canon Rubans . .	24	»
N° 204.	»	»	» . .	30	»
N° 205.	»	»	» fin.	42	»
N° 206.	»	»	» »	44	»
N° 207.	»	»	» damas . .	53	»
N° 208.	»	»	» » . .	83	»
N° 209.	»	»	carabine. . . .	42	»
N° 210.	»	»	feu central . . .	56	»
N° 211.	»	»	» . . .	75	»
N° 212.	»	»	» . . .	90	»
N° 213.	»	»	» . . .	100	»
N° 214.	»	»	» . . .	150	»
N° 215.	»	»	» . . .	300	»
N° 216.	»	»	carabine feu central avec cartouche 450. . . .	85	»

MÉDECINE, CHIRURGIE, PROTHÈSE.

CLASSE 272. — *Préparations pharmaceutiques, etc.*

174. — Dupuy (Barthélémy), 80, Montagne de la Cour, à Bruxelles.

Préparations pharmaceutiques :

Cresson B. Dupuy (suc concentré).

Cressine B. Dupuy, alcaloïde nouveau découvert par B. Dupuy; fébrifuge et antinévralgique puissant.

Sirop antiphthisique du Dr Vanier et B. Dupuy.

Pastilles F. Belin au goudron et tolu.

Brochures traitant de recherches toxicologiques.

VOITURES, VÉHICULES ET ACCESSOIRES.

CLASSE 292. — *Voitures de luxe.*

187. — **De Ruytter** (Charles), 10, rue du Poivre, à Gand.

Voiture. (*Halle aux Machines.*)

Mention honorable Paris 1867.

188. — **Van Aken** (Louis), 87, Marché St-Jacques, à Anvers.

Phaëton à flèche extra-léger.
Victoria sur ressorts en C derrière.
(*Halle aux Machines.*)

Prize medal Londres 1851. Mention honorable Paris 1867.

2° Essai sur l'organisation des *ambulances volantes.* — Brochures avec planches. — (Six exemplaires.)

3° *Aide-mémoire du médecin militaire.* — Fort volume in-12, 500 pages. — (Six exemplaires.)

QUINCAILLERIE, TAILLANDERIE, COUTELLERIE, ETC.

CLASSE 280. — *Outils à la main et instruments employés par les charpentiers, les menuisiers, et pour le bois et la pierre en général. Outils à la main de tous genres employés dans les industries telles que celles des bijoutiers-joailliers, des graveurs, des horlogers,* etc.

178. — **de Lambert** (A), 31, rue sur Meuse, à Liége.

Limes pour horlogers, bijoutiers, etc., de six lignes à six pouces.

Méd. Bruxelles 1835, Londres 1862, Paris 1867, Le Havre 1868.

CLASSE 284. — *Quincaillerie employée dans la construction, à l'exception des outils et instruments. Pointes, clous, vis, clous d'épingle, boulons, serrures, loquets, charnières, gonds, poulies. Quincaillerie du plombier et des appareilleurs de gaz, garnitures des ouvrages d'ameublement, quincaillerie navale, quincaillerie et objets de garniture et de décoration pour la sellerie et le harnachement, etc.*

179. — **Constant-Bonehill** (Emile), à Monceau-sur-Sambre, près Charleroi.

Boulons d'éclisses pour rails.

Chevilles pour rails.

Crampons pour rails.

Rivets pour la grosse chaudronnerie à têtes rondes, chanfrenées et fraisées.

(Voir classe 111.)

Mention honorable Paris 1867.

180. — **Demanet** (Albert), à Gosselies (Hainaut).

Clous forgés pour la construction et les usages usuels; clous mécaniques.

181. — **Fondu** (J.-B.), manufacturier, 28, rue des Riches Claires, à Bruxelles.

Articles de serrurerie nickelés et autres.

Nouveaux systèmes de serrures brevetés, pour voitures de chemins de fer, pour tramways, voitures-lit, portes d'entrée et portes intérieures pour bâtiments.

Tire-fonds.

Boulons de commerce, charnières, rivets, pour la petite chaudronnerie, vis pour métaux, crémones pour fenêtres et autres articles pour bâtiments.

182. — **Hoorickx** (Guillaume), 77, rue de Laeken, à Bruxelles.

Coffres-forts, dont un représente un bahut flamand, vieux style; l'autre est de vente courante.

Le bahut flamand coûte 500 fr., l'autre 300 fr.

Méd. bronze 1re classe Bruxelles 1835. Méd. argent Bruxelles 1841. Rappel de cette méd. Bruxelles 1847. Méd. 2e classe Paris 1855. Mention honorable Londres 1862. Prize medal Dublin 1865. Diplôme Bruxelles 1874.

183. — **Nicaise** (Charles), à La Louvière (Hainaut).

Boulons de locomotives avec et sans axes, boulons pour roues, boulons mécaniques et pour wagons, boulons pour accessoires de rails et éclisses.

Vis spéciales de locomotives; écrous pour tous boulons, en général; rivets pour ponts, chaudières, serrureries et chaudronneries; crampons pour rails; tire-fonds pour navires, rails, etc.

Med. Valladolid 1871. Diplôme de mérite Vienne 1873.

184. — **Nicaise** (P. et N.), à Marcinelle, près Charleroi.

Boulons pour machines; écrous et rivets; chevilles et rondelles par procédés mécaniques; bagues pour tubes; goupilles, etc.; et toutes pièces taraudées ou filetées. Tendeurs pour wagons. Boulons et crampons pour rails. Grillages en fer. Filières et tarauds.

Méd. Londres 1862 et Dublin 1865. Méd. bronze Paris 1867. Méd. argent Naples 1871 et Lyon 1872. Méd. de mérite Vienne 1873.

185. — **Velings** et Cᵉ, 2, rue d'Acoz, à Châtelet, lez-Charleroi (Hainaut).

Fils de fer (clairs, galvanisés et cuivrés).

Clous d'épingle dits *pointes de Paris*, de diverses longueurs, épaisseurs et formes.

Tressons en fil de fer galvanisé ou huilé pour clôtures et pâturages.

Clous pour fixer les clôtures aux pieux ou poteaux.

Câbles en fil de fer pour gréement de navires.

Méd. d'or Amsterdam 1869.

FABRICATS DE MATIÈRES VÉGÉTALES, ANIMALES OU MINÉRALES.

Classe 286. — *Brosses.*

186. — **De Ryckere** (Edouard), aîné, 8, rue du Château, à Iseghem (Flandre occidentale).

Brosses et pinceaux.

Méd. Bruxelles 1847 et 1856; Paris 1867.

VOITURES, VÉHICULES ET ACCESSOIRES.

CLASSE 292. — *Voitures de luxe.*

187. — **De Ruytter** (Charles), 10, rue du Poivre, à Gand.

Voiture. (*Halle aux Machines.*)

Mention honorable Paris 1867.

188. — **Van Aken** (Louis), 87, Marché St-Jacques, à Anvers.

Phaëton à flèche extra-léger.
Victoria sur ressorts en C derrière.
(*Halle aux Machines.*)

Prize medal Londres 1851. Mention honorable Paris 1867.

DÉPARTEMENT III.

ÉDUCATION ET SCIENCE.

SYSTÈMES D'ÉDUCATION, MÉTHODES ET LIVRES.

CLASSE 300. — *Instruction élémentaire. Ecoles et jardins d'enfants, installations, ameublements, applications et modes d'éducation. — Ecoles publiques, écoles graduées, batiments, matériel, cours d'études, méthodes d'instruction, livres de textes, appareils, en y comprenant les cartes, les globes, etc.; travaux d'élèves, comprenant le dessin et l'ecriture ; moyens d'éducation physique.*

189. — **Arens** (Antoine), rue de Bruxelles, 43, à Namur.

1. — *Arithmomètre*, ou nouvel appareil pour faciliter l'intuition dans l'enseignement du calcul ; prix : 75 fr.

L'appareil se compose : 1° d'un boulier-compteur ordinaire; 2° d'une planche noire; 3° d'un tableau à chevilles, destiné à rendre plus sensible l'enseignement de la numération; 4° des principales mesures du système métrique, représentées en grandeur naturelle, savoir : le mètre linéaire, le mètre carré, le mètre cube, qui se replie au moyen de charnières sur le revers du mètre carré; le décimètre; le décimètre carré ; le décimètre cube, etc., etc.

L'appareil est breveté et a été adopté par la Commission centrale de l'instruction primaire. L'inventeur a reçu du Roi, à titre d'encouragement, une gratification de 300 fr. ; une pareille somme lui a été décernée au même titre par la Députation permanente de la province de Namur.

2. — *Cours de lecture élémentaire*, d'après la méthode combinée de lecture, d'écriture et d'orthographe. — L'ouvrage se compose : 1° de huit tableaux de lecture (prix : 6 fr.); de deux manuels de l'élève (prix : 1er manuel, 0-20; 2e manuel, 0-30); 3° d'un manuel du maître (prix : 0-60).

3. — *Calcul mental et calcul écrit* (prix : 0-40).

Diplôme d'honneur Londres 1871. Grande méd. d'argent Paris 1872.

190. — Ct Callewaert, frères, 16, rue Fossé-aux-Loups, à Bruxelles.

I. *Livres classiques divers* :

	Fr. c.
Callewaert's ned-fransch fr. nederlandsch woordenboek, 1,300 p	5 00
Callewaert's ned-fransch fr. nederlandsch zakwoordenboek, 764 p.	2 50
Atlas classique de géographie, 30 cartes, relié.	5 00
Nouvel atlas de géographie, à l'usage de l'enseignement moyen, 24 cartes	2 50
Nouvel atlas de géographie, à l'usage de l'enseignement primaire, 12 cartes	1 25
Atlas populaire avec texte géogr., 44 planches, relié.	1 75
Atlas élémentaire avec texte géogr., 16 planches, broché	0 50
Atlas diamant avec texte géogr., 24 planches, broché	0 50
Atlas de poche, 24 cartes, relié	1 20
II. *Méthode complète d'écriture* :	
Cahiers tracés en lettres bleues, le cent . .	6 00
Modèles d'écriture en feuilles, le cent : 2 et .	3 00
Cours complet, modèles et texte	1 50
III. *Mobilier scolaire* :	
Pupitre régulateur breveté, à deux places .	30 00

IV. *Fournitures scolaires* :

A. Plumes métalliques : la grosse, 0-50, 60, 70, 1 franc et fr. 2.50.

B. Papiers de luxe avec ornements : de fr. 2 — 3 — 4 — 5 — 6 — 7 — 8 — 9 — jusqu'à 50 fr. les 100 feuilles.

Mentions honorables à Londres 1862, Dublin 1865, Paris 1867. Méd. de mérite à Vienne 1873.

191. — **Crèvecœur** (Henri-Stanislas-Joseph), à Orp-le-Grand (Brabant).

Tableau contenant trois objets destinés à améliorer la fréquentation des écoles primaires :

1° *Liste d'inscription*, tenue par l'instituteur, disposée de manière qu'il s'y trouve autant de petits carrés qu'il y a de jours dans l'année scolaire. Dans ces carrés se consigne tout ce qui concerne l'élève : présence, absence, objets fournis, récompenses, punitions, conduite, progrès, etc. Il résulte de cela, devoirs un peu sévères à remplir par les instituteurs, mais bien compensés par les résultats à obtenir comme stimulant ; car l'élève sait que chaque jour se constate tout ce qui est relatif à sa conduite, ses progrès et l'exactitude de la fréquentation surtout.

2° *Indicateur*, composé d'autant de cassetins que la salle d'école peut contenir d'élèves. A chaque cassetin se placent, à mesure de leur arrivée, les cartes d'admission des élèves. Ces cartes indiquent le numéro d'inscription, la date de l'entrée et de la sortie de l'élève. Tous les jours (les élèves étant entrés), au moyen de signes de convention bien déterminés au *tableau* exposé, les absences sont signalées par les cartes qui, pour les élèves manquants, sont tournées et présentent le mot *absent*. Par cet appareil, il y a facilité de contrôle, car sans qu'il soit nécessaire d'aucun renseignement, l'indicateur indique : le nombre

total d'élèves, le nombre d'indigents, le nombre de solvables (par la couleur des cartes) et les absents. Voilà encore un moyen simple et facile de stimuler les enfants et les parents en ce qui concerne la fréquentation des écoles.

3° *Certificat d'étude* (copie exacte de la liste d'inscription) qui, conformément à l'arrêté royal du 26 mai 1843 (Belgique), doit contenir sept feuilles intercalaires, une pour chaque année de fréquentation; en dessous de la dernière feuille, se trouvera le certificat de capacité, par suite d'examen subi sur chaque branche de l'enseignement primaire. (Voir le tableau.)

192. — **Genonceaux** (Louis), professeur à l'Ecole normale de Bruges, 26, rue de l'Atelier, à Bruges.

Livres classiques, savoir :

1° *Premières notions de l'Histoire de Belgique*, 1 vol. in-18 de 54 p., par L. Genonceaux, 4e édition. Prix : fr. 0-25.

2° *Kleine Geschiedenis van België*, door L. Genonceaux, 1 bd. in-18 van 54 bl., 2de uitgaaf. Prijs : fr. 0-25.

3° *Précis de l'Histoire de Belgique*, par L. Genonceaux, 1 vol. in-12 de 108 p., 14e édition. Prix : fr. 0-60.

4° *Kort begrijp der Geschiedenis van België*, door L. Genonceaux, 1 bd. van 108 bl. Prijs : fr. 0-60.

5° *Cours d'Histoire de Belgique à l'usage des élèves-instituteurs*, etc., par L. Genonceaux, 1 vol. in-8° de 234 p., 2e édit. Prix : fr. 2-25.

6° *Principaux faits de l'Histoire générale*, in-12, par L. Genonceaux :

1re partie. — Histoire ancienne, 5e édit. Prix : 1 fr.

2e partie. — Histoire du moyen âge, 5e édit. Prix : 1 fr.

3e partie. — Histoire moderne, 3e édit. Prix : 1 fr.

7° *Etude raisonnée des éléments de la Grammaire française*, par L. Genonceaux, 1 vol. in-18 de 82 pages. Prix : fr. 0-60.

8° *Exercices grammaticaux et étude grammaticale de morceaux choisis*, par L. Genonceaux :

Partie de l'élève, fr. 0-60.

Partie du maître, fr. 0-50.

9° *L'Enseignement des Langues modernes*, par P. Donau (*alias* L. Genonceaux), une brochure in-8° de 30 p. Prix : fr. 0-50.

Nota. Tous ces ouvrages sont édités par la maison C[t] Callewaert frères, rue Fossé-aux-Loups, 16, à Bruxelles.

193. — **Gouvernement belge** (Ministère de l'intérieur, direction générale de l'instruction publique), à Bruxelles, 4, rue de la Loi.

Salle d'école pour 50 élèves garnie du mobilier prescrit par le programme officiel et dont voici le détail sommaire :

Seize bancs-pupitres de diverses dimensions, destinés aux écoles primaires et aux écoles gardiennes; une estrade placée contre le mur auquel les élèves font face et sur laquelle se trouvent la table-bureau de l'instituteur, un arithmomètre et deux tableaux mobiles; une planche noire fixe s'étendant sur toute la longueur de l'estrade et au-dessus de laquelle est placé un porte-cartes surmonté du buste du Roi; une armoire-bibliothèque et deux autres armoires plus petites contenant les instruments de physique et les collections scientifiques; diverses autres collections telles que tableaux d'intuition, poids et mesures, etc; un poële-ventilateur et appareils pour l'aération de la classe.

A l'entrée de la salle d'école se trouvent deux ves-

tiaires dans lesquels sont placés les porte-manteaux, les porte-parapluie et des lavoirs.

Un gymnase-miniature à l'échelle de 1/8 et contenant les engins prescrits pour l'enseignement de la gymnastique dans les écoles primaires est annexé à la salle.

194. — **Happel** (J.), 132, Avenue des Arts, à Anvers.

1° Pupitre régulateur (prix : 30 fr. en bois blanc, 50 fr. en bois de chêne) ; 2° porte-enfant (prix : 10 fr.) ; 3° livre intitulé : *Die Sprachlaute des Menschen* (prix : 5 fr.) ; 4° livre intitulé : *Le Pupitre régulateur*, histoire du banc d'école et les causes des déviations de la colonne vertébrale, des côtes, du bassin, des épaules, des jambes et des bras, ainsi que d'autres maladies d'enfants (prix : 5 fr.).

195. — **Landrien** (Bernardin), éditeur, 2b, rue du Grand-Hospice, à Malines.

Livres classiques, pour l'enseignement primaire.

Méthodes pour toutes les branches de l'enseignement primaire. — Arithmomètres. — Solides géométriques. — Système métrique. — Modèles d'instruments divers.

Cartes et tableaux géographiques.

196. — **Licot** (Feuillien), directeur de l'Académie de dessin et de l'école industrielle, à Nivelles (Brabant).

Cours élémentaire de dessin linéaire, à vue, basé sur la géométrie. Grand in-folio, 52 planches. Prix : 20 fr.

Diplôme de mérite Vienne 1873.

197. — **Lory-De Laet** (Pierre), 8, rue de l'Impératrice, à Bruxelles.

Méthode de Calligraphie : cours complet de calligraphie commerciale et administrative, méthode adoptée par le Gouvernement belge.

1re PARTIE (*Ecriture cursive, dite* Anglaise).

4 cahiers préparés pour les commençants; chaque cahier, prix : fr. 0-10 broché.

1 cahier réglé faisant suite aux quatre premiers, prix : fr. 0-10 broché.

1 cahier spécial pour réformer les mauvaises écritures (pouvant aussi servir de cahier résumé), prix : fr. 0-10 broché.

1 album de 12 beaux modèles (1re série), petit format oblong, prix : fr. 0-35 broché.

1 album de 4 beaux modèles (2e série), grand format, prix : 0-25 broché.

1 album de 10 beaux modèles (3e série), très-grand format, prix : 1 fr. broché.

Nota. Un abrégé des principes relatifs à la position du corps, à la tenue de la main et de la plume, aux mouvements, etc., se trouve en cinq langues sur la couverture de chaque cahier (français, anglais, allemand, espagnol et hollandais).

Théorie. Exposé de la méthode, 1 vol. in-8°, avec de belles planches démonstratives, prix : 2 fr.

2e PARTIE (*ronde, bâtarde et gothique*).

1 album de neuf beaux modèles, grand format, prix: 1 fr.

Ve Ph. Rosenbaum et fils, éditeurs, 14, rue de la Chapelle, à Bruxelles.

Méd. Lyon 1873.

198. — Pétry (Adolphe), 1, rue des Ursulines, à Mons (Hainaut).

Un *arithmomètre* pour l'enseignement intuitif de : 1° la numération des nombres entiers et des fractions décimales ; 2° du calcul mental ; 3° des quatre opérations fondamentales, et 4° du système métrique. — Prix d'un exemplaire : 40 francs (7 1/2 dollars).

Méd. Londres et Paris 1872. Méd. de mérite Vienne 1873. Méd. Londres 1874.

199. — Stebert (Pierre), littérateur, à Tongres (Limbourg).

Opuscules d'éducation populaire et d'étude de l'écriture.

200. — Van Havermaet (Henri), 13 bis, rue des Boîteux, à Bruxelles.

Meuble : pupitre, prie-Dieu, nécessaire à ouvrage pour orphelinats.

CLASSE 302. — *Ecoles professionnelles, de théologie, de droit, de médecine et de chirurgie, d'art dentaire, de pharmacie, de mines, de génie civil, d'agriculture et d'arts mécaniques, de dessin et d'art, écoles militaires, écoles de navigation, écoles normales, écoles de commerce, conservatoires et écoles de musique. — Bâtiments, livres de texte, publications diverses, appareils, modèles, méthodes et autres accessoires pour les écoles professionnelles de tous genres.*

201. — Claesen (Ch.), éditeur, 26, rue du Jardin Botanique, à Liége. Maisons à Paris, 30, rue des Saints-Pères, et à Berlin, 92, Alexandrienen-Strasse.

Publications spéciales relatives aux arts industriels et décoratifs, et à l'enseignement du dessin.

Méd. d'or à l'Exposition des écoles de dessin, à Bruxelles, 1868. Diplôme Londres 1871. Méd. de progrès Vienne 1873. Diplôme Bruxelles (arts industriels) 1874.

202. — **Colinet** (Ed.), 28, rue du Commerce, et 2, rue Cantersteen, à Bruxelles.

Recueil des Restes de l'Art national en Belgique et en Hollande. Années 1874 et 1875. Prix : 35 fr. le volume annuel.

203. — **Stroessér** (Jean-Pierre), professeur de mathématiques, 28, rue Vifquin, à Bruxelles.

Somata-Kantes, solides représentés par leurs arètes, au moyen de fils métalliques : 1° Dessin graphique, quatre modèles; 2° Dessin, perspective, deux tableaux; 3° Géométrie, grand système, 32 modèles; 4° Géométrie, petit système, 5 planches; 5° Astronomie, chronomètre sidéral, un modèle; 6° Polyèdres étoilés, 5 modèles; 7° Trigonométrie, un modèle; 8° Cristallographie, seize figures.

(Voir, à la fin du catalogue, la liste explicative des modèles et appareils de l'exposant.)

Mention honorable Bruxelles 1868. Diplôme Londres 1871. Prix Moscou 1872. Méd. de mérite Vienne 1873.

204. — **Van der Molen** (A.) et Ce, 2, rue Cantersteen, à Bruxelles.

Fragments d'architecture et de sculpture de la cathédrale de Chartres, d'après les clichés de M. Lesecq, artiste peintre, imprimés à l'encre grasse par Mrs Thiel aîné et Cie. Prix : 75 francs.

Idem de la cathédrale de Rheims. Prix : 75 francs.

Classe 305. — *Livres, histoire, rapports, statistiques, et catalogues.*

205. — **Lebon** (Léon), 47, rue des Fripiers, à Bruxelles.

1° *Histoire de l'Enseignement populaire*; 1 vol. gr. in-8°. Prix : 6 francs.

2° *Répertoire historique, analytique et raisonné de l'Enseignement populaire en Belgique*, 2 vol. gr. in-8°. Prix : 10 francs.

3° *La Paix sociale, ou Guerre à l'Ignorance*, 1 volume. Prix : 1 franc.

Tous ces ouvrages sont officiellement adoptés par le Gouvernement belge. Ils sont en vente chez l'auteur et chez la plupart des libraires du pays et de l'étranger.

Diplôme d'excellence Amsterdam 1869. Méd. Naples 1871. Diplôme Londres 1872. Méd. Moscou 1872. Méd. Paris 1872, Lyon 1872, etc., etc.

Livres, imprimés, etc., exposés comme spécimens des procédés typographiques.

206. — **Dessain** (H.), rue de la Blanchisserie, à Malines (province d'Anvers). — Représentants et agents à l'Exposition : MM. Benziger, frères, de New-York.

Livres de liturgie catholique et de prières, et autres.

Prize med. Londres 1851. Méd. Paris 1855 et 1867, et Londres 1862.

207. — **Mertens** (Adolphe), 22, rue de l'Escalier, à Bruxelles.

Livres, registres, gravures, etc.

Méd. de mérite Vienne 1873.

CLASSE. 306. — *Livres d'école et de textes, dictionnaires, encyclopédies, journaux, manuels, ouvrages bibliographiques, catalogues, almanachs, traités spéciaux, littérature générale et poésie, publications techniques et spéciales, ouvrages illustrés et littérature périodique.*

208. — **Bernardin**, Conservateur du Musée commercial-industriel et professeur à la Maison de Melle, lez-Gand.

Monographies scientifiques :

Notice sur les collections scientifiques et sur le Musée commercial-industriel de la Maison de Melle, institution littéraire, scientifique, commerciale et industrielle, sous la direction des Joséphites.

Nomenclature usuelle de 550 *fibres textiles*, etc.

Classification de 100 *caoutchoucs et gutta-perchas.*

Classification de 250 *matières tannantes.*

Classification de 160 *huiles et graisses végétales*, 2e édition, suivie de la classification de 95 huiles et graisses animales.

Visite à l'Exposition de Vienne, 1873.

Classification de 40 *savons végétaux.*

209. — **de Cuyper** (C.) et **Noblet** (A.), 24, rue d'Archis, à Liége.

Revue universelle des mines, de la métallurgie, des travaux publics, des sciences et des arts appliqués à l'industrie, revue périodique (tous les deux mois). Années 1857 à 1875, tomes 1 à 38. Prix de l'abonnement annuel : 30 francs; Etats-Unis, franco poste : 35 francs.

Méd. de mérite Vienne 1873.

210. — **de Koninck** (Laurent-Guillaume), professeur à l'Université de l'État, 44, rue Bassenge, à Liége.

Divers ouvrages de paléontologie ayant pour but d'arriver à la connaissance exacte des divers étages des terrains paléozoïques et surtout du terrain carbonifère de la Belgique, par l'étude des animaux qu'ils renferment.

Ces ouvrages ont pour titre :

1° Mémoire sur les crustacés fossiles de Belgique. 1 vol. in-4° avec 1 pl. 1841.

2° Description des animaux fossiles qui se trouvent dans le terrain carbonifère de la Belgique. 2 vol. in-4° dont un atlas de 65 pl. 1842-1844.

3° Supplément à l'ouvrage précédent, in-4° avec 5 pl. 1851.

4° Recherches sur les animaux fossiles. 2 v. in-4° avec 24 pl. 1847-1873.

5° Recherches sur les crinoïdes du terrain carboni fère de la Belgique, en collaboration avec H. Le Hon. In-4° avec 8 pl. 1854.

6° Nouvelles recherches sur les animaux fossiles du terrain carbonifère de la Belgique. In-4° avec 15 pl. 1872.

Méd. de mérite Vienne 1873.

211. — **Destexhe** (Alfred-Mathieu-Toussaint-Joseph), instituteur communal, à Modave (province de Liége).

Divers ouvrages d'enseignement :

1° *L'Éducation à l'École primaire* au moyen de l'intuition et du style. Prix : 2 francs.

2° *Un Présent du Ciel.* Prix : 35 centimes.

3° *Mémoire sur l'importance des conférences pédagogiques*. Prix : 1 franc.

Méd. Paris 1872. Méd. d'honneur de la Société libre d'instruction et d'éducation populaire, à Paris. Méd. d'argent de la Société royale protectrice des animaux, à Bruxelles. 1er prix à la Société nationale d'éducation de Lyon.

212. — **Dujeux** (Jean-Baptiste-Constant), Directeur au Ministère de l'Intérieur, 12, rue Joseph II, à Bruxelles.

Recueil spécial des brevets d'invention, etc., publié par le Gouvernement belge, sous la direction de l'exposant. 21 volumes. Années 1854 à 1875.

Le prix d'abonnement de ce Recueil pour la Belgique est de 10 fr. par an.

213. — **Folie** (F.), Docteur en sciences physique et mathématique, répétiteur à l'École spéciale des mines annexée à l'Université de l'État, professeur à l'École industrielle et membre de la Société royale des sciences, à Liége.

Tables des logarithmes des nombres et des lignes trigonométriques.

Théorie nouvelle du mouvement d'un corps solide, 1re et 2e parties.

Note sur quelques théorèmes généraux de géométrie supérieure et fondements d'une géométrie supérieure cartésienne.

Notice sur le calcul de la densité moyenne de la terre, d'après les observations d'Airy.

214. — **Manceaux** (Hector), rue Grande, et 4, rue des Fripiers, à Mons (Hainaut).

Ouvrages classiques concernant l'enseignement primaire, l'enseignement moyen, les sciences et la littérature, etc., comme suit :

Enseignement primaire. (Lecture, écriture, grammaire et style, arithmétique, géographie, histoire nationale, dessin, musique, hygiène, notions constitutionnelles, atlas, etc.)

Enseignement moyen. (Langue française, histoire et géographie; langue latine, langue grecque; arithmétique, algèbre, géométrie, etc.)

Sciences, Industrie. (Minéralogie, recherches géologiques, ventilation des mines, transport de la houille; culture; médecine, etc.)

Divers. (Facultés mentales des animaux comparées à celles de l'homme; économie politique, économie domestique, causeries populaires, etc.)

Publications périodiques. (Messager des écoles, 28e année. — Publications de la Société des anciens élèves de l'École d'industrie et des mines du Hainaut. — Cercle archéologique de Charleroi. — Nouvelle correspondance mathématique.)

Maison fondée en 1772. — Méd. Paris 1872 (économie domestique) et Vienne 1873

215. — **Meeus** (Jules), 69, rue Neuve, à Bruxelles.

Le *Moniteur industriel belge*, publication scientifique et industrielle.

216. — **Van Holsbeek** (Henri), docteur en médecine, 7, Montagne de l'Oratoire, à Bruxelles.

Livres sur l'hygiène, la médecine, la chirurgie et l'anatomie :

Précis d'hygiène et de médecine navale;
Maladies du larynx et de la poitrine;
Souvenir de la guerre franco-allemande, au point de vue chirurgical;
Mélanges de médecine, de chirurgie et d'hygiène;
Traité d'anatomie à l'usage des artistes;
La Croix rouge.

—

INSTITUTIONS ET ORGANISATIONS.

CLASSE 310. — *Institutions fondées pour l'accroissement et la diffusion de la science, telles que l'institution Smithsonienne, la Royal Institution, l'Institut de France, l'Association britannique pour l'avancement des sciences, et l'Association américaine, etc. : leur organisation, leur histoire et les résultats de leur action.*

217. — **Ligue de l'Enseignement** (M. Charles Buls, Secrétaire général), 103, Marché-aux-Herbes, à Bruxelles.

Propagation et perfectionnement de l'instruction et de l'éducation : bulletins, publications, rapports, plans et programme de l'école modèle fondée par la *Ligue de l'Enseignement.*

218. — **Œuvre des Soirées populaires de Verviers**, 23, Pont-Saint-Laurent, à Verviers.

Un tableau exposant sommairement le but et les moyens d'action de l'œuvre, et les publications suivantes :

1. Almanach des Soirées populaires de Verviers. Années 1869, 1870, 1871, 1872, 1873, 1874, 1875.

2. Almanach illustré des Soirées populaires de Verviers. Année 1876. Prix : 25 c.

3. Le Bulletin des Soirées populaires de Verviers. Années 1872, 1873, 1874, 1875. Abonnement annuel : 3 francs.

4. Les rapports des concours littéraires organisés par l'Œuvre des Soirées populaires de Verviers.

Concours de 1872. 1 vol. de 100 pages, 1 fr.

Concours de 1873-74. 1 vol. de 112 pages, 1 fr.
» » 1874-75. 1 vol. de 212 » 1 fr. 50.

5. *Mercator*, drame historique en quatre actes, en vers, par Mme F. Deros. 1 vol. in-8° de 154 pages, 1 fr. — Pièce couronnée au concours des soirées populaires et représentée au théâtre de Verviers.

6. *Marianne la Botresse*, nouvelle liégeoise, par Eugène Bondroit. 1 vol. de 53 pages, 50 c.

7. Th. Bost. Manifestation publique faite en son honneur à une soirée populaire. — 1 vol. avec portrait et autographe.

8. Portrait, grand format Jésus, de M. Bost.

9. Le Bulletin des Excursions organisées par le Comité des Soirées populaires de Verviers. — 1 vol. in-8° de 112 pages, 75 c.

10. Apothéose de Chapuis, 1 brochure, 20 c.

11. Les Statuts de l'Œuvre.

12. Des Recueils de chansons.

Mention honorable et méd. à l'Exposition d'économie domestique de Paris 1872.

219. — **Société « de Toekomst, »** sous la devise : *Die Jong is leert*, bibliothèque populaire, 1, rue de la Bascule, à Anvers. — Institution fondée en 1862, et ouverte au public en 1863.

Statuts et rapports annuels sur l'organisation, les résultats, etc.

Méd. Amsterdam 1869. Diplôme d'honneur Paris 1872. Diplôme de mérite Vienne 1873.

220. — **van der Maelen** (Joseph), 8, quai des Charbonnages, à Molenbeek-Saint-Jean, lez-Bruxelles.

Établissement géographique fondé en 1830 par Philippe van der Maelen (père de l'exposant), dans le but de propager l'étude de la géographie envisagée de manière à embrasser l'étude de l'univers et de ses productions naturelles.

Notices sur l'établissement et sur ses travaux, savoir :

1. Notice sur l'établissement géographique de Bruxelles, par Drapiez. 1865.

2. Notice biographique de Philippe van der Maelen, par J.-C. Houzeau. — Extraite de l'Annuaire de l'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Belgique. 1873.

5. Notice manuscrite sur les travaux de l'établissement géographique depuis la mort de son fondateur, arrivée le 29 mai 1869.

CLASSE 311. — *Associations scientifiques et savantes. Sociétés géologiques et minéralogiques, etc. Associations d'ingénieurs, associations techniques et professionnelles. Ecoles et associations artistiques, biologiques, zoologiques, médicales, etc.; observatoires astronomiques.*

221. — **Cercle artistique et littéraire de Namur**, à Namur.

Annales du Cercle, ou résumé des travaux.

(But de l'institution : la culture et l'encouragement des arts, sciences et lettres; conférences populaires.)

222. — **Société Entomologique de Belgique,** au Musée royal d'histoire naturelle, à Bruxelles.

But : propagation des études entomologiques en Belgique et étude de la faune des insectes de ce pays, en particulier.

Comptes-rendus, annales, mémoires, etc., dont détail suit :

1. *Annales de la Société Entomologique de Belgique,* tomes I à XVIII; Bruxelles, 1856 à 1875, 18 volumes brochés, format in-8° Jésus, avec planches noires, coloriées, chromolithographiées et héliographiées.

2. Comptes-rendus des séances mensuelles de la Société, se distribuant chaque mois aux membres et aux sociétés correspondantes dans tous les pays (actuellement au nombre de 120). — En feuilles in-8°. — Plusieurs spécimens formant au plus la matière d'un demi-volume.

3. Statuts de la Société, 1 brochure in-8°. (25 exemplaires.)

223. — **Société scientifique et littéraire du Limbourg.** — Président : comte Arthur de Grunne, docteur en droit, etc.; Secrétaire : M. Louis Bertrand, inspecteur d'enseignement.

Volumes de publications de la Société susdite. (La Société s'occupe spécialement de questions historiques, archéologiques, scientifiques et littéraires.)

224. — **Union des Artistes, Cercle international des Beaux-Arts**, 14, rue de la Régence, à Liége.

La Société a pour but : 1° De stimuler la culture des arts, en établissant des relations suivies entre les artistes ; 2° De s'occuper des questions artistiques, littéraires et musicales et de l'application de l'art à l'industrie, et de discuter les moyens les plus propres à atteindre le but de l'Association ; 3° D'organiser des séances littéraires et musicales, des expositions publiques périodiques et permanentes où sont reçues les œuvres des artistes belges et étrangers, et principalement de ceux faisant partie de la Société.

Publications de la Société :

1. Mémoire relatant les travaux de la Société depuis sa fondation.
2. Collection complète des *Annales* illustrées de la Société, 4 vol. in-8°.
3. Règlement de la Société, 1re et 2e éditions.
4. Catalogues de 9 Expositions de peinture, sculpture, gravure et arts industriels.
5. Diplômes et menus illustrés. 14 feuilles.

CLASSE 313. — *Musique et Drame.*

225. — **Société royale « de Morgendstar »** (L'Etoile du matin), 74, rue du Marché-aux-Charbons, à Bruxelles.

Société dramatique, littéraire et chorale, fondée en 1850.

Statuts et rapports sur la situation de la Société.

CLASSE 321. — *Appareils indicateurs et enregistreurs autres que les appareils météorologiques ; calculation mécanique. Enregistreurs d'évolutions mécaniques ; viamètres, pédomètres, pérambulateurs. Compteurs à gaz. Compteurs à eau, logs marins et électriques. Compteurs des courants. Enregistreurs du temps. Appareils pour imprimer des nombres consécutifs. Machines à compter, à calculer, arithmomètres.*

226. — **Le Boulengé** (Paul-Emile), major d'artillerie, 69, quai Mativa, à Liége. — Chevalier des ordres de Léopold, de la Légion d'honneur, de la Couronne royale de Prusse, de la Couronne d'Italie, de Charles III, de l'Épée de Suède, de la Couronne de Fer; officier de l'ordre de la Tour et de l'Épée; commandeur des ordres du Christ de Portugal et de Saint-Stanislas de Russie.

Télémètres de combat, comprenant les catégories suivantes :

1. Télémètre d'infanterie mesurant jusque 1400^m. Prix : 14 fr. 25.
2. Télémètre de campagne mesurant jusque 2200^m. Prix : 18 fr. 50.
3. Télémètre de batterie mesurant jusque 3200^m. Prix : 21 fr. 50.
4. Télémètre de marine mesurant jusque 4000^m. Prix : 30 fr.
5. Télémètre de place et côte mesurant jusque 6000^m. Prix : 45 fr.
6. Télémètre de fusil (s'encastrant dans la crosse) mesurant jusque 1200^m. Prix : 4 fr. 50.

Méd. de progrès Vienne 1873.

CLASSE 322. — *Poids, mesures, instruments et appareils de pesage et de mesurage. — Mesures de longueur : échelles, rubans, chaînes, verniers, jauges,* etc. — *Mesures de capacité pour les solides et les liquides. — Poids. Echelles et fléaux gradués pour le pesage; balances d'essai, balances de chimie. Balances ordinaires pour les grandes pesanteurs; bascules à peser les locomotives et trains de voitures. Balances postales. Hydromètres, alcoomètres, lactomètres,* etc. ; *gravimètres.*

227. — **Majolini** (François), à La Louvière (Hainaut).

Spécimen de pont à peser, de la force de 30,000 kilogrammes, construit à l'usage des chemins de fer. (*Halle aux Machines.*)

Ce spécimen de pont à peser, qui est construit au dixième d'exécution, a l'avantage de pouvoir se placer et déplacer en très-peu de temps. Sa solidité et la simplicité du mécanisme permettent son emplacement aux endroits les plus fréquentés par les locomotives; la manœuvre et le calage en sont des plus faciles. Le mécanisme se trouvant placé à l'extérieur et à niveau du sol, les réparations peuvent se faire avec la plus grande facilité.

La construction en grandeur d'exécution peut se faire pour la somme de trois mille francs.

228. — **Scheren** (Octave-Ferdinand), ancienne maison *Mambourg*, 29, rue Douffet, et 60, rue Lairesse, à Liége.

Ponts à bascule, bascules à bestiaux, bascules en bois, wagon-bascule, etc. (*Halle aux Machines.*)

CLASSE 327. — *Instruments de musique et appareils acoustiques.*

229. — **Mahillon** (C.), Association **Mahillon**, PÈRE et FILS, 21, chaussée d'Anvers, à Bruxelles.

Instruments de musique à vent, en bois et en cuivre, et à percussion.

Diapasons.

Ouvrages de musique et d'acoustique.

Méd. Bruxelles 1841 et 1847, Londres 1851 et 1862, Paris 1867.

230. — **Meerens** (Charles), 62, rue Royale, à Bruxelles.

Le diapason et la notation musicale simplifiés. — Petite méthode pour apprendre la musique et le piano en peu de temps. — Transcriptions en clefs numériques de diverses sonates de Mozart, Beethoven, etc.

Documents relatifs à un projet de système d'écriture qui réduit à une seule toutes les clefs de la musique, par la classification numérique des octaves selon la théorie du diapason.

Spécimen de diverses applications de ce principe à la notation de la musique pour piano.

Diplôme de mérite Vienne 1873. Diplôme d'honneur Marseille 1874.

GÉNIE CIVIL, ARCHITECTURE, CARTES MARINES, GLOBES, CARTES GÉOGRAPHIQUES ET REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES.

CLASSE 330. — *Génie civil. Surveillance et entretien du domaine public*, etc. — *Surveillance des côtes, rivières et ports. Construction et entretien des routes, rues, pavements*, etc. *Inspection des villes et cités, systèmes de distributions d'eau et drainage. Ponts à arches en divers matériaux, métal, pierre, brique ou béton. Ponts à faisceaux de solives. Ponts suspendus. Canaux, aqueducs, réservoirs, construction de quais. Génie hydraulique et moyens d'arrêter et de contrôler le flux de l'eau. — Constructions sous-marines, fondations, jetées, docks*, etc.

231. — **Carette-Dobbels** (D.), 3, rue de l'Église, à Meulebeke, près Courtrai (Flandre occidentale).

Paratonnerre à cinq conducteurs et disperseurs, sans joints ni raccordements d'aucune espèce, système adopté pour les bâtiments civils de Belgique et de France.

Méd. Exposition d'Amsterdam 1869. Diplôme de mérite Vienne 1873.

232. — **Le Tellier** (Adolphe), 101, chaussée de Forest, à Saint-Gilles, lez-Bruxelles.

Un filtre multitubulaire A et un épurateur hydrolimétrique à filtre multitubulaire A; ces deux appareils destinés à la filtration et à l'épuration des eaux industrielles.

Un épurateur série B pour les eaux d'alimentation des machines de dix chevaux et au-dessous.

Un filtre épurateur série B pour la filtration des eaux destinées à l'alimentation domestique, à double filtration, purifiant et rendant potables les eaux mêmes lorsqu'elles sont imprégnées de mauvaises odeurs.

Un filtre spécial à double filtration dit : *charnier*, destiné à purifier l'eau d'alimentation des équipages et des troupes à bord des navires.

(Tous ces appareils sont installés dans la *Halle aux Machines*.)

CLASSE 335. — *Cartes topographiques. Cartes marines et côtières. — Cartes et coupes géologiques. — Cartes botaniques, agronomiques, ethnographiques et autres. Cartes physiques. — Cartes et bulletins météorologiques. Stations et routes télégraphiques. Cartes de chemins de fer et cartes routières. Globes terrestres et célestes. Cartes en relief et modèles de parties de la surface terrestre. Profils des lits de l'Océan et des lignes de câbles sous-marins.*

233. — **Malaise** (C.-H.-G.-L.), à Gembloux.

Carte agricole de la Belgique.

Cette carte, basée sur la constitution géologique du sol, représente, au moyen de signes et couleurs, la culture, le terrain, etc., des diverses régions ou zones.

Méd. Paris 1867 et Vienne 1873

GÉNIE CIVIL, ARCHITECTURE, CARTES MARINES, GLOBES, CARTES GÉOGRAPHIQUES ET REPRÉSENTATIONS GRAPHIQUES.

Classe 330. — *Génie civil. Surveillance et entretien du domaine public*, etc. — *Surveillance des côtes, rivières et ports. Construction et entretien des routes, rues, pavements*, etc. *Inspection des villes et cités, systèmes de distributions d'eau et drainage. Ponts à arches en divers matériaux, métal, pierre, brique ou béton. Ponts à faisceaux de solives. Ponts suspendus. Canaux, aqueducs, réservoirs, construction de quais. Génie hydraulique et moyens d'arrêter et de contrôler le flux de l'eau. — Constructions sous-marines, fondations, jetées, docks*, etc.

231. — **Carette-Dobbels** (D.), 3, rue de l'Église, à Meulebeke, près Courtrai (Flandre occidentale).

Paratonnerre à cinq conducteurs et disperseurs, sans joints ni raccordements d'aucune espèce, système adopté pour les bâtiments civils de Belgique et de France.

Méd. Exposition d'Amsterdam 1869. Diplôme de mérite Vienne 1873.

232. — **Le Tellier** (Adolphe), 101, chaussée de Forest, à Saint-Gilles, lez-Bruxelles.

Un filtre multitubulaire A et un épurateur hydrolimétrique à filtre multitubulaire A; ces deux appareils destinés à la filtration et à l'épuration des eaux industrielles.

Un épurateur série B pour les eaux d'alimentation des machines de dix chevaux et au-dessous.

Un filtre épurateur série B pour la filtration des eaux destinées à l'alimentation domestique, à double filtration, purifiant et rendant potables les eaux mêmes lorsqu'elles sont imprégnées de mauvaises odeurs.

Un filtre spécial à double filtration dit : *charnier*, destiné à purifier l'eau d'alimentation des équipages et des troupes à bord des navires.

(Tous ces appareils sont installés dans la *Halle aux Machines.*)

CLASSE 335. — *Cartes topographiques. Cartes marines et côtières. — Cartes et coupes géologiques. — Cartes botaniques, agronomiques, ethnographiques et autres. Cartes physiques. — Cartes et bulletins météorologiques. Stations et routes télégraphiques. Cartes de chemins de fer et cartes routières. Globes terrestres et célestes. Cartes en relief et modèles de parties de la surface terrestre. Profils des lits de l'Océan et des lignes de câbles sous-marins.*

233. — **Malaise** (C.-H.-G.-L.), à Gembloux.

Carte agricole de la Belgique.

Cette carte, basée sur la constitution géologique du sol, représente, au moyen de signes et couleurs, la culture, le terrain, etc., des diverses régions ou zones.

Méd. Paris 1867 et Vienne 1873

CONDITION PHYSIQUE, SOCIALE ET MORALE DE L'HOMME.

CLASSE 340. — *Développement et condition physiques.* — *Soins à donner à l'enfance et tout ce qui est relatif à l'éducation physique de l'enfant et de l'adulte.* — *Gymnases, jeux et exercices manuels; chasse; jeux nautiques*, etc.

234. — **Dries** (Louis-François), 86, rue du Fort, à Saint-Gilles, lez-Bruxelles.

1° *La Gymnastique à l'Ecole primaire, à l'Ecole gardienne et au Jardin d'enfants*, 1 vol. in-8°. Gand, imprimerie de H. et J. Vander Poorten. Ouvrage adopté par la Commission centrale de l'instruction publique.

2° *Chants flamands pour la gymnastique à l'Ecole primaire, à l'Ecole gardienne et au Jardin d'enfants*, 1 vol. in-8°. Imprimerie de H. et J. Van der Poorten, à Gand.

3° *Recueil des chants de la gymnastique à l'Ecole primaire, à l'Ecole gardienne et au Jardin d'enfants; partie de l'élève.* 1 vol. in-18. Gand, H. et J. Van der Poorten.

235.—**Schmitz** (Pierre), professeur de gymnastique, 72, boulevard d'Avroy, à Liége.

Deux *Traités de Gymnastique* ayant pour but de propager la gymnastique scolaire.

236. — **Société gymnastique de Bruxelles**, 53, rue de Louvain, à Bruxelles.

Statuts de la Société, avec note explicative.

CLASSE 342. — *L'habitation. Conditions sanitaires et règles hygiéniques. Architecture domestique. — Habitations caractérisées par le bon marché, combiné avec les conditions essentielles à la santé et au comfort. — Constructions à l'épreuve du feu. — Hôtels, clubs*, etc. — *Bains publics.*

237. — Société anonyme des maisons ouvrières de la ville de Saint-Nicolas (Flandre orientale).

Statuts de l'Association et note explicative.

CLASSE 346. — *Bienfaisance. — Hôpitaux spéciaux pour les maladies oculaires et auriculaires, pour les femmes*, etc. — *Hôpitaux pour la guérison des maladies contagieuses. — Hôpitaux et refuges d'insensés (sous la direction de l'Etat, ou institutions privées). — Systèmes et organisations de quarantaines. — Règlements d'hygiène dans les villes. — Dispensaires. — Asiles divers* (pour les ivrognes, les accouchements, les filles repenties). — *Asiles pour l'enfance, asiles d'enfants trouvés et d'orphelins, sociétés protectrices de l'enfance. — Maisons pour les vieillards et les infirmes; maisons pour les marins et les militaires invalides; maisons pour les mutilés et les contrefaits. — Tutelle des pauvres, maisons de charité, d'alimentation des pauvres, maisons de logement. — Sociétés protectrices des émigrants. — Tutelle et direction des peuples et tribus non civilisés. — Protection des animaux.*

238. — Association pour secourir les pauvres honteux, instituée sous le patronage du Roi, Président d'honneur. Président : M. Ferd. de l'Eau d'Andrimont, officier de l'ordre de Léopold et de la Légion d'honneur; administrateur-trésorier : M. Ed. Lannoy.

Statuts de l'Association. — Rapport annuels.

L'Association a pour mission de venir en aide aux personnes qui ont connu l'aisance et qui sont déchues par suite de revers immérités, ainsi qu'aux artisans qui sont momentanément dans le besoin par suite de maladie, de stagnation d'affaires ou de toute autre cause indépendante de leur volonté.

Elle s'interdit toute nuance politique, la bienfaisance est son unique but.

239. — **Boniotti** (Docteur Pietro), 30, rue des Minimes, à Bruxelles.

A titre de fondateur de l'Association pour secours médicaux gratuits.

Règlement organique et de service intérieur de l'Association. — Dernier rapport annuel, publié en novembre 1875. — Mémoire explicatif du fondateur, Dr Boniotti, sur l'organisation de l'œuvre.

240. — **Société royale protectrice des animaux**, 21, rue Bodenbroeck, à Bruxelles.

Publications, images, annales.

241. — **Warlomont** (Docteur), directeur de l'Institut vaccinal de l'État, à Bruxelles.

Production du vaccin animal par sa culture sur des veaux et sa distribution aux médecins et aux administrations publiques, en vue du renouvellement périodique des souches et d'une production en rapport avec tous les besoins éventuels, c'est-à-dire illimitée.

CLASSE 347. — Associations. — *Sociétés, corporations et institutions politiques. — Corporations militaires et ordres. — Associations de métiers* (trade unions) *et autres Associations. — Unions industrielles* (syndicats, etc.), *et Associations. — Sociétés secrètes. — Institutions diverses pour le progrès du bien-être matériel et moral des populations.*

242. — **Commission permanente des Sociétés de secours mutuels** (M. le baron t'Kint de Roodenbeke, Président; M. J. Clerfeyt, Secrétaire.)

Collection des documents relatifs à l'organisation et à l'administration des Sociétés de secours mutuels en Belgique. — Rapports annuels de la Commission permanente, années 1860 à 1873.

243. — **Laurent** (François), professeur à l'Université de l'État, 46, rue Savaen, à Gand.

Création d'une Société (la Société *Callier*) pour la moralisation des classes laborieuses par l'épargne. — Création de Sociétés d'ouvriers et d'ouvrières de fabrique. — Introduction de l'épargne à l'école.

244. — **Mechelsche Volksbank** (Banque populaire Malinoise), à Malines.

Société coopérative de crédit populaire. — Statuts. — Rapports publiés.

245. — **Schoenfeld** (Docteur H.), au nom du Comité-Directeur de la *Caisse de pensions du Corps médical belge*, 13, chaussée de Charleroi (avenue Louise), à Bruxelles.

Statuts, rapports annuels (1870 à 1875) et note explicative sur la *Caisse de pensions du Corps médical belge* et sur d'autres institutions de prévoyance de Belgique.

246. — **Société coopérative de consommation de Grivegnée**, à Grivegnée, lez-Liége.

Statuts et rapport sur l'institution.

247. — **Société de secours mutuels** dite : **La Mutualité Commerciale**, 5, Petite rue des Longs Chariots, à Bruxelles.

Statuts et rapports sur l'institution, avec notice et tableaux comparatifs.

248. — **Société de secours mutuels** dite : **La Mutualité du Commerce et de l'Industrie**, à Gand.

Statuts et rapports sur l'institution.

249. — **Société de secours mutuels** dite : **La Prévoyance**, établie à Xhendremael, près Liége.

Statuts et rapports.

DÉPARTEMENT V.

MACHINES.

MACHINES, OUTILS ET APPAREILS POUR LES MINES, LA MÉTALLURGIE, LES ARTS CHIMIQUES ET LES INDUSTRIES EXTRACTIVES.

CLASSE 300. — *Machines à perforer les roches.*

250. — **Dubois** (Guillaume) et **François** (Joseph), à Seraing, lez-Liége.

Un affût portant quatre perforateurs pour le creusement des galeries de mines ou tunnels de chemins de fer.

Quatre tableaux donnant :

1° Les dessins et descriptions des objets exposés;

2° Les dessins et renseignements relatifs aux diverses applications des perforateurs système Dubois et François, et notamment ce qui est relatif au creusement des puits de mines et au tunnel du Saint-Gothard (Suisse).

3° Les dessins et descriptions des machines à comprimer l'air, système Dubois et François.

Méd. de progrès Vienne 1873.

CLASSE 501. — *Fonçage des puits et galeries de mines.*

251. — **Chaudron** (Joseph), ingénieur des mines, 72, rue Joseph II, à Bruxelles.

Fonçage de puits à niveau plein : modèle de trépan pour le forage; modèle de boîte à mousse pour le cuvelage; plans des puits exécutés en Belgique, etc.

Méd. Londres 1862. Grand prix Paris 1867. Diplôme d'honneur Vienne 1873. Officier de l'ordre de Léopold 1867 ; chevalier de la Légion d'honneur 1867.

CLASSE 502. — *Machines, appareils et ustensiles pour l'extraction du charbon.*

252. — **Libotte** (Nicolas), à Gilly, lez-Charleroi.

Deux cages à éclisses avec différents systèmes de parachutes.

Deux wagons de différents systèmes, avec culbuteurs et jeux de taquets.

(Ces parachutes n'ont encore figuré à aucune Exposition.)

Mention honorable Londres 1862. — Méd. d'honneur en or de 1re classe Paris 1867. Méd. de bronze Paris 1867. — Méd. d'argent Amsterdam 1869. — Méd. d'or Naples 1871 et Moscou 1872. Diplôme d'honneur Londres 1871 — Méd. d'argent Lyon 1872. Diplôme d'honneur Paris 1872, 1873 et 1875. Méd. de mérite Lisbonne 1873. Méd. et diplôme de mérite Vienne 1873.

253. — **Société des poudreries de Clermont,** et fabrique de mèches de sûreté d'Engis, lez-Liége.

Mèches de sûreté *simples*, blanches, jaunes et goudronnées, à fr. 30.

Mèches de sûreté *doubles*, blanches, jaunes et goudronnées, à fr. 35.

Mèches à rubans, blanches et goudronnées, à fr. 60.

Mèches en gutta-percha, 4 m/m épaisseur, à fr. 85.
Mèches en gutta-percha, 5m/m épaisseur, à fr. 100.
Par 1,000 mètres, franco Anvers.

254. — **Souheur** (Arnold), ingénieur des mines, à Seraing, lez-Liége (2, rue du Chêne).

Lampes de sûreté pour mines à grisou, permettant l'emploi du pétrole.

Classe 508. — *Machines et appareils servant à la fabrication des produits chimiques.*

255. — **Van Haecht** (Émile), à Haeren, près Bruxelles.

Modèles d'usines pour le travail des résidus gras, au moyen des procédés de l'exposant; échantillons de stéarine et d'oléine obtenus par ces procédés.

Mention extraord. 1869 Amsterdam. Méd. de mérite et de progrès Vienne 1873.

—

MACHINES ET OUTILS POUR LE TRAVAIL DES MÉTAUX, DU BOIS ET DE LA PIERRE.

Classe 514. — *Marteaux à vapeur et autres, avec spécimens des travaux ; enclumes, forges.*

256. — **De Tombay** (Auguste), à Marcinelle, près Charleroi (Hainaut).

Modèle de marteau-pilon pour le forgeage des pièces mécaniques et le corroyage des paquets en fer et des lingots en acier pour rails, tôles, roues de wagons et de locomotives, essieux, etc., etc. Poids de la masse frappante : 4,000 à 8,000 kil.; poids de la chabotte :

24,000 à 48,000 kil. — Le modèle est à l'échelle de 1/5e de la grandeur d'exécution. Prix : 18,000 à 28,000 francs.

(Voir classe 515.)

Méd. argent Paris 1867.

257. — **Jullien et Jennar**, à Bomerée, sous Montigny-le-Tilleul, près Charleroi (Hainaut).

Étau pour ajusteurs et forgerons ; tuyère pour foyer de forge (brevetée) ; essieu de charrette à fusées tournées et boites alésées ; escoupes en fer et en acier ; pelles à bride ; pioche terrassière façon parisienne ; pioche à batte pour chemin de fer ; pic à tête aciérée ; pelles à charbon ; houe simple ; hachette de ménage.

Les exposants fabriquent aussi le charronnage en général, chariots, camions sur ressorts, charrettes, tombereaux, roues, etc.

Mention honorable Paris 1867.

CLASSE 515. — *Machines à planer, à forer, à tourner, à tailler, à percer, à poinçonner, à estamper, et machines à découper. Machines à diviser, roues à l'émeri, forêts, tarauds, jauges, coins*, etc.

258. — **De Tombay** (Auguste), à Marcinelle, près Charleroi (Hainaut).

Modèle de cisailles jumelles, avec moteur à vapeur, pour le cisaillage simultané des fers ébauchés, bruts, plats ou bidons, ragotins, et des fers marchands finis, plats, ronds, carrés, rails en fer, etc. — On peut y cisailler facilement des plats corroyés de 220 m/m × 30 m/m. — Echelle de 1/4 de grandeur d'exécution. — Prix : 8,300 francs.

(Voir classe 514.)

259. — **Nicaise** (Ch.) et **Cie**, et **Gobert** (Aug.), fils, (Société en nom collectif), à La Louvière (Hainaut).

Machines-outils, savoir :

1. Machine à forger les écrous.
2. Machine à forger les boulons, les crampons et rivets.
3. Machine à forger les pointes des crampons.
4. Machine à tarauder les boulons.
5. Machine à tarauder les écrous.
6. Tour à fraiser les boulons et les écrous.
7. Machine à enlever les bavures des crampons et des rivets.
8. Collection complète d'objets fabriqués avec les susdites machines.

Med. de progrès Vienne 1873.

MACHINES ET APPAREILS DE FILATURE, DE TISSAGE, DE FEUTRAGE ET DE PAPETERIE.

CLASSE 522. — *Machines pour la fabrication des laines.*

260. — **Bède** et **Cie** (Société Houget et Teston), à Verviers.

Machine à nettoyer la laine (échardonneuse).

Appareils continus diviseurs appliqués aux machines à carder (un appareil du système Bède et un appareil du système Boletti).

Une foulerie.

Méd. d'or Bruxelles 1835. Méd. 1re classe Paris 1855. 2 prize medals Londres 1862. Méd. d'or et 4 méd. d'argent Paris 1867. Grande méd. d'or Mosco 1872. Diplôme d'honneur Vienne 1873.

261. — **Delrez** (Félix), à Verviers (1).

Garnitures de cardes à laine.

Méd. de vermeil Bruxelles 1847.

262. — **Dethiou** (Gilles) et Cie, à Verviers (1).

Cardes pour laine sur cuir et sur étoffes de tous genres (*spécialité*).

263. — **Horstmans,** frères, 50, rue de Fétinne, à Liége.

Cardes pour filatures.
(Voir classe 553.)

Mention honorable Paris 1867. Grande méd. d'argent Moscou 1872. Méd. Lyon 1872. Méd de mérite Vienne 1873.

264. — **Martin** (Célestin), 19, rue du Progrès, à Verviers (1).

Deux métiers fixes à filer la laine cardée avec régulateur automatique de torsion pendant l'étirage, indépendant pour chaque broche.
Un dévidoir mécanique.
Un modèle de machine à carder avec continu, nouveau système à lanières.
Des dessins de machines à préparer, carder et filer la laine.
Des casiers avec échantillons filatures et matières premières.

(1) Ces constructeurs de Verviers sont représentés, à l'Exposition, par M. Alph. Müllender.

265. — **Martin** (Th.-J.), à Pisseroule-Dison, lez-Verviers (1).

Cardes pour machines à filer la laine.

Méd. d'argent Paris 1867. Méd. de mérite Vienne 1873.

—

MACHINES, APPAREILS ET OUTILS EMPLOYÉS DANS LA COUTURE ET LA FABRICATION DES ARTICLES DE VÊTEMENT ET DES OBJETS D'ORNEMENTATION.

CLASSE 530. — *Machines employées dans la fabrication des tapis et tapisseries, des dentelles, des broderies*, etc.

266. — **Turner** (R.-B.) et **C**ie, 82, rue du Midi, à Bruxelles.

Machines à broder, à soutacher et à zigzag; machines à festonner, à fringer, etc.
(Voir classe 531.)

Méd. de bronze Paris 1867. Méd Lyon 1872. Méd. de mérite Vienne 1873.

CLASSE 531. — *Machines à coudre et à tricoter. — Machines pour la fabrication des vêtements.*

267. — **Société anonyme pour la fabrication de machines et outils de précision**, 14, rue des Croisades, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. (Administrateur-directeur : H.-J. Petit.)

Machines à coudre, et à broder.

(1) Ce constructeur est représenté, à l'Exposition, par M. Alph. Mullender.

268. — **Turner** (R.-B.) et **C**ie, 82, rue du Midi, à Bruxelles.

Machines à coudre les gants, les chapeaux de paille, les boutonnières, etc.; pièces détachées pour fabricants de machines à coudre; guides et accessoires.

(Voir classe 530.)

—

MACHINES ET APPAREILS POUR LA FONTE ET LA POSE DES CARACTÈRES, L'IMPRESSION TYPOGRAPHIQUE, L'ESTAMPAGE, LA MISE EN RELIEF, AINSI QUE POUR LA CONFECTION DES LIVRES ET LA FABRICATION DU PAPIER.

CLASSE 542. — *Caractères d'imprimerie et matériel destiné à les fixer. Machines à écrire.*

269. — **Derkx-Schläpfer** (J.-F.), à Anderlecht, lez-Bruxelles.

Caractères typographiques en bois, pour affiches, entêtes, etc.

—

MOTEURS ET APPAREILS POUR LA GÉNÉRATION ET LA TRANSMISSION DES FORCES.

CLASSE 552. — *Machines à vapeur, à air et à gaz, machines électro-magnétiques.*

270. — **van den Kerchove** (P.), 207, Coupure, à Gand.

Paires de machines jumelles *Corliss*, de la force de 160 chevaux effectifs, à condensation et à détente va-

riable **commandée et réglée automatiquement par le régulateur.**

Machine *Rider* de la force de 15 chevaux, sans condensation, à détente variable commandée et réglée par le régulateur.

Méd. argent Paris 1867. Chevalier de l'ordre de Léopold 1873.

Classe 553. — *Appareils pour la transmission des forces, arbres de couche, courroies, câbles, transmission des forces par l'air comprimé*, etc.

271. — **Dolne** (L.) et Cie, à Verviers.

Courroies de transmission.

272. — **Horstmans**, frères, 50, rue de Fétinne, à Liége.

Courroies pour transmissions.
(Voir classe 522.)

Mention honorable Paris 1867. Grande méd. d'argent Moscou 1872. Méd. d'argent et de bronze Lyon 1872. Méd. de mérite Vienne 1873.

273. — **Versé-Spelmans, Brichot** (Ant.) et Cie, 39, rue d'Artois, à Bruxelles.

Courroies de transmission :

1° *Courroies en crin.* — Triple force des courroies en cuir et en caoutchouc, tout en coûtant 25 p. c. de moins.

Ces courroies résistent à l'humidité, à la chaleur, et aux acides.

2° *Courroies en cuir couronné.* — Souplesse, adhérence, prix modéré.

3° *Courroies en cuir tanné.* — Soudées à œillet ou

rivées ou cousues à lanières d'Afrique, etc., etc., à fr. 45 le mètre carré ou à fr. 7-50 le kil.

(Voir classe 652.)

Diplôme de mérite Vienne 1873.

CLASSE 555. — *Ustensiles et appareils employés comme accessoires des moteurs, jauges de vapeur, manomètres*, etc.

274. — **Dervaux** (Alfred), 9, rue de la Buanderie, à Bruxelles.

Alimenteur Dervaux pour l'alimentation continue des chaudières à vapeur.

275. — **Linglin** (Édouard), rue de Dampremy, 45, à Charleroi. — Représenté par **M.** Simon Hansen.

Régulateur à force centrifuge : dessins et brochures explicatives.

—

MACHINES ET APPAREILS HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES, POMPES, MACHINES A ÉLEVER ET A DÉPLACER.

CLASSE 560. — *Pompes et appareils à élever les liquides.*

276. — **Moreau** (Léon), 23, chaussée d'Anvers, à Bruxelles.

1° Pompe à vapeur système Greindl, à moteur direct système Brotherood, débit de 350 litres par minute.

2° Pompe système Greindl, actionnée par courroie, débit de 600 litres par minute.

3° Pompe système Greindl, en bronze, pour distilleries, débit de 200 litres par minute.

Ces pompes sont à mouvement rotatif des pistons fixes et non centrifuges.

Prix en Belgique des pompes exposées :

1° 1,650 francs.
2° 800 »
3° 550 »

N. B. Le n° 1, actionné par moteur Brotherood, exige, pour l'autorisation de vendre aux États-Unis, l'acceptation des cessionnaires américains.

L'exploitation des pompes système Greindl comporte la construction des appareils à incendie, pompes à compression et à vide, de toute force depuis 50 jusque 125,000 litres par minute.

Méd. d'argent Lyon 1872. Méd. de vermeil Lille 1874. Méd. de bronze Hasselt 1874. Méd. de vermeil à Saintes 1875. Méd. de vermeil Namur 1875.

MATÉRIEL DE CHEMINS DE FER, MATÉRIEL ROULANT, ET APPAREILS.

CLASSE 571. — *Voitures, wagons, camions, charettes*, etc.

277. — **Serta** (G.-N.), chef de section à l'Administration des chemins de fer de l'État, 5, rue de la Station, à Tirlemont (Brabant).

Un plan avec description d'un système breveté de chauffage et de ventilation des trains de voyageurs de chemins de fer.

(Voir classe 222.)

CLASSE 573. — *Roues, bandages de roues, essieux, supports, ressorts,* etc.

278. — **Legrand** (Achille), à Hyon, près Mons (Hainaut).

Traversines-coussinets d'une seule pièce et coussinets simples pour chemins de fer de charbonnages, carrières, etc.

279. — **Mabille** (Valère), à Mariemont (Hainaut).

Buttoirs complets en fer pour wagons, voitures et locomotives. — Ressorts spirales. — Pièces détachées de machines.

Méd de mérite Vienne 1873.

280. — **Société anonyme des Ateliers de la Dyle**, 19, rue Mi-Mars, à Louvain (Brabant).—Administrateur-Directeur : M. Durieux; Administrateur délégué : M. Ch. Halot.

3 essieux.
18 centres de roues en fer forgé.
8 centres de roues à moyeu en fonte.
10 centres de roues de tramways.

Méd. de mérite Vienne 1873.

CLASSE 575. — *Arrangements de stations, signaux, grues hydrauliques.*

281. — **Léonard** (François-Louis-Joseph), à Fayt, lez-Seneffe (Hainaut).

A. Arrêts des trains.
B. Fermeture des barrières et signaux.
C. Défourneuses (modèles).

D. Système des gardes de corps pour les trains avec fermeture et ouverture des portières.

E. Système de barrières pour empêcher les accidents aux passages à niveaux.

F. Perfectionnements aux arrêts des trains par pression des blutoirs par le machiniste.

G. Faire tourner le train sans plate-forme et empêcher les accidents.

CLASSE 577. — *Tramways.*

282. — **Société des laminoirs, forges et fonderie de Jemmapes** (V. **Demerbe** et **C**[ie]), à Jemmapes, lez-Mons.

Systèmes divers de rails de tramways.

Systèmes de voies de tramways en fonte et en fer, brevetés en faveur de la Société.

(Voir classe 111.)

Les systèmes ci dessus mentionnés excluent complétement l'emploi du bois dans les voies, et ils présentent l'avantage de pouvoir être posés avec une grande célérité.

Diplôme de mérite Vienne 1873.

—

MACHINES EMPLOYÉES DANS LA PRÉPARATION DES PRODUITS AGRICOLES.

CLASSE 582. — *Machines de pâtissiers et confiseurs.*

283. — **Valania** (Jean), 1, impasse de Londres, à Ixelles, lez-Bruxelles.

1. Machines pour confiseurs, savoir : machine pour fabriquer les pastilles dites *anglaises*, système inventé par l'exposant ; tous les mouvements sont effectués

par le tour d'une seule manivelle, tout engrenage est aboli; 400 pastilles découpées et estampées des deux côtés en une minute. Prix : 1,000 francs.

2. Appareil pour fabriquer les pralines en chocolat.

3 Machine pour faire les pastilles à goutte, système perfectionné par l'exposant, engrenage aboli, 36 pastilles à chaque coup, 100 coups à la minute. Prix : 1,200 francs.

Tous les produits des dites machines sont en vente, à des prix modérés.

284. — **Vanderrest** (Guillaume), mécanicien-constructeur et graveur, rue Haute, 355, à Bruxelles.

Machines pour la fabrication des bonbons (sucreries, bonbonneries brevetées).

DÉPARTEMENT VI.

AGRICULTURE.

PRODUITS AGRICOLES.

CLASSE 620. — *Céréales, grains, graines, graminées, herbacées et plantes fourragères.*

285. — **Le Bailly d'Inghuem** (vicomte Arthur-Jean), Villa de la Murraz, à Villeneuve (Suisse).

Céréales cultivées dans un terrain sablonneux, à Clemskerke, près de la mer (Flandre occidentale).
(Voir Beaux-Arts).

Méd. de bronze Paris 1867.

CLASSE 623. — *Tabac, houblon, thé, café, et épices.*

286. — **Ameye-Berte** (Rodolphe), 132, rue de l'Hôpital, à Gand.

Chicorée, brute, en cossettes, et fabriquée.

Méd. Amsterdam 1869. Méd. Paris 1873.

287. — **Bonenfant**, frères, rue de Piétrain, à Jodoigne (Brabant).

Chicorée, brute, en cossettes et fabriquée.
Prix de la chicorée fabriquée :
1° Semoule, paquet de luxe . . 50 fr. les 100 kil.
2° Café-chicorée, paquet affiche. 46 id.

3° Moka, paquet déesse bleu. .	42 fr.	les 100 kil.
4° id. paquet jaune, sans étiquette	42	id.
5° Fine, paquet carré bleu ou jaune, ou paquet bleu lié. . . .	40	id.
6° Fine, rousse ou noire, en vrac.	37	id.

288. — **Devos-Biebuyck**, 48, rue de Bruxelles, à Hal, près Bruxelles.

Chicorée (matière première et produit fabriqué).

289. — **Vandendaele-Rigot** (Charles), Grande-Rue, à Quiévrain (Hainaut).

Chicorée (usine à vapeur pour cette fabrication).
(Voir classes 659 et 660.)

290. — **Delannoy** (Nicolas), 53, Grand'Place, à Tournai.

Chocolats en tablettes et en poudre, depuis 90 centimes jusqu'à 5 francs le 1/2 kilo.
Cacaos en pain, en fèves, en poudre, fin et demi fin.
Racahout.
Sucre brut.
Cartonnages et papillottes.

Prize medal Londres 1862 et méd. d'argent Paris 1867. Diplôme d'honneur Havre 1868. Méd. d'or Académie nationale de Paris 1868. Méd. d'or Amsterdam 1869 Med. de mérite Vienne 1873.

291. — **Joveneau** (Arthur), 17, rue des Jésuites, à Tournai (Hainaut).

Détails complets de la fabrication du chocolat. — Matières premières. — Les diverses manipulations qu'elles subissent. — Produits de la fabrication.

Cacao en poudre, 2 fr. le 1/2 kilo, (40 cents the pound).

Beurre de cacao, 2 fr. le 1/2 kilo, (40 cents the pound).

Racahout, 2 fr. 25 le 1/2 kilo, (45 cents the pound).

Assortiment de chocolat, depuis 1 fr. 20 le 1/2 kilo, (24 cents the pound) jusque 4 francs (80 cents the pound), rendu à bord à Anvers, emballage en bois et en zinc gratis.

Méd. Bruxelles 1856. Prize medal Londres 1872. Méd de mérite Vienne 1873. Méd. de bronze et méd. d'argent Marseille 1874.

—

PRODUITS ANIMAUX ET VÉGÉTAUX EMPLOYÉS COMME ALIMENTS OU COMME MATIÈRES PREMIÈRES.

CLASSE 652. — *Peaux, fourrures et cuirs, suif, huiles et saindoux, ivoire, os, corne, colle.*

292. — **Fremerey** et Cie, à Verviers (Belgique). Fabricants d'huiles pour l'ensianage des laines.

Huile de Santos.
Id. de Ponza.
Id. de Brussa.
Id. de Ceylan.

Huile de Brussa, pour filatures cardées, par 100 kil. :

Supra.	Prima.	Secunda.
Fr. 75.	Fr. 65.	Fr. 45.

Huile de Ceylan, pour filatures cardées, par 100 kil. :

Supra.	Prima.	Secunda.
Fr. 75.	Fr. 65.	Fr. 45.

Huile de Ponza, par 100 kilos, pour filatures cardées et peignées :

Supra.	Prima.	Secunda.
Fr. 75.	Fr. 65.	Fr. 45.

Huile de Santos, par 100 kilos, pour filatures peignées :

Supra.	Prima.	Secunda.
Fr. 85.	Fr. 75.	Fr. 65.

293. — **Bodart** (Ed.) et Cie, 14, rue de l'Entrepôt, à Louvain (Brabant).

Peaux de moutons de la Plata travaillées : Peaux salées nommées *salted roans*. — Peaux blanches. — Basanes. — Peaux Sumacs. — Peaux d'Islande mégies.

294. — **Lebermuth** (J.) et Cie, 86, rue des Tanneurs, à Bruxelles.

Peaux de veau cirées. — Peaux de chèvres du Levant. — Peaux de chèvres satinées.

Méd. de bronze Paris 1867. Méd. de progrès Vienne 1873.

295. — **Ocreman** (L.) et **Witdoeck** (E.), rue des Juifs, à Malines (province d'Anvers). — Représentant à Philadelphie : M. Joseph Gérard, 1340, *South Thirteenth Street, Philadelphia.*

Vaches vernies lisses pour capotes de voitures, cuirs vernis lisses s/chair pour garde-crotte et visières, croutes vernies lisses pour garde-crotte, cheval vernis à grains pour tabliers et garnitures, veaux et moutons pour sellerie, vachettes grasses; cuirs noirs et jaunes pour sellerie.

Vaches vernies à grains pour chaussures.
Id. id. lisses id.
Cheval vernis lisse et à grains.
Veaux, chèvres et moutons vernis lisses sur chairs pour chaussures.
Veaux, chèvres et moutons vernis à grains pour chaussures. Vernis couleurs.

296. — **Schmitz** (F.-A.) et Cie, à Koekelberg, lez-Bruxelles.

Cuirs à chapeaux. — Peaux maroquinées.

Prize medal Londres 1862. Méd. d'argent Paris 1867. Méd. de progrès Vienne 1873.

297. — **Versé-Spelmans, Ant. Brichot** et Cie, 39, rue d'Artois, à Bruxelles.

Cuirs corroyés.

1° Dos à courroies (cœur ou noyau du cuir, 1m20 de long, 1m10 de large seulement), 6 fr. le kilo.
2° Vaches lissées, 4 fr. le kilo (18 mois de tannerie).
3° Cuirs industriels . . . } Prix selon tarif.
4° Cuir couronné et autres . }

Mention honorable Londres 1862 Méd. d'argent Dublin 1865. Méd. d'or Havre 1868. 2 méd. d'argent Paris 1872. Diplôme de mérite Vienne 1873.

CLASSE 656. — *Conserves de viandes, de légumes et de fruits, sèches ou en boîtes ou bouteilles. Extraits de viandes et de légumes.*

298. — **Mirland** et Cie, à Frameries, près Mons (Hainaut).

Pâte de pulpe de fruits desséchée.

Sous la forme de pâte, la pulpe de fruits desséchée est meilleure, elle est débarrassée des pelures, des pepins, des queues

et des cloisons, sa conservation est plus facile. Par leurs procédés de fabrication, les exposants peuvent exploiter grandement cette industrie. Une de leurs usines est reliée au chemin de fer. On y fabrique plusieurs millions de kilogrammes de fruits, et cela au moyen de machines, sans que l'ouvrier touche les fruits.

Ce produit tient peu de place, ce qui est surtout une qualité importante pour l'usage de la marine. Une caisse en fer blanc d'un mètre cube contient 1,400 kilogrammes de pâte sèche, ce qui représente 5,600 litres de compote ou 22,000 rations de 250 grammes chacune.

Prize medal Londres 1862. Méd. Dublin 1865. Méd Paris 1867. Méd. Havre 1868.

Classe 658. — *Amidon et produits similaires.*

299. — **Remy** et Cie, à Louvain (Brabant).

Amidon et produits similaires.

Méd. Londres 1862, Porto 1865, Dublin 1865, Stettin 1865. Seule méd. d'or Paris 1867. Grand diplôme d'honneur Amsterdam 1869. Méd. de progrès Vienne 1873. — M. Édouard Remy a été nommé chevalier de l'ordre de Léopold après l'Expos. de Paris 1867.

Classe 659. — *Sucres et sirops.*

300. — **Demeulemeester** (V.), 17, rue Haute, à Gand.

Échantillons de sucre candi provenant de sucre de canne.

Méd. de mérite Vienne 1873.

301. — **Vandendaele-Rigot** (Ch.), Grande-Rue, à Quiévrain (Hainaut).

Sirops de poires, de pommes et de betteraves.
(Voir classes 623 et 660.)

Diplôme de mérite Vienne 1873. Méd. vermeil Londres 1873.

CLASSE 660. — *Vins, alcools, bières et vinaigres.*

302. — **Charlier** (Jean-Baptiste), chimiste professeur en l'art de brasser et distiller, 36, rue des Vanniers, à Gand.

Bière dite : *Uitzet des Flandres*, fabriquée d'après le nouveau système.

(12 francs l'hectolitre.)

Méd. Dijon 1866, Amsterdam 1869, Altona 1869, Dijon 1870, Naples 1871, Lima (Pérou) 1872, Académie nationale 1871, Paris 1872, Academie nationale 1873, Vienne 1873.

303. — **de Beukelaer** (F.-X.), 77, Kipdorp, à Anvers.

Elixir d'Anvers, liqueur hygiénique surfine, la moins chère des liqueurs distillées connues.

Mention honorable Lyon 1872. Diplôme de mérite Vienne 1873. Méd. Londres 1873. Méd. d'argent Marseille 1874. Méd. de progrès Breda 1875.

304. — **Schaltin-Pierry** et Cie, à Spa, fournisseurs de la Cour.

Liqueur dite : *Elixir de Spa* et toutes les autres liqueurs fines, telles que curaçao, anisette, kummel, maraschino, liqueurs des îles, etc.

Eau minérale de *Spa*, ferrugineuse, bicarbonatée, source Pouhon du prince de Condé.

(L'installation fait partie du *compartiment verviétois*, dans le *Bâtiment principal*, *Main Building*.)

Prize médal Londres 1862. Méd. Cologne, Dublin, Stettin et Porto, 1865. Méd. Paris 1867. Méd. Havre 1868. Méd. de mérite Vienne 1873.

305. — **Schmidt** (Émile), 52, rue du Progrès, à Schaerbeek, lez-Bruxelles.

Amer belge, liqueur à francs 1-60 le litre, pris à Bruxelles. Stomachique et digestif souverain.

Diplôme de mérite Vienne 1873.

306. — **Schmitz** (Pierre), faubourg, près du cimetière, chemin Espinoi, à Charleroi (Hainaut).

Amer de Santé, liqueur hygiénique, brevetée.

Méd. Londres 1873.

307. — **Van den Bergh** et Cie, à Anvers.

Genièvres, — Alcool, — Amer, fabriqués de grains purs.

Méd. Dublin 1865, Paris 1867, et Vienne 1873.

308. — **Vandendaele-Rigot** (Ch.), Grand-Rue, à Quiévrain (Hainaut).

Vinaigre.

Moutarde préparée et farine de moutarde (usine à vapeur spéciale pour cette fabrication).

(Voir classes 623 et 659.)

309. — **Wauters-de Busscher**, 52, rue de la Chaussée, à Malines (province d'Anvers).

Liqueurs surfines, spécialité de la maison.

Mention honorable Paris 1867. Méd. argent Havre 1868. Mention extraordinaire Amsterdam 1869. Méd. argent Lyon 1872. Méd. de mérite Vienne 1873.

CLASSE 661. — *Pain, biscuits et autres produits de la boulangerie et de la pâtisserie.*

310. — Damman (Edm.), 71, chaussée de Turnhout, à Borgerhout, lez-Anvers.

Biscuits de mer.

311. — Van de Casserie (Léopold), 16, rue Digue de Brabant, à Gand (Flandre orientale).

Biscuits glacés à la vanille et autres parfums; biscuits au chablis pour les vins de Bourgogne; biscuits pour les vins de Champagne; biscuits mignons; pains d'épices de diverses variétés, formes et dimensions; pains à la grecque et croquignolles perfectionnées.

Méd Amsterdam 1869 et Paris 1872. Diplôme de mérite Vienne 1873.

SUBSTANCES TEXTILES D'ORIGINE VÉGÉTALE OU ANIMALE.

CLASSE 666. — *Chanvre, lin, jute, ramie,* etc., *à l'état brut et à tous les degrés de préparation pour la filature.*

312. — Leclercq (Henri), 21, rue de Tournai, à Courtrai.

Lins verts, rouis et non rouis, teillés et peignés.

Méd vermeil Courtrai 1875 et 1er prix Exposition Linnéenne Bruxelles 1876.

313. — Taulez-Bottelier (Charles), 31, rue Eeckhout, à Bruges (Flandre occidentale).

Assortiment de lins teillés de Courtrai, Bruges, Gand, Lokeren, Saint-Nicolas, Malines, Furnes, et lins

wallons. — Assortiment d'étoupes de teillage et arrachures de toutes les qualités. — Déchets pour la papeterie. — Lins bruts avec la graine et sans graine, lins une fois rouis et deux fois rouis — prêts a être teillés. — Lins peignés.

Mentions honorables Paris 1855, Dublin 1865, et Paris 1867. Méd. de progres Vienne 1873.

CLASSE 667. — *Laine en toisons, cardée et en balles.*

314. — **Müllender** (S.), à Verviers.

Flocons de lainerie, tontisses et déchets de laines en tous genres. (*Compartiment verviétois.*)

CLASSE 669. — *Poil, soies de porc.*

315. — **Delmotte** (Hippolyte), 51, Cour du Prince, à Gand.

Soies de porc blanches préparées en paquets de longueurs assorties.

Mentions honorables Londres 1862, Dublin 1865, Paris 1867, Vienne 1873.

DÉPARTEMENT VII.

HORTICULTURE.

SERRES ET TOUT CE QUI S'Y RATTACHE.

CLASSE 715. — *Constructions pour l'horticulture, maisons pour la propagation, couches chaudes,* etc., *et moyens de les chauffer. Constructions pour la propagation et le forçage des fruits.*

316. — **Roelens** (Désiré), 46 et 48, Petite rue de Belle-Vue, à Gand.

Plan d'une serre double avec orangerie et buanderie. — Plan d'un appareil de chauffage de serre avec thermosyphon, tuyaux en fer étiré et robinets à soupape.

1er prix Exposition de Saint-Pétersbourg 1869. Méd. Lille 1869, Amsterdam 1869, Tournai 1869. Méd. de mérite Vienne 1873.

ARCHITECTURE DE PARCS ET DE JARDINS.

CLASSE 730. — *Tracé des chemins. Plans de jardins, de parcs et des habitations qui en dépendent. Dessins de parterres,* etc.

317. — **Smits** (Constantin), 5, chaussée d'Alsemberg, à Forest, lez-Bruxelles.

Projet de parc : renfermant établissements pour réjouissances publiques et grandes voies de communi-

cation. — Plan topographique et hypsométrique y relatif.

1er prix Exposition internationale d'Amsterdam. Mention honorable Paris 1867. Diplôme Londres 1871. 1er prix Cologne 1875.

SUPPLÉMENT AU CATALOGUE INDUSTRIEL.

DÉPARTEMENT I.

MINES ET MÉTALLURGIE.

MINÉRAUX, MINERAIS, PIERRES A BATIR, ET PRODUITS MINIERS.

CLASSE 102. — *Pierres à bâtir, marbres, ardoises*, etc.

322. — **Sacqueleu** (François), propriétaire de carrières, à Basècles, près Tournai (Hainaut).

Carreaux en pierre bleue et grise de *Basècles*.

Méd. Harlem 1825. Prize medal Londres 1862. Méd. de bronze Paris 1867.

---

pauvres honteux (voir *IIIe Département, classe* 346); 2° le volume intitulé : *Les Gloires du Pays*, par Schoonen. — Ouvrages reliés à la main.

—

ARMEMENTS MILITAIRES, ORDONNANCE, ARMES A FEU ET USTENSILES DE CHASSE.

CLASSE 265. — *Armes de guerre de petites dimensions, carabines, pistolets, fusils et munitions.*

328. — **Société des aciéries d'Angleur**, lez-Liége. (*F. de Rossius, Pastor et Cie.*)

Un canon *Remington* forgé brut (acier).
Un canon *Remington* foré (acier).
Un canon *Remington* complétement fini (acier).
(Voir classes 111 et 573.)

—

MÉDECINE, CHIRURGIE, PROTHÈSE.

CLASSE 278. — *Véhicules et applications pour le transport des malades et des blessés, pendant la paix et pendant la guerre, sur terre ou en mer.*

329. — **Buys** (Léopold), docteur en médecine, etc., 14, rue de la Braie, à Bruxelles (*inventeur*), et **Spelmans-Versé** (Jean-Joseph), carrossier, 117, rue du Progrès, à Schaerbeek, lez-Bruxelles (*fabricant*).

1. *Voiture-hamac pour transport de blessés et de malades.* (Dessin photographique.)

Cette voiture, d'une grande légèreté et d'une grande solidité, ne

OBJETS DE VÊTEMENT, JOAILLERIE, ORNEMENTS, ET ARTICLES DE VOYAGE.

CLASSE 250. — *Vêtements confectionnés, bonneterie et tissus tricotés, habillements militaires, costumes divers, etc., etc.*

325. — **Couvreur**, sœurs, (ancienne maison *Dering*, établie en 1835), 31, rue des Petits Carmes, près de la Place royale et du Parc, à Bruxelles.

Robes et confections.

CLASSE 255. — *Ouvrages en cuir de fantaisie, portefeuilles, coffrets de toilette, équipements de voyage, valises et malles.*

326. — **Graf** (Émile), fils, 8, Passage Lemonnier, à Liége.

Sac de voyage carnassière, objet exposé en raison de sa nouveauté.

—

PAPIER, REGISTRES ET FOURNITURES DE BUREAU.

CLASSE 261. — *Registres, livres de comptes, spécimens de réglure et de reliure, etc.*

327. — **Demesmaeker** (François), 3, rue du Saint-Esprit, près de l'église de la Chapelle, à Bruxelles.

Reliure de deux volumes : 1° le recueil contenant la série des rapports de l'*Association pour secourir les*

DÉPARTEMENT III.

ÉDUCATION ET SCIENCE.

Classe 306. — *Livres d'école et de textes, dictionnaires, encyclopédies, bibliographies, catalogues, almanachs, traités spéciaux, littérature générale*, etc., etc.

331. — **Du Fief** (J.), professeur d'histoire et de géographie à l'Athénée royal de Bruxelles, membre des Sociétés de géographie de France et des Pays-Bas, etc., 112, rue de la Limite, à Bruxelles.

Ouvrages d'enseignement :

Eléments de géographie à l'usage de l'enseignement primaire, 5e édition. Namur, Ad. Wesmael-Charlier, 1875.

Abrégé de géographie, 7e édition. Namur, Ad. Wesmael-Charlier, 1875.

Cours gradué de géographie, 4e édition. Namur, Ad. Wesmael-Charlier, 1873.

Le *Cours gradué* a obtenu une médaille au Congrès des sciences géographiques de Paris, en 1855.

332. — **Vercamer** (Charles), inspecteur cantonal d'enseignement primaire, à Saint-Nicolas (Flandre orientale).

Livres scolaires :

1. Nouvelle méthode de lecture.
2. Méthode pour la langue flamande.
3. Nouvelle méthode de calligraphie mise en rapport avec la méthode de lecture du même auteur.

4. Méthode pratique et simultanée pour étudier les éléments du flamand, de l'allemand et de l'anglais.
5. De l'enseignement littéraire et de l'enseignement scientifique.
6. Atlas historique belge.
7. Catéchisme de morale universelle.

DÉPARTEMENT V.

MACHINES.

APPAREILS HYDRAULIQUES ET PNEUMATIQUES, POMPES, APPAREILS DE HISSAGE ET DE LEVAGE.

CLASSE 564. — *Machines et pompes à incendie, à main, à vapeur, ou chimiques, et appareils pour l'extinction des incendies, tuyaux, échelles, engins de sauvetage*, etc.

333. — **Banolas** (R.) et Cie, 37, rue des Fabriques, à Bruxelles.

Extincteur dit *mata-fuegos*, de *Ramon Banolas*, appareil instantané contre l'incendie, breveté en Europe et en Amérique.

Récompenses honorifiques des Sociétés et corporations savantes et d'Expositions diverses.

MATÉRIELS DE CHEMINS DE FER, MATÉRIEL ROULANT, ET APPAREILS.

CLASSE 573. — *Roues, bandages de roues, essieux, supports, ressorts*, etc.

334. — **Société anonyme des laminoirs, hauts fourneaux, forges, fonderies et usines de la Providence**, à Marchienne-au-Pont, lez-Charleroi (Hainaut).

Roues en fer sans soudure laminées par un système de laminoir conique breveté. (Voir aussi : Département I, classe 111.)

335. — **Société des aciéries d'Angleur**, lez Liége. (*F. de Rossius, Pastor et Cie.*)

Spécimens de fabricats d'acier pour matériel de chemins de fer, savoir :

Un rail type État-Belge de 6 mètres.
Un rail type Alsace-Lorraine de 6 mètres.
Un bandage brut pour wagon.
Un bandage brut pour locomotive.
Un essieu brut de wagon.
Un essieu tourné de wagon.
Un essieu brut de tender.
Un essieu tourné de tender.

Dans la vitrine à échantillons : deux cassures de rails, deux cassures de bandages, et deux cassures d'essieux.

(Voir classe 111, Département I, et classe 265, Département II, Supplément.)

DÉPARTEMENT VI.

AGRICULTURE.

CLASSE 623. — *Tabac, houblon, thé, café, et épiceries.*

336. — **Mottie** (Louis), 11, place des Nations, à Bruxelles. — Breveté du Gouvernement belge.

Tabac et cigares dont on a extrait la nicotine, ce principe dangereux, qui, dans certaines occasions, produit l'empoisonnement. — Prix, par boite de 100 cigares : n° 1, 12 fr. 60 c.; n° 2, 18 fr.; n° 3, 35 fr.

Les cigares exposés sont tous fabriqués avec du tabac de première qualité.

Le tabac préparé par le procédé *Mottie* évite le danger de l'empoisonnement par la nicotine, et ce procédé, en rendant le produit d'une innocuité parfaite, permet d'en recommander l'usage aux tempéraments faibles et même maladifs.

CLASSE 652. — *Peaux, fourrures, et cuirs ; graisse, huile, et lard, ivoire, os, corne, colle*, etc.

337. — **Baugniet** (J.) et Cie, 343, rue des Palais, à Schaerbeek, lez-Bruxelles.

Sang cristallisé en poudre, pour l'usage des teinturiers et des fabricants et raffineurs de sucre.

Classe 660. — *Vins, et liqueurs alcooliques ou maltées.*

338. — **Melkior** (P.-J.), 14, rue du Berger, à Ixelles, lez-Bruxelles.

Amer du Berger, liqueur polyrhizophyte.

CATALOGUE DES ŒUVRES D'ART

—

TROISIÈME PARTIE.

DÉPARTEMENT IV.

ART.

SCULPTURE.

CLASSE 400. — *Figures et groupes en pierre, métal, terre et plâtre.*

Bouré (Antoine-Félix), 21, rue Mercelis, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Méd. d'argent à l'Académie des beaux-arts de Florence, méd. d'or à Paris, et à Bruxelles; chevalier de l'ordre de Léopold.

1. — *Le Lézard*, statue en marbre.
2. — *Lion*, statuette en marbre.
3. — *Lion*, statuette en bronze.
4. — *Lion couché*, statuette en bronze.

Brunin (Charles), 31, avenue du Parc, à Mons, et 106, rue Neuve, à Bruxelles — Né à Mons, en 1843. Elève des Académies des beaux-arts de Mons, d'Anvers, de Bruxelles et de Milan.

5. — *Jeune Napolitain riant*, buste en bronze.

Comein (Polydore), 47, rue Van Dyck, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Ypres, en 1848. Élève de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles.

6. — *La petite Mère*, statuette en terre cuite.
7. — *Le Réveil*, id. id.
8. — *L'Hiver*, id. id.
9. — *L'Été*, id. id.

De Groot (Guillaume), 213, rue de la Source, à St-Gilles, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles, en 1839. Élève de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles. — Méd. d'or Bruxelles, 1872; méd. Vienne, 1873.

10. — *Enfant*, buste en marbre.

De Villez (Louis-Henri), rue des Compagnons, à Mons, et 39, avenue de Saxe, à Paris. — Né à Mons, en 1855. Élève de M. Lambeaux.

11. — *Faune rieur*, buste en terre cuite.

de Woelmont (baron Gustave), 36, boulevard du Régent, à Bruxelles. — Élève de MM. Rude et Jouffroy.

11bis. — *Portrait de Mlle de W.*, buste en plâtre.

Fassin (Adolphe), 37, rue Saint-Bernard, à Saint-Gilles, lez-Bruxelles. — Né à Liége. — Méd. d'or Bruxelles, 1863; chevalier de l'ordre de Léopold, 1869.

12. — *Rema*, femme du Transtévère, à Rome; buste en marbre.

13. — *Napoli*, paysanne des environs de Naples; buste en marbre.

14. — *Acquajolo Napolitain*, marchand d'eau fraiche, à Naples; statue en bronze galvanoplastie; exemplaire unique.

Fraikin (Charles-Auguste), 182, chaussée d'Haecht, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Hérenthals, en 1817. — Prize medal Londres, 1851; méd. d'honneur 3e classe Paris, 1855; méd. Vienne, 1873; membre de l'Académie royale des sciences, lettres et beaux-arts de Belgique; commandeur de l'ordre de Léopold.

15. — *Un premier Enfant*, groupe en marbre.

16. — *Le Bourdon*, statue en marbre.

Godebski (Cyprien), 5, boulevard Eugène, à Neuilly-Paris. — Né en 1835. Élève de M. Jouffroy. — Membre de l'Académie impériale de Saint-Pétersbourg; chevalier de l'ordre de Léopold.

17. — *Moujik ivre*, buste en marbre.

18. — *Paysanne russe*, buste en marbre.

Laumans (Jean-André), 159, avenue de la Reine, à Laeken, lez-Bruxelles. — Né à Heyst-op-den-Berg (prov. d'Anvers), en 1823. Élève de l'Académie royale de Bruxelles et de M. Guill. Geefs. — Méd. d'or Bruxelles, 1872.

19. — *L'Exercice*, groupe en bronze.

Lefever (Edmond-Florimond), 47, rue Van Dyck, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Ypres, en 1839. Élève de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles. — Méd. Londres, 1874.

20. — *Piccolo*, statuette en terre cuite.
21. — *Piccola*, statuette en terre cuite.
22. — *L'Eté*, statuette couchée, terre cuite.
23. — *Le Souvenir*, statuette, terre cuite.

Rodin (Auguste), 111, rue Sans-Souci, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Diplôme de mérite Vienne, 1873.

24. — *La Renaissance*. buste en terre cuite.
25. — *Les Pensées d'amour*, buste en terre cuite.
26. — *La Rose*, id. id.
27. — *L'Alsacienne*, id. id.
28. — *Le Printemps*, terre cuite.
29. — *L'Automne* (petite vigne), terre cuite.
30. — *Grande Vigne*, terre cuite.
31. — *Fleurs des champs*, terre cuite.

CLASSE 402. — *Médailles.*

Wiener (Charles), 29, rue de Spa, à Bruxelles. — Né à Venloo (Limbourg hollandais), en 1831. Élève de ses frères Jacques et Léopold, et des écoles des beaux-arts de Bruxelles et de Paris. — Sculpteur et médailleur de S. M. le Roi des Pays-Bas; médaille d'or Stuttgard, 1859; médaille de 1re classe Porto, 1866; méd. Vienne, 1873; chevalier des ordres de la Couronne de Chêne des Pays-Bas, de Wasa de Suède, du Christ de Portugal, et de Santiago du Chili; membre de l'Académie impériale des beaux-arts de Saint-Pétersbourg, etc.

32. — Cadre de médailles, savoir :

1. The Orange medal.
2. Jonas Webb.
3. Intérieur et extérieur de la cathédrale de Séville.
4. Fonte en bronze du portrait de A. Rodenbach.
5. Cathédrale de Belem (Portugal).
6. Intérieur de Notre-Dame de Paris.
7. Le Roi de Hollande.
8. Médaille de Jenner.
9. Médaille prise de l'Industrie en Hollande.
10. A. Rodenbach.
11. Face et revers de la médaille des récompenses de la Seine-Inférieure.
12. Face et revers, Prince Albert d'Angleterre.
13. Face et revers, Exposition d'Oporto (Portugal).
14. Prix de l'Académie des beaux-arts de Lisbonne.

15. Prison d'Arlon.
16. Antoine Van Dyck.
17. 21. Médaille de Benjamin Rumford.
18. Portrait de la Reine Victoria (Sovereign).
19. La Reine d'Angleterre.
20. Pièce de 5,000 reis en argent de Portugal.
22. Sir Moses et Lady Montefiore.
23. A. Hersen.
24. Médaille du baron de Saint-Génois.
25. M. le baron Pycke, Gouverneur de la province d'Anvers.
26. Banque Nationale, à Bruxelles.
27. Cardinal Sterckx.
28. Intérieur du *Dom* de Cologne.
29. Le Roi des Belges.
30. Le Cardinal Dechamps.
31. Intérieur de la cathédrale de Tolède (Espagne).
32. La Bourse de Bruxelles.
33. Von Gensau.
34. Médaille de Festival.
35. Shilling d'Angleterre.
36. Timbre-poste belge.

CLASSE 403. — *Ouvrages forgés et martelés, objets repoussés et en ronde-basse, ouvrages gravés en relief.*

Labaer (Jean-Jacques), 115, Longue rue Neuve, à Anvers. — Né à Anvers, en 1839.

33 à **38**. — Ouvrages en cuivre ciselé :

Portraits de *Guillaume le Taciturne*, de *Marnix de Sainte-Aldegonde*, bourgmestre d'Anvers, de *Van Strale*, bourgmestre d'Anvers, et de *Bréderode*, chef des Gueux.

Portrait de *Saint-Jean*, d'après Quentin Metsys.

Portrait de M. Emmanuel Hiel.

Schryvers (Prosper), 19, rue de la Source, à Saint-Gilles, lez-Bruxelles.

39. — Un panneau de porte en fer forgé, imitation moyen âge et renaissance flamande, avec fleurs repoussées au marteau.

40. — Une pièce d'ornement en fer forgé, imitation renaissance flamande.

—

PEINTURE.

CLASSE 410. — *Peinture à l'huile sur toile, panneaux*, etc.

Asselbergs (Alphonse), 40, Quai au Bois de Construction, à Bruxelles. — Né à Bruxelles, en 1839. Élève de M. E. Huberti.

41. — *Ravin près de Mont-Aigle* (hiver), paysage.

42. — *Automne sur la Meuse*, paysage.

Barnaba (Louis), 284, chaussée de Wavre, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles, en 1826. Elève de M. Louis Meyer, à La Haye. — Méd. à Londres, 1874.

43. — *Soleil couchant sur la côte d'Angleterre.*

44. — *A marée basse, côte de France.*

45. — *Côte de France.*

Beernaert (Mlle Euphrosine), 61, rue du Moulin, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Née à Ostende. — Méd. d'argent le Havre, 1868; méd. bronze Lyon, 1872; méd. Vienne, 1873; méd. d'or au salon de Bruxelles, 1875.

46. — *Vue de Domburg* (Ile de Walcheren, Pays-Bas).

47. — *Bords de l'Escaut* (environs d'Anvers).

Bellemans (Joseph), 12, Marché-aux-OEufs, à Anvers. — Chevalier des ordres de la Rose du Brésil et d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne.

48. — *Arias Montanus visitant l'imprimerie de Plantyn, à Anvers.*
49. — *L'Arioste à la fontaine.*

Berlin (Jean-Joseph), 18, rue Saint-Paul, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Maestricht (Pays-Bas). Elève de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles.

50. — *Le Portrait de famille.*
51. — *A la Campagne.*
52. — *Causerie intime.*

Bossuet (François-Antoine), 165, rue Royale (extérieure), à Bruxelles. — Né à Ypres, en 1800. — Officier de l'ordre de Léopold, chevalier de l'ordre d'Isabelle-la-Catholique d'Espagne; professeur émérite à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, membre honoraire de l'Académie des beaux-arts de Philadelphie, etc.

53. — *Rome*, vue prise du Tibre, près du quai de Ripetta; sur le premier plan le fort et le pont Saint-Ange, dans le fond le dôme de la basilique de Saint-Pierre et une partie du Vatican.
54. — *Grenade* (Espagne), vue prise sur la rivière le Daro. — Sur le premier plan, un fragment de pont moresque et des maisons arabes; derrière ces maisons, la Tour des

Comares et une partie des murs de l'Alhambra; plus loin, le Generalife, palais d'été des Rois mores; dans le fond, on voit la montagne appelée la SELLE DU MORE.

Bouvier (A.), 81, rue Belliard (Quartier-Léopold), à Bruxelles. — Né à Bruxelles, en 1838.

55. — *Plage de Flandre, au lever du soleil.*
56. — *Grève (côtes de Bretagne).*

Carabain (Jacques-François), 158, rue Rogier, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Amsterdam, en 1834.

57. — *La Via Sotto Riva, à Vérone* (Italie).
58. — *L'Eglise San Fermo, à Vérone.*
59. — *L'Eglise des SS. Pierre et Paul, à Anvers.*
60. — *La Porte du Main, à Wertheim* (Grand-Duché de Bade).

Cardon (Charles-Léon), 57, Quai au Bois à Brûler, à Bruxelles. — Né à Bruxelles, en 1850.

61. — *Le fumoir.*

Carlier (Modeste), 21, rue Mercelis, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né à Mons. Élève de Picot, de Paris. — Grand prix de Rome, 1850; méd. Vienne, 1873; chevalier de l'ordre de Léopold.

62. — *Paysanne au bois.*

Cleynhens (Théodore), 65, rue de l'Église, à Anvers. — Né à Anvers, en 1841. Élève de M. V. Lagye et de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.

63. — *L'Arbalétrier* (XVIe siècle).

Cogen (Félix), 39, chaussée de Saint-Pierre, à Etterbeek, lez-Bruxelles. — Né à Saint-Nicolas. Élève de l'Académie des beaux-arts de Gand. — Méd. de bronze Lyon, 1872; méd. d'argent Londres, 1872; méd. d'or Paris, 1875.

64. - *L'Attente*, femme de pêcheur du Zuiderzée (Pays-Bas).

Col (David), 52, avenue Moretus, à Anvers. — Né à Anvers, en 1822. Élève de M. N. De Keyser et de l'Académie des beaux-arts d'Anvers. — Méd. Dunkerque, 1853; méd. Ypres, 1855; méd. Vienne, 1873; chevalier de l'ordre de Léopold, 1875.

65. — *Dans les vignes du Seigneur.*

Coosemans (Joseph-Théodore), Grand'Place, à Tervueren, lez-Bruxelles, et 293, rue de Vaugirard, à Paris. — Né à Bruxelles, en 1828. — Méd. Vienne, 1873; méd. d'or Bruxelles, 1875, et chevalier de l'ordre Léopold.

66. — *Soleil couchant*, paysage.

Dandoy (Armand), 6, rue de la Station, à Namur. — Né à Gougnies (Hainaut), en 1834. Élève de M. Marinus.

67. — *Les bords de la Meuse.*

Dauriac (Henri), Directeur de l'Académie des beaux-arts d'Arlon. — Né à Anvers, en 1837. Élève de l'Académie royale des beaux-arts de cette ville. — Méd. d'argent à Sydenham, 1872.

68. — *Madone.*

De Baerdemaeker (Félix), 27, rue Courte-du-Jour, à Gand. — Né à Louvain, en 1836. Élève de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.

69. — *Le hameau de Maurenne* (Ardenne).
70. — *Vue prise sur la route d'Anthée* (automne).

de Beughem (Vicomte Charles), 72, rue Belliard, à Bruxelles. — Né à Bruxelles, en 1828.

71. — *Kreuznach* (Prusse rhénane).
72. — *Paysage des environs de Wiesbaden* (Nassau).

de Biseau (Aristide), 34, avenue d'Auderghem, lez-Bruxelles.—Élève de l'Académie royale d'Anvers.

73. — *La Semoy* (Ardenne).
74. — *Souvenir des Ardennes.*

de Burbure (Louis), 35, rue Royale Sainte-Marie, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Méd. Londres, 1873 et 1874.

75. — *Le Pont de Londres* (vue prise des docks Sainte-Catherine).

de Bylandt (Comte Alfred), 52, Montagne de la Cour, à Bruxelles. — Né à Bruxelles.

76. — *Vue prise en Suisse.*

de Franchimont (Madame Émilie), 13, rue de la Science, à Bruxelles. — Née à Liége. Élève de M. David de Noter.

77. — *Fruits.*

De Groux (feu Charles). — Né à Comines (Flandre occidentale), en 1825; mort à Bruxelles, en 1870. Élève de M. Navez. — Prix de Rome, 1850; méd. d'or à Bruxelles, en 1857; chevalier de l'ordre de Léopold, en 1860.

78. — *Le Rédempteur.*

De Heuvel (Th.), 175, rue Rogier, à Bruxelles. — Né à Eecloo (Flandre orientale), en 1817.

79. — *La Prière.*

Dekeghel (Jules), 82, rue Belle-Vue, à Gand. — Né à Gand, en 1834. Élève de M. Th.-J. Canneel, et des Académies des beaux-arts d'Anvers et Gand. — Médailles Londres, 1873, 1874 et 1875.

80. — *Une Espièglerie.*
81. — *La Boudeuse.*

De Keyser (Albert), à Anvers. — Né à Anvers, en 1829. Élève de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers.

82. — *Vue de la rade d'Anvers*, prise à Sainte-Anne.

De Keyser (N.), Directeur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers, membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, etc., à Anvers. — Né à Santvliet (province d'Anvers), le 26 août 1813. — Commandeur des ordres de Léopold de Belgique, de François-Joseph d'Autriche, de la Couronne de Chêne des Pays-Bas, du Faucon blanc de Saxe-Weimar, membre de l'ordre pour le Mérite de Prusse, officier de la Légion d'honneur, chevalier et médaillé de plusieurs ordres.

83. — *Le Dante et les jeunes filles de Florence.*

Regardez-le donc, il ne paraît plus lui-même; il pleure comme s'il avait vu Béatrix, ainsi que nous l'avons vue, pleurant la mort de son père! disaient les jeunes filles de Florence sortant de chez leur amie, qu'elles avaient été consoler, en aper-

cevant le Dante, qui, rempli d'anxiété sur le sort de Béatrix, ne quittait pas son banc de pierre.

84. — *Rebecca.*

De Loose (Basile), 18, rue du Pont-Neuf, à Bruxelles. — Né à Zele (Flandre orientale), en 1809. Élève de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Méd. à Bruxelles, 1842, et à Paris, 1843.

85. — *Kermesse villageoise flamande.*
86. — *L'Ecole.*

de Meester (Raymond), 92, rue de la Loi, à Bruxelles. — Né à Malines, en 1841. Élève de M. A.-J. Daiwaille. — Méd. d'argent Rouen, 1864.

87. — *Vue prise près de Onéglia, route de la Corniche* (Italie).
88. — *Paysage.*

de Pratere (Edmond), 35, rue Berckmans, à Bruxelles. — Né à Courtrai, en 1826.

89. — *Deux chiens d'arrêt.*

de St-Cyr (Georges), 98, rue Traversière, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles, mars 1854. Élève de MM. Portaels et Bouguereau.

90. — *Sentinelle à l'entrée d'un Harem.*

De Schampheleer (Edmond), 22, rue Godecharle, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles, en 1824. — Grande médaille d'or de Prusse; médailles à Bruxelles, Vienne, Dunkerque; chevalier de l'ordre de Léopold, officier de l'ordre du Mérite de Saint-Michel de Bavière, commandeur de l'ordre de Charles III d'Espagne.

91. — *Le Moerdyk* (Pays-Bas).
92. — *Les Dunes de Domburg* (Ile de Walcheren, Pays-Bas).
93. — *Nimègue sur le Wahal* (Pays-Bas).

de Simpel (Bruno-Alphonse), 45, rue d'Orléans, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né à Warneton (Flandre occidentale), en 1832.

94. — *Falaises du Pas-de-Calais.*

C'est entre ce point de la côte française et la côte anglaise aperçue à gauche, que l'on va percer le tunnel sous-marin.

De Vigne (Mlle Emma), 50, rue des Douze-Chambres, à Gand.

95. — *Lilas.*

De Vigne (Mlle Malvina), 50, rue des Douze-Chambres, à Gand.

96. — *Azaléas.*

Dillens (Adolphe), 22, rue Godecharle, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né à Gand, en 1821. Élève de M. Henri Dillens. — Méd. en vermeil Bruxelles, 1848; médaille d'or Bruxelles, 1854; médaille d'or 3e classe Paris, 1855; chevalier de l'ordre de Léopold, 1860; membre des Académies d'Amsterdam et de Rotterdam (Pays-Bas).

97. — *Kermesse dans le Zuid-Beveland (Zélande) : Le Jour de la Jeunesse.*

Fourmois (feu Théodore). — Né à Presles (Hainaut), en 1814; mort à Ixelles, en 1871. — Officier de l'ordre de Léopold.

98. — *Le Moulin en Campine.*

Gabriel (Paul-Joseph-Constantin), 326, rue Rogier, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Amsterdam (Pays-Bas), en 1828. — Méd. Utrecht, 1866; chevalier de l'ordre de Léopold, 1875.

99. — *Paysage, matin, vue de la Hollande.*

Génisson (Georges), à la Plante, Namur. — Né à Bruxelles. Élève des Académies des beaux-arts de Bruxelles et d'Anvers.

100. — *Ancien Ermitage de Saint-Hubert*, à Namur.

Gérard (Joseph), 46, rue Dupont, à Schaerbeek, lez-Bruxelles.—Né à Gand, en 1821.

101. — *Un Potier antique.*
102. — *Le Triclinium.*

Gérard (Théodore), 33, rue Gallait, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Gand, le 9 décembre 1829. Élève de l'Académie des beaux-arts de Gand. — Méd. Vienne, 1873; méd. d'or Bruxelles, 1875.

103. — *L'Anniversaire.*
104. — *La Soupe.*
105. — *Un Maladroit.*
106. — *L'Econduit.*
107. — *Une Hôtellerie dans le Wurtemberg.*
108. — *Un Colporteur.*

Gerboux (Auguste-Charles), 17, rue Verte, à Mons. — Né à Mons, le 1er février 1838. Elève de l'Académie des beaux-arts de Mons.

109. — *Le Moulin de Lens*, près Mons, bâti par le Comte d'Egmont.

Glibert (Albert), 106, quai Mariemont, à Bruxelles. — Né à Bruxelles, en 1832.

110. — *Un bon Conseil.*

Goemans (Gustave), à Melle, près Gand. — Né à Bruxelles, le 6 septembre 1833.

111. — *Les bords de la Meuse*, à Yvoir (Namur).
112. — *Paysage en Flandre.*

Guffens (Godefroid), 70, rue de Locht, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Hasselt, en 1823. Élève de l'Académie des beaux-arts d'Anvers. — Médaille d'or Bruxelles, 1851. Officier de l'ordre de Léopold; chevalier des ordres du Faucon blanc de Saxe-Weimar, du Lion de Zähringen de Bade, de la Couronne de Chêne, de l'Aigle rouge de Prusse, de Saint-Grégoire-le-Grand, et de François-Joseph d'Autriche; membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique.

113. — *Le Crucifiement.*
114. — *Episode de la destruction de Pompeï.*

Un prêtre païen, se voyant délaissé de ses dieux, les maudit; sa fille devenue chrétienne essaie de retenir ses malédictions et de le convertir à sa foi.

Houzé (Florentin), 68, rue Lefrancq, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Tournai. Élève de MM. Hennequin et De Keyser. — Médailles à Bruxelles, Londres, Le Havre.

115. — *La famille du berger italien.*
116. — *Les derniers moments de la fille de Grétry.*

Huygens (François-Joseph), 215, chaussée de Tervueren, Ixelles, lez-Bruxelles (Chasse Royale). — Né à Bruxelles, 1820. Elève de l'Académie royale de Bruxelles. — Méd. à Londres, 1847; méd. à Dunkerque, 1853.

117. — *Rose-noisettes avec accessoires.*
118. — *Bouquet d'aubépines.*

Jacob Jacobs, professeur à l'Académie royale des beaux-arts, à Anvers. — Né à Anvers, en 1812. Élève de l'Académie royale des beaux-arts de cette ville. —Méd. d'or Bruxelles et Rotterdam.

119. — *Chute d'eau en Norwége.*

Keelhoff (François), 1, chaussée d'Ixelles, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né à Neerhaeren (Limbourg), 1820. Elève de l'Académie royale d'Anvers. — Méd. d'or Bruxelles, 1860; méd. Lyon, 1863; méd. Vienne, 1873; chevalier de l'ordre de Léopold, 1866.

120. — *Automne.*

Keymeulen (Émile), 12, avenue de la Reine, à Laeken, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles, en 1837. Élève de M. Louis Kühnen.

121. — *Calme après l'orage* (Ardèche).
122. — *Souvenir de Provence.*

Kuhnen (Victor), 43, rue de la Constitution, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles, 1836.

123. — *La rue du Steen*, à Anvers.

Lagye (Victor), 31, rue Van Lérius, à Anvers. — Né à Gand. Élève de M. Canneel et du baron Leys. — Méd. d'or Bruxelles, 1863; méd. Vienne, 1873; chevalier de l'ordre de Léopold.

124. — *Le Sculpteur* (fin du xve siècle).

Lampe (Louis), 20, rue de l'Ascension, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Né à Ledeberg, lez-Gand, en 1840. Élève de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles.

125. — *Le petit dormeur.*

Langlet (Mme Caroline), 17, rue de Locht, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Née à Bruxelles, en avril 1844. Elève de Mme Geefs.

126. — *Pour la Madone* (Italienne).
127. — *En prison pour vagabondage.*

Le Gendre (Léonce), place Saint-Pierre, à Tournai. — Né à Bruges.

128. — *Clytie.*

Phœbus ayant abandonné son amante Clytie, la nymphe se traine pendant neuf jours sur la terre, jusqu'à ce que le dieu la change en fleur.

Métamorphoses d'Ovide (livre IV, 256 à 270).

Madiol (Adrien-Jean), 54, Montagne de la Cour, à Bruxelles. — Né à Groningue (Pays-Bas), le 7 septembre 1845. Élève des Académies des beaux-arts d'Anvers et de Bruxelles.

129. — *L'Hésitation.*
130. — *Les Crêpes* (l'envie).
131. — *Oh ! prenez garde qu'il ne s'envole !*

Maswiens (Joseph), 67, rue des Bogards, à Louvain. — Né à Louvain, le 19 septembre 1828. Élève de MM. Genisson et Villa-Amil. — Médailles Metz, 1861; Rouen, 1864; Londres, 1873 et 1874.

132. — *Intérieur de l'église de l'abbaye d'Everbode* (Brabant).

Meerts (Franz), 73, rue Robiano, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Gand.

133. — *Le Samedi au Couvent.*
134. — *Une Annonce de Mariage.*

Mellery (Xavier), 25, rue de la Charité, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles, en février 1836. — Prix de Rome, 1870.

135. — *Femme de la campagne romaine.*
136. — *Jeune fille des environs de Rome.*

Meyers (Isidore), 11, rue Quellin, à Anvers.

137. — *Vue de l'Escaut ; crépuscule* (hiver).

Mols (Robert), 80, rue Van Schoonbeke, à Anvers. — Né à Anvers, le 25 août 1848. — Méd. Paris, 1874; méd. d'or Bruxelles, 1875.

138. — *Vue de Saxenhausen* (Francfort-sur-Mein).
139. — *Le Dôme des Invalides*, à Paris.

Musin (François), 114, rue de la Limite, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Né à Ostende, 1820.—Médailles Le Havre, Dunkerque, Lyon et Madrid; chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne.

140. — *La Plage de Scheveningen* (Pays-Bas).
141. — *Rade de Rotterdam, temps de pluie.*

Nisen (Félix), 4, rue Fond Saint-Servais, à Liége. — Né à Liége, en 1850. Élève de M. J. Portaels.

142. — *Fantaisie.*
143. — *Sur les hautes fagnes* (Ardennes belges).

Ooms (Karel), 33, rue Zirck, à Anvers.— Né à Desschel (province d'Anvers). Élève de l'Académie des beaux-arts d'Anvers ; chevalier de l'ordre de Charles III d'Espagne.

144. — *La première glace.*

Pauwels (Ferdinand), à Anvers. — Né à Eeckeren, lez-Anvers, le 13 avril 1830. Élève de M. Ed. Dujardin, du Bon G. Wappers et de l'Académie des beaux-arts d'Anvers. — Prix de Rome, 1852 ; méd. d'or Bruxelles, 1857 ; méd. d'or Berlin, 1865 ; officier de l'ordre de Léopold, membre des Académies des beaux-arts de Berlin, Munich et Rotterdam.

145. — *Incendie à Ruhla, près d'Eisenach, en Thuringe* (Saxe-Weimar).

Platteel (Jean-David), 48, rue de Bériot, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Né à Anvers. Elève de l'Académie royale des beaux-arts de cette ville.

146. — *Le Traineau brisé* (*scène de la vie zélandaise*).

Plumot (André), 30, avenue Plantin, à Anvers. — Né à Anvers, en 1829.

147. — *En route pour le marché.*
148. — *Le Berger.*

Portaels (Jean), membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 7, rue de Loxum, à Bruxelles. — Né à Vilvorde, 1818. Élève de MM. Navez et Paul Delaroche. — Premier prix de Rome, 1842 ; méd. d'or de 2e classe Paris, 1855; officier de l'ordre de Léopold de Belgique, commandeur des ordres de François-Joseph d'Autriche, de la Couronne de Chêne des Pays-Bas et de Saint-Grégoire.

149. — *Le Matin.*
150. — *La Déception.*

Raoux (Albert), 57, Quai au Bois à Brûler, à Bruxelles. — Né à Bruxelles.

151. — *Fleurs.*
152. — *Fruits.*

Robbe (Henri), 25, rue des Secours, à Saint-Josse-ten Noode, lez-Bruxelles. — Né à Courtrai. — Méd. Bruges, 1850; Ypres, 1853; Vienne, 1873; chevalier de l'ordre de Léopold.

153. — *Le Destructeur inconscient.*
154. — *Fleurs et fruits.*

Robert (Alexandre), membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 6, chaussée de Louvain, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Officier de l'ordre de Léopold.

155. — *Un spleen au sérail.*
156. — *Les trois amis.*

Roffiaen (François), à Bruxelles. — Né à Ypres, en août 1820. — Méd. Bruxelles, le Havre, Bruges; mention honorable Paris, 1855; chevalier de l'ordre de Léopold.

157. — *Le matin, au bord du Kœnigssee* (Haute-Bavière).

Roosenboom (Albert), 52, Montagne de la Cour, à Bruxelles. — Né à Bruxelles.

158. — *Caresses maternelles.*
159. — *Les Bibelots.*

Rosseels (Jacques), 11, rue Quillin, à Anvers. — Né à Anvers, en 1828. Élève de M. Vander Poorten et de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Directeur de l'Academie des beaux-arts de Termonde

160. — *Moulin* (bords de l'Escaut).

Sebes (Pieter-Willem), 239, chaussée de Wavre, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né à Harlingen (Pays-Bas), le 12 novembre 1827. Élève de M. Eug. de Block. — Méd. le Havre et Liége.

161. — *Intérieur de Hindeloopen* (petite ville dans la province de Friso, Pays-Bas).

Slingeneyer (Ernest), membre de l'Académie royale des sciences, des lettres et des beaux-arts de Belgique, 97, rue du Commerce, à Bruxelles. — Né à Loochristy (Flandre orientale), en 1824. Élève de M. le baron Wappers. — Commandeur des ordres de Léopold de Belgique, de François-Joseph d'Autriche et du Nichan-Iftikhar; chevalier des ordres du Lion Néerlandais, du Mérite de Saxe, de Notre-Dame de Villa-Viçosa, du Christ de Portugal, etc.

162. — *Un Martyr chrétien sous Dioclétien.*
163. — *Episode du Massacre de la Saint-Barthélémy.*

Smits (Eugène), 9, place de la Chancellerie, à Bruxelles. — Né à Anvers, en 1828. Elève de l'Académie des beaux-arts de Bruxelles. — Méd. d'or Bruxelles, 1866; chevalier des ordres de Léopold de Belgique et de François-Joseph d'Autriche.

164. — *La Guerre.*
165. — *Rodetta.*

166. — *Coin d'atelier* (Italienne).
167. — *Une Italienne.*

Sodar (Franz), à Dinant. — Né à Dinant.

168. — *L'Incendie.*
169. — *Souvenir de Rome.*

Soubre (Charles), 14, rue des Augustins, à Liége. — Né à Liége, le 4 février 1821. Élève de l'Académie royale des beaux-arts de Liége. — Méd. d'or Bruxelles, 1866; trois méd. à Londres, 1872, 1873, 1874; méd. Vienne, 1873.

170. — *Le Mal Saint-Martin.*

Les métiers, apprenant que beaucoup de nobles s'étaient cachés dans les maisons voisines de Saint-Hubert, les envahirent et massacrèrent impitoyablement tous ceux qu'ils y découvrirent. Une femme opulente, Marie de Fooz, parvint cependant à sauver cent cinquante conjurés cachés dans sa maison. Elle eut la présence d'esprit, tandis que le peuple fouillait toutes les habitations voisines, de faire ouvrir les portes de la sienne; elle vint elle-même féliciter les bourgeois, et les engager à prendre chez elle tout ce dont ils pourraient avoir besoin, après un combat de si longue durée. On applaudit à ce dévouement, et la maison ne fut pas même visitée.

(*Récits historiques sur l'ancien pays de Liége*, par M. L. Polain.)

Speeckaert (Gustave), 6, rue Vifquin, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles, en 1843.

171. — *Souvenir de Puers* (Province d'Anvers).

Stallaert (Joseph), premier professeur de dessin et de peinture à l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles, 10, rue des Chevaliers, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles. Élève de M. Navez. — Premier prix de Rome, 1847; méd. d'or Bruxelles, 1860; chevalier de l'ordre de Léopold, 1863; méd. Vienne, 1873.

172. — *La Cave de Diomède* (Épisode de la destruction de Pompéi).

Au moment de l'éruption, dix-sept femmes et enfants crurent trouver un asile assuré dans une cave; des provisions qu'ils y avaient apportées leur assuraient l'existence pour quelques jours; mais bientôt les cendres fines et brûlantes y pénétrèrent par les soupiraux; une vapeur ardente remplit la galerie; les malheureux se précipitèrent vers la porte..... Il était trop tard! Tous périrent étouffés et à moitié ensevelis. C'est là qu'on les a retrouvés, au bout de dix-sept siècles, la tête encore enveloppée des vêtements dont ils s'étaient voilé le visage, soit pour se préserver des cendres ardentes, soit par un acte suprême de décence et de résignation. On recueillit près d'eux divers bijoux, des monnaies, des clefs, des restes d'une cassette, etc. Les murs présentaient encore la silhouette des cadavres, et la cendre durcie avait gardé les empreintes des seins, des bras et des épaules d'une jeune fille d'une grande beauté.

(Ce tableau a valu à l'artiste la médaille d'or à l'Exposition de Bruxelles.)

173. — *L'Eventail.*

174. — *Le Dimanche des Rameaux* (Costume d'Albano, Italie).

Starck (Jules), 63, rue de l'Olivier, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Bastogne, en 1814. Élève de MM. Navez, Paul Delaroche, Horace Vernet et Decamps. — Méd. le Havre, 1868; chevalier de l'ordre du Mérite de la Branche Ernestine de Saxe, 1872.

175. — *La mort de Malandry.*

Le siége de Montmédy est à nos yeux une des pages les plus glorieuses de l'histoire de la Belgique. Le nom de Jean de Dallamont de Malandry, son illustre défenseur, est un de ceux que la postérité doit prononcer avec le plus de respect. Ce brave jeune homme devait périr victime de tant d'héroïsme. Après sa mort, Louis XIV s'empressa d'aller rendre hommage à la dépouille mortelle du jeune héros, devant laquelle on le vit se découvrir.

Steens (Edmond), 52, Montagne de la Cour, à Bruxelles. — Né à Bruxelles.

176. — *Basse-Cour.*

Stroobant (François), 20, rue Van Aa, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles, en 1819. — Méd. d'or Bruxelles, 1854; méd. Vienne, 1873, et Londres, 1871 à 1874; chevalier de l'ordre de Léopold, 1863.

177. — *Dordrecht*, vue prise de la Meuse.
178. — *La Maison de la Confrérie des Archers*, vue prise à Bruges.

Tschaggeny (Charles), 1, rue de l'Abondance, à St-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles, le 26 mai 1815. Élève de M. Verboeckhoven. — Médaille d'or Bruxelles, 1845; mention honorable Paris, 1855; chevalier de l'ordre de Léopold, 1851, et officier, 1875.

179. — *Au Feu.*
180. — *Etalon des Flandres.*

Unterberger (F.-R.), 32, rue du Commerce, à Bruxelles. — Chevalier de l'ordre de François-Joseph d'Autriche; méd. Vienne, 1873.

181. — *Le Rhin*, entre Bonn et Coblence.
182. — *Posilipo*, près Naples.

Vanden Broeck (M[lle] Clémence), 55, rue Seutin, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Née à Bruxelles. Élève de M. Ad. Dillens.

183. — *Maison flamande en* 1600.
184 — *Le Récit.*

Van Hove (Victor), à Heyst-sur-Mer. — Né à Renaix, en 1828. — Méd. d'or de 3[e] classe Paris, 1855, et méd. d'or Paris, 1863; méd. Vienne, 1873; chevalier des ordres de Léopold et de la Branche Ernestine de Saxe-Cobourg.

185. — *L'Enfant au lapin.*

Van Keirsbilck (Jules), 47, rue Thiéfry, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Gand, en 1834. Elève de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles. — Méd. à l'Exposition des beaux-arts de Lyon, 1870.

186. — *Le Duo.*
187. — *Desdemona.*
188. — *Crime et superstition.*

Van Lil (Joseph), 7, Marché-aux-OEufs, à Anvers. — Né à Oisterwyk (Pays-Bas), en 1826.

189. — *La dernière à l'église.*

Van Luppen (G.-Joseph-A.), 262, rue de la Province, à Anvers. — Né à Anvers, en 1834. Élève de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — Médaille d'or Bruxelles, 1872; méd. Vienne, 1873; chevalier de l'ordre de Léopold, 1875.

190. — *Après la pluie*, vue prise à Anseremme, près de Dinant.
191. — *Le Matin*, vue prise à Moulins, près de Dinant.
192. — *Avant l'orage*, vue prise dans les Flandres.

Van Seben (Henri), 69, rue Van Aa, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né en Hollande. Elève de M. Adolf Dillens. — Méd. le Havre et Liége.

193. — *Amusement d'hiver.*
194. — *Serait-il mort?*

Verhas (Jean), 21, rue Seutin, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Termonde, en 1834. Élève de l'Académie des beaux-arts d'Anvers.

195. — *Blankenberghe.*

Verheyden (François), chaussée d'Ixelles, 142, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né à Louvain, en 1806. Élève de feu M. Gérôme Langlois, de Paris. — Méd. Gand, 1844 ; méd. d'or Bruxelles, 1845 ; prix à Vienne, 1855 ; chevalier de l'ordre de Léopold.

196. — *Un déménagement.*

Verheyden (Isidore), 37, rue de l'Artichaut, à Bruxelles. — Né à Bruxelles.

197. — *Paysage.*

Verhoeven-Ball, 66, avenue Moretus, à Anvers. — Né à Anvers, en 1824. Élève de feu le Baron H. Leys. — Méd. Londres, 1873 et 1874 ; Anvers, concours de 1875.

198. — *Préparation du plumpudding de Noël.*
199. — *Nature morte.*

Vinck (Franz), professeur à l'Académie royale de Termonde, 51, rue Conscience, à Anvers. — Né à Anvers, en 1827. Élève de M. le Baron Henri Leys et de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers. Méd. d'or Bruxelles, 1869; médailles Dunkerque, Lyon et Vienne.

200. — *Les Confédérés devant Marguerite de Parme.* (Histoire de Flandre, par M. Motley.)
201. — *Le Domino rose.*
202. — *Bourgeoise flamande au* XVIe *siècle.*

Wagner (Jules), 9, rue de la Commune, à Anvers. — Né à Schleswig (Prusse), en 1818. Elève des Académies de Berlin et d'Anvers.

203. — *Griseldis.*
204. — *Intermédiaire dangereux.*
205. — *Gardeuse d'oies.*

Walckiers (Gustave), 143, rue Royale, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles.

206. — *Hôtel-de-Ville d'Alost.*
207. — *Marché aux Poissons de Bruxelles.*

Walraven (Jean), 14, rue Thiéfry, à Schaerbeek, lez-Bruxelles. — Né à Amsterdam (Pays-Bas).

208. — *Le droit de passage.*

Weber (Théodore-Alexandre), 5, rue Duquesnoy, à Bruxelles. — Né à Leipzig, 1838. — Méd. Rouen, le Havre et Londres.

209. — *Après la tempête, dans la baie de Douarnenez.* (Finistère, France.)
210. — *Naufrage sur la côte de Mariakerke*, près d'Ostende.
211. — *Sortie du life-boat à Teignmouth* (Angleterre).

Wittkamp (Jean-Bernard), 58, rue Conscience, à Anvers. — Né à Riesenbeek, en Westphalie (Prusse-Rhénane). Élève de M. N. De Keyser, directeur de l'Académie royale des beaux-arts d'Anvers. — **Méd.** d'or à Bruxelles, La Haye, Bruges, Londres; membre honoraire de l'Académie des beaux-arts de Pennsylvanie, à Philadelphie.

212. — *Parisina.*

He pluck'd his poniard in his sheath,
But sheath'd it ere the point was bare,
Howe' er unworthy now to breathe,
He could not sly a thing so fair.
At least, not smiling — sleeping — there
Nay more : he did not wake herther,
But gazed upon her with a glance,
Which, had she roused her from her trance,
Had frozen her sense to sleep again,
And o'er his brow the burning lamp.
She spoke no more, but still she slumber'd,
While, in his thought, her days are number'd.

Byron, *Parisina*, VII.

Wulffaert (Hippolyte), 213, rue de la Source, à Saint-Gilles, lez-Bruxelles. — Né à Anvers.

213. — *Les Porteuses d'eau à Venise.*

CLASSE 411. — *Aquarelles, miniatures,* etc.

de Beeckman (Marie-Ferdinand), 5, rue Zinner, à Bruxelles. — Né à Bruxelles, en avril 1845.

214. — *Les vieux Charmes,* à Tervueren, près Bruxelles.
215. — *La Reine blanche,* forêt de Fontainebleau (France).

Robinson (John), 42, rue Sans-Souci, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né à Londres, en 1822. Élève de M. David de Noter.

216. — « *She's a winsome wee thing.* » (Burns.)

CLASSE 413. — *Peinture en couleurs vitrifiables. Peintures sur porcelaine ou faïence, sur émail et sur métal.*

Dauge (Franz), 41, rue de Suède, à Saint-Gilles, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles, en 1831. Élève de M. Navez et de l'Académie royale des beaux-arts de Bruxelles.

217. — *Le Combat*; plaque en faïence.
218. — *Vaches au pâturage*; plaque en faïence.
219. — *Le Retour du Vaincu*; grand plat en faïence.

258. — *L'Enfant au papillon*, plat.
259. — *Amphitrite*, plat.
260. — *Vénus et Vulcain*, plat.
261. — *Enlèvement*, plat.
262. — *Enlèvement*, plat.
263. — *Le Penseur*, plat.
264. — *La Rêveuse*, plat.
265. — *Tête de garçon*, plat.
266. — *Tête de fille*, plat.
267. — *Marchand de mort aux rats*, plat.
268. — *Tête d'homme*, plat.
269. — *Tête de femme*, plat.
270. — *Amour vainqueur*, plat.
271. — *La Cruche cassée*, plat.
272. — *Tryptique gothique.*
273. — *Tête d'enfant*, coupe.
274. — *Tête de garçon*, plaque au grand feu.
275. — *Tête de fille*, id. id.

Volkaerts (François-Xavier), 41, rue de Suède, à Saint-Gilles, lez-Bruxelles. — Né à Malines, en 1842. Élève de M. Frans Dauge. — Méd. Liége, 1871.

276. — *Amours*, plaque ronde.
277. — *Une Nichée de perdreaux*, plat.
278. — *Le Temps et les Amours*, plaque.

—

GRAVURE ET LITHOGRAPHIE.

CLASSE 420. — *Dessins à la plume ou aux crayons.*

Demannez (Joseph), 8, rue de la Ferme, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Né à Anvers, en 1826. Élève de M. Calamatta et de l'école de gravure de Bruxelles. — Méd. d'or Bruxelles; grande méd. d'or, premier prix de gravure à l'Académie royale des beaux-arts de Belgique; chevalier de l'ordre du Christ de Portugal.

279. — *Un Martyr chrétien* (dessin original d'après E. Slingeneyer, ayant servi à la gravure).

(Voir classe 421.)

CLASSE 421. — *Gravures sur acier, cuivre et pierre.*

Biot (Gustave), 284, chaussée d'Ixelles, à Ixelles, lez-Bruxelles. — Né à Bruxelles, le 1er janvier 1833. Élève de M. Calamatta. — Grand prix de Rome, 1855; méd. d'or Bruxelles, 1866; méd. 2e classe Paris, 1873; méd. Vienne, 1873; chevalier de l'ordre de Léopold, 1875.

280. — *Le Triomphe de Galathée*, gravure d'après la fresque peinte par Raphaël au palais de la Farnesina, à Rome. Éditée par N. Kaeser, de Vienne.

281. — *Portrait de M H. Sanford*, gravure d'après De Winne.

282. — *Portrait de S. M. l'Empereur d'Autriche*, gravure d'après Von Angeli. Éditée par M. Kaeser, de Vienne.

Danse (Auguste), 4[bis], rue des Cinq-Visages, à Mons. — Né à Bruxelles, en 1829. Élève de M. Calamatta. — Méd. Vienne, 1873.

283. — *Sorcière*; dessin d'après Portaels.
284. — *Derniers moments de Charles-Quint*, gravure à l'eau-forte et au burin, d'après De Groux.
285. — *Les Mariés*, gravure au burin d'après Portaels.
286. — *Martyre de Saint-Pierre*, gravure à l'eau-forte et au burin, d'après le Titien.
287. — *Vierge au Calvaire*, gravure au burin, d'après Thomas.

Demannez (Joseph), 8, rue de la Ferme, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Né à Anvers, en 1826. Élève de M. Calamatta et de l'école de gravure de Bruxelles. — Méd. d'or Bruxelles; grande méd. d'or premier prix de gravure à l'Académie royale des beaux-arts de Belgique; chevalier de l'ordre du Christ de Portugal.

288. — *Un Martyr chrétien*, gravure d'après E. Slingeneyer.

(Voir classe 420.)

Le Bailly d'Inghuem (vicomte Arthur-Jean), à Bruxelles, et à la villa de la Murraz, à Villeneuve (Suisse). — Né à Inghuem, le 6 décembre 1839. Élève de feu M. Cadart. — Méd. pour les eaux-fortes, Naples, 1875; chevalier des ordres de SS. Maurice et Lazare, et de François II.

289 et **290**. — Deux cadres d'eaux-fortes; sujets variés: *Le tombeau d'un marabout, A travers les Beni Tallah, Joueur de Tam-Tam, Courtisane mauresque, Intérieur d'un corps de garde tunisien, Un coin du quai de la Goulette, Types arabes, Souvenir de Medjeffa, Entrée de la grande Mosquée, Chamelier, Femme carthaginoise rêvant, Aspect général du port de la Goulette, Vue du Souk-el-Bey.*

PHOTOGRAPHIE.

CLASSE 430. — *Photographies sur papier, métal, verre, bois, surfaces émaillées.*

Beernaert, frères, 16, rue de la Vigne, à Gand.

291. — Photographies au charbon, agrandissements.

Macaire (Gustave), place St-Jean, à Binche (Hainaut).

292. — Reproduction économique, par de nouveaux procédés photographiques, des plans industriels et des dentelles de grandes dimensions : produits, appareils et épreuves. — Le mètre carré revient à 60 centimes, papier et main-d'œuvre compris.

Société royale belge de Photographie, rue Keyenveld, 73, à Ixelles, lez-Bruxelles.

293. — Album de photographies représentant l'œuvre de Wiertz, peintre belge.

DESSINS ET MODÈLES INDUSTRIELS, DESSINS ET MODÈLES D'ARCHITECTURE, ET DÉCORATIONS.

CLASSE 440. — *Dessins industriels.*

Houtmans (Adrien-Jean), 169, rue des Quatre Vents, à Molenbeek-Saint-Jean, lez-Bruxelles. — Méd. aux Expositions de Besançon, 1860; Londres, 1862; Liége, 1864; Dublin, 1865; Paris, 1867; Londres et Vienne, 1873; Londres, 1874; chevalier de l'ordre de Léopold, 1875.

294. — Dessins de dentelles.
(*Palais de l'Industrie.*)

CLASSE 441. — ***Dessins d'architecture*; *études et fragments, représentations et projets d'édifices*; *restaurations de ruines et restitutions d'après documents.***

De Curte (Louis), 125*a*, rue de la Loi, à Bruxelles. — Né à Gand, en 1819. Ancien élève de l'école des beaux-arts de Paris. — Médailles d'or Paris, 1857, et Bruxelles, 1857.

295. — *Projet de cathédrale en style gothique du XIII*[e] *siècle*, cinq plans, savoir : plan d'ensemble, façade principale, façade latérale, coupe longitudinale et coupe transversale.

CLASSE 442. — *Décoration intérieure de bâtiments publics et privés.*

Chauvet (Charles), 67, rue du Nord, à Bruxelles.

296. — Carton de vitrail. — Toile peinte; décoration d'intérieur d'appartement. — Projets sur une échelle réduite d'ensembles décoratifs d'intérieurs d'appartements.

DÉCORATION PAR L'EMPLOI DES MATIÈRES CÉRAMIQUES ET VITREUSES ; OUVRAGES DE MOSAÏQUE ET DE MARQUETERIE.

CLASSE 452. — *Ouvrages de marqueterie en bois et métal, parqueterie, tables incrustées*, etc.

Tasson et **Washer**, 20, rue de l'Astronomie, à St-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Méd. 1re classe Bruxelles, 1841 ; méd. vermeil Bruxelles, 1847 ; prize medal Londres, 1851 ; méd. 1re classe Paris, 1855 ; prize medal Londres, 1862 ; méd. 1re classe Porto, 1865 ; méd. argent Paris, 1867 ; méd. or Le Havre, 1868 ; méd. or Altona, 1869 ; mention extraord., hors concours, Amsterdam, 1869 ; méd. or Naples, 1871 ; M. Félix Tasson nommé chevalier de l'ordre de la Couronne d'Italie, 1871 ; méd. or Lyon, 1872 ; méd. de progrès Vienne, 1873.

297. — Parquets mosaïques en bois, pour appartements, palais, salles de fête, etc. (*Palais de l'Industrie.*)

CLASSE 453. — *Verrières.*

De Craene (Pierre), 24, rue Torfs, à Anvers.

298. — Un épisode de la vie de la Sainte-Vierge, vitrail.

SUPPLÉMENT AU CATALOGUE ARTISTIQUE.

DÉPARTEMENT IV.

BEAUX-ARTS.

SCULPTURE.

CLASSE 400. — *Figures et groupes en pierre, métal, argile ou plâtre.*

Vinçotte (Thomas), 33, rue des Deux Tours, à Saint-Josse-ten-Noode, lez-Bruxelles. — Médailles Paris, 1874, et Bruxelles, 1875.

299. — *Une captive*, bronze.

ANNEXES

—

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

ANNEXES.

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES.

DÉPARTEMENT I.

ART DES MINES ET MÉTALLURGIE.

Nos 1 et 16 du catalogue, pages 3, 4 et 10, *Département I*, *classes* 100 et 113. — **Société anonyme du Bleyberg-ès-Montzen.**

Valeurs des produits exposés :

Sulfure de zinc (blende), valeur : 100 à 150 fr. par tonne.

Sulfure de plomb (galène), valeur : 300 à 320 fr. par tonne.

Carbonates de plomb, valeur : 200 à 280 fr. par tonne.

Chloro-phosphates de plomb (pyromorphite), 200 à 280 fr. par tonne.

Alquifoux, galène chimiquement pure, 400 à 450 fr. par tonne.

Produits de la préparation des minerais. (Valeurs comme plus haut.)

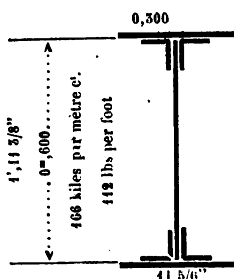
Zinc en lingots, valeur : 500 à 600 fr. la tonne.
Plomb pur, id.: 550 fr. id.
Id. antimonieux (12 à 15 p. c. d'antimoine), 520 fr. la tonne.
Argent retiré du plomb, 180 à 200 fr. le kilog.

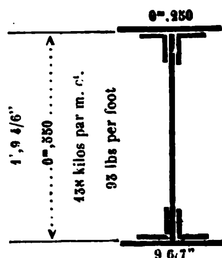
—

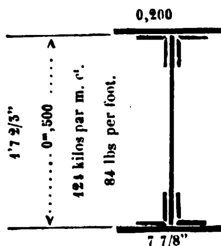
N° 9 du catalogue, p. 8, *Départ, I, classe III*, — **Pâris-Isaac** (Joseph), ingénieur civil, à Marchienne, lez-Charleroi (Hainaut).

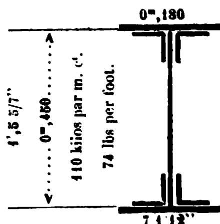
Voici les prix des produits métallurgiques exposés :

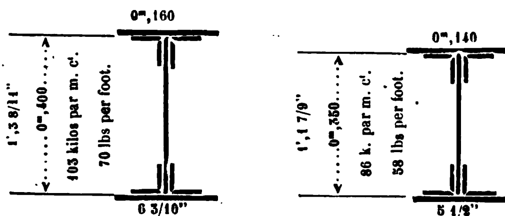
Poutres rivées :





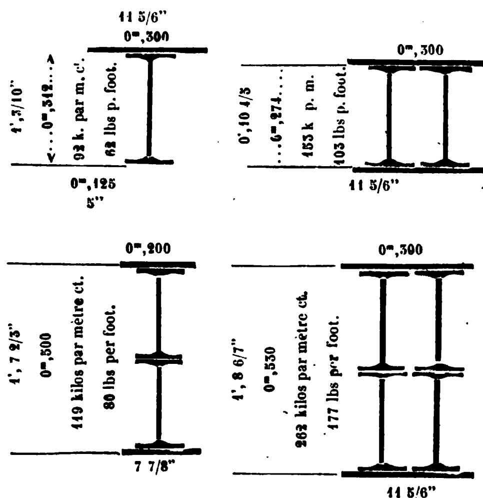






Prix : 35 fr. par cent kilos. $1^{l},7^{s},10^{d}$ per hundred kilos, franco Bord Anvers.

Poutrelles assemblées avec plats rivés :



Prix : 35 fr. par cent kilos. $1^{l},7^{s},10^{d}$ per hundred kilos, franco Bord Anvers.

N° 39, page 19, *Département II*, *classe* 206. — **Wingender**, frères, à Chokier, lez-Liége.

Voici les prix des objets exposés :

Prix par grosse (douze douzaines), rendus en gare d'Anvers, par 100 grosses. L'emballage, pour compte de l'acheteur, se fait en caisses de trois grosses, qui sont facturées fr. 1-50 :

Pipes blanches.

N°s 301, 304, 306, 317, 353, 360, 364, 357, 361, 368, 371, 402, 401, 404, 405, 407 et 412, à fr. 3-00.

Pipes coloriées.

N°s 548, 549, 550 et 673, à fr. 4-50.

N°s 536, 537, 666 et 667, à fr. 5-00.

N°s 500, 501, 502, 503, 504, 506, 507, 509, 510, 511, 513, 514, 515, 516, 517, 518, 519, 522, 523, 525, 528, 529, 530, 531, 532, 533, 538, 540, 545, 547, 553, 554, 555, 556, 557, 558, 561, 562, 567, 568, 569, 571, 573, 583, 588, 589, 591, 593, 594, 598, 619, 620, 633, 642, 646, 647, 648, 650, 651, 652, 653, 655, 657, 669, 675, 676, 678, 679, 680, 684, 685, 686, 687, 688, 689, 690, 691, 692, 693 et 697, à fr. 7-00.

Pipes garnies étiquettes et bouts caoutchouc.

N°s 552, 607, 608, 609, 610, 612, 617, 627, 628, 640, 641, 665, 670, 671, 681, 682, 683, 618, 625, 694, 695, 696, 698, 699 et 615, à fr. 8-00.

Pipes locomotives.

N°s 521, 539 et 587, à fr. 8-00.

Pipes en écume ambrées.

Nos 613, 616, 626 et 700, à fr. 12-00.
Nos 586, à fr. 20-00.

Têtes de pipes.

Nos 124. 131, 141, 147, 150, 152, 153, 154, 155, 159, 160, 161, 168, 169, 172, 176, 177 et 184, à fr. 8-00.
N° 188, à fr. 15-00.

Porte-cigares.

Nos 772. 773 et 774, à fr. 6-00.
Nos 750, 751, 755, 756, 754, 775 et 776, à fr. 4-00.
Nos 182, à fr. 15-00.
Nos 762, 765, 769 et 770, à fr. 12-00.
Nos 760 et 768, à fr. 33-00.

Pipes turques vernies montées jonc.

Nos 1011, 1012, 1013, à fr. 10-00.

N° 40, page 19, *Département II*, *classe* 214. — **Compagnie de Floreffe.** *Représentants* à l'Exposition de Philadelphie : MM. A. Noël, agent du dépôt des manufactures françaises et belges, à New-York, *comme agent principal*, — et Benjamin H. Shoemaker, de Philadelphie, *comme sous-agent local.*

N° 55, page 22, *Département II*, *classe* 216. — **Morel** (Alph.), à Lodelinsart, lez-Charleroi.

Prix courant des verres à vitres, au 1er *octobre* 1874 :

Le verre à vitre se vend en quatre qualités comme suit :

Les prix sont établis en francs, par 100 pieds carrés, mesure de France, et varient selon les dimensions.

Le prix est, pour celles :

Jusqu'à 25 pouces réunis, de	42,	36,	33 et	29 fr.
de 26 à 40 id.	48,	42,	36 et	30 »
de 41 à 50 id.	60,	51,	40 et	32 »
de 51 à 60 id.	75,	61,	44 et	33 »
de 61 à 70 id.	84,	72,	48 et	34 »
de 71 à 80 id.	90,	78,	54 et	36 »
de 81 à 85 id.	100,	85,	60 et	42 »
de 86 à 90 id.	110,	95,	75 et	50 »
de 91 à 95 id.	120,	110,	90 et	65 »
de 96 à 100 id.	145,	125,	110 et	80 »
de 101 à 105 id.	180,	150 et	125 fr.	
de 106 à 110 id.	220,	185 et	155 »	
de 111 à 115 id.	250,	225 et	185 »	
de 116 à 120 id.	280,	250 et	220 »	

Ces prix se rapportent respectivement à chacune des quatre qualités de verres à vitres.

En 1 1/2 épaisseur, les prix ci-dessus sont augmentés de la moitié; en double épaisseur, ces prix sont doublés, et en triple épaisseur, ils sont quadruplés.

Les dimensions au-dessus de 85 pouces réunis ne se livrent qu'en 1 1/2 double épaisseur.

Conditions générales.

1° Lorsque le verre est demandé en mesure autre que celle de France, il est accordé une bonification de :

4 p. c.	pour mesure du	Rhin et d'Autriche;
6 p. c.	id.	Anglaise;
6 p. c.	id.	Suédoise;
6 p. c.	id.	de Hambourg.

En mesure métrique, 10 mètres carrés seront accordés pour 100 pieds carrés, mesure de France;

2° Le verre est coupé droit des quatre côtés, et à mesure précise, sans aucun excédant;

3° Toute fraction au-dessus de 25 pouces réunis sera comptée dans la catégorie de 26 à 40; au-dessus de 40 pouces réunis, dans celle de 41 à 50, et ainsi de suite;

4° Toute mesure dépassant 52 pouces de hauteur et ne faisant pas avec la largeur 81 pouces réunis, sera comptée au prix de la catégorie de 81 à 85 pouces réunis;

5° Les dimensions ayant plus de 40 pouces de largeur subiront une augmentation de 10 p. c. sur les prix ci-dessus;

6° L'emballage se fait en caisses de 100 pieds carrés jusqu'à 40 pouces réunis, et en caisses de 200 pieds carrés pour les dimensions au-delà; il y a des tarifs spéciaux pour l'emballage par 50, 200 et 300 pieds;

7° Les dimensions au-delà de 85 pouces réunis sont facturées, quel que soit le mode d'emballage, pour le nombre exact de pieds que les caisses contiennent; par exemple : une caisse contenant 103 pieds sera facturée pour 103 pieds et non pour 100 pieds.

8° Il sera porté en compte fr. 1-00 par caisse de 50 pieds pour les dimensions jusqu'à 40 pouces réunis;

Fr. 2-00 par caisse de 50 pieds au-delà;
Fr. 2-00 id. 100 pieds pour les dimensions au-delà de 40 pouces réunis;
Fr. 0-50 id. pour les travers extérieurs ou intérieurs;
Fr. 6-00 id. pour une enveloppe.

9° La livraison a lieu *franco* sur wagon, à la station la plus rapprochée de l'établissement;

10° Le payement se fait au comptant avec 3 p. c. d'escompte;

11° Le cours de la Bourse d'Anvers, du jour de facture, servira de base pour fixer le change.

—

N° 65, page 24, *Département II*, *classe* 217. — **Goyers**, frères, sculpteurs, à Louvain, 37, rue de la Station.

Prix de la chaire à prêcher exposée : 20,000 francs.

—

N° 79, page 29, *Département II*, *classe* 219. — **De Brus-Leclaire** (Veuve J.), place Pierre-le-Grand, 441, à Spa.

Voici les prix des ouvrages en bois peint et verni exposés par cette maison :

3 Porte-cartes de visite, grands, à 3-75 pièce.
1 Douzaine grands porte-aiguilles, à fr. 3-75 pièce.
1 Douzaine moyens id. à fr. 3-00 id.
6 Grands calepins, à fr. 3-75 pièce.
3 Œufs gros, à fr. 3-00 pièce.
2 Id. petits, à fr. 2-50 pièce.
3 Boîtes à poudre moyennes, à frs 4-00 pièce.

1 Douzaine cadres ovales à portraits moyens, à fr. 5-00 pièce.
1 Douzaine cadres ovales à portraits petits, à fr. 4-00 pièce.
3 Cadres carrés à portraits moyens, à fr. 5-00 pièce.
3 Id. ovales id. grands, à fr. 8-00 id.
3 Id. à 3 portraits, à fr. 12-00 pièce.
2 Id. à 4 id. à fr. 12-00 id.
6 Boites allumettes grosses rondes, à fr. 2-50 pièce.
1 Douzaine allumettes petites rondes, à fr. 1-75 id.
6 Porte-allumettes de mur (formes variées), à fr. 3-75 pièce.
3 Boîtes allumettes plates, à fr. 2-25 pièce.
6 Id. à aiguilles, à fr. 2-50 pièce.
6 Étuis à canon, à fr. 2-50 pièce.
3 Id. à bobine, à fr. 3-00 pièce.
6 Boites à 4 timbres, à fr. 2-50 pièce.
6 Id. 2 id. à fr. 2-00 id.
6 Petits cendriers ronds sans pied, à fr. 2-75 pièce.
3 Grands cendriers avec pied (forme tonneau), fr. 4-50 pièce.
3 Grands encriers ronds (avec cuivre), à fr. 8-00 pièce.
3 Petits encriers ronds (sans cuivre), à fr. 4-50 pièce.
6 Coupe-papiers avec feuille, à fr. 3-00 pièce.
1 Douzaine grands coupe-papiers, à fr. 2-50 pièce.
1 Id. petits id. à fr. 2-25 id.
6 Marqueuses sculptées, à fr. 2-25 pièce.
1 Douzaine marqueuses petites, à fr. 1-50 pièce.
3 Sabliers (forme bouteille), à fr. 3-00 pièce.
3 Porte-montre à pied, à fr. 5-00 pièce.
3 Id. découpés, à fr. 6-50 pièce.
1 Douzaine coupe-papiers à manche, à fr. 2-25 pièce.
1 Id. pelottes de poche, à fr. 2-50 pièce.
3 Sonnettes, à fr. 5-00 pièce.
1 Douzaine navettes, à fr. 2-00 pièce.

6 Baquets longs grands, à fr. 2-50 pièce.
6 Id. petits, à fr. 2-00 pièce.
6 Id. carrés, à fr. 2-50 pièce.
3 Boules à tricot, à fr. 5-00 pièce.
3 Nécessaires petits, à fr. 3-50 pièce.
1 Douzaine grandes bonbonnières, à fr 1-75 pièce.
1 Id. moyennes id. à fr. 1-50 id.
6 Soucoupes, à fr. 3-00 pièce.
3 Glaces n° 8, à fr. 10-00 pièce.
6 Petites glaces de poche, à fr. 4-50 pièce.
2 Douzaines ronds de serviette, à fr. 1-00 pièce.
3 Encriers cuirs, à fr. 3-50 pièce.
1 Douzaine nids, à fr. 1-75 pièce.
2 Douzaines règles, à fr. 0-75 pièce.
3 Id. porte-plumes, à fr. 1-50 pièce.
3 Boites tête de chien, à fr. 5-00 pièce.
3 Brosses à main, à fr. 5-00 pièce.
1 Cendrier porte-allumettes (ou bougeoir), à fr. 8-00 pièce.
4 Étuis à plumes, à fr. 2-50 pièce.
2 Boites allumettes à sujet, à fr. 10-00 pièce.
2 Livres à sujet, à fr. 6-00 pièce.
1 Vide-poche à trois planchettes, à fr. 10-00 pièce.
2 Id. à deux id. à fr. 8-00 id.
2 Id. à une id à fr. 4-00 id.
2 Id. plus grand, une planchette, à fr. 6-00 pièce.
84 Demi-parures (fleurs variées), à fr. 4-00 pièce.
108 Id. (animaux), à fr. 5-00 pièce.
1 Douzaine paire boucles d'oreilles, pensées, à fr. 2-00 pièce.
3 Paires boucles d'oreilles, marguerites, à fr. 2-25 pièce.
2 Douzaines épingles, pensées, à fr. 1-75 pièce.
2 Id lierres, à fr. 1-75 id.
2 Paires boutons de manchette, à fr. 3-00 pièce.

6 Douzaines épingles, chiens, à fr. 2-00 pièce.
18 Paires boutons, chiens, à fr. 3-50 pièce.
48 Épingles boules, à fr. 0-75 pièce.
12 Id. roses, à fr. 1-75 id.
2 Bibliothèques, fleurs, à fr. 13-00 pièce.
1 Boîte à bijoux, fleurs, à fr. 15-00 id.
1 Id. forme violon à sujet, à fr. 20-00 pièce.
1 Id. deux tiroirs id. à fr. 40-00 id.
1 Id. chiens, à fr. 20-00 pièce.
1 Glace à main, à fr. 10-00 id.
1 Planche n° 2, fleurs, à fr. 18-00 pièce.
1 Id. n° 3, flamands, à fr. 25-00 pièce.
1 Id. n° 3, chevaux, à fr. 25-00 id.
1 Id. n° 4, chiens, à fr. 12-00 id.
1 Id. n° 5, id. à fr. 10-00 id.
36 Demi-parures sculptées, à fr. 6-50 id.
4 Douzaines épingles, fleurs variées, sculptées, à fr. 2-25 pièce.
6 Coupe-papiers sculptés, à fr. 6-50 pièce.
6 Paires boucles d'oreilles, sabots, à fr. 3-75 pièce.
4 Boîtes n° 5, flamands, à fr. 10-00 pièce.
1 Corbeille grande, chiens, à fr. 16-00 pièce.
1 Id. moyenne, fleurs, à fr. 12-00 pièce.
1 Id. petite, chiens, à fr. 10-00 id.
1 Table à sujet, à fr. 300-00 pièce.
1 Valise grande, fleurs, à fr. 80-00 pièce.
1 Boîte à bijoux grande, fleurs, à fr. 100-00 pièce.

—

N° 79, page 30, *Département II*, *classe* 219. — **Van Ginderdeuren** (J.-F.), fabricant-sculpteur, 6, rue Steenport, à Bruxelles.

Ameublements en chêne sculpté. — Ameublements de fantaisie.

Voici, avec les prix, le détail des objets exposés :

Nos.		Fr.	C.
1.	Cheminée renaissance flamande avec glace, plaques, cuivre poli. . . .	2,000	»
2.	Grand meuble 4 portes, argentier . .	1,500	»
3.	Bahut à colonnes, renaissance . . .	700	»
4.	Table ovale, coulisses, 24 personnes .	400	»
5.	Id. coins coupés, pieds dauphin . .	250	»
6.	Fauteuil Rubens (Louis XIII)	125	»
7.	Chaise id. (id.)	65	»
8.	Plat porcelaine avec guéridon . . .	150	»
9.	Id. sur id. ornementé	150	»
10.	Table guéridon avec plat	75	»
11.	Jardinière sur pied	30	»
12.	Une coupe cristal, monture noyer . .	150	»
13.	Une paire de porte-bouquets noyer . .	150	»
14.	Id. id. id. . .	100	»
15.	Une jardinière riche, noyer	50	»
16.	Id. plus petite.	40	»
17.	Id. id.	35	»
18.	Une glace ovale, cadre feuilles de houx	175	»
19.	Id. id. de lauriers	100	»
20.	Deux cadres carrés, avec glaces, feuilles, fleurs, les doux	70	»
21.	Petit bénitier, noyer fin	25	»
22.	Grand bénitier, instruments de passion	35	»
23.	Un bénitier.	25	»
24.	Bénitier avec fleurs de lys	20	»

Plus, des écritoires, des boîtes, des montures porce-

laine, et d'autres objets, dont la nomenclature prendrait trop de place.

Le foyer de la cheminée n° 1, en cuivre doré, est de M. Costermans, fabricant serrurier, rue de Rollebeek, à Bruxelles; tous les grands meubles sont en bois de chêne sculpté.

—

N° 95, page 34, *Département II*, *classe* 233. —**Declercq-Clément**, à Iseghem (Flandre occidentale).

Fils de lin trois bouts, pour cordonniers, selliers et tailleurs, — bobines de 600 mètres, noir ou couleurs, à fr. 0-70 la bobine, la marchandise fournie étant prise et payable à Iseghem, et l'escompte réglé selon l'importance de la maison de commerce traitante.

(Voir ci-après, n° 147.)

—

N° 99, page 35, *Département II*, *classe* 233. — **Rey aîné**, à Bruxelles, 24, rue Fossé-aux-Loups.

Voici, *en anglais*, le détail des *tissus de lin de toute espèce* exposés par cette firme :

1. *Brown linen.* — Woven by power looms, including goods from 25 1/2 inches breadth up to 136 inches breadth, adapted to various purposes, at prices ranging from 4 cents gold up to 1 doll. 80 cents gold per yard. (Please to notice here brown linen for clothiers)

2. *Boiled linen.* — Woven by power looms, including goods from 42 1/2 inches breadth up to 47 inches breadth, proposed to be died with indigo, or adapted to ladies and children dresses, at prices ranging from 19 cents gold up to 54 cents gold per yard. (Please to

notice here ladies and children dress made up in pure silky finish.)

3. *Creamed linen.* — Woven by power looms, including goods from 27 inches breadth up to 136 inches breadth, adapted to various purposes, and namely for bleaching, comprising however the Russias class of goods, at prices ranging from 11 cents gold up to 1 doll. 10 cents gold per yeard. (Please to notice here the Russias piece of good for Havannah market, from 25 doll. gold per piece.)

4. *Bleached yarn loom goods.* — Woven by power looms, including goods from 25 1/2 inches breadth up to 71 inches breadth, adapted to many household and various uses, and also for grassing; to be had in loom-sheeting, and also with the Dowlas breadth and finish (West Indian market). Prices ranging from 9 1/2 cents gold up to 40 cents gold per yard.

5. *Blue linens* (*Indigo*). — Woven by power, including goods from 25 1/2 inches breadth up to 55 inches, died in pure Indigo blue, adapted to the « blouse » (National Belgian Wear), trowsers, and ranging from 10 cents gold up to 54 cents gold per yard. (Please to notice here the special genuine blue linen for the Antillas, market namely « Hollandilas de Hilo, » from 10 cents gold up to 25 cents gold the yard died from pure indigo.)

6. *Bleached linens.* — This principal make of the firm is, in all its various kinds, woven by power looms, and out of the best Belgian, Flanders, and Courtrai flax, no Russian material being employed here. These linens range from 27 1/2, 31 1/2, 36 inches breadth to 122 inches breadth, and belong to the medium and heavy descriptions, light low class of goods not being our department : the former, say *medium linen*, best adapted for shirtings, frontings, pillows, etc.; the latter, say *heavy linen*, for sheetings,

household goods and family linens. Price : 9 1/2 cents gold up to 1 doll. gold per yard. (Please to notice here the broad sheeting sets for family use, for high-class furniture, and for Hotels, at prices ranging from 32 cents gold up to 1 doll. 80 cents gold per yard, and also the well adapted unfinished, sound bleached shirting sets.)

7. *Table cloth, napkins.* — Woven by hand and power looms, including as a special make shaft made napkins and table cloths, from 26 inches breadth to 32 inches breadth for the napkins, and from 55 inches breadth to 78 inches breadth for the table cloth, the former from 1 doll. 50 cents gold to 3 doll. 20 cents, and the latter from 37 cents per yard to 78 cents gold the yard.

8. *Diaper bird's eye, huck a back*, etc. — Including a great variety in this kind, ranging from 24 inches breadth to 35 inches breadth, and from 18 cents gold to 36 cents gold per yard. (Please to notice the cheap heavy huck a back.)

9. *Wash goods, tea cloth, glass cloth*, etc. — Woven by hand and power, including the grey, creamed and bleached yarn classes, adapted to family use, etc., ranging from 26 inches square to 31 inches square, and from 72 cents to 1 doll. 68 cents gold per dozen.

10. *Pocket handkerchiefs.* — Woven by hand loom, out of the best Flemish and Courtrai flax, made up in the unfinished Belgian bleach, and ranging from 16 1/2 inches square up to 27 inches square, averaging from 78 cents per dozen up to 3 doll. 60 cents gold per dozen.

N° 129, page 44, *Département II*, *classe* 237. — **Begasse** (Ch.), à Liége.

Voici les prix des tissus exposés :

1 Feutre montant. . 1 Id. coucheur .	à fr. 10 » le kilogramme.
1 Feutre presse-pâte. 1 Id. manchon .	à fr. 9 » le kilogramme.

1 Coupon avant-chef écarlate, de 1m40 large, fr. 6-50 le mètre.

1 Coupon avant-chef jaune, de 1m40 large, fr. 6-25 le mètre.

1 Coupon avant-chef noir, de 1m40 large, fr. 5-00 le mètre.

1 Couverture 0 point, extrafine, mesurant 2m80/2m40, fr. 45-00 la couverture.

1 Couverture 1 point, fine, mesurant 2m65/2m15, fr. 33-00 la couverture.

1 Couverture 2 points, 1re qualité, mesurant 2m50/2m, fr. 30-00 la couverture.

1 Couverture 3 points, 2e qualité, mesurant 2m40/1m90, fr. 23-00 la couverture.

1 Couverture 5 points, 3e qualité, mesurant 2m20/1m70, fr. 14-00 la couverture.

1 Couverture 4 points, fine écarlate, mesurant 2m30/1m80, fr. 26-00 la couverture.

1 Couverture 6 points, 3me. écarlate, mesurant 2m10/1m60, fr. 15-00 la couverture.

1 Couverture de cheval bleue, pour le service de l'armée belge, fr. 15-00 la couverture.

—

N° 147, page 49, *Département II*, *classe* 252. — **Declercq-Clément**, à Iseghem (Flandre occidentale).

Tirettes, ou dentelles communes (*common lace*), en fil de lin retors. — Prix par mètre, en francs et centimes (les numéros désignant les marques de fabrique), et la marchandise étant prise et payable à Iseghem :

N°s 207	1/2	à fr.	0-23	N°s 342		à fr.	0-17
204		»	0-30	1	3/4	»	0-12
203	1/2	»	0-24	322		»	1-49
202		»	0-24	331		»	1-28
243		»	0-23	331	1/2	»	0-98
279		»	0-23	334		»	1-18
226		»	0-28	335		»	0-75
215		»	0-24	236		»	0-72
215	1/2	»	0-24	235	1/2	»	0-54
232		»	0-22	168		»	0-42
232	1/2	»	0-23	106		»	0-37
205		»	0-28	267		»	0 41
223		»	0-22	10		»	0-31
207		»	0-21	235		»	0-36
330		»	1-40	301		»	0-27
329		»	0-98	106	1/2	»	0-32
328		»	0-88	230		»	0-18
327		»	0-49	321		»	0-68
335	1/2	»	0-54	208	3/4	»	0-58
322	1/2	»	0-40	201		»	0-22
211		»	0-58	230	1/2	»	0-23
211	1/2	»	0-68	220		»	0-21
21		»	0-32	246		»	0-21
17		»	0-48	201	1/2	»	0-25
15		»	0-47	242		»	0-22
209		»	0-47	216		»	0-17
18		»	0-47	222		»	0-16

Nos 212 1/2	à fr.	0-32	Nos 277 1/2	à fr.	0-13
226 1/2	»	0-39	277	»	0-10
00	»	0-41	221	»	0-14
249	»	0.23	311	»	0-18
206 3/4	»	0-18	237 1/2	»	0-13
208 1/2	»	0-26	240	»	0-13

L'escompte sera réglé selon l'importance de la maison qui réalise l'achat.

—

N° 164, page 53, *Département II, classe* 259. — **John Pfeffer** et C°, place de l'Entrepôt, à Gand. — Représentants à l'Exposition : MM. *Lee* et *Sturges*, à New-York, n° 15, Broadway.

—

N° 172, page 55, *Département II, classe* 269. — **Neumann**, frères, 5, rue Saint-Remy, à Liége. — Représentants à l'Exposition : MM. Th. *Hessenbruch* et *Cie*, à Philadelphie.

—

N° 201, page 69, *Département III, classe* 302. — **Claesen** (Ch.), éditeur, 26, rue du Jardin Botanique, à Liége.

Voici le détail des livres et publications exposés :

1° *Motifs de Peinture décorative pour appartements modernes*, par H. Gonz, 60 pl. en chromolithographie.

2° *Spécimens de l'Ornementation et de la Décoration au* XIXe *siècle*, par Liénard, 125 pl. en lithographie.

3° *Portefeuille de Liénard. Œuvres posthumes*, 125 pl. en lithographie.

4° *La Flore pittoresque*, par Ed. Muller, 25 pl. en lithographie.

5° *L'Art décoratif, modèles de décoration de la Renaissance à Louis XVI*, 120 pl.

6° *Cours classique d'Architecture d'après le système décimal*, par F. Laureys, 70 pl.

7° *Les Cinq Ordres d'après le système décimal*, par F. Laureys, 12 pl.

8° *Cours de Dessin industriel appliqué aux Machines*, par Hougardy, 25 pl. en lithographie.

9° *Modèles de Mécanique appliqués à l'enseignement du dessin des machines*, par Hougardy, 30 pl.

10° *L'Architecture ornementale du moyen âge*, par Klingenberg, 120 pl.

11° *Détails gothiques*, par Statz, 180 pl.

12° *Recueils d'églises et de constructions religieuses dans le style gothique*, par Statz, 75 pl.

13° *L'Art architectural décoratif et somptuaire de l'époque Louis XVI*, par Aug. Schoy, 300 pl.

14° *L'Architecture, la Décoration et l'Ameublement*, par Eug. Prignot, 60 pl. en photographie.

15° *Compositions décoratives et allégoriques des grands maîtres de toutes les époques*, par Hymans, 48 pl.

16° *Recueil de sujets et ornements pour être appliqués à l'ornementation des armes*, par Ch. Claesen, 40 pl.

17° *L'Art dans l'Industrie moderne*, par Ch. Rambert, 50 pl.

18° *Les quatre Eléments (Vases)*, par Ch. Rambert.

19° *Motifs de décoration extérieure et intérieure*, par Ch. Claesen, 120 pl.

20° *Tableaux décoratifs*, par Carpey, 21 pl. photographie.

21° *Les Joies de la Vie*, par Carpey, 12 pl. en photographie.

22° *Le Livre de l'Architecture*, par Dietterlin, 210 pl.

23° *Album d'Archéologie*, par Renard, 96 pl.

24° *L'Ameublement moderne*, par des artistes spéciaux, 120 pl.

25° *Figures et Amours*, par Meyol, 28 pl.

26° *Laminage du fer et de l'acier, tracé raisonné des cannelures de cylindres de Laminoirs*, par Choteau, 48 pl. (1[re] année).

—

N° 203, page 70, *Département III, classe* 302. — **Stroesser** (J.-P.), professeur de mathématiques, rue Vifquin, 28, à Brûxelles.

SOMATAKANTES (brevetés et patentés), solides représentés par leurs arêtes, au moyen de fils métalliques (*Kansensystem*).

En voici le détail :

A. — Dessin graphique et de perspective.

1. GRAND SYSTÈME (Chaque figure a 25 à 30 cent. de hauteur). Prix : 3 fr. 50 par modèle. Les 32 modèles, support compris, 122 fr.

2. TRÈS-GRAND SYSTÈME (35 à 40 cent. de hauteur), (5 fr. par modèle). Prix : fr. 150

3. 27 modèles opaques en lame de zinc adaptés au n° 1. (V. 4[e] p. D).

Ce système comprend :

* 1. Prisme triangulaire droit coupé obliquement.
* 2. » » oblique.
* 3. » quadrangulaire droit id.
* 4. » » oblique id.
* 5. Parallélipipède droit id.
* 6. » oblique.
* 7. Prisme pentagonal droit id.
* 8. » » oblique.
* 9. » hexagonal droit id.
*10. » » oblique.
*11. » octogonal droit id.
*12. » » oblique.
*13. Pyramide triangulaire droite id.
*14. » quadrangulaire droite id.
*15. » pentagonal droite id.
*16. » hexagonal droite id.
*17. » octogonal droite id.
*18, *19, *20, *21, *22. Les 5 polyèdres rég. Voir F. 3.
*23. Cylindre droit coupé obliquement.
*24. » oblique.
*25. Cône droit coupé obliquement.
26. » » Parabole.

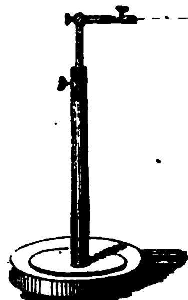


Fig. 1.

*27, Cône droit Hyperbole.
28. Sphère.
29. Demi-sphère.
*30. Quart de sphère.
*31. Tore annulaire.
32. » quadrangulaire.

N. B. — Les chiffres marqués d'un astérisque indiquent le système opaque adapté aux mêmes modèles en fil de fer.

B. — Perspective (deux tableaux).

Le 1er tableau contient un cube et une pyramide quadrangulaire. Ces Somatakantes, vues d'un seul point, sont reçues perspectivement sur un plan en verre moyennant des fils de soie qui traversent ce verre en y indiquant la position de l'objet en perspective. Ces fils unissent le point de vue et les points extrêmes de ces modèles. Plan en verre : 22/24 centim. (Fig. 1.)

Le 2e tableau, construit de la même manière, contient le cylindre et le cône. Prix d'ensemble : fr. 50

N. B. — On se charge de toute autre construction de perspective dont on voudra bien livrer le dessin.

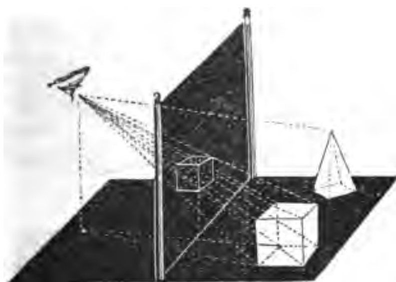


Fig. 2.

C. — Astronomie et Géographie.

CHRONOMÈTRE SOLAIRE indiquant la différence de l'heure de deux endroits quelconques de la terre (Fig. 3 et 4). Appareil mis à la portée de toutes les intelligences, pour construire un cadran solaire quelconque sous tous les degrés géographiques, ainsi que sur toute surface. — Diamètre de la sphère : 15 cent.

Appareil avec brochure, 2e édition illustrée de gravures explicatives. Prix : fr. 20

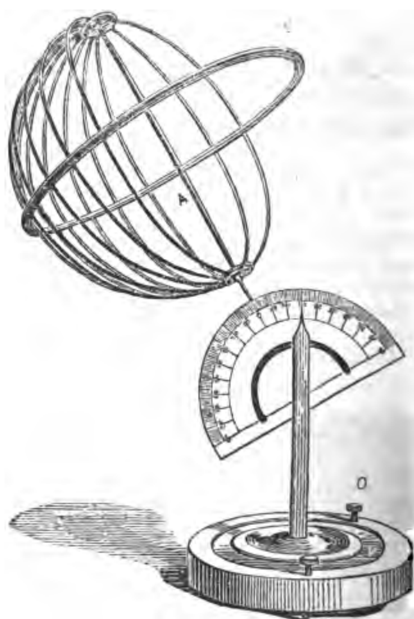

A
O

Fig 3.


XII
0
I
15
II
30
III
45
IV
60
V
75
VI
90
VII
105
VIII
120
IX
135
X
150
XI
165

Fig. 4.

D. — Le Globe terrestre.

Représenté uniquement par l'axe, quelques méridiens, l'équateur, l'écliptique, les cercles, tropiques et polaires. — Diamètre : 28 cent. Prix : fr. 5-50

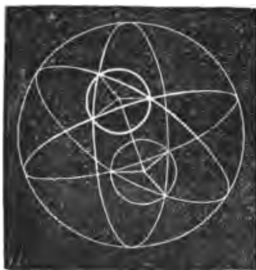
E. — Géométrie plane.

TRIGONOMÉTRIE. — Un cercle en fil de fer permet de montrer comment varient en grandeur les lignes trigonométriques. La sécante et le sinus sont mobiles, les lignes négatives se distinguent des lignes positives par leur couleur.

Prix : diam. de 15 cent., fr. 3; diam. de 29 cent., fr. 5-50.



Prismatoïde 5.



6 Triangles sphériques symétriques.

F. — Géométrie solide.

1. PETIT SYSTÈME (construit spécialement pour l'étude privée et pour des cours peu nombreux), compte quarante à cinquante figures : chacune a 5 à 6 cent. de hauteur : elles sont placées par ordre sur cinq planchettes.

Ce système contient toutes les figures nécessaires à l'étude et à l'enseignement de cette partie de la science. Prix : fr. 35

2. GRAND SYSTÈME — même reproduction que le précédent pour des cours nombreux. Ici chaque corps, isolé sur un plan particulier en fil métallique, s'il y a lieu, occupe un espace d'environ 15 à 20 cent. de haut. Pour éviter l'encombrement, l'auteur a réuni plusieurs figures ensemble et en a réduit le nombre à une trentaine. Prix : fr. 75

3. LES CINQ POLYÈDRES réguliers : tetraèdre, cube, octaèdre, dodécaèdre, icosaèdre. Prix : fr. 12

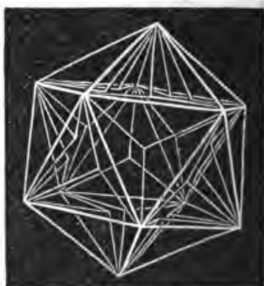


Fig. 7.

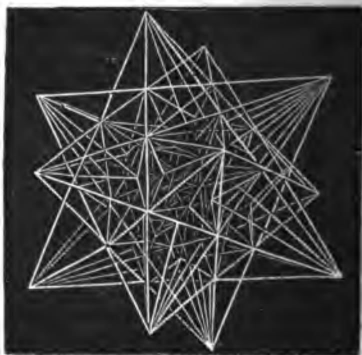


Fig. 8.

G. — Polyèdres réguliers d'espèce supérieure.

POLYÈDRES ÉTOILÉS

1. Dodécaèdre régulier de 2e espèce.
2. Dodécaèdre régulier de 2e espèce, à faces étoilées.
3. Dodécaèdre régulier de 2e espèce, à faces convexes. Fig. [illegible].
4. Icosaèdre régulier de 2e espèce. Fig. [illegible].

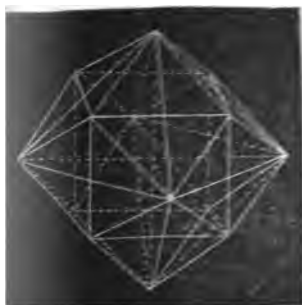
H. — Cristallographie.

1. PETIT SYSTÈME. — Chaque figure isolée occupe un espace de 5 à 6 cent. de hauteur. On constate aisément sa forme pour elle avec ses axes, son développement et son achèvement naturel. Chacune de ces transformations est donnée par une autre couleur de fil. Moyennant un fil de soie on peut engendrer tout autre modèle. Prix : fr. 35

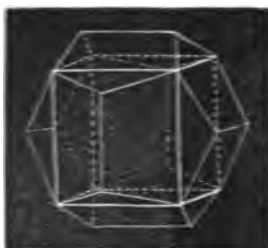
2. GRAND SYSTÈME. — Chaque figure a 15 à 20 cent. de hauteur. Prix : fr. 75

3. Un modèle type de chaque classe, les 6 ensemble : Prix : fr. 30

Ce système contient : 1re classe :



I. 1.) Rhombododécaèdre.



2. Dodécaèdre pentagonal.
3. Trapézoèdre.
4. Hexakisoctaèdre.
5. Octaèdre pyramidal.
6. Cube à arêtes mobiles.

3 axes de même espèce et perpendiculaires entre eux.

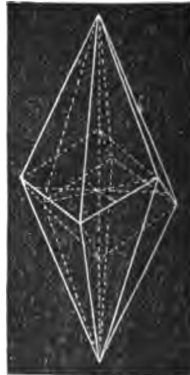
2e Classe.



3 axes perpend. entre eux, mais 2 seulement de même espèce.

7) Prisme rectangulaire.
8) Quadraoctaèdre.

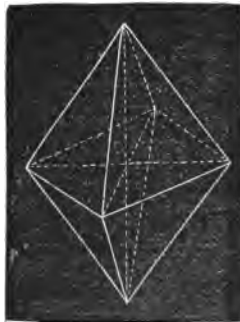
3e Classe.



4 axes, dont 3 sont de même espèce, le 4me différent et perpend. aux 3 autres.

9) Scalenoèdre-romboïdal.
10) Rhomboèdre.
11) Hexagondodécaèdre.
12) Prisme à six faces.

4e Classe.



3 axes d'espèces différentes mais perpend. entre eux.

13) Romboctaèdre.
14) Prismes.

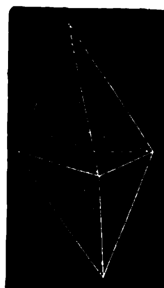
5e Classe.



3 axes d'espèces différentes, le 1er est oblique sur le 2me, mais perp. sur le 3me, le 2me et le 3me sont perp. entre eux.

15) Prisme à base paral.
16) Octaèdre.

6e Classe.



3 axes d'espèces différentes obliques les uns sur les autres.

17) Clinorhomboctaèdre.

I. — Cristallographie

COMPLÉMENTAIRE.

Tetraèdre.	Prix : fr. 10
Hexaèdre avec axes indépendants.	
Hexaèdre pyramidal.	

K. — Géométrie descriptive.

1. Cylindre droit coupé obliquement par un plan en verre. Les plans de projections en verre se rabattent moyennant des charnières.
2. Plusieurs autres *modèles sont en préparation.*

—

Voici les attestations produites par l'auteur en vue de mettre en lumière le mérite de ses modèles :

LL. MM. LÉOPOLD II, roi des Belges, GUILLAUME III, roi de Hollande, le prince HENRI des Pays-Bas, etc., ont voulu encourager l'inventeur par des témoignages de leur haute bienveillanee.

—

Extraits de documents officiels.

Ministère de l'Intérieur,

Bruxelles, le 28 mai 1873.

Monsieur STROESSER,

J'ai l'honneur de vous informer que, de l'avis de l'Administration des Beaux-Arts et de la Commission Centrale, la collection de modèles géométriques en fils métalliques, construite par vos soins, est admise à l'enseignement du dessin dans les académies, écoles de dessin et écoles normales.

En conséquence, je souscris, pour le compte de l'administration des écoles de l'Etat, à quatre-vingt-quinze collections de vos modèles géométriques en fils métalliques.

Agréez, etc.

(*Signé*) DELCOUR, minist. de l'int.

Revue de l'Instruction publique en Belgique, 1874.

La Revue a fait connaître et spécialement recommandé en 1869 (tome XI, page 415-416) le nouveau système de figures géométriques de M. Stroesser.

» Tandis qu'on se sert le plus souvent dans l'enseignement de la géométrie solide de figures en bois, en plâtre ou en fer-blanc pour représenter les polyèdres, M. Stroesser emploie, pour le même objet, des figures géométriques à arètes en fil de fer. Celles-ci permettent non-seulement de prendre connaissance *de la forme extérieure* du corps, mais aussi de pénétrer dans son *intérieur* et d'y voir toutes les lignes auxiliaires ou principales qui s'y trouvent. De plus, on obtient immédiatement un dessin clair et exact de chacune des figures géométriques dont il s'agit en laissant tomber sur ces modèles des rayons lumineux et en suivant au crayon l'ombre portée par les diverses arètes et lignes du corps représentées par les fils métalliques. Ce qui est d'une grande importance pour l'étude de la géométrie descriptive et de la perspective suivant que les rayons sont parallèles ou centraux.

» M. Stroesser a fait récemment de nouvelles applications de son système : **1° A la cristallographie**. Les principales figures que l'on rencontre dans les six systèmes cristallins sont représentées avec leurs arètes, leurs axes et tout ce qui peut en faire saisir le développement naturel et les transformations. **2° A la trigonométrie** *ou à la géométrie plane*. Un cercle en fil de fer permet de montrer comment varient en grandeur et en signe les lignes trigonométriques; la sécante et le sinus sont mobiles et les lignes négatives se distinguent des lignes positives par leur couleur. **3° A la perspective.** Deux systèmes distincts donnent sur un plan en verre, au moyen de fils de soie

représentant les rayons visuels, la perspective du **cube**, de la pyramide quadrangulaire, du cylindre et **du cône**. Impossible de faire voir plus clairement à ceux qui ne sont pas familiarisés avec la géométrie de l'espace en quoi consiste la projection conique ou perspective. **4° A l'astronomie** *et à la géographie mathématiques*. Une des idées les plus heureuses de M. Stroesser **consiste à représenter** le globe terrestre par son axe, quelques méridiens, l'écliptique, les tropiques et les cercles polaires. Cet appareil, joint à un autre très-simple et très-ingénieux, permet à tout le monde de construire rapidement, en tout endroit, un cadran solaire sur une surface quelconque. L'auteur a exposé son procédé dans une petite brochure (1). **5°** Enfin, outre diverses applications de son système au dessin, à la géométrie descriptive, à la perspective, à la géométrie solide, déjà très-connues, pensons-nous, M. Stroesser a représenté quelques-uns des **polyèdres d'espèce supérieure** étudiés d'abord par Keppler, puis par Poinsot, Bertrand, etc. Les figures sont absolument impuissantes à donner par elles seules une idée nette de ces polyèdres étoilés. M. Stroesser a donc rendu un véritable service aux spécialistes qui s'occupent de ces corps remarquables, en les représentant au moyen de figures avec arètes en fil de fer, teintées de diverses manières, pour plus de clarté.

» Cette courte notice suffira pour donner une idée des nouvelles applications du système de M. Stroesser. Mais rien ne peut remplacer l'examen de *visu* de ces remarquables figures géométriques. Plusieurs des collections de M. Stroesser se trouvent dans les différentes écoles de l'État en Belgique. »

(1) *Notice sur le principe des cadrans solaires. Leur construction pratique mise à la portée de toutes les intelligences, par J.-P. Stroesser, professeur de mathématiques.* Une nouvelle édition de cette notice vient de paraître en même temps que l'appareil a été perfectionné.

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR.

CONSEIL DE PERFECTIONNEMENT DE L'ENSEIGNEMENT DES ARTS DU DESSIN.

Extrait du rapport de la Session de 1874-1875.

PREMIER DEGRÉ, 1re DIVISION.

Concernant l'art. 3, un membre désirerait obtenir quelques éclaircissements touchant la pratique du dessin d'après nature des solides représentés par leurs arêtes en fil de fer. (Système Stroesser.)

Après quelques explications sur l'emploi et la pratique de ces modèles, l'art. 3 est adopté.

La section exprime ensuite le vœu qu'au moyen de l'enseignement obligatoire du dessin dans les écoles primaires et moyennes, les élèves soient en état d'aborder sérieusement l'étude en relief. Ainsi cette partie de l'enseignement disparaîtra du programme des académies et écoles d'art, et aucun élève n'entrera par la suite, sans avoir terminé ses études du 1er degré et être capable de passer un examen sur ces matières. Voir pages 28 et 29.

La section est d'avis que tout le 1er degré doit nécessairement tomber dans les attributions de l'école primaire. L'enseignement des écoles moyennes comprendra le 1er et le 2e degré; l'enseignement des colléges et athénées, le 2e et le 3e degré. Voir page 35.

Programme... V. p. 58 et suivantes.

—

Ministère du Culte et de l'Instruction publique en Prusse. — *Für die gesammte Unterrichtsverwaltung in Preussen, Septemberheft* 1875, ***stereometrische Modelle*** des Professors J.-P. STROESSER, zu Brussel.

Zu den empfehlenswerthen Anschauungsmitteln für den Unterricht in der Mathematik gehœren auch die von dem Profes. Stroesser in Brussel aus Methalldraht nach dem Kantensystem gefertigten stereometrischen Modelle. Die Hulfslinien sind in denselben durch die

Verschiedenheit der Farbe des Drahts kenntlich gemacht.

Diese Modelle, deren praktische Brauchbarkeit für ihren Zweck bereits vielfach erprobt ist, sind bei dem genannten Verfertiger in Brussel, rue Vifquin, 28, in verschiedenen Groessen und zu entsprechenden Preisen zu haben.

UNIVERSITE DE FRANCE. — *Lycée impérial de Toulouse.*

Monsieur Stroesser, prof. de mathém. à Bruxelles.

M. le ministre nous ayant accordé un crédit pour l'achat de vos deux grands systèmes,

Je viens vous prier de me faire expédier le plus tôt possible, A, B, etc.

(*Signé*) SAINT-ANGE, économe.

Extrait de la feuille ministérielle (MINISTERIALBLATT) *de l'Instruction publique en Bavière.*

A tous les recteurs des gymnases, des écoles industrielles et professionnelles.

Monsieur Stroesser, prof. de math. à Bruxelles, a construit des modèles nouveaux en fils métalliques concernant l'étude et l'enseignement de la stéréométrie. Ces modèles ont été employés avec beaucoup de succès à l'étranger, comme l'attestent les nombreux témoignages rendus à ce sujet par des hommes compétents et des administrations publiques.

Nous appelons l'attention des recteurs des écoles susmentionnées sur ces modèles, en les informant que, pour de plus amples renseignements, il suffit de s'adresser à l'auteur.

Munich, le 14 juin 1872.

Par ordre suprême de Sa Majesté le Roi,

(Signé) DE LUTZ.

Pour le Ministre :

Le Secrétaire général, conseiller du Ministre,

(Signé) DE BEZOLD.

Realschule, feuille périodique paraissant à Vienne.

Monsieur le Rédacteur,

« J.-P. Stroesser, professeur de mathématiques à Bruxelles, nous a présenté, il y a quelque temps, ses nouveaux modèles géométriques destinés à faciliter d'une manière efficace l'étude de la stéréométrie, trigonométrie, cristallographie et du dessin graphique.

» Les dimensions variées de ces solides représentés par leurs arètes, leur construction nette et faite avec art au moyen de fils métalliques les rendent d'un usage éminemment utile aussi bien aux études privées et aux cours peu nombreux qu'aux grandes classes. Le dessin le plus compliqué et souvent très-difficile à lire dans l'espace par l'élève, tel que le changement des corps en d'autres équivalents ou leur décomposition comme le prisme pour en déduire le volume de la pyramide, est rendu d'une manière palpable et très-intuitive. L'expérience..... etc.

(*Signé*) Professeur Koch,
architecte de la ville de Vienne.

Académies et écoles de dessin en Belgique.

« Les solides représentés par leurs arètes, en fils de » fer, construits par M. Stroesser, professeur de ma- » thématiques, sont d'un excellent usage pour l'étude » du dessin à vue et à la main levée. Ils forment l'inter- » médiaire entre l'étude des projections et le dessin » d'après nature, et habituent parfaitement l'élève aux » fuyantes de la perspective. Peints en blanc et ex- » posés devant un tableau noir, ils semblent être tra- » cés sur le tableau; l'élève est conduit ainsi naturel- » lement sans s'en apercevoir, au dessin d'après na- » ture; et après avoir exécuté à vue son étude avec » toutes les lignes de construction d'après ces modè- » les, on peut lui faire faire l'opération de perspective » géométrique de chaque tracé. Ces modèles ont été » trouvés généralement très-pratiques pour l'ensei- » gnement des éléments du dessin; aussi le gouverne- » ment les a largement distribués à toutes les acadé- » mies et écoles de dessin. »

(*Signé*) De Taye, inspecteur général.

Le Ministre royal Hongrois
du Culte et de l'Instruction publique.

Monsieur le professeur,

« ... Votre système, dont j'ai examiné avec beaucoup d'intérêt les échantillons, me semble présenter des avantages sérieux et pour les professeurs et pour les élèves.

» Il me semble en outre que ces avantages le feront prévaloir sur les systèmes qui sont en usage aujourd'hui. En vous remerciant d'avoir bien voulu me faire parvenir les échantillons, je vous prie en même temps de vouloir bien m'envoyer un exemplaire complet de vos constructions, avec note des prix, pour que je puisse faire connaître et mettre à profit votre nouveau système en Hongrie.

» Agréez, Monsieur le professeur, l'expression de tous mes respects.

(*Signé*) Baron d'EOTVOES. »

Rapport de Son Excellence le Ministre du Brésil
à son Gouvernement.

« Votre Excellence m'a fait l'honneur de me demander un rapport sur l'utilité que peut avoir, pour l'enseignement des mathématiques, la *collection des figures de géométrie* dont M. le professeur STROESSER est l'inventeur.

» Je n'ai pas la prétention de faire ressortir les nombreux avantages que présente ce nouveau système de figures, pour l'enseignement de la *géométrie solide*, de la *géométrie descriptive*, de la *trigonométrie*, de la *cristallographie* et du *dessin*; la presse belge a été unanime à applaudir à cette ingénieuse invention; tous les hommes compétents en ont proclamé publiquement la grande utilité ; les directeurs et professeurs...

» Mon avis est donc, Excellence, que l'introduction du nouveau système de figures dans nos établissements d'instruction publique constituerait un progrès réel dans l'enseignement des mathématiques et de la cri-

tallographie, et ce serait pour nos jeunes concitoyens un véritable bienfait. »

(*Signé*) DANIEL P. FERRO CARDOZO. »

Docteur en sciences de l'Université de Bruxelles, architecte de l'école des Beaux-Arts de Paris et ex-ingénieur de travaux publics de Rio-de-Janeiro.

PRIX DES DIFFÉRENTS SYSTÈMES.

A. — 1.	Géométrie, petit système . . .	fr.	35 00
2.	id. grand système. . .	»	75 00
3.	Les cinq polyèdres réguliers . .	»	12 00
4.	*Les quatre polyèdres étoilés* . . .	»	55 00
B. — 1.	Trigonométrie.	»	3 00
2.	id.	»	5 75
C. — 1.	Cristallographie, petit système .	»	35 00
2.	id. grand système .	»	75 00
3.	id. complémentaire	»	10 00
D. — 1.	Dessin graphique (f. 3,50 p. mod.).	»	122 00
2.	id. plus grand. .	»	150 00
3.	27 modèles opaques en zinc adaptés aux arêtes en fil (5 fr. par modèle).	»	135 00
4.	Support.	»	13 00
E. — 1.	*Perspective, deux tableaux* . . .	»	50 00
F. —	Globe terrestre	»	5 50
G. —	*Chronomètre solaire*	»	20 00
H. —	*Géométrie descriptive*.	»	

N° 206, page 71, *Département III, classe* 305.
— **Dessain** (H.), éditeur à Malines.

Voici le détail des livres liturgiques exposés :

Breviarium Romanum, divers formats.
Caeremoniale Romanum, in-8°.
Canon Missae Pontificalis, in-folio et petit in-4°.

Epistolae et Evangelia, in-folio.
Horae Diurnae, divers formats.
Martyrologium, in-4°.
Missale Romanum, divers formats.
Missae Defunctorum, divers formats.
Officium Hebdomadae Sanctae, divers.
Officium B. M. V., divers.
Pontificale Romanum, divers.
Rituale Romanum, divers.
Graduale Romanum, folio in-8°.
Processionnale Romanum, in-8°.
Vesperale Romanum, in-8°.

Plus, nombre de livres de théologie, prière et dévotion.

—

N° 8, page 7, *Département I*, *classe* 111, et n° 279, page 102, *Département V*, *classe* 573; et n° 251, page 92, même *Département V*, *classe* 501. — **Chaudron** (Joseph), ingénieur des mines, à Bruxelles, et **Mabille** (Valère), constructeur et maître de forges, à Mariemont (Hainaut).. — Représentant général à Philadelphie : M. l'ingénieur *J. De By*, rédacteur au *Moniteur des intérêts Matériels*, etc.

—

N° 276, page 100, *Département V*, *classe* 560. — **Moreau** (Léon), 23, chaussée d'Anvers, à Bruxelles. — Représentant à Philadelphie : M. l'ingénieur *J. De By*, précité.

—

N° 280, page 102, *Département V*, *classe* 573. — **Société anonyme des ateliers de la Dyle.** — Représentant à Philadelphie : M. *J. De By*, ingénieur, prénommé.

N° 292, page 107, *Département VI*, *classe* 652. — **Fremerey** et Cie, à Verviers.

Voici le détail et les prix des produits exposés par cette maison :

Huiles de *Brussa*, de *Ceylan*, de *Ponza* et de *Santos*. — Ces huiles, destinées au graissage des laines à peigner ou à carder, ne contiennent ***aucun acide*** et ne rancissent pas ; elles ne peuvent donc, en aucun cas, nuire aux cardes, aux fibres de la laine ou aux nuances, et elles s'allient parfaitement à toute autre huile ; elles facilitent la filature, n'encrassent pas les cardes et donnent indubitablement comme résultat :

1° Un *bon rendement* sous le rapport du *surpoids réel* ;

2° Un fil parfait d'*égalité* et de *souplesse* ;

3° *Blancheur* du fil après le *lavage* et *vivacité* des *couleurs* après le *foulage* ;

4° L'*économie* sur le prix des autres huiles, sur l'*usure* des cardes, un *foulage accéléré* et des *économies* sensibles de savons ou d'alcalis au *dégraissage* ;

5° Une *étoffe élastique*, *souple* et au *toucher soyeux*.

Les huiles de Santos et l'huile de Ponza supra s'emploient *pures* en remplacement des huiles d'Olives, d'Arachides ou d'Œillettes, pour le peignage et la fabrication d'étoffes fines ; celles de Brussa, de Ceylan et de Ponza dans leurs qualités premières, moyennes et ordinaires, en remplacement de l'Oleïne et du Colza pour la fabrication d'étoffes inférieures, filatures de laines cardées, trames communes, lisières, etc., etc.

Elles s'emploient également avec avantage dans les mélanges suivants :

35 à 50 % huiles d'Oleïne ou de Colza
et de 65 à 50 % » de Brussa, de Ceylan ou de Ponza, ou de
10 à 90 % huiles d'Olives, d'Arachides ou d'Œillettes
et de 90 à 10 % » de Brussa, de Ceylan ou de Ponza.

L'opération du graissage de la laine ne change point, mais le mélange fait, il est indispensable qu'il soit bien remué avant d'y ajouter l'eau qui s'emploie en doses habituelles.

Voici les prix des huiles de ***MM. Fremerey et Ce*** :

De Brussa, qualité supérieure, fr. 75-00 ou dollars * 14-70 ou Mark 60-00 par 100 kil.

De Ceylan, qualité prima, fr. 65-00 ou dollars 12-75 ou Mark 52-00 par 100 kil.

De Ponza, qualité seconda, fr. 45-00 ou dollars 8-82 1/2 ou Mark 36-00 par 100 kil.

De Santos, qualité supérieure, fr. 85-00 ou dollars 16-65 ou Mark 68-00 par 100 kil.

De Santos, qualité prima, fr. 75-00 ou dollars 14-70 ou Mark 60-00 par 100 kil.

De Santos, qualité seconda, fr. 65-00 ou dollars 12-75 ou Mark 52-00 par 100 kil.

* Le dollar est compté à raison de fr. 5-10.
Le mark id. id. id. 1 25.

Marchandise prise à Verviers, valeur à 30 jours, avec 2 % escompte.

Pour des ordres à remettre ou des renseignements à obtenir, s'adresser à M. ALPH. MULLENDER, négociant à Verviers, représentant à l'Exposition de Philadelphie l'industrie de l'arrondissement de Verviers.

TRADUCTION ANGLAISE.

Brussa, Ceylon, Ponza and Santos-Oils. — These oils for lubricating wools to be combed or carded contain *no acid* and never become rancid; therefore they can by no means be hurtful to the cards, to the fibres of the wool or to the shades, and they can be joined to any other oil; they facilitate the spinning, they do not dirty the cards and their doubtless result is :

1th. A *good production* as to the *real over weight;*

2th. A perfect *equal* and *supple* thread;

3th. *Whiteness* of the thread after *scouring* and *vivacity* of the *shades* after *fulling*;

4th *Saving* in the price in comparison with other oils, in the *consumption* of the cards; an *accelerated fulling* and a most important *saving* of soap or alcali in *cleaning*;

5th. An *elastic*, *supple stuff* and a silky *touching* of *same*.

The Santos oils and the supra Ponza oil are used *pure* to replace Olive, Arachides or Poppy oils for combing and the fabrication of superior clothes; the Brussa, Ceylon and Ponza oils in their first, second and ordinary qualities to replace Oleïne and Colza-oils for the fabrication of inferior clothes, carded yarns, ordinary weft, borders, &c., &c.

They can also be advantageously used when mixing them in the following proportions :

35 to 50 °/₀ Oleïne or Colza-oils

and 65 » 50 °/₀ Brussa, Ceylon or Ponza oils,

or :

10 to 90 °/₀ Olive, Arachides or Poppy-oils

and 90 » 10 °/₀ Brussa, Ceylon or Ponza-oils.

The operation of lubricating the wool does not alter.

but after mixing it is quite necessary to shake same, before adding the water used in usual proportions.

Prices of our Oils :

Brussa, supra quality,* dollars 14-70 or fr. 75-00 or mark 60-00 par 100 kilos.

Ceylon, prima quality, dollars 12-75 or fr. 65-00 or mark 52-00 par 100 kilos.

Ponza, second quality, dollars 8-82 1/2 or fr. 45-00 or mark 36-00 par 100 kilos.

Santos, supra quality, dollars 16-65 or fr. 85-00 or mark 68-00 par 100 kilos.

Santos, prima quality, dollars 14-70 or fr. 75-00 or mark 60-00 par 100 kilos.

Santos, second quality, dollars 12-75 or fr. 65-00 or mark 52-00 par 100 kilos.

* The dollar is calculated at fr. 5 10 c.
The mark id. id. 1-25.

Free in Verviers, at 30 days, with 2 °/o discount.

For ordres or informations apply to Mr ALPH. MULLENDER, merchant in Verviers, representing the industry of Verviers and the neighbourhood, at the Exhibition at Philadelphia.

—

N° 312, page 113, *Départ. VI*, *classe* 666, **Leclercq** (Henri), à Courtrai.

Voici le détail et les prix des lins exposés par cette maison :

Lin de Courtrai A.

1.	1re qualité pour chaîne au prix de	660 fr. les c. k.
2.	» » trame.	590 »
3.	Très-fort pour fil à coudre . . .	500 »
4.	Trame courte pour fil très-fin.	280 à 300 »

Lin de Courtrai B.

5.	Très-fort pour chaîne, qualité supérieure	300	fr. les c. k.
6.	Chaîne très-fort pour tissage mécanique	240	»
7.	Très-fort fil à coudre et cordonnier	250	»
8.	Trame supérieure	235	»
9.	» courte et fine	220	»

Lin de Gand C.

10.	Pour chaîne supérieure	235	»
11.	Trame très-fine	230	»
12.	Chaîne ordinaire	215	»
13.	Trame courte	215	»

Lin de Lokeren et de St-Nicolas D.

14.	Pour faire des chaînes supérieures	350	»
15.	» trames »	340	»
16.	Trame ordinaire	220	»
17.	» courte	210	»

Lin de Malines E.

18.	Lin pour bonne chaîne	290	»
19.	» trame longue et fine	290	»
20.	Chaîne ordinaire	210	»
21.	Trame courte	213	»

Lin de Furnes F.

22.	Pour faire du fil à coudre	230	»
23.	Chaîne ordinaire pour toile à voiles et à teinture	210	»
24.	Lin court bas prix	180	»

Lin wallon G.

25.	Chaîne pour toile à voiles	180	»
26.	Chaîne ordinaire dure	170	»
27.	Bas prix qualité ordinaire	160	»

ETOUPES DE PEIGNAGE.

Etoupes de Courtrai H.

28.	Étoupes de peignage de lin de Courtrai.	120	fr. les c. k.
29.	Étoupes de lin de Bruges.	130	»
30.	» Gand.	120	»
31.	» Lokeren et Saint-Nicolas	130	»
32.	» Malines.	125	»
33.	» Furnes.	110	»
34.	» wallon.	110	»

Arrachures J.

35.	Arrachures de lin de Courtrai	110	»
36.	» » Bruges.	120	»
37.	» » Gand	115	»
38.	» » Lokeren et St-Nicolas.	110	»
39.	» » Malines	110	»
40.	» » Furnes	100	»
41.	» » wallon.	100	»

Etoupes de teillage de Courtrai K.

42.	N° 1. Émouchures de Courtrai.	90	»
43.	N° 2. » »	70	»
44.	N° 3. » »	60	»

Etoupes de Bruges L.

45.	N° 1 Émouchures teillage Bruges	85	»
46.	N° 2. » » »	70	»
47.	N° 3. » » »	60	»

Etoupes de Gand M.

48.	N° 1. Émouchures teillage Gand	80	»
49.	N° 2. » » »	65	»
50.	N° 3. » » »	60	»

Etoupes Lokeren et St-Nicolas N.

51.	Nº 1. Émouchures teillage Lokeren et Sᵗ-Nicolas	90 fr.	les c. k.
52.	Nº 2. „ „ „	75	„
53.	Nº 3. „ „ „	60	„

Etoupes de Malines O.

54.	Nº 1. Émouchures teillage Malines	80	„
55.	Nº 2. „ „ „	70	„
56.	Nº 3. „ „ „	55	„

Etoupes de Furnes P.

57.	Nº 1. Émouchures teillage Furnes	65	„
58.	Nº 2. „ „ „	55	„
59.	Nº 3. „ „ „	45	„

Etoupes wallonnes Q.

60.	Nº 1. Émouchures teillage pays walⁿ	70	„
61.	Nº 2. „ „ „	60	„
62.	Nº 3. „ „ „	45	„

Déchets de teillage pour la papeterie R.

63.	Déchets de lin de Courtrai . . .	30	„
64.	„ „ Bruges. . . .	15	„
65.	„ „ Gand	12	„
66.	„ „ Lokeren et Saint-Nicolas . . .	25	„
67.	„ „ Malines . . .	20	„
68.	„ „ Furnes. . . .	10	„
69.	„ „ wallon. . . .	8	„

Poussière de teillage pour la fabrique de papier S.

70.	1ʳᵉ qualité.	10	„

Lin brut et roui T A de Bruges et de Courtrai.

71. Une botte lin brut avec sa graine.
72. » » sans sa graine.
73. » lin une fois roui.
74. » lin deux fois roui prête à être teillée.

Lins peignés U.

75. Courtrai.
76. Bruges.
77. Gand.
78. Lokeren et Saint-Nicolas.
79. Malines.
80. Furnes.
81. Lins wallons.

Nota. — Les lins et les étoupes sont *beaucoup plus chers* cette année que de coutume : cela provient de ce que la nouvelle récolte a partout manqué.

N° 322, page 117, *Département I*, *classe* 102, SUPPLÉMENT AU CATALOGUE INDUSTRIEL. — **Sacqueleu** (François), propriétaire de carrières de marbre noir de Basècles et chaufournier à Basècles et Blaton, près Tournai (Hainaut).

Voici, dans les deux langues, une notice sur les carrières de Basècles.

Les carrelages en pierre et en marbre ont été reconnus de tout temps les plus solides et les plus durables, et partant les plus économiques. C'est pour ces raisons que le constructeur leur accorde généralement la préférence sur tous les autres produits artificiels.

Les pavements en pierre et en marbre sont em-

ployés avec succès depuis plusieurs siècles. C'est particulièrement depuis une cinquantaine d'années qu'on utilise ces produits en très-grande quantité dans toutes les constructions, telles que : *Églises*, *Salles d'attente de stations*, *Sucreries*, *Brasseries*, *Fabriques de tous genres*, *Habitations particulières*, *Trottoirs*, etc., etc.

De toutes les carrières renfermant de la pierre et du marbre, on peut citer les carrières de Basècles, province de Hainaut (Belgique), comme offrant des avantages réels, tant sous le rapport de la bonne qualité de leurs produits que sous celui de la modicité des prix.

Ce qui vient à l'appui de ce qui précède, c'est que les carrières de Basècles ont plus de cent ans d'existence, que pendant cette période, elles n'ont jamais chômé et qu'au contraire, elles ont pris depuis plus de 40 ans une extension toujours grandissante en France, en Hollande, en Espagne, en Italie, en Allemagne et aux États-Unis. C'est ainsi qu'en 1875, ces carrières ont livré au commerce plus de un million et demi de carreaux de toutes formes et dimensions représentant une surface de 165,000 mètres, 1,000 mètres cubes marbre noir pour la marbrerie et l'ornementation d'édifices, 4,000 mètres cubes pierres de taille, etc.

Les produits de Basècles ont déjà figuré dans plusieurs Expositions en Hollande, en France, en Angleterre, où ils ont été avantageusement appréciés.

Les distinctions que ces mêmes produits ont obtenues à différentes époques sont la preuve irrécusable de leur supériorité sur tout ce qui a pu être découvert jusqu'à ce jour.

Enfin, si on ajoute à cela les moyens de communication, la facilité et l'économie des transports, on reste convaincu que les produits de Basècles prendront un développement universel.

Nota. — La maison Sacqueleu, à Tournai, qui traite directement pour toute entreprise de carrelage, adressera à ceux qui lui en feront la demande les prix et conditions pour la vente de ses produits.

TRADUCTION ANGLAISE.

Notice on the quarries of Basecles, near Tournai (province of Hainaut). — Stone and marble paving tiles have at all times been acknowledged as the most solid and lasting and consequently the most economical. It is for that reason that builders in general give them the preference over every other species of artificial pavings.

These pavings have been adopted with success for more than a hundred years, but they have been in more frequent use within the last fifty years and have been employed in great quantities in constructions, such as : *Churches*, *Waiting-rooms at railway stations*, *Sugar-works*, *Breweries*, *Manufactories of all sorts*, *Private dwellings*, *Street footways*, etc., etc.

Of all quarries producing stone and marble, those of Basecles, province of Hainaut (Belgique), may be mentioned, as furnishing materials of real advantage, as well for their excellent qualities, as for the modicity of the prices.

In proof of what precedes, we may mention that the quarries of Basecles have existed for more than a century, and that during the whole of that time, they have been constantly worked, and during the last forty years their produce has been more extensively employed in France, in Holland, in Spain, in Italy, in Germany, and in the United-States. Thus, during the year 1875, these quarries have furnished more than a million and a half of stone and marble tiles of all species and dimensions representing a surface of 165,000 metres, a thousand cubic-metres of black

marble for marble-mills and for the ornamenting of edificies, 4,000 cubic-metres of hewn stone, etc.

The produce of these quarries has already appeared in several Exhibitions in Holland, in France, and in England, where they have been advantageously appreciated.

The marks of distinction obtained by these productions at different periods are irrefutable proofs of their superiority over all that has been discovered up to the present time.

In short, if we add to these avantages the means of communication, the facility and cheapness of carriage, we must be convinced that the produce of Basecles will acquire a universal development.

Nota. — The firm of Sacqueleu at Tournai, who negociates directly for the sale of these productions, will forward to those who make the demand the price and conditions of the same.

LISTES ALPHABÉTIQUES

DES EXPOSANTS ET DES PRODUITS

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES

—

QUATRIÈME PARTIE.



I

LISTE ALPHABÉTIQUE DES OBJETS

AVEC

indication de la page, du département et de la classe ainsi que des numéros sous lesquels les objets sont classés au Catalogue belge (1).

A

Acide sulfurique : appareil pour la fabrication de cet acide, page 11, *A. de Hemptinne fils*, Départ. II, classe 20", n° 17.

Acier fondu : produits en acier fondu *Bessemer*, tels que rails, bandages, essieux, pièces de forges et barres laminées, page 9, *Société des Aciéries d'Angleur*, Départ. I, classe 111, n° 13.

(1) Au point de vue de leur *installation*, les objets et produits exposés sont répartis dans quatre bâtiments distincts et séparés, ainsi qu'il suit :

Ceux qui appartiennent aux *Départements I, II* et *III* (classes 100 à 121, 200 à 296, 300 à 349) sont classés et placés dans le *Palais de l'Industrie (Main Building* ou *Bâtiment principal)* ;

Les machines, outils et appareils de toute espèce faisant l'objet du *Département V* (classes 500 à 597), sont installés dans la *Halle aux Machines (Machinery Building)* ;

Les produits agricoles, en y comprenant les denrées alimentaires de toute espèce, les tabacs, les cuirs, les huiles et les autres matières animales ou végétales, brutes ou fabriquées, dont la nomenclature compose le *Département VI* (classes 600 à 692), sont étalés dans la *Halle de l'Agriculture (Agricultural Building)* ;

Enfin, les œuvres d'art, dont l'ensemble constitue le *Département IV* (classes 400 à 456), sont exposées dans le *Palais des Beaux-Arts* et ses *Annexes (Art Gallery)*.

B

tables, valises, etc., dits : *Articles de Spa*, Départ. II, classe 219, pages 28-29, *Brodure*, *Bronfort*, *Veuve Debrus-Leclaire*, *A. Debrus-Willem*, et *E. Krins*, nos 74 à 78.

Boîtes pour bijoutiers, pharmaciens, confiseurs, chocolatiers, fabricants de dentelles, gantiers, parfumeurs, etc., boîtes pour administrations, etc., Départ. II, classe 262, *J.-B. Poissonniez*, n° 166.

Bonneterie en coton et en laine, Départ. II, classe 250, page 46, *Dujardin frères*, n° 135.

Bouilloire de cuisine et bouilloire à thé avec réchaud, en cuivre bronzé inaltérable ; bouilloire à bascule en argent neuf, p. 31, *Pas*, Départ. II, classe 224, n° 85 (articles de ménage).

Boulons d'éclisses pour rails, etc., Départ. II, classe 284, page 58, *E. Constant-Bonehill*, n° 179, et page 60, *P. et N. Nicaise*, n° 184. (V. ci-après : *Boulons de toute espèce*.)

Boulons de commerce, Départ II, classe 284, page 59, *J.-B. Fondu*, n° 181.

Boulons de construction, divers (grands), Départ. II, classe 284, page 60, *P. et N. Nicaise*, n° 184.

Boulons de toute espèce : boulons de locomotives avec et sans axes, boulons pour roues et pour éclisses de rails, boulons mécaniques, etc., Départ. II, classe 284, page 59, *Ch. Nicaise*, n° 183.

Boulons pour machines, Départ. II, classe 284, page 60, *P. et N. Nicaise*, n° 184.

Bourres de lainerie : tontisses, flocons et déchets de lainerie de toute espèce, Départ. VI, classe 666, page 114, *S. Müllender*, n° 314.

Brevets d'invention (recueil spécial des), Départ. III, classe 306, page 74, *Dujeux*, n° 212.

Briques réfractaires pour fours à gaz et appareils à air chaud, pour fours de laminoirs, pour aciéries, pour hauts fourneaux, etc., page 18, *Société anonyme de Seilles et de Bouffioulx*, Départ. II, classe 207, n° 37.

Brochures biographiques et descriptives concernant l'établissement géographique fondé en 1830, à Bruxelles, par feu M. *Phil. van der Maelen*, Départ. III, classe 310, page 78, n° 220.

C

D

E

F

G

H

I

J

L

M

O

P

R

P

S

T

Traités de gymnastique à l'usage des écoles primaires et de l'enseignement moyen, Départ. III, classe 340, page 86, *P. Schmitz*, n° 235.

Tramways : Voir rails et voies de tramways.

Traversines-coussinets d'une seule pièce, Départ. V, classe 573, page 102, *Achille Legrand*, n° 278.

Trépans : un grand trépan de 25,000 kilogr., un petit trépan de 14,000 kilogr., et les autres appareils, tels que cuiller, grappin, fanchère, etc., qui constituent le système de fonçage des puits de mines *Kind-Chaudron* : M. Chaudron, *inventeur*, page 92, Départ. V, classe 501, n° 251, et M. Valère Mabille, *constructeur*, page 7, Départ. I, classe 111, n° 8.

Tresses de paille, Départ. II, classe 251, page 48, *Frenay frères*, n° 139.

Tressons en fil de fer *galvanisé* ou *huilé*, pour clôtures et pâturages, Départ. II, classe 284, page 60, *Velings et Ce*, n° 185.

Tôles de fer galvanisées ondulées, ondulées et cintrées, etc., pour toitures, planchers, ponts, etc., page 7, *Jowa*, *Delheid et Ce*, Départ. I, classe 111, n° 7.

Tôles en fer et en acier, polies et non polies, au bois et au coke, page 8, *Société anonyme de Régissa*, *lez-Huy*, Départ. I, classe 111, n° 8.

Tôles en fer (spécialité), page 8, *Société anonyme de la fabrique de fer de Charleroi*, Départ. I, classe 111, n° 10.

U

Union des Artistes, *cercle international des beaux-arts*, à Liége, Départ. III, classe 311, page 80, n° 224.

Usines pour le travail des résidus gras (modèles d'); échantillons de stéarine et d'oléine obtenus dans ces usines. Départ. V, classe 508, page 93, *Émile Van Haecht*, n° 255.

Ustensiles de ménage en fer battu, poli, verni, bronzé émaillé et étamé, page 31, *N. et J. Trémouroux frères*, Départ. II, classe 224, n° 86.

V

W

Z

II

LISTE ALPHABÉTIQUE DES EXPOSANTS,

AVEC

Indication de la page, du Département et de la classe, ainsi que des numéros sous lesquels les objets sont classés au Catalogue.

A

B

C

D

E

F

H

I

J

K

L

M

N

O

P

M

N

O

P

R

S

T

U

V

W

Z

(1) Cette exposition collective est représentée à Philadelphie par M. Alp. Müllender, négociant, à Verviers.

TABLE GÉNÉRALE DES MATIÈRES.

IIe PARTIE. — **Catalogue des produits industriels.**

Département I. — Mines et Métallurgie.

Minéraux, minerais, pierres à bâtir et produits des mines (groupe) :

Produits métallurgiques (groupe) :

Département. II. — Manufactures.

Arts chimiques (groupe) :

Céramique (groupe) :

Verrerie (groupe) :

Ameublement et objets d'usage général dans la construction et l'habitation (groupe) :

Fils et tissus de matières végétales ou minérales (groupe) :

Voitures, véhicules et accessoires (groupe) :

DÉPARTEMENT III. — ÉDUCATION ET SCIENCE.

Systèmes d'éducation, méthodes et livres (groupe) :

Institutions et organisations (groupe) :

Machines et outils pour le travail des métaux, du bois et de la pierre (groupe) :

Machines et appareils de filature, de tissage, de feutrage et de papeterie (groupe) :

Machines, appareils et outils employés dans la couture et la fabrication des articles de vêtement et des objets d'ornementation (groupe) :

Machines et appareils pour la fonte et la pose des caractères, l'impression typographique, etc. (groupe) :

Moteurs et appareils pour la génération et la transmission des forces (groupe) :

Produits animaux et végétaux (employés comme aliments ou comme matières premières) (groupe) :

Substances textiles d'origine végétale ou animale (groupe) :

DÉPARTEMENT VII. — HORTICULTURE.

Serres et tout ce qui s'y rattache (groupe) :

Architecture de parcs et de jardins (groupe) :

(1) Les exposants compris dans ce *supplément* sont relevés, classe par classe dans les renseignements donnés ci-dessus.

IIIe PARTIE. — Catalogue des œuvres d'art.

Département iv. — Art.

Sculpture (groupe) :

Peinture (groupe) :

Gravure et lithographie (groupe) :

Photographie (groupe) :

Dessins et modèles industriels, dessins et modèles d'architecture, et décoration (groupe) :

Royaume de Belgique.

CONSTRUCTION & AMEUBLEMENT

DE

BATIMENTS D'ÉCOLE.

HUY,

IMP. ET LITH. DE L. DEGRACE, RUE SOUS-LE-CHATEAU, 42.

1876.

ROYAUME DE BELGIQUE.

CONSTRUCTION & AMEUBLEMENT

DE

BATIMENTS D'ÉCOLE

I.

Le 27 novembre 1874, le Gouvernement, de l'avis con- ɔrme de la commission centrale de l'instruction primaire t du conseil supérieur d'hygiène, a revisé le programme elatif aux constructions et ameublements des maisons 'école.

Le nouveau programme est ainsi conçu :

ARTICLE 1er.

EMPLACEMENT.

Le terrain choisi pour la construction de l'école doit ;re sec, bien aéré, pourvu d'eau de bonne qualité ; il sera, ıtant que possible, à la campagne, dans une position evée, isolée, et, dans les villes, séparé des habitations ɔisines. Il doit être à l'abri de toute influence miasma-]ue et situé de manière que les bruits du dehors ne ıissent troubler l'ordre et le silence. Les abords doivent re faciles et dégagés de tout ce qui pourrait l'obstruer, rendre humide ou malsain, ou présenter du danger ɔur les enfants.

A moins d'impossibilité bien constatée, il sera dis ː 150 mètres au moins du cimetière.

ARTICLE 2.

EXPOSITION & ÉTENDUE DU TERRAIN

ET DES BATIMENTS.

L'étendue du terrain et des bâtiments sera en rapport avec leur destination. La population scolaire sera calculée à raison de 15 p. % de la population actuelle; il sera en outre tenu compte des besoins de l'avenir.

Il y aura des Préaux distincts avec entrées séparées pour chaque sexe, et, dans les campagnes, un jardin de 10 ares au moins, attenant, autant que possible, aux bâtiments.

Les dimensions de chaque préau seront calculées à raison de 4 mètres carrés par élève, sans qu'il puisse avoir moins de 3 ares.

ARTICLE 3.

MODE DE CONSTRUCTION.

Les bâtiments doivent être d'un aspect simple sans être dépourvus de style.

Les salles d'école seront, autant que possible, disposées au rez-de-chaussée.

Lorsqu'il y aura des classes à établir à l'étage, elles seront construites sur voûtes ou voussettes sur poutrelles.

On évitera soigneusement tout ce qui pourrait engendrer ou entretenir l'humidité. Dans ce but, les façades exposées au S.-O., seront garanties intérieurement par un contre-mur d'une demi-brique, isolé de 5 centimètres et rattaché au mur principal par des crochets en [illegible]

Les salles seront pavées en carreaux de ciment. [illegible] aura, en outre, des lambris en bois ou en cim[illegible] 1 mètre à 1m20 de hauteur.

S'il y a un étage, on apportera un soin tout particulier à la construction de l'escalier. On évitera de le faire déboucher directement en face d'une porte ou d'un corridor. Les marches seront droites et auront, autant que possible, 30 centimètres de largeur, 16 centimètres d'élévation et 1^{m}50 de longueur. La rampe sera solidement fixée à hauteur d'appui des enfants et construite de façon à empêcher les élèves de l'enjamber, de glisser sur la main courante ou de passer entre les barreaux.

Il y aura un palier pour quinze marches au plus.

Les corridors auront au moins 2 mètres de largeur.

Si le bâtiment comprend des pièces pour le service de l'administration communale, chaque local aura une entrée distincte.

Lorsque, sur un même emplacement, on construira à la fois une école de garçons et une école de filles, on séparera le logement de l'instituteur de celui de l'institutrice, soit par les classes, soit par les préaux. Si le terrain est suffisant, on isolera complétement les habitations.

Chaque habitation comprendra au minimum les pièces suivantes :

1° Parloir ou cabinet d'étude ;

2° Cuisine servant aussi de salle à manger ;

3° Lavoir contigu à la cuisine avec cheminée et pompes, si c'est possible, pour deux sortes d'eau ;

4° Cave avec voûte maçonnée et escaliers en pierres ;

5° Trois chambres à coucher ;

6° Grenier planchéié ;

7° Un refuge avec petit bâtiment annexe contenant des lieux d'aisances pour l'instituteur, un fournil au besoin, et, dans les communes rurales, une étable, s'il y a lieu.

La cuisine aura au minimum 20 mètres carrés de superficie.

Les pièces du rez-de-chaussée auront au moins 3m60 de hauteur, et celles de l'étage, 3m50 de plancher à plancher.

Aucune communication intérieure ne pourra exister entre l'habitation et la salle d'école.

Article 4.

DISTRIBUTION INTÉRIEURE,

SÉPARATION DES SEXES, DIVISION DES CLASSES.

Il y aura une salle séparée pour chaque classe de 70 élèves au *maximum.*

Dans les écoles mixtes, la séparation des sexes se fera uniquement par la disposition des bancs-pupitres.

Article 5.

DIMENSION DES SALLES.

On calculera la surface à raison de un mètre par élève, y compris l'espace à laisser pour les couloirs, l'estrade, les armoires-bibliothèques, etc.

La capacité ne pourra être inférieure à 4 mètres cubes 500 décimètres cubes par enfant, ce qui suppose une hauteur minimum de 4m50.

Article 6.

DISTRIBUTION DE LA LUMIÈRE.

On donnera aux salles la forme rectangulaire, avec angles légèrement arrondis ; les fenêtres seront placées latéralement. Celles-ci seront pratiquées, autant que possible, dans la direction du nord-est et du nord-ouest.

S'il y a impossibilité de disposer les fenêtres de deux côtés, on en établira au moins à la gauche des élèves ;

n en pratiquera en outre, s'il est possible, dans le mur opposé à l'estrade.

Le nombre représentant la surface vitrée des fenêtres sera au moins égal au 20ᵉ du nombre représentant la capacité cubique de la salle.

Les carreaux inférieurs pourront être en verre dépoli.

La partie supérieure des châssis sera disposée de manière à pouvoir s'ouvrir à volonté.

Les côtés et le bas des baies des fenêtres seront évasés.

Les fenêtres seront garnies de stores disposés de manière à se déployer de bas en haut, au lieu de se développer de haut en bas.

Dans les écoles où l'on emploie la lumière artificielle (classes du soir, classes d'adultes, etc.), on aura soin d'expulser au dehors les produits viciés de la combustion en plaçant, au-dessus des appareils d'éclairage, des tuyaux fumivores mis en communication avec une cheminée d'appel, et disposés de façon à activer la ventilation. On réservera entre les tables de travail et les réflecteurs une distance d'environ 1ᵐ40 afin de protéger la tête des élèves contre un excès de température.

Article 7.

VENTILATION & CHAUFFAGE.

La ventilation et le chauffage seront combinés de manière à maintenir dans les salles une température moyenne de 14° à 16° centigrades (constatée à l'aide de thermomètres à demeure) et à renouveler, au moins deux par heure, l'air contenu dans chaque classe.

ARTICLE 8.

PRÉAUX OU COURS D'EXERCICE.

Les préaux ou cours d'exercice seront clos de murs de 2^{m} à $2^{m}50$ de hauteur et garnis de quelques arbres.

Le sol, battu, tassé et draîné s'il en est besoin, sera recouvert d'une couche de scories ou de gravier.

On pourvoira à l'écoulement des eaux pluviales.

Il est à désirer qu'il y ait dans chaque préau une fontaine ou une pompe.

Il sera réservé un local spécial pour les exercices gymnastiques. Au besoin, il y aura un large auvent ou hangar exposé, autant que possible, au midi, pour servir de lieu de récréation pendant les jours humides et froids.

ARTICLE 9.

VESTIAIRES, LAVOIRS & LIEUX D'AISANCES.

Il convient d'établir en dehors des classes et pour chaque sexe un lavoir ainsi qu'un vestiaire bien aéré. Ce vestiaire sera muni de porte-manteaux et porte-parapluies avec crochets numérotés, ainsi que de planches ou de casiers pour y déposer les paniers des enfants.

Les lavoirs seront pourvus de robinets en quantité suffisante pour servir aux ablutions des élèves et développer ainsi chez eux les habitudes de propreté.

Il y aura un siége d'aisances par 15 filles ou 25 garçons et un urinoir pour 15 garçons.

Les lieux d'aisances seront séparés pour chaque sexe et divisé en compartiments pour un seul enfant.

Les urinoirs seront divisés de la même manière, les arations et les revêtements seront en grès vernissé.

La toiture sera établie de manière à mettre les siéges

t les urinoirs à l'abri de la pluie et de la neige. Elle ura, au moins, 0m85 de saillie.

Les siéges seront proportionnés à l'âge des enfants, t les portes établies de façon que la tête et les pieds estent visibles. (1)

Les fosses d'aisances seront construites sous forme le citernes étanches, à fond concave et munies d'un uyau d'aérage, que l'on adossera à un des murs prinipaux de l'école et qui dépassera le faîte du toit le lus élevé.

Pour établir les lieux d'aisances inodores, sans être obligés d'y adopter des conduites d'eau, on aura reours aux systèmes dits à évent.

ARTICLE 10.

ARRANGEMENT & AMEUBLEMENT.

Les bancs-pupitres seront à deux places et munis d'un dossier à hauteur des reins. Ils seront appropriés autant que possible, à la taille des élèves.

On adoptera un modèle spécial pour les filles en âge de s'occuper des travaux de couture.

L'estrade aura environ 25 centimètres de hauteur sur 1m50 de largeur. On la placera contre le mur auquel les élèves font face et, autant que possible, dans toute la longueur de ce mur.

A part les bancs-pupitres, la table-bureau de l'instituteur et l'estrade, les objets indispensables dans toute école primaire sont :

(1) Par décision ministérielle du 8 février 1875, ce paragraphe a été modifié de la manière suivante :

« Les siéges seront proportionnés à l'âge des enfants : les fermetur[illegible] établies de manière à laisser deux intervalles, l'un de 30 centim[illegible] entre le haut de la porte et la traverse supérieure du châssis, l'[illegible] assez grand pour que les pieds des enfants restent visibles. »

1° Un buste ou un portrait encadré du Roi ;

2° Un Christ ;

3° Une ou deux armoires-bibliothèques ;

4° Une planche noire fixe qui s'étendra, autant que possible, sur toute la longueur de l'estrade. Elle aura au moins 1m25 de hauteur.

Il y aura, en outre, un tableau mobile par division d'élèves ;

5° Un poële à air chaud ou calorifère-ventilateur ;

6° Une collection de poids et de mesures, y compris une balance à plateaux, une balance à bascule et une chaîne d'arpentage ;

7° Deux collections, au moins, de tableaux propres à l'enseignement par intuition (histoire nationale, histoire sainte, histoire naturelle, etc. ;

8° Une carte de l'Europe, une carte de la Belgique, une carte de la province, un globe et le plan cadastral de la commune ;

9° Une petite collection d'objets d'histoire naturelle composée, autant que possible, de spécimens recueillis dans la localité ou dans les environs ;

10° Une horloge ;

11° Quelques instruments de physique ;

12° Une collection des principales formes géométriques ;

13° Des cadres pour afficher le programme des leçons et le règlement de l'école ;

14° Des thermomètres dont un au moins sera placé à demeure dans chaque classe.

La peinture ou le badigeonnage des salles d'école doit être de couleur gris clair, tirant de préférence sur le ...u ; le blanc mat sera évité, sauf pour les plafonds.

II.

Le Gouvernement a arrêté des plans et devis-types et des modèles de cahiers des charges destinés à faciliter la bonne exécution des travaux. (1)

Depuis le mois de novembre 1874, les règles tracées ci-dessus sont observées ; mais, afin de régulariser le service, une salle d'école modèle, avec son ameublement, a été construite d'après les ordres du Gouvernement. C'est cette salle qui est exposée à Philadelphie.

Elle est faite pour 50 élèves et garnie des meubles indiqués au programme.

Seulement, au lieu des bancs nécessaires à 50 élèves, on a cru pouvoir se borner à exposer des spécimens de bancs pour garçons et pour filles fréquentant les écoles primaires, ainsi que des spécimens de bancs destinés aux enfants des écoles gardiennes. — Il y en a quatre de chaque espèce et appropriés aux âges des enfants.

Un gymnase miniature est annexé à cette salle.

III.

La salle a $8^{m}50$ de longueur sur $5^{m}80$ de largeur et $4^{m}50$ de hauteur.

En avant de la salle se trouvent deux vestiaires qui ont chacun 3^{m} de longueur sur $2^{m}90$ de largeur.

IV.

Au fond de la salle est placée l'estrade, qui occupe toute la longueur du mur auquel les élèves font face.

Une planche noire fixe s'étend sur toute la longueur de l'estrade. — Elle sert aux démonstrations graphiques de l'instituteur.

Au dessus de la planche noire, il y a une étagère qui contient quatre cartes géographiques : la carte de

(1) L'ouvrage renfermant ces plans et devis-types vient de paraître chez M. L. Degrace, Imprimeur-Éditeur, à Huy.

l'Europe, la carte de la Belgique, la carte d'une province belge et la carte d'une commune. — Ces cartes s'enroulent et se déroulent à volonté.

L'étagère est ornée du buste en plâtre du Roi.

V.

Sur l'estrade se trouvent :

1° La table-bureau et le fauteuil de l'instituteur ;

2° L'escabeau ;

3° L'arithmomètre ;

4° Deux tableaux noirs mobiles.

La table-bureau a des tiroirs et des armoires de côté pour y déposer les objets d'un usage journalier. C'est dans ce meuble que se trouvent les livres classiques de l'instituteur, les registres, les collections de tableaux pour l'enseignement de l'histoire nationale, de l'histoire naturelle, de l'histoire sainte, etc., etc. — L'institutrice primaire y place les mêmes objets et, en outre, ceux qui lui sont nécessaires pour l'enseignement des ouvrages manuels ; et l'institutrice de l'école gardienne y conserve une collection des dons de Froebel.

L'escabeau est disposé de façon à pouvoir former chaise à volonté. Cet objet est nécessaire pour donner accès à la bibliothèque, au porte-cartes et à la partie supérieure des tableaux noirs.

L'un des tableaux mobiles a les faces en bois, et l'autre, en toile recouverte d'un enduit noir.

Chaque modèle a deux faces tournant horizontalement et pouvant s'élever ou s'abaisser à volonté au moyen de vis de pression.

Les deux tableaux mobiles sont utilisés pour la correction des devoirs des élèves.

VI.

Sur les parois latérales de la salle se trouvent deux petites armoires-étagères, dont l'une contient une collection de formes géométriques, et l'autre, la collection des poids et des mesures.

On y affiche, en outre, le programme des cours, le tableau de la distribution du temps et du travail, le règlement de l'école.

VII.

A l'entrée de la salle, le long du mur qui est opposé à l'estrade du maître, se trouvent les armoires principales.

L'une d'elles est disposée de manière à recevoir les livres classiques et les livres de lecture des élèves. Les autres renferment les instruments de physique et les collections scientifiques.

VIII.

Les collections d'histoire naturelle appartiennent aux trois règnes de la nature. Il y en a six :

La 1re, se compose des spécimens de bois et de marbre que l'on trouve dans le pays ;

La 2e, se compose de nos principaux minerais et des pierres les plus employées dans nos constructions ;

La 3e, présente les insectes les plus connus.

La 4e, les oiseaux insectivores ;

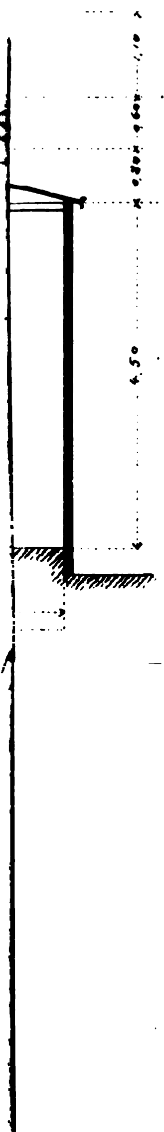
La 5e, les poissons de nos rivières et quelques mammifères sauvages de nos contrées ;

La 6e, les graines des plantes les plus répandues.

XII.

Le gymnase est construit à l'échelle de 1/8. Il contient les engins prescrits et les engins tolérés, savoir : deux escaliers pour les sauts en profondeur ; — deux planches d'assaut ; — deux mats ; — deux échelles de corde ; — deux cordes lisses ; — un sautoir mobile et un tremplin ; — deux échelles verticales ; — six perches vacillantes ; — 24 perches fixes ; — deux paires de barres parallèles ; — deux échelles obliques ; — deux échelles horizontales ; — deux cordes à consoles ; — un cheval sautoir ; — un tabouret sautoir ; — des perches obliques ; — deux échelles de perroquet ; — des porte-cannes ; — des cordes à nœuds ; — des chevalets de natation ; — des collections de massues ; — des collections d'haltères ; — des porte-cordes ; — des porte-perches.

N. B. — Les deux plans ci-joints indiquent : l'un, les dimensions de la salle et l'emplacement des différentes parties de l'ameublement ; l'autre, les dimensions du gymnase et la disposition des appareils.


GYMNAS
1,10
0,60
0,80
4,50

